



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

Plan de gestion des matières résiduelles

ADOPTÉ LE 18 SEPTEMBRE 2013
(ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 JANVIER 2014)



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

Plan de gestion des matières résiduelles

ADOPTÉ LE 18 SEPTEMBRE 2013
(ENTRÉE EN VIGUEUR LE 21 JANVIER 2014)

ÉQUIPE DE TRAVAIL

RECOMMANDATIONS : COMITÉ DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lisette Maillé, présidente	Austin
Gérald Allaire	Stukely-Sud
Jacques Demers	Sainte-Catherine-de-Hatley
Eric Evans	Canton de Stanstead
Jacques Foisy	représentant des associations, secteur Massawippi
Vicki May Hamm	Magog
Francine Hone	Représentante des associations, secteur Memphrémagog
Pierre A. Levac	Canton de Hatley

PRÉPARATION (CONCEPTION, RECHERCHE, COMPILATION, RÉDACTION ET CORRECTION)

Christine Labelle, directrice adjointe et de projets
Mélanie Desautels, chargée de projets
Émilie Gagnon, secrétaire-réceptionniste

COMMISSION DE CONSULTATION

Vicki May Hamm, secteur municipal	Jacques Marcoux, secteur municipal
Gérald Allaire, secteur municipal	Marie-Denise Morency, milieu sociocommunautaire
Jacques Demers, secteur municipal	Jeremy Parent, milieu des affaires
Eric Evans, secteur municipal	Ricky Lewis, milieu syndical
Pierre A. Levac, secteur municipal	Jean-Noël Leduc, protection de l'environnement

CONSEIL DE LA MRC

Jacques Demers, préfet	Sainte-Catherine-de-Hatley
Vicki May Hamm, préfète adjointe	Magog
Lisette Maillé	Austin
Alec Van Zuiden	Ayer's Cliff
Royal Dupuis	Bolton-Est
Gérard Marinovich	Eastman
Pierre A. Levac	Canton de Hatley
Denis Ferland	Hatley
Michael Page	North Hatley
Joe Stairs	Ogden
Pierre Bastien	Canton d'Orford
Jacques Marcoux	Canton de Potton
Dom Jacques Duguay	Saint-Benoît-du-Lac
Pierre Patry	Saint-Étienne-de-Bolton
Eric Evans	Canton de Stanstead
Philippe Dutil	Stanstead
Gérald Allaire	Stukely-Sud

Les membres du conseil et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles, notamment le personnel des municipalités, les membres de la commission de consultation et les personnes ayant répondu aux différents questionnaires.

AVANT-PROPOS

L'adoption du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) s'inscrit dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cette loi indique que les MRC ont l'obligation de réaliser un PGMR. La MRC a donc débuté la révision de son PGMR dès 2009. Toutefois, n'ayant pas de lignes directrices du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le processus a dû être retardé. En 2012, la MRC a été proactive dans la réalisation des obligations qui lui incombent et conséquemment, elle a poursuivi ses démarches de révision en se basant sur la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et le plan d'action 2011-2015 adoptés par le gouvernement en mars 2011. C'est donc sur les objectifs et orientations contenus dans ces documents que le PGMR a été élaboré.

Un premier projet a été adopté le 28 novembre 2012. Deux assemblées de consultation publique sur le projet de plan ont ensuite été tenues les 22 et 23 janvier 2013. Au cours des assemblées publiques, la commission nommée par le conseil s'est assurée de transmettre les explications nécessaires à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles. Elle a également entendu les personnes, les groupes et les organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet et recueilli les mémoires déposés. Les résultats de l'analyse des recommandations et commentaires recueillis ont été intégrés dans le rapport de la commission qui a été déposé au conseil de la MRC et rendu public sur le site Internet de la MRC.

Le projet de plan de gestion adopté le 28 novembre 2012 a été modifié afin de tenir compte des recommandations de la commission. Un second projet a ainsi été adopté le 20 février 2013 par le conseil de la MRC. Il a été transmis au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs aux fins d'analyse ainsi qu'aux MRC adjacentes au territoire de la MRC de Memphrémagog.

Le contenu final du PGMR prend en considération l'avis du ministre sur le projet de PGMR. En respect de *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC a adopté un règlement édictant le PGMR le 18 septembre 2013. Le plan entra en vigueur 120 jours après sa réception au cabinet du Ministre, soit le 21 janvier 2014, sous réserve de l'approbation ministérielle, transmise à la MRC par le biais d'une lettre datée du 15 janvier 2014.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	i
TABLE DES MATIÈRES	ii
LISTE DES FIGURES	vi
LEXIQUE	vii
LISTE DES ABRÉVIATIONS	xi
LISTE DES UNITÉS DE MESURE	xi
INTRODUCTION ET MISE EN CONTEXTE	1
CHAPITRE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	3
1.1 Description générale	3
1.2 Description géographique	3
1.3 Portrait socio-économique	6
1.3.1 Portrait de la population	6
1.3.2 Projections démographiques	8
1.3.3 Portrait économique	9
CHAPITRE 2 – GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	15
2.1 Rappel de l’encadrement législatif	15
2.2 Responsabilités de la MRC et des municipalités	17
2.3 Entente intermunicipale	20
2.4 Réglementation municipale	22
2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles	24
2.5.1 Programme de gestion des ordures	26
2.5.2 Programme de gestion des matières recyclables	30
2.5.3 Programme de gestion des matières organiques	31
2.5.4 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux	36
2.5.5 Programme de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD	38
2.5.6 Programme de gestion des boues municipales	40
2.5.6.1 Boues de fosses septiques	40
2.5.6.2 Boues de station d’épuration	42
2.6 Activités d’information et de sensibilisation	44
CHAPITRE 3 – INTERVENANTS ET INFRASTRUCTURES EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	46
3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles	46
3.1.1 Collecte et transport de matières résiduelles	48
3.2 Infrastructures de valorisation et d’élimination de matières résiduelles	49

3.2.1	Infrastructures de valorisation.....	51
3.2.1.1	Écocentre et ressourcerie	51
3.2.1.2	Centre de tri et de récupération de matières recyclables.....	52
3.2.1.3	Infrastructure de compostage	53
3.2.1.4	Autres infrastructures de valorisation.....	55
3.2.2	Points permanents de collecte.....	55
3.2.3	Infrastructures d'élimination	56
CHAPITRE 4 – ESTIMATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PRODUITES SUR LE TERRITOIRE		57
4.1	Secteur résidentiel	57
4.1.1	Sources des données pour le secteur résidentiel	58
4.1.2	Estimation de la quantité de matières générées.....	59
4.1.3	Estimation de la quantité de matières valorisées.....	61
4.1.4	Analyse du bilan du secteur résidentiel	64
4.2	Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)	67
4.2.1	Le secteur agricole.....	68
4.3	Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)	69
4.4	Boues municipales et boues de fosses septiques	70
4.4.1	Boues municipales.....	70
4.4.2	Boues de fosses septiques.....	72
CHAPITRE 5 – DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS		75
5.1	Bilan du premier PGMR.....	75
5.2	Problématiques et enjeux	78
5.2.1	Problématiques et enjeux régionaux	78
5.2.1.1	Secteur municipal	78
5.2.1.2	Secteurs ICI et CRD.....	79
5.2.2	Problématiques par rapport aux attentes gouvernementales	79
5.3	Limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC	80
5.4	Orientations générales et spécifiques	81
5.4.1	Mise en contexte.....	81
5.4.2	Orientations générales.....	82
5.4.3	Orientations spécifiques	82
5.5	Objectifs de mise en valeur.....	82
5.5.1	Objectifs municipaux concernant l'élimination de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel	84
5.5.1.1	Évaluation à long terme des besoins en élimination	86
5.5.2	Objectifs municipaux concernant la valorisation des matières organiques provenant du secteur résidentiel.....	87

CHAPITRE 6 – PLAN D’ACTION 2013-2018	89
6.1 Les éléments de base du plan d’action.....	89
6.2 Les grandes thématiques du plan d’action.....	90
6.2.1 L’information, la sensibilisation et l’éducation.....	90
6.2.2 L’acquisition de connaissances.....	91
6.2.3 La gestion des matières résiduelles.....	91
6.2.4 Les collectes, services et infrastructures.....	92
6.3 Présentation détaillée du plan d’action.....	93
6.4 Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR.....	99
CHAPITRE 7 – PROGRAMME DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE DU PGMR	101
7.1 Comité de suivi.....	101
7.2 Plan de communication.....	102
7.3 Indicateurs de suivi du PGMR.....	103
RÉFÉRENCES	107
ANNEXE 1 – DESCRIPTION DU TERRITOIRE / FICHES PAR MUNICIPALITÉ	109
ANNEXE 2 – LISTE DES INTERVENANTS EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	129
ANNEXE 3 – LISTE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES	139
ANNEXE 4 – PLAN D’ACTION 2013-2018 / FICHES DESCRIPTIVES	143
ANNEXE 5 – RAPPORT DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE PGMR DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG	251

Liste des tableaux

Tableau 1	: Nombre de kilomètres de routes par municipalité	5
Tableau 2	: Informations générales sur les municipalités de la MRC de Memphrémagog en 2011	6
Tableau 3	: Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes	8
Tableau 4	: Projections démographiques pour la MRC de Memphrémagog	9
Tableau 5	: Pourcentage de la population totale de 15 ans et plus selon la tranche de revenu	9
Tableau 6	: Population active totale selon les secteurs en 2006	10
Tableau 7	: Répartition des entreprises industrielles selon le secteur d'activité	12
Tableau 8	: Répartition des entreprises industrielles selon leur taille	13
Tableau 9	: Évaluation du nombre d'institutions, commerces et industries présents dans la MRC	14
Tableau 10	: Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2011	19
Tableau 11	: Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire	21
Tableau 12	: Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles	23
Tableau 13	: Programmes municipaux offerts en 2011 et modes de disposition des matières résiduelles	24
Tableau 14	: Description des programmes municipaux de gestion des ordures en 2011	28
Tableau 15	: Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2011	32
Tableau 16	: Description des programmes de gestion des matières organiques en 2011	34
Tableau 17	: Description des programmes de gestion des résidus domestiques dangereux en 2011	37
Tableau 18	: Description des programmes de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD en 2011	39
Tableau 19	: Description des programmes de gestion des boues de fosses septiques en 2011	41
Tableau 20	: Description des programmes de gestion des boues de station d'épuration en 2011	43
Tableau 21	: Description des programmes d'information et de sensibilisation en 2011	45
Tableau 22	: Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification	47
Tableau 23	: Répartition des contrats de collecte et de transport en 2011	48
Tableau 24	: Infrastructures de traitement de matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC	50
Tableau 25	: Écocentres utilisés par les citoyens de la MRC de Memphrémagog	52
Tableau 26	: Centres de tri récupérant les matières recyclables produites dans la MRC	53
Tableau 27	: Infrastructures d'élimination dans la MRC de Memphrémagog ou les MRC environnantes	56
Tableau 28	: Sources des données pour la réalisation du bilan du secteur résidentiel	58
Tableau 29	: Estimation de la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel en 2011	60
Tableau 30	: Quantités de matières résiduelles valorisées en 2011	62
Tableau 31	: Classement des municipalités en regard de la génération, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel en 2011 selon la population équivalente	66

Tableau 32 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur ICI.....	67
Tableau 33 : Estimation des boues municipales vidangées en 2011.....	71
Tableau 34 : Estimation des boues municipales à vidanger annuellement.....	71
Tableau 35 : Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement.....	73
Tableau 36 : État de réalisation des actions prévues au premier PGMR.....	76
Tableau 37 : Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Memphrémagog.....	83
Tableau 38 : Objectifs municipaux de réduction de l'enfouissement pour le secteur résidentiel.....	85
Tableau 39 : Objectifs municipaux de valorisation des matières organiques du secteur résidentiel.....	87
Tableau 40 : Plan d'action 2013-2018 du PGMR de la MRC de Memphrémagog.....	94
Tableau 41 : Synthèse des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR.....	100
Tableau 42 : Indicateurs de suivi du PGMR.....	104

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Territoire de la MRC de Memphrémagog.....	4
Figure 2 : Répartition de la population par groupes d'âge en 2011.....	7
Figure 3 : Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois industriels sur le territoire de la MRC.....	11
Figure 4 : Organigramme de la gestion des matières résiduelles.....	16
Figure 5 : Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC en 2011.....	25
Figure 6 : Répartition de la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2011.....	27
Figure 7 : Répartition des matières recyclables recueillies par la collecte sélective en 2011.....	30
Figure 8 : Répartition des installations de récupération, valorisation et élimination.....	49

LEXIQUE

Boue municipale

Résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable.

Caractérisation

Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de formation en entreprise et récupération (CFER)

Le CFER est un lieu où l'on favorise le développement de personnes autonomes, de citoyens engagés et de travailleurs productifs, aptes à exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité. Le volet formation en entreprise s'exerce autour d'activités de récupération et de recyclage.

Centre de transbordement

Lieu où on achemine des résidus dans le but de les transférer du véhicule qui en a fait la collecte à un véhicule qui doit les acheminer vers un lieu de traitement ou d'élimination.

Centre de tri et de récupération

Les centres de récupération et de tri se distinguent des récupérateurs par la gamme étendue des équipements qu'ils utilisent pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation et décontamination primaire du verre, composition de recettes de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières secondaires issues notamment de la collecte sélective.

Collecte des ordures

Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement aux deux semaines dans le secteur résidentiel. Les matières ramassées par le biais de la collecte des ordures sont destinées à l'élimination.

Collecte sélective

Mode de récupération qui permet de cueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective s'effectue de porte-à-porte ou par le biais d'apports volontaires à un point de dépôt.

Compost

Produit stabilisé, hygiénique, semblable à un terreau, riche en matière organique et qui est issu du compostage.

Compostage

Procédé biologique qui consiste à provoquer la fermentation de matières résiduelles organiques diverses afin d'obtenir un mélange riche en minéraux et matières organiques appelé compost.

Écocentre

Les écocentres sont des sites aménagés principalement axés sur le réemploi et la récupération de matières. Il se distingue en récupérant, non seulement les matières recyclables, mais également toutes les matières d'origine domestique, incluant les résidus verts, les déchets domestiques dangereux, les encombrants et les résidus de construction et rénovation, etc. Le tri à la source pratiqué par les citoyens dans les écocentres évite l'élimination d'une quantité importante de matières résiduelles en permettant leur réemploi, leur recyclage ou leur valorisation.

Élimination

Toute opération visant le dépôt ou le rejet définitif de matières résiduelles dans l'environnement, notamment par mise en décharge, stockage ou incinération, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

Encombrant

Déchets qui, en raison de leur grande taille, ne peuvent être éliminés avec les ordures ménagères (électroménagers, meubles, etc.).

Enfouissement

Dépôt définitif de matières résiduelles dans un lieu d'enfouissement technique.

Herbicyclage

Recyclage du gazon en laissant les rognures au sol après la tonte.

Lieu d'enfouissement technique

Lieu constitué de cellules d'enfouissement ayant de faibles niveaux de perméabilité. On y trouve un système de captage et de traitement conçu spécifiquement pour le biogaz et le lixiviat. Ces cellules font l'objet d'un recouvrement final multicouche et étanche.

Matériaux secs

Résidus broyés ou déchiquetés qui ne sont pas susceptibles de fermenter et qui ne contiennent pas de déchets dangereux (bois tronçonné, gravats et plâtras, pièces de béton et de maçonnerie, morceaux de pavage, etc.). Synonyme de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

Matière organique

Matière qui peut pourrir et se décomposer comme les résidus de table, les résidus verts, les résidus de bois, les boues municipales, les boues de fosses septiques, les résidus agricoles et les résidus agroalimentaires. Synonyme de matière putrescible.

Matière recyclable

Matière pouvant être réintroduite dans le procédé de production dont elle est issue ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériau.

Matière résiduelle

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau ou produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

Mise en valeur

Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement

Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses civiles.

Ordure

Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation et qui sont destinés à l'élimination. Synonyme de déchet et de résidu ultime.

Potentiel de mise en valeur

La quantité de matières résiduelles pouvant être mises en valeur par recyclage, compostage ou valorisation par rapport à la quantité totale des matières résiduelles produites.

Récupérateur

Les récupérateurs procèdent à la collecte et au conditionnement des matières. Ils les séparent par catégories et les mettent généralement en ballots qui sont acheminés, selon le cas, à un recycleur ou directement à un utilisateur. Cependant, avant d'être utilisées dans la fabrication d'un produit, certaines matières doivent subir un traitement préalable. Les opérations de densification de la matière (ballottage des fibres, fabrication de briquettes de métal, broyage du verre, mise en flocons du plastique, etc.) ne sont pas considérées comme des activités de recyclage, mais bien de récupération. De même, le déchiquetage des carcasses d'automobiles est considéré comme une opération de récupération.

Récupération

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles permettant leur valorisation.

Recyclage

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

Réduction à la source

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

Réemploi (réutilisation)

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidu

Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidu domestique dangereux (RDD)

Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive) ou qui est contaminé par une telle matière, qu'il soit sous formes solide, liquide ou gazeuse.

Résidu ultime

Le résidu ultime, ou déchet, est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans des conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

Taux de récupération

Quantité de matières récupérées pour des fins de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Synonyme de taux de diversion.

Taux de récupération potentiel

Quantité de matières résiduelles présentant un potentiel de mise en valeur par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites.

Unifamilial

Type d'habitation où l'on retrouve un seul logement principal correspondant à une seule adresse civique.

Valorisation

Toute opération visant par le réemploi, le recyclage, le traitement biologique, dont le compostage et la biométhanisation, l'épandage sur le sol, la régénération ou par tout autre action qui ne constitue pas de l'élimination, à obtenir à partir de matières résiduelles des éléments ou des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3RV-E	Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et élimination
CFER	Centre de formation en entreprise et récupération
CRD	Construction, rénovation et démolition
ICI	Industrie, commerce et institution
LET	Lieu d'enfouissement technique
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RH	Ressource humaine
RIEDSBM	Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi
RIGDSC	Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook
RRE	Régie de récupération de l'Estrie
RDD	Résidu domestique dangereux
SGMR	Société de gestion, d'élimination et de mise en valeur des matières résiduelles du Val-Saint-François
SOGHU	Société de gestion des huiles usagées
TIC	Technologie de l'information et des communications

LISTE DES UNITÉS DE MESURE

hab.	Habitant
ha	Hectare
kg	Kilogramme
km	Kilomètre
pers.	Personne
t	Tonne métrique
m ³	Mètre cube

INTRODUCTION

et mise en contexte

En mai 2004, la MRC de Memphrémagog adoptait son tout premier plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Il s'agit d'un outil que les MRC devaient développer afin de rencontrer les objectifs et de répondre aux orientations de la première *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*. Les PGMR servent à dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par les MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver.

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, les PGMR doivent être révisés aux cinq ans. Se conformant à cette loi, la MRC a donc adopté le 15 septembre 2009 une résolution confirmant son intention d'amorcer l'élaboration de son deuxième PGMR et enclenchant ainsi le processus d'adoption du projet de PGMR. Toutefois, compte tenu des délais d'adoption de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC a suspendu sa révision en 2010 pour finalement relancer le processus en mars 2012.

Au cours du processus de révision, le gouvernement a adopté, en mars 2011, la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* ainsi qu'un plan d'action 2011-2015 qui fixent des objectifs intermédiaires à atteindre. Les enjeux de la politique sont de :

- ◆ Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- ◆ Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- ◆ Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La politique se concentre, entre autres, sur la réduction de la quantité de déchets enfouis, dont l'objectif fondamental est d'éliminer une seule matière, à savoir le résidu ultime. D'ici la fin de 2015, les objectifs intermédiaires fixés par la politique sont de :

- ◆ Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- ◆ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- ◆ Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ◆ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- ◆ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

La politique québécoise vise également le respect de la hiérarchie des 3RV-E. La priorité est donc accordée à la réduction à la source puis, dans l'ordre, au réemploi, au recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), à la valorisation et finalement à l'élimination. Plusieurs éléments et programmes sont annoncés par le gouvernement afin d'atteindre les objectifs, soit :

- ◆ Bannir l'enfouissement du papier et du carton au plus tard en 2013;
- ◆ Bannir l'enfouissement du bois au plus tard en 2014;
- ◆ Bannir l'enfouissement de la matière organique putrescible d'ici 2020;
- ◆ Mettre en place un programme de financement d'infrastructures pour la biométhanisation et le compostage des matières putrescibles;
- ◆ Étendre le règlement sur la responsabilité élargie des producteurs.

Cette politique précise également que les PGMR devront couvrir l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la rénovation, construction et démolition) et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs intermédiaires identifiés par le gouvernement.

Le conseil de la MRC a mandaté le comité de développement durable pour élaborer le PGMR. Ce dernier a pris la décision de demeurer maître d'œuvre du processus de révision et d'attribuer, au besoin, des mandats spécifiques à des consultants pour l'aider dans l'élaboration du PGMR. De cette façon, la MRC vise à s'assurer que le PGMR prendra en considération les réalités et les contraintes inhérentes à son territoire.

En plus de s'engager dans les orientations prévues par la nouvelle politique, la MRC cherche à améliorer la saine gestion des matières résiduelles produites sur son territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la politique québécoise et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste.

Le contenu du PGMR respecte les éléments prévus par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Il a été réalisé avec le souci d'identifier des solutions avantageuses, tant du point de vue de l'environnement, que des aspects sociaux et économiques, en respect du principe du développement durable. On retrouve donc à l'intérieur du document :

- ◆ Une description du territoire de planification;
- ◆ Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC;
- ◆ Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles;
- ◆ Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2011;
- ◆ Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
- ◆ Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés;
- ◆ Un programme de suivi et de surveillance du PGMR.

CHAPITRE 1

Description du territoire de planification

1.1 Description générale

La MRC de Memphrémagog regroupe 17 municipalités. Elle est située à la limite ouest de l'Estrie et couvre une superficie de 1 449 km² (Figure 1). Son territoire est adjacent à trois MRC estriennes (Coaticook, Sherbrooke et Le Val-Saint-François) ainsi qu'à deux MRC situées en Montérégie (Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska). Au sud, la MRC longe la frontière américaine sur 35 km. Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC. Ainsi, l'ensemble des municipalités locales est visé par le plan.

En termes de superficie, le Canton de Potton, la Ville de Magog, le Canton d'Orford et le Canton de Stanstead sont les municipalités les plus étendues. L'agglomération la plus peuplée est celle de la Ville de Magog avec une population permanente de 25 433 personnes en 2011. L'annexe 1 présente, sous forme de fiche, une description du territoire de chacune des municipalités ainsi qu'une synthèse des données de la MRC.

En fonction de la population et de la densité, l'ensemble des municipalités de la MRC est considéré comme étant à caractère rural^(Réf.1). On retrouve toutefois à l'intérieur de certaines municipalités des secteurs urbanisés, comme les villes de Magog et Stanstead, ou encore, des noyaux villageois. En 2006, près de 42 % de la population permanente de la MRC vivait dans un milieu urbain. Toutefois, en comparaison avec les données de l'Estrie et du Québec, où le taux de concentration urbaine est respectivement de 64 % et de 80 %, on remarque effectivement que le territoire de la MRC présente davantage un caractère rural qu'urbain^(Réf.2).

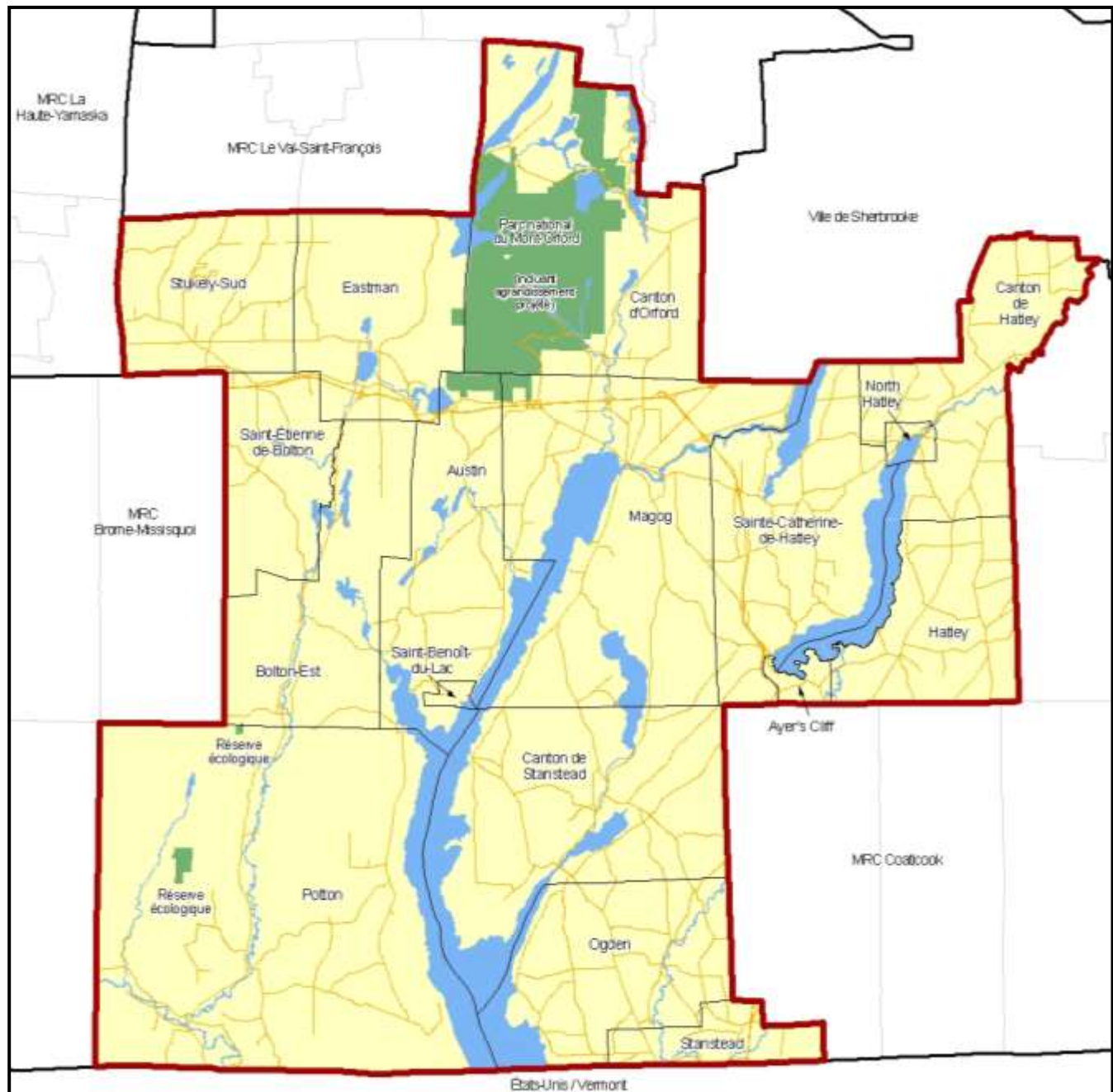
1.2 Description géographique

Sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, on remarque une concentration importante de plans d'eau et de montagnes. Ces caractéristiques physiques sont à l'origine d'une qualité de vie exceptionnelle et de la présence accrue de résidents saisonniers. Le lac Memphrémagog, élément marquant du réseau hydrographique, scinde la MRC en deux selon une orientation nord-sud. Il s'agit d'un élément important qui affecte le transport d'est en ouest. Le principal axe montagneux se situe dans la portion ouest de la MRC. On y trouve entre autres le plus haut sommet de la MRC, soit le mont Orford, qui atteint 850 mètres.

La région dispose d'un des parcs provinciaux les plus attrayants au Québec, soit le Parc national du Mont-Orford, dont les infrastructures favorisent la pratique d'activités durant toute l'année. La superficie occupée par le parc est de 54,9 km², ce qui représente environ 4 % du territoire de la MRC. Il se trouve principalement dans la municipalité du Canton d'Orford. La MRC compte également deux réserves écologiques de tenure publique. La réserve écologique de la Vallée-du-Ruiter (117 ha) est localisée dans la municipalité du Canton de Potton, alors

que celle de la Mine-aux-Pipistrelles (3,24 ha) se situe à la confluence des limites de cette dernière et de la municipalité de Bolton-Est.

Figure 1 : Territoire de la MRC de Memphrémagog



Source : MRC de Memphrémagog.

Le territoire de la MRC est parcouru par un réseau routier de plus de 2 000 km (Tableau 1). Compte tenu du relief et de la présence de nombreux lacs, plusieurs municipalités doivent composer avec des chemins étroits, des rues privées et des culs-de-sac, ce qui peut entraîner des restrictions au niveau des collectes.

Tableau 1 : Nombre de kilomètres de routes par municipalité

Municipalité	Classification routière					TOTAL
	Autoroute	Nationale	Régionale	Collectrice	Locale	
Austin	6,2	3,2		13,0	114,6	137,0
Ayer's Cliff	1,5	4,3	0,9		15,5	22,2
Bolton-Est			17,4	7,4	88,1	112,9
Eastman	16,3	6,6	1,9	9,8	116,8	151,4
Hatley			9,9	9,6	57,2	76,7
Canton de Hatley		0,1	6,1	8,8	82,1	97,1
Magog	44,4	20,9	9,6	30,8	331,0	436,7
North Hatley				2,5	13,5	16,0
Ogden				7,8	84,6	92,4
Canton d'Orford			7,9	20,9	146,1	174,9
Canton de Potton			19,0	24,5	216,2	259,7
Saint-Benoît-du-Lac					1,6	1,6
Sainte-Catherine-de-Hatley	31,2	0,6	1,4	15,8	112,6	161,6
Saint-Étienne-de-Bolton	11,9	3,9	0,9	4,2	52,6	73,5
Stanstead	9,6		3,5	7,3	37,7	58,1
Canton de Stanstead				14,7	134,7	149,4
Stukely-Sud		6,9			70,3	77,2
MRC de Memphrémagog	121,1	46,5	78,5	177,1	1 675,2	2 098,4

Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.21).

En 2007, la MRC a procédé à une analyse de l'utilisation du sol à partir de photographies aériennes. À ce moment, la forêt et les activités forestières couvraient 67 % du territoire de la MRC. Dans certaines municipalités, telles Bolton-Est et Saint-Étienne-de-Bolton, c'est plus de 80 % de la superficie qui est sous couvert forestier. Les plans d'eau et les milieux humides représentaient quant à eux près de 11 % du territoire. L'agriculture, qui a modelé le paysage champêtre de la MRC, est aujourd'hui en profonde mutation. On observe un retour à la forêt de terres autrefois cultivées. En 2007, environ 15 % du territoire était consacré aux activités agricoles. Finalement, les secteurs urbains et résidentiels occupaient près de 7 % de la MRC, la principale zone urbaine étant la Ville de Magog. Pour ce qui est des activités d'extraction, elles représentaient moins de 1 % du territoire.

1.3 Portrait socio-économique

Cette section du PGMR a été établie principalement à partir des données du recensement 2011 de Statistique Canada^(Réf.8) ainsi que des informations contenues dans le *Portrait socio-économique de la MRC de Memphrémagog* réalisé par la Conférence régionale des élus de l'Estrie et qui regroupe des données des recensements de 1996, 2001 et 2006^(Réf.2). Des données sur les projections démographiques provenant de l'Institut de la statistique du Québec ont aussi été utilisées^(Réf.3).

1.3.1 Portrait de la population

En 2011, la population permanente de la MRC de Memphrémagog était estimée à 47 599 personnes (Tableau 2), ce qui représente 15,4 % du poids démographique de l'Estrie. Aux résidents permanents, s'ajoute une population saisonnière non négligeable. Dans certaines municipalités, la proportion de la population saisonnière, estimée à partir du nombre de résidences de villégiature, est même supérieure à celle de la population permanente.

Tableau 2 : Informations générales sur les municipalités de la MRC de Memphrémagog en 2011

Municipalité	Superficie (km ²) ⁽¹⁾	Nombre de résidences ⁽²⁾		Population			Densité ⁽⁵⁾ (hab./km ²)
		Permanente	Saisonnière	Permanente ⁽³⁾	Saisonnière ⁽⁴⁾	Totale	
Austin	86,5	499	713	1 641	1 996	3 637	42,0
Ayer's Cliff	5,5	407	113	1 063	316	1 379	250,7
Bolton-Est	81,6	387	360	766	1 008	1 774	21,7
Eastman	77,1	683	568	1 531	1 590	3 121	40,5
Hatley	66,6	291	152	817	426	1 243	18,7
Canton de Hatley	75,9	748	86	1 889	241	2 130	28,1
Magog	167,5	8 242	1 179	25 433	3 301	28 734	171,5
North Hatley	4,6	267	81	761	227	988	214,8
Ogden	84,1	285	214	738	599	1 337	15,9
Canton d'Orford	148,6	1 454	905	3 250	2 534	5 784	38,9
Canton de Potton	278,6	907	767	1 773	2 148	3 921	14,1
Saint-Benoît-du-Lac	2,4	1	0	45	0	45	18,8
Sainte-Catherine-de-Hatley	99,2	834	375	2 508	1 050	3 558	35,9
Saint-Étienne-de-Bolton	49,0	235	205	536	574	1 110	22,7
Stanstead	22,3	987	3	2 879	8	2 887	129,5
Canton de Stanstead	135,7	444	444	1 020	1 243	2 263	16,7
Stukely-Sud	63,8	386	110	949	308	1 257	19,7
MRC de Memphrémagog	1449,0	17 057	6 275	47 599	17 569	65 168	45,0

Sources : (1) Répertoire des municipalités, MAMROT, 2012.

(2) Sommaire du rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2011.

(3) Décret des populations pour 2011.

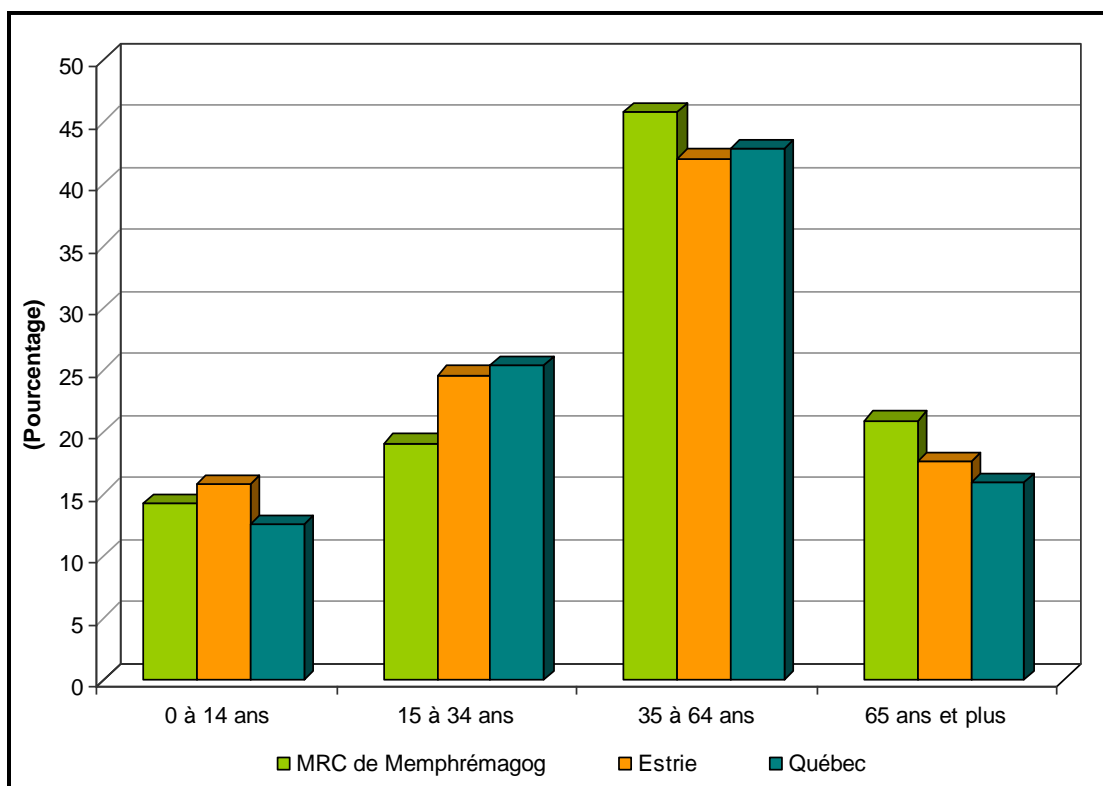
(4) Population estimée en multipliant par 2,8 le nombre de propriétés de villégiature inscrites au Sommaire du rôle d'évaluation pour l'exercice financier 2011. Le facteur 2,8 est obtenu en majorant de 0,6 le nombre moyen de personnes par ménage en 2011 pour le territoire de la MRC.

(5) Densité calculée à partir de la population totale.

La population permanente de la MRC a connu un accroissement constant au cours des cinquante dernières années. Avec une hausse de 23,1 % entre 1996 et 2011, la croissance démographique de la MRC est supérieure à celles de l'Estrie (13,5 %) et du Québec (12,2 %)^(Réf.2, Réf.8).

La MRC de Memphrémagog fait face à un vieillissement de sa population (Figure 2). En 2011, près de 46 % de la population était âgée entre 35 et 64 ans alors que ce pourcentage était de 41 % en 1996. Pour ce qui est de la population âgée de 65 ans et plus, elle représentait 20,9 % en 2011, comparativement à 16,6 % en 2006. Il s'agit d'une proportion plus importante que celles de l'Estrie (17,6 %) et du Québec (15,9 %). C'est donc dire qu'une personne sur cinq était âgée de plus de 65 ans en 2011. La MRC de Memphrémagog est également la MRC de l'Estrie où l'âge médian, soit 48,8 ans est le plus élevé^(Réf.2, Réf.8). De plus, c'est la seule MRC de l'Estrie où la part des jeunes de moins de 20 ans est inférieure à 20 %^(Réf.22).

Figure 2 : Répartition de la population par groupes d'âge en 2011



Source : Statistique Canada^(Réf.8).

En 2011, on comptait 21 845 ménages dans la MRC, ce qui représente une variation de 35 % par rapport à 1996. Cette hausse est beaucoup plus importante que celles de l'Estrie (24 %) et du Québec (20 %). En regroupant les ménages composés d'une ou deux personnes, on note que le pourcentage qu'ils représentent est légèrement supérieur à la moyenne québécoise (Tableau 3). En moyenne, la taille des ménages dans la MRC est de 2,2 personnes.

Tableau 3 : Pourcentage de ménages selon le nombre de personnes

	1996			2001			2006			2011		
	MRC de Memphré.	Estrie	Québec	MRC de Memphré.	Estrie	Québec	MRC de Memphré.	Estrie	Québec	MRC de Memphré.	Estrie	Québec
1 personne	26,9	28,3	27,3	29,2	30,9	29,6	30,0	31,8	30,7	31,3	33,7	32,2
2 personnes	35,4	33,1	31,5	37,9	34,8	33,0	40,8	36,8	34,4	41,9	37,3	34,8
3 personnes	15,7	15,9	17,5	14,4	14,6	16,3	12,8	13,7	15,5	11,9	12,7	14,6
4-5 personnes	20,1	20,7	21,8	16,7	17,8	19,3	14,9	16,1	17,7	13,3	14,6	16,6
6 personnes ou plus	1,9	1,9	2,0	1,8	1,8	1,8	1,5	1,6	1,6	1,6	1,7	1,8

Sources : Statistique Canada (Réf.8), Conférence régionale des élus de l'Estrie(Réf.2).

En matière de mode d'occupation, 72,8 % des ménages étaient propriétaires de leur logement en 2006 comparativement à 61,7 % en Estrie et 60,2 % au Québec. Cette proportion de ménages propriétaires est en augmentation constante depuis 1996 (66,6 % en 1996 et 69,3 % en 2001)^(Réf.2).

Sur le plan de l'éducation, le taux de scolarité postsecondaire de la population âgée de 20 ans et plus était de 53,4 % en 2006, ce qui est légèrement inférieur aux taux observés en Estrie (55,3 %) et au Québec (57,1 %). Toutefois, entre 1996 et 2006, le taux de scolarité postsecondaire de la MRC a connu une hausse plus marquée que celui du Québec, soit 8,8 % comparativement à 5,7 %. De façon plus spécifique, 32,3 % de la population de 20 ans et plus de la MRC a atteint un niveau de scolarité collégial ou universitaire. Cette proportion est inférieure à celles de l'Estrie (33,4 %) et du Québec (37,4 %)^(Réf.2).

1.3.2 Projections démographiques

Les perspectives démographiques pour la MRC de Memphrémagog sont croissantes et laissent présager une hausse de 23,8 % de la population entre 2006 et 2031 (Tableau 4). Toutefois, la comparaison de ces données avec les données réelles des décrets gouvernementaux sur la population de 2006 et 2011 démontre que ces projections sont légèrement surestimées. On remarque également que la croissance de la population tend à ralentir au fil des ans. L'âge moyen et l'âge médian prévus pour 2031 sont les plus élevés des MRC de l'Estrie^(Réf.3).

Ainsi, dans le cadre d'une projection concernant la production et la quantité de matières résiduelles à gérer au cours des prochaines années, le scénario envisagé devra être établi en considérant une croissance de la population permanente sur le territoire de la MRC.

Tableau 4 : Projections démographiques pour la MRC de Memphrémagog

Indicateur	Année						
	2006	2011	2016	2021	2026	2031	
Population permanente	45 538	48 159	50 940	53 315	55 140	56 358	
Densité de la population permanente (hab./km ²)	31,4	33,2	35,2	36,8	38,1	38,9	
Nombre de ménages privés	19 943	21 903	23 923	25 653	26 997	27 963	
Nombre moyen de personnes par ménage	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	
Âge moyen	42,9	44,7	46,1	47,4	48,6	49,7	
Âge médian	45,3	48,0	50,2	51,5	52,3	53,2	
	2001-2006	2006-2011	2011-2016	2016-2021	2021-2026	2026-2031	2006-2031
Variation de la population permanente (%)	6,9	5,8	5,8	4,7	3,4	2,2	23,8
Variation du nombre de ménage privé (%)	11,5	9,8	9,2	7,2	5,2	3,6	40,2

Source : Institut de la statistique du Québec^(Réf.3).

1.3.3 Portrait économique

En 2006, on dénombrait 37 740 personnes âgées de 15 ans et plus. De ce nombre, près de 62 % constituaient la population active et 38 %, la population inactive. Pour ce qui est du taux de chômage, il atteignait 7,6 %, soit un taux légèrement supérieur à ceux de l'Estrie (6,7 %) et du Québec (7 %)^(Réf.2).

Le tableau suivant présente le pourcentage de la population de 15 ans et plus selon la tranche de revenu (Tableau 5). On peut y remarquer que la proportion des personnes ayant un revenu annuel de 40 000 \$ et moins est de 72,9 % comparativement à 73,4 % pour l'Estrie et 69,4 % pour le Québec. Lors du recensement de 2006, le revenu moyen total était de 31 504 \$, ce qui est légèrement inférieur à celui du Québec^(Réf.2).

Tableau 5 : Pourcentage de la population totale de 15 ans et plus selon la tranche de revenu

	1996			2001			2006		
	MRC de Memphré.	Estrie	Québec	MRC de Memphré.	Estrie	Québec	MRC de Memphré.	Estrie	Québec
Sans revenu	7,4	8,5	9,1	4,8	5,1	5,6	3,4	4,8	5,0
Moins de 10 000 \$	27,2	27,9	26,9	22,6	23,1	23,1	19,1	18,9	19,1
10 000 – 19 999 \$	25,9	25,9	22,8	24,9	24,9	22,5	22,0	22,7	21,1
20 000 – 29 999 \$	17,2	15,6	14,9	17,3	17,6	15,9	17,2	17,5	15,8
30 000 – 39 999 \$	10,6	10,1	10,8	13,3	12,9	12,5	14,6	14,3	13,4
40 000 – 49 999 \$	5,3	5,8	6,7	6,4	7,0	7,8	9,8	9,0	9,1
50 000 – 59 999 \$	2,7	3,1	4,1	4,4	4,3	5,0	4,8	5,0	5,8
60 000 \$ et plus	3,6	3,2	4,6	6,3	5,1	7,6	9,0	7,9	10,8

Source : Conférence régionale des élus de l'Estrie^(Réf.2).

La population active œuvrait principalement dans le secteur tertiaire de l'économie avec une proportion de 68,9 % en 2006 (Tableau 6). Dans ce secteur, les personnes travaillaient principalement dans le secteur du commerce de détail (12 %) et dans celui des soins de santé et de l'assistance sociale (8,6 %). Le secteur secondaire employait 28,1 % de la population active. Ce secteur est davantage représenté par la fabrication que par la construction. Finalement, 3 % de la population active travaillait dans les industries traditionnelles du secteur primaire, soit l'agriculture, la foresterie, la pêche, la chasse et l'extraction minière. La croissance du secteur tertiaire est constante et se fait au détriment du secteur primaire et secondaire. Cette croissance est entre autres attribuable à la vocation touristique de la région^(Réf.2).

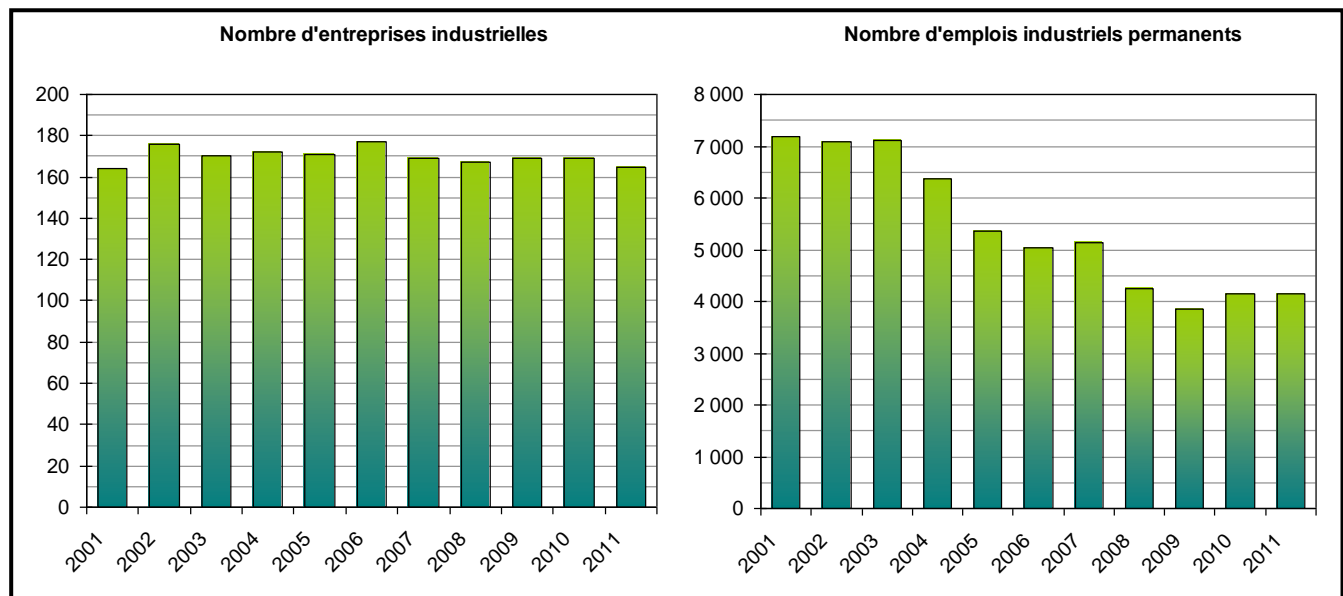
Tableau 6 : Population active totale selon les secteurs en 2006

Secteur d'emploi	Nombre de personnes (%)		
	MRC de Memphrémagog	Estrie	Québec
Secteur primaire	3,0	4,7	2,9
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	2,5	4,2	2,5
Extraction minière et extraction de pétrole et de gaz	0,5	0,5	0,4
Secteur secondaire	28,1	26,6	19,8
Construction	6,3	5,6	5,2
Fabrication	21,8	21,0	14,6
Secteur tertiaire	68,9	68,7	77,3
Services publics	0,4	0,4	0,8
Commerce de gros	3,7	2,9	4,4
Commerce de détail	12,0	10,8	12,0
Transport et entreposage	4,1	3,6	4,6
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,4	1,8	2,5
Finances et assurances	2,8	3,0	3,9
Services immobiliers, de location et de location à bail	1,6	1,2	1,5
Services professionnels, scientifiques et techniques	5,2	4,2	6,3
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,0	0,1	0,1
Services administratifs, de soutien, de gestion des déchets et d'assainissement	3,4	2,6	3,6
Services d'enseignement	6,3	8,2	6,9
Soins de la santé et assistance sociale	8,6	12,4	11,2
Arts, spectacles et loisirs	2,7	1,6	1,9
Hébergement et services de restauration	7,9	6,2	6,3
Autres services, sauf les administrations publiques	5,3	5,7	5,0
Administration publique	3,7	4,1	6,2

Source : Conférence régionale des élus de l'Estrie^(Réf.2).

Le répertoire des entreprises industrielles réalisé par le CLD Memphrémagog comptait 165 entreprises en 2011. La répartition de ces entreprises confirme le rôle industriel régional attribué à la Ville de Magog puisque 55 % y sont localisées. Le second pôle en importance est la Ville de Stanstead qui regroupe 16 % des entreprises. Le nombre d'entreprises industrielles est plutôt constant depuis les dix dernières années. Toutefois, en ce qui concerne les emplois industriels, la MRC a connu une diminution de 42 % entre 2001 et 2011, soit une perte nette de 3 046 emplois industriels (Figure 3). En 2011, les entreprises industrielles procuraient du travail à 4 139 personnes^(Réf.4).

Figure 3 : Évolution du nombre d'entreprises et d'emplois industriels sur le territoire de la MRC



Source : CLD de la MRC de Memphrémagog^(Réf.4).

Pour ce qui est des secteurs d'activité, 18 % des emplois industriels étaient reliés au domaine d'activité des produits métalliques (Tableau 7). Les secteurs des produits minéraux non métalliques (17 %), des produits chimiques (14 %) et des produits en plastique et en caoutchouc (11 %) comptent également parmi les plus importants en termes de nombre d'emplois^(Réf.4).

Tableau 7 : Répartition des entreprises industrielles selon le secteur d'activité

Municipalité	Nombre	Secteurs d'activité																		Total	
		Produits métalliques	Produits minéraux non métalliques	Produits chimiques	Produits en plastique et en caoutchouc	Machines	Aliments et boissons	Produits en bois	Produits, fournitures et matériel médical	Vêtements et autres produits en textiles ou en cuir	Ingénierie et laboratoire de sol	Agriculture, élevage, foresterie	Autres activités industrielles	Technologie de l'information	Meubles et produits connexes	Impression	Distributeurs - grossistes	Matériel de transport	Produits informatiques, électroniques et électriques		Services spécialisés à l'entreprise manufacturière
Austin	Entreprise														1						1
	Emploi														1						1
Ayer's Cliff	Entreprise	1				1	1	3				1		1							8
	Emploi	90				175	10	48				2		13							338
Bolton-Est	Entreprise			1			1	2					1								5
	Emploi			5			2	11					1								19
Eastman	Entreprise	1	1				1	1		1		2			1						8
	Emploi	1	17				12	10		2		7			3						52
Hatley	Entreprise						1								1						2
	Emploi						7								2						9
Canton de Hatley	Entreprise		2																		2
	Emploi		280																		280
Magog	Entreprise	19	4	7	6	1	8	5	6	2	1	2	6	4	8	7	1	1	1	1	90
	Emploi	613	52	558	329	93	129	96	185	65	120	39	98	62	41	43	20	28	10	3	2 584
North Hatley	Entreprise						1						1								2
	Emploi						3						7								10
Ogden	Entreprise		2																		2
	Emploi		15																		15
Canton d'Orford	Entreprise						1			1											2
	Emploi						9			1											10
Canton de Potton	Entreprise	1			1		1	1						1							5
	Emploi	5			40		3	35						1							84
St-Benoît-du-Lac	Entreprise						1														1
	Emploi						12														12
Ste-Catherine-de-Hatley	Entreprise																				0
	Emploi																				0
St-Étienne-de-Bolton	Entreprise								1						1						2
	Emploi								1						2						3
Stanstead	Entreprise	1	16	2	1		1	1	2	2					2	1					29
	Emploi	2	324	7	100		3	6	7	86					6	20					561
Canton de Stanstead	Entreprise						1				1										2
	Emploi						2				80										82
Stukely-Sud	Entreprise	1	1																		2
	Emploi	25	14																		39
MRC de Memphrémagog	Entreprise	24	26	10	8	2	18	13	9	6	1	3	10	5	12	11	2	1	1	1	163
	Emploi	736	702	570	469	268	192	206	193	154	120	119	114	63	58	54	40	28	10	3	4 099

Note : Les données détaillées de deux entreprises ne sont pas publiées dans le répertoire.

Source : CLD de la MRC de Memphrémagog^(Réf.4).

Comme la plupart des régions au Québec, la MRC voit son portrait industriel se transformer progressivement par la création de petites et moyennes entreprises, en remplacement des grandes entreprises qui ont longtemps occupé la première place. Ce phénomène contribue, entre autres, à favoriser la diversification des secteurs d'activité. En 2011, on retrouve principalement de petites et moyennes entreprises (Tableau 8). En effet, 56 % des entreprises comptaient moins de 10 employés et 37 % des entreprises avaient entre 10 et 99 employés. Ainsi, seulement 7 % des entreprises comptaient plus de 100 employés^(Réf.4).

Tableau 8 : Répartition des entreprises industrielles selon leur taille

Municipalité	Nombre d'entreprises industrielles selon leur taille		
	9 employés et moins	10 à 99 employés	100 employés et plus
Austin	1		
Ayer's Cliff	3	4	1
Bolton-Est	5		
Eastman	5	3	
Hatley	2		
Canton de Hatley			2
Magog	45	38	7
North Hatley	2		
Ogden	1	1	
Canton d'Orford	2		
Canton de Potton	3	2	
Saint-Benoît-du-Lac		1	
Sainte-Catherine-de-Hatley			
Saint-Étienne-de-Bolton	2		
Stanstead	19	9	1
Canton de Stanstead	1	1	
Stukely-Sud		2	
MRC de Memphrémagog	91	61	11

Note : Les données détaillées de deux entreprises ne sont pas publiées dans le répertoire.

Source : CLD de la MRC de Memphrémagog^(Réf.4).

Le tableau suivant présente une synthèse des institutions, commerces et industries présents sur le territoire de la MRC en fonction des données extraites du rôle d'évaluation foncière (Tableau 9). On peut y remarquer que les services sont concentrés dans la principale agglomération de la MRC, soit la Ville de Magog. On y retrouve en effet, la moitié des ICI présents sur le territoire de la MRC.

Tableau 9 : Évaluation du nombre d'institutions, commerces et industries présents dans la MRC

	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Potton	St-Benoît-du-Lac	Ste-Catherine-de-Hatley	St-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	MRC de Memphrémagog
Secteur industriel	1	8	5	4	0	3	48	0	7	0	8	1	3	0	29	2	2	121
Industriel		3	5	1			42		4		5	1			27	2	2	92
Industriel (CRD)	1	4		1		1	5				2		2		1			17
Industriel (extraction)				1		2			3				1					7
Parc industriel		1		1			1				1				1			5
Secteur commercial	7	25	12	37	6	10	388	23	1	35	29	0	12	4	83	9	5	686
Alimentation		2	2	3	2		12	1		1	3		1		5			32
Centre commercial ou immeuble commercial							12	3		1					5			21
Immeuble à bureaux		2					10								1			13
Hébergement		2	1	1		1	39	4		9	2		1		4			64
Camping / Camp de groupe		1	3	5	1		3			5	1		1	1	2			23
Pharmacie							3								1			4
Restauration		2	3	6	1		38	6		1	5		1	1	8	1		73
Service personnel				2			10			1								13
Service professionnel	2	5	1	4			66	1		3	4		2		10			98
Service professionnel (CRD)	1				1	1	11		1		1		2	1	2		1	22
Service professionnel (véhicule)				5		1	22	1		2	3			1	5			40
Vente au détail	2	1		3		1	63	4		1	1				9	1	1	87
Vente au détail (CRD)		3		2			6	1			1				3	1		17
Vente au détail (véhicule)		1		2			29			1	1				3	1		38
Vente en gros		1					6						1		2			10
Activité sportive, activité récréative	1	2				4	18	1		5	5		1		5	3	1	46
Activité culturelle				2			5			1			1		4	2		15
Transport et entreposage	1	1	2	1		2	28			3	2				12		2	54
Autres		2		1	1		7	1		1			1		2			16
Secteur institutionnel	5	14	5	6	5	1	49	11	2	7	13	1	3	3	25	6	3	159
Administration publique	2	2	1	2	1		4	2	1	1	3		1	1	5	1	1	28
Éducation	1						4				1							6
Éducation (école primaire)		2		1			7	1			2		1		2			16
Éducation (école secondaire)		1					2								1			4
Santé		1					3	1			2				1			8
Environnement		1		1			4			1					3	1		11
Sécurité publique	1				1		5	1		1	1				2	1		13
Loisir et culture		1			1		1	2							1			6
Activité récréative	1			1			3			1					1			7
Parc, parc d'exposition, parc d'amusement		3		1			6	2	1	2				1				16
Religieux		3	4		2	1	10	2		1	4	1	1	1	9	3	2	44
Secteur agricole / forestier	12	4	9	10	45	56	47	0	40	22	45	1	61	8	12	34	17	423
Total ICI	25	51	31	57	56	70	532	34	50	64	95	3	79	15	149	51	27	1 389

Source : Rôle d'évaluation foncière^(Réf.5).

CHAPITRE 2

Gestion actuelle des matières résiduelles

2.1 Rappel de l'encadrement législatif

La gestion des matières résiduelles est encadrée par les différents paliers gouvernementaux. Elle implique plusieurs intervenants ayant chacun des responsabilités et des obligations. Au niveau fédéral, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* vise à prévenir la pollution et à protéger l'environnement et la santé humaine. Au niveau des matières résiduelles, cette loi touche plus particulièrement les déchets dangereux. Deux règlements, le *Règlement sur l'exportation et l'importation de déchets dangereux et de matières recyclables dangereuses* ainsi que le *Règlement sur les mouvements interprovinciaux des déchets dangereux* en découlent.

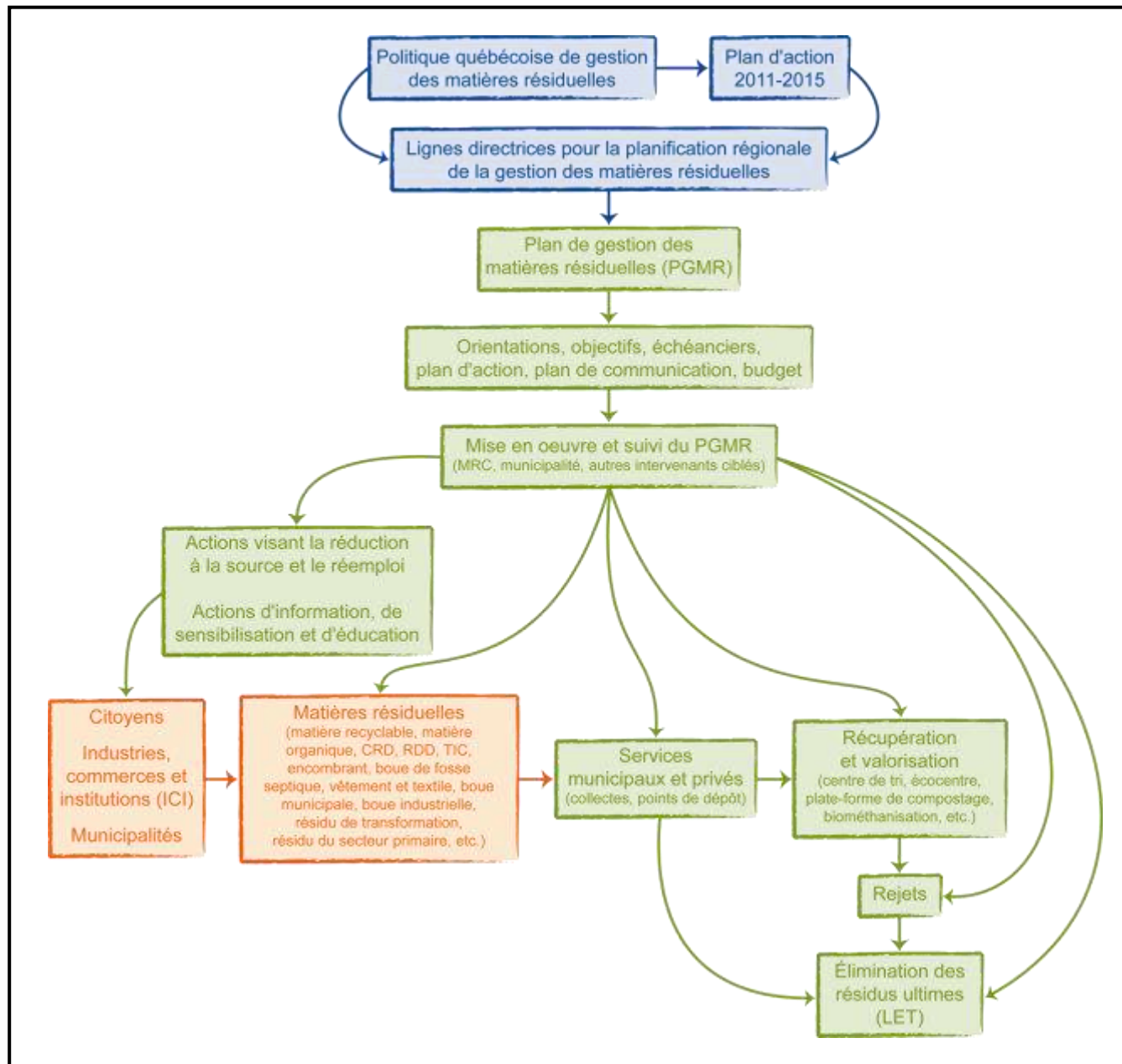
Au niveau provincial, on retrouve principalement la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Cette dernière encadre tout le processus de planification des matières résiduelles, dont découle le *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC (PGMR). La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et le *Plan d'action 2011-2015* déterminent quant à eux les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR. Plusieurs règlements provinciaux interviennent également dans la gestion des matières résiduelles, dont les suivants :

- ◆ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles;
- ◆ Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles;
- ◆ Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles;
- ◆ Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;
- ◆ Règlement sur les matières dangereuses.

Finalement, au niveau municipal, la gestion des matières résiduelles est encadrée par le *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC. Les municipalités locales sont en effet liées par le PGMR qui les concerne. De plus, ces dernières peuvent adopter différents règlements municipaux en vertu de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*. C'est ainsi qu'une municipalité peut, par exemple, adopter des règlements pour obliger la vidange des installations septiques, encadrer les modalités des collectes ou interdire certaines matières dans les collectes des ordures.

La figure suivante illustre les différentes composantes interagissant dans la gestion des matières résiduelles (Figure 4). Elle représente schématiquement les relations qui existent entre les politiques gouvernementales, le PGMR, les différents générateurs de matières résiduelles et les services offerts.

Figure 4 : Organigramme de la gestion des matières résiduelles



2.2 Responsabilités de la MRC et des municipalités

La MRC a la responsabilité de produire, adopter et réviser le PGMR, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ainsi, à l'exception de ce document de planification, la MRC ne possède pas d'autre document ou règlement concernant les matières résiduelles applicable à un tiers. Ce sont les municipalités qui ont le pouvoir de gérer les matières résiduelles sur leur territoire. La responsabilité légale et administrative de la mise en œuvre du PGMR incombe donc davantage aux municipalités locales.

Toutefois, par son schéma d'aménagement, la MRC a une incidence sur les différents usages qui sont permis. Les activités ayant trait à la gestion des matières résiduelles ne sont pas autorisées sur l'ensemble du territoire de la MRC. Dans le schéma, on retrouve une affectation destinée au traitement des matières résiduelles. Cette affectation est attribuée à deux zones. Le secteur présent dans la municipalité du Canton de Potton concerne le territoire occupé par un dépôt en tranchées qui est fermé depuis 1998. Aucune activité d'enfouissement n'y a cours depuis sa fermeture. Le secteur localisé sur le territoire de la Ville de Magog réfère à une partie de la propriété de la compagnie Waste Management qui y a exploité un site d'enfouissement sanitaire. Ce site a fermé en janvier 2009 conformément au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. Depuis, aucune activité d'enfouissement ne peut y être faite puisque le site n'a pas été converti en un lieu d'enfouissement technique. Pour ce qui est des écocentres, ils sont considérés comme un usage public. Conséquemment, ils sont autorisés sur l'ensemble du territoire de la MRC, peu importe l'affectation dans laquelle ils se trouvent ou s'implanteraient. Finalement, la MRC a adopté, en décembre 2008, un règlement de contrôle intérimaire visant à interdire toute nouvelle utilisation du sol ou nouvelle construction destinée à l'enfouissement de matières résiduelles sur son territoire. Cette restriction ne s'applique toutefois pas à une infrastructure ou un usage destiné à un écocentre, une ressourcerie ou une plate-forme de compostage. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, la pertinence de maintenir ce règlement de contrôle intérimaire devra être analysée.

Dans la MRC, ce sont donc les municipalités qui prennent en charge les collectes de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel puisqu'elles ont conservé leurs compétences en la matière (Tableau 10). Pour toutes les municipalités, ce sont des compagnies privées qui assurent les opérations de collecte et de transport. La MRC a toutefois reçu une délégation de compétence de la part de douze municipalités pour le tri et le conditionnement de matières recyclables. De ce fait, la MRC est responsable du traitement de ces matières pour certaines municipalités. Elle a cependant délégué cette compétence à la Régie de récupération de l'Estrie (RRE) via une entente inter-MRC.

En plus des collectes des ordures, des matières recyclables et des matières organiques, la majorité des municipalités offrent également d'autres services relatifs à la gestion des matières résiduelles. Ces services sont souvent offerts en partenariat avec le secteur privé, notamment pour les collectes spéciales (sapins de Noël, feuilles), la récupération des résidus domestiques dangereux (RDD) et des résidus encombrants. La majorité des municipalités de la MRC gèrent des programmes de vidange des fosses septiques. De plus, pour les stations de traitement des eaux usées, la planification de la gestion des boues produites par la station d'épuration se fait par la municipalité opérant l'installation.

En plus d'exploiter un lieu d'enfouissement technique, la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a aménagé une plate-forme de compostage, ce qui a amené ses municipalités membres à implanter un système de collecte à trois voies. De plus, en partenariat avec les municipalités membres, cette régie participe aussi à la planification journées de collecte de RDD sur le territoire qu'elle dessert.

Pour ce qui est des industries, commerces et institutions de petites tailles, plusieurs sont inclus et desservis par les collectes municipales. Toutefois, ceux de moyennes ou de grandes tailles en sont généralement exclus. Il est donc de leur responsabilité d'effectuer la gestion des matières résiduelles qu'ils produisent. Il en va de même pour les entreprises de construction, rénovation ou démolition pour lesquels aucun service municipal particulier n'est offert.

Tableau 10 : Responsabilités de la gestion des matières résiduelles en 2011

	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Potton	St-Benoît-du-Lac	Ste-Catherine-de-Hatley	St-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	
Collecte des ordures																		
Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Élimination	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	R	P	R	R	R	R	R	R
Collecte des matières recyclables																		
Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
Traitement	R	R	P	P	R	R	R	R	R	R	R	P	R	P	R	R	R	P
Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)																		
Planification		M			M	M	M ⁽¹⁾	M	M	M			M		M	M		
Collecte et transport	s/o	P	s/o	s/o	P	P	P	P	P	P	s/o	s/o	P	s/o	P	P	s/o	
Traitement		R			R	R	R	R	R	R			R		R	R		
Collecte des résidus verts (sapin de Noël, feuilles)																		
Planification	M	M				M	M	M		M	M					M		
Collecte et transport	P	P	s/o	s/o	s/o	P	P	M	s/o	M+P	s/o	s/o	s/o	s/o	P	s/o	s/o	
Traitement / élimination	P	R				R	R	R		R+P	P				R			
Apport volontaire de résidus domestiques dangereux (RDD)																		
Planification	M	M+R	M	M	M+R	M+R	M	M+R	M+R	M	M	s/o	M+R	M	M+R	M+R	M+R	M
Traitement / élimination	P	R+P	P	P	R+P	R+P	P	R+P	R+P	P	P	s/o	R+P	P	R+P	R+P	R+P	P
Collecte et apport volontaire des résidus encombrants et CRD																		
Planification	M	M	M	M	M	M	M	M		M	M		M	M	M	M	M	M
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	s/o	P	P	s/o	P	P	P	P	P	P
Traitement / élimination	R	R	R	R	R	R	P+R	R		P+R	P+R		R	P	R	R	R	R
Gestion des boues de fosses septiques																		
Planification	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M	M		M	M	M	M	M	M
Vidange et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	s/o	P	P	P	P	P	P
Traitement / élimination	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	M	P	P	P	P	P	P	P
Gestion des boues municipales (station d'épuration)																		
Planification		M		M			M	M		M	M	M			M	M		
Vidange et transport	s/o	P	s/o	P	s/o	s/o	P	P	s/o	s/o	P	P	s/o	s/o	P	P	s/o	
Traitement / élimination		R		P			P	P+M		s/o	R	P			P+M	P		
Institutions, commerces, industries																		
Collecte des ordures																		
Planification	M	P	M	P	P	P	M+P	P	P	P+M	M		P	P	M+P	M	P	P
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	s/o	P	P	P	P	P	P
Traitement / élimination	R	P	R	P	P	P	R+P	P	P	P+R	R		P	P	R+P	R	R	P
Collecte des matières recyclables																		
Planification	M	P	M	P	P	P	M+P	P	P	M	M		M	P	M+P	M	P	P
Collecte et transport	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	s/o	P	P	P	P	P	P
Traitement / élimination	R	P	P	P	P	P	R+P	P	P	R	R		R	P	R+P	R	P	P
Collecte des matières organiques (collecte à trois voies)																		
Planification		P	P	P	P	P	P	P	P	P+M			P	P	M+P	M	P	P
Collecte et transport	s/o	P	P	P	P	P	P	P	P	P		s/o	s/o	P	P	P	P	P
Traitement / élimination		P	P	P	P	P	P	P	P	P+R				P	P	R+P	R	P

Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).

Note : (1) L'implantation de la collecte à trois voies à Magog s'est faite en avril 2012.

Légende : M = Municipalité R = Régie P = Entreprise privée s/o = Sans objet

2.3 Entente intermunicipale

Il existe quelques ententes intermunicipales relativement à la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC (Tableau 11). Parmi les ententes actuellement en vigueur, 12 municipalités ont délégué certains de leurs pouvoirs à la MRC afin de lui permettre d'établir et exploiter un établissement de récupération et de conditionnement de matières recyclables ou de confier ces fonctions à toute autre personne. La MRC a donc adhéré à une entente inter-MRC afin de devenir membre de la Régie de récupération de l'Estrie (RRE). Cette régie est habilitée à opérer un centre de tri et à y traiter les matières recyclables provenant de la collecte sélective des matières résiduelles. Les matières recyclables des municipalités ayant délégué leurs compétences à la MRC sont donc traitées par la Régie de récupération de l'Estrie.

Les huit municipalités de la MRC de Memphrémagog concernées par l'entente intermunicipale permettant l'exploitation et l'administration d'un lieu régional d'enfouissement technique par la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) sont membres à part entière de cette régie. Ainsi, les municipalités contribuent aux coûts d'immobilisation, d'exploitation et d'administration de la régie et les infrastructures leurs appartiennent en partie.

Pour ce qui est des municipalités ayant conclu une entente avec la Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM), elles sont seulement clientes de cette régie. Les infrastructures n'appartiennent donc pas à ces municipalités. Dans le cas de la Ville de Magog et de la municipalité du Canton d'Orford, les ententes sont d'une durée d'un an. Pour ce qui est des autres municipalités, leurs ententes, d'une durée de 15 ans, se terminent en 2019.

La Ville de Magog et de la municipalité du Canton d'Orford, ont également une entente avec la RIGDSC pour le traitement de leurs matières organiques provenant de leurs collectes à trois voies. Ces ententes se terminent respectivement en 2013 et 2012.

La municipalité du Canton de Pottou a signé des ententes intermunicipales avec ses municipalités voisines, soit Austin et Bolton-Est, afin de permettre l'accès à son écocentre. La municipalité d'Austin a également une entente avec la Ville de Magog pour utiliser les services de l'écocentre.

Finalement, les ententes intermunicipales concernant le traitement des eaux usées portent essentiellement sur le traitement des eaux usées des municipalités dont le réseau d'égouts est connecté à celui des municipalités voisines.

Tableau 11 : Liste des ententes intermunicipales ou inter-MRC en vigueur sur le territoire

Parties à l'entente		Objet de l'entente	Organisme offrant le service	Durée	Échéance
MRC de Memphrémagog Austin Ayer's Cliff Hatley Canton de Hatley Magog North Hatley	Ogden Canton d'Orford Canton de Potton Ste-Catherine-de-Hatley Stanstead Canton de Stanstead	Tri et conditionnement des matières recyclables	MRC de Memphrémagog	15 ans	31 déc. 2020
MRC de Memphrémagog MRC Le Val-St-François MRC Le Haut-St-François	MRC de Coaticook MRC Les Sources Ville de Sherbrooke	Tri et conditionnement des matières recyclables	Régie de récupération de l'Estrie	15 ans	31 déc. 2020
Ayer's Cliff Hatley Canton de Hatley North Hatley Ogden Ste-Catherine-de-Hatley Stanstead Canton de Stanstead	Barnston-Ouest Coaticook Compton Dixville East Hereford St-Herménégilde St-Venant-de-Paquette Ste-Edwidge-de-Clifton Stanstead-Est Waterville	Exploitation et administration d'un lieu d'enfouissement technique et d'une plate-forme de compostage par la RIGDSC	RIGDSC	10 ans	2017
Austin Bolton-Est Eastman Canton de Potton	St-Étienne-de-Bolton Stukely-Sud RIEDSBM	Élimination de matières résiduelles et de gros rebuts domestiques	RIEDSBM	15 ans	2019
Magog	RIEDSBM	Élimination de matières résiduelles	RIEDSBM	1 an	15 Juin 2012
Canton d'Orford	RIEDSBM	Élimination de matières résiduelles	RIEDSBM	1 an	31 déc. 2012
Magog	RIGDSC	Traitement de matières organiques	RIGDSC	2 ans	31 déc. 2013
Canton d'Orford	RIGDSC	Traitement de matières organiques	RIGDSC	2 ans	31 déc. 2012
Canton de Potton	Bolton-Est	Accès au service d'écocentre de la municipalité du Canton de Potton	Canton de Potton	1 an	30 avril 2012 (renouvellement annuel automatique)
Canton de Potton	Austin	Accès au service d'écocentre de la municipalité du Canton de Potton	Canton de Potton	1 an	30 avril 2012 (renouvellement annuel automatique)
Magog	Austin	Accès au service d'écocentre de la Ville de Magog	Magog	1 an	31 déc. 2012 (renouvellement annuel automatique)
Ayer's Cliff	Hatley	Traitement des eaux d'une partie du réseau d'égouts de Hatley	Ayer's Cliff	20 ans	2009 (en négociation)
North Hatley	Canton de Hatley	Traitement des eaux d'une partie du réseau d'égouts du Canton de Hatley	North Hatley	10 ans	Renouvellement quinquennal automatique
Canton de Hatley	Sherbrooke	Traitement des eaux d'une partie du réseau d'égouts du Canton de Hatley	Sherbrooke	2 ans	Renouvellement annuel automatique
Magog	Sherbrooke	Traitement des eaux d'une partie du réseau d'égouts de la Ville de Magog (secteur Venise)	Sherbrooke	1 an	1 ^{er} janvier 2005 (renouvelable)

Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).Légende : RIEDSBM = Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi
RIGDSC = Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook

2.4 Réglementation municipale

En 2011, la majorité des municipalités de la MRC possédaient un règlement concernant la gestion des matières résiduelles. Seules les municipalités de Bolton-Est, Hatley, Canton de Hatley, Ogden et Saint-Étienne-de-Bolton n'ont pas de règlement touchant les matières résiduelles. Le règlement de Stukely-Sud se limite quant à lui à indiquer les contenants prévus pour la collecte des matières recyclables. Le tableau suivant présente les différents éléments de réglementation en vigueur selon les municipalités.

Dans neuf municipalités, les règlements visent à définir les matières résiduelles acceptées ou refusées dans la collecte des ordures ou encore à fixer des normes relatives aux contenants pouvant être utilisés et aux règles concernant la disposition en bordure de rue (Tableau 12). Ces règlements visent à empêcher la disposition anarchique des résidus. Sur la liste des matières prohibées lors de la collecte des ordures, on retrouve entre autres les carcasses d'animaux, les matériaux secs, les résidus domestiques dangereux (RDD), les carcasses d'automobiles et les résidus provenant de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD).

Plusieurs municipalités ont également adopté des règlements concernant la collecte des matières recyclables. Dans ces cas également, l'objectif est de favoriser une bonne gestion de ces collectes. Les municipalités qui ont adopté de tels règlements y indiquent les matières acceptées et refusées ainsi que les contenants autorisés. La municipalité de Stukely-Sud a quant à elle un règlement concernant les modalités pour la location des bacs pour la collecte des matières recyclables. Les règlements des municipalités d'Austin, du Canton d'Orford ainsi que ceux des villes de Magog et Stanstead indiquent également que la participation des résidences aux collectes de matières recyclables est obligatoire. Le Canton d'Orford oblige également la participation des commerces à cette collecte.

À la suite de l'adoption du premier PGMR, un effort important a été réalisé afin de mieux encadrer la gestion des boues de fosses septiques. Ainsi, dix municipalités ont adopté des règlements afin d'obliger la vidange périodique des fosses septiques. La très grande majorité des municipalités qui procèdent à une vidange obligatoire ont décidé d'effectuer la vidange aux deux ans, peu importe le type de résidences. Seules les municipalités d'Austin, Hatley, North Hatley et Sainte-Catherine-de-Hatley font une distinction entre la fréquence de vidange pour les résidences permanentes (2 ans) et pour les résidences secondaires (4 ans). Les municipalités de Bolton-Est, Canton d'Orford, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton et Canton de Stanstead procèdent pour leur part à la mesure annuelle des boues de fosses septiques. La vidange des boues se fait alors au besoin. Finalement, la municipalité d'Ogden a laissé le choix aux citoyens de s'inscrire à une vidange périodique ou encore à la mesure annuelle des boues de fosses septiques. La municipalité gère ainsi deux types de procédure.

Tableau 12 : Règlements municipaux en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles

Éléments réglementés	Municipalité																
	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Pottton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud
Collecte des ordures	x	x					x	x		x	x		x		x	x	
◇ Contenant pour collecte des ordures	x	x					x	x		x	x		x		x	x	
◇ Définition excluant entre autres les RDD et les CRD	x	x					x	x		x	x		x		x	x	
◇ Matières résiduelles volumineuses	x	x					x	x			x		x		x	x	
Collecte des matières recyclables	x	x		x			x	x		x			x		x	x	
◇ Contenant pour collecte des matières recyclables	x	x		x			x	x		x			x		x	x	x
◇ Matières recyclables autorisées/interdites	x	x		x				x		x			x		x	x	
◇ Collecte de boîtes de carton							x										
◇ Participation obligatoire	x						x			x		s/o			x		
Collecte des matières organiques		x						x		x			x				
◇ Contenant pour collecte des matières organiques		x						x		x			x				
◇ Matières organiques autorisées/interdites		x						x		x			x				
◇ Collecte de résidus verts	x						x										
◇ Participation obligatoire										x							
Poids maximal d'un contenant	x	x					x			x	x		x		x	x	
Type de contenant autorisé pour les usages commercial ou industriel	x	x											x				
Fosses septiques	x	x	x	x	x	x	x	x	x ⁽¹⁾	x	x		x	x	x	x	x
◇ Vidange obligatoire (2 ans)		x		x		x	x							x		x	
◇ Vidange obligatoire (2 ans et 4 ans)	x				x			x	x					x			
◇ Mesure annuelle des boues (vidange au besoin)			x						x	x	x			x		x	

Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).

Note : (1) Les citoyens de la municipalité ont le choix entre la mesure annuelle des boues de fosses septiques ou la vidange périodique.

2.5 Programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

Les municipalités offrent différents services afin de détourner des matières résiduelles de l'enfouissement. Le tableau suivant présente un aperçu des différents programmes municipaux en vigueur en 2011 (Tableau 13). Une description détaillée de chacun des programmes est présentée dans les sections suivantes. Elles ont été élaborées à l'aide des informations provenant de l'enquête municipale réalisée par la MRC en 2012^(Réf.6). Pour ce qui est des résidus domestiques dangereux (RDD) détournés de l'enfouissement, une partie est valorisée alors qu'une autre est éliminée de façon sécuritaire. Pour ce qui est des résidus encombrants ou des résidus provenant de la construction, rénovation et démolition (CRD), les citoyens de 16 municipalités peuvent en disposer dans un écocentre ou lors d'une journée prévue à cet effet.

Tableau 13 : Programmes municipaux offerts en 2011 et modes de disposition des matières résiduelles

Municipalité	Ordures		Matière recyclable		Matière organique					RDD	Résidu encombrant et CRD			Boue municipale	
					Collecte à 3 voies		Résidus verts		Composteur domestique ⁽¹⁾					Vidange fosse septique	Installation d'épuration municipale
	PP	AV	PP	AV	PP	AV	PP	AV		AV	PP	AV			
Austin	É	---	V	---	---	---	V	---	V	É+V	É+V	É+V	V ⁽⁴⁾	s/o	
Ayer's Cliff	É	---	V	---	V	---	V	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É+V	V ⁽⁴⁾	É	
Bolton-Est	É	---	V	---	---	---	---	---	---	É+V	É	É+V	V ⁽⁵⁾	s/o	
Eastman	É	É	V	V	---	---	---	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É+V	V ⁽⁴⁾	V	
Hatley	É	---	V	---	V	---	---	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É+V	V ⁽⁵⁾	s/o	
Canton de Hatley	É	---	V	---	V	---	V	---	---	É+V	É	É+V	V ⁽⁴⁾	s/o	
Magog	É	É	V	V	V ⁽²⁾	---	V	V	V	É+V	É+V	É+V	V ⁽⁴⁾	É+V ⁽⁶⁾	
North Hatley	É	---	V	---	V	---	V	---	---	É+V	É	É+V	V ⁽⁵⁾	V	
Ogden	É	---	V	---	V	---	---	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É+V	V ⁽⁵⁾	s/o	
Canton d'Orford	É	É	V	V	V	---	V	V	---	É+V	É	É+V	V ⁽⁴⁾	s/o	
Canton de Potton	É	É	V	V	---	---	---	V	V	É+V	É	É+V	V ⁽⁵⁾	É	
Saint-Benoît-du-Lac	É	---	V	---	---	---	---	---	---	É+V	---	---	s/o	V	
Sainte-Catherine-de-Hatley	É	---	V	---	V	---	V	---	---	É+V	É	É+V	V ⁽⁴⁾	V	
Saint-Étienne-de-Bolton	É	---	V	---	---	---	---	---	V	É+V	---	É+V	V ⁽⁴⁾	s/o	
Stanstead	É	---	V	---	V	---	V	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É+V	V ⁽⁴⁾	V	
Canton de Stanstead	É	É	V	V	V	---	---	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É+V	V ⁽⁵⁾	V	
Stukely-Sud	É	---	V	---	---	---	---	---	---	É+V	É ⁽³⁾	É	V ⁽⁴⁾	s/o	
Total	17	4	16	6	10	1	8	3	3	16	15	15	16	10	

Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).

Légende : PP = Porte-à-porte AV = Apport volontaire É = Élimination V = Valorisation

Notes : (1) La MRC a coordonné un programme de distribution de composteurs domestiques offert à tous les citoyens de 2003 à 2008.

(2) L'implantation de la collecte à trois voies s'est faite en avril 2012.

(3) Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.

(4) Les entreprises mandatées par les municipalités envoient les boues de fosses septiques à un lieu de traitement où elles sont valorisées, généralement par épandage agricole^(Réf.9).

(5) Le choix de l'entrepreneur appartient aux propriétaires. Les entreprises oeuvrant sur le territoire de la MRC envoient les boues de fosses septiques à un lieu de traitement où elles sont valorisées, généralement par épandage agricole^(Réf.9).

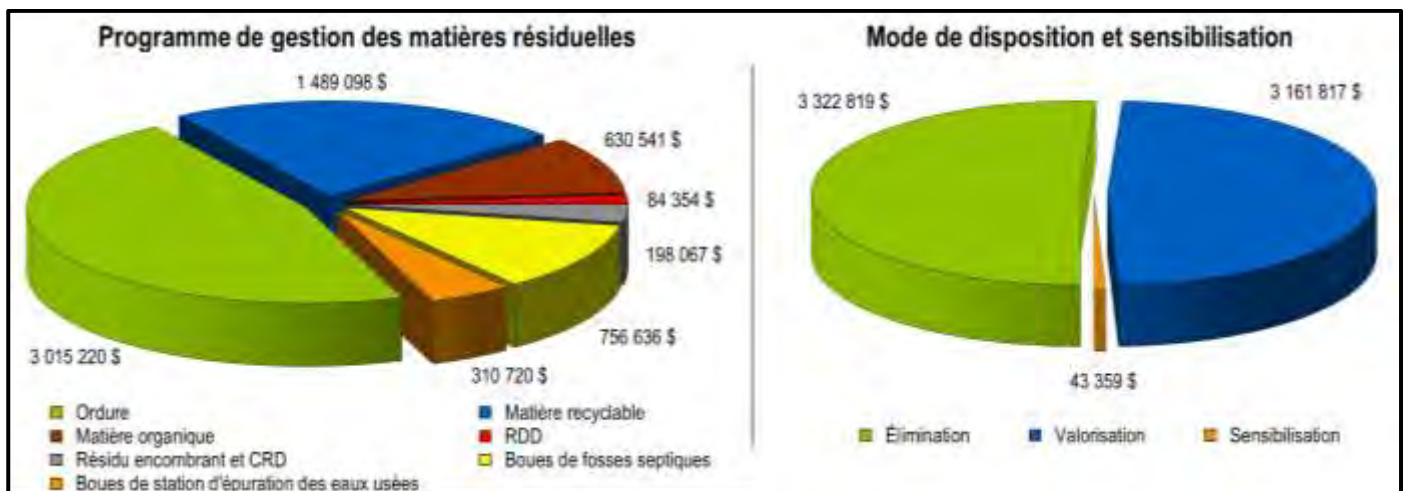
(6) À partir de 2012, toutes les boues de la station d'épuration de la Ville de Magog ont été valorisées.

Les programmes de gestion des matières résiduelles constituent des coûts importants pour les municipalités. La figure suivante illustre la répartition des coûts inhérents aux différents programmes pour l'ensemble du territoire de la MRC (Figure 5). Elle représente également la part des coûts rattachés aux activités d'élimination, de valorisation ainsi qu'aux programmes de sensibilisation et d'information des citoyens en fonction des modes de disposition des municipalités. Les coûts relatifs à la gestion des RDD ont été intégrés aux activités de valorisation, car même si une partie des RDD est non valorisée, l'élimination de ceux-ci se fait de façon sécuritaire.

En 2011, la collecte des ordures constitue la principale dépense en absorbant près de 47 % des montants alloués aux différents programmes de gestion des matières résiduelles. Par la suite, 23 % des dépenses correspondent à la collecte des matières recyclables. Finalement, la collecte des matières organiques représente près de 10 % des dépenses (Figure 5).

En regard du mode de disposition, les activités d'élimination des matières résiduelles, dans lesquelles on retrouve une partie des résidus encombrants et des boues municipales, représentent donc 51 % des coûts. La valorisation (48 %) ainsi que les programmes de sensibilisation et d'information des citoyens (1 %) constituent près de la moitié des dépenses (Figure 5).

Figure 5 : Répartition des coûts de gestion des matières résiduelles pour l'ensemble de la MRC en 2011



Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).

2.5.1 Programme de gestion des ordures

En 2011, l'ensemble des municipalités de la MRC offraient un service de collecte porte-à-porte des ordures. En se basant sur le sommaire du rôle d'évaluation foncière (nombre de logements et de résidences saisonnières), il est possible d'estimer que ce service dessert 27 709 logements dont 77 % sont des résidences permanentes et 23 % des résidences saisonnières. La moitié des unités d'occupation est de type unifamilial (49,6 %). Les multilogements (27,1 %) sont principalement situés dans les villes de Magog et Stanstead. Environ 500 résidences ne sont toutefois pas desservies par un service de collecte porte-à-porte. Il s'agit de résidences présentes dans les municipalités d'Eastman, du Canton d'Orford, du Canton de Pottou et ainsi que du Canton de Stanstead et situées sur des chemins privés ou des routes inaccessibles par camion. Les résidents concernés peuvent cependant déposer leurs ordures dans des points de collecte prévus à cet effet.

La fréquence des collectes varie d'une municipalité à l'autre (Tableau 14). À l'exception de Saint-Benoît-du-Lac, qui a davantage le caractère d'un ICI, la majorité des municipalités ont mis en place un service de collecte aux deux semaines en 2011. La municipalité d'Eastman conserve toutefois une collecte hebdomadaire pour les mois de juillet et août. Depuis l'implantation de sa collecte à trois voies, les municipalités de Sainte-Catherine-de-Hatley et de Hatley ont instauré une collecte mensuelle des ordures. La municipalité du Canton d'Orford a, elle aussi, diminué sa fréquence de collecte. Elle est aux quatre semaines entre octobre et avril et aux deux semaines entre les mois de mai et septembre. Ainsi, dans les municipalités de la MRC, le nombre de collecte des ordures varie de 12 à 30 par année.

Dans neuf municipalités, des institutions, commerces et industries (ICI) sont inclus aux collectes municipales. Globalement, 174 ICI dans la MRC bénéficient des services municipaux de collecte des ordures. De plus, il importe de mentionner qu'un grand nombre d'entreprises sont identifiées au rôle d'évaluation foncière comme étant des unités résidentielles bien qu'elles aient une vocation partiellement commerciale. Cette situation s'applique, par exemple, à de petits salons de coiffure, à des travailleurs à domicile, à certains ateliers d'artisanat, etc. Généralement, ces entreprises sont incluses aux collectes municipales sans qu'il soit possible de les distinguer d'une unité résidentielle.

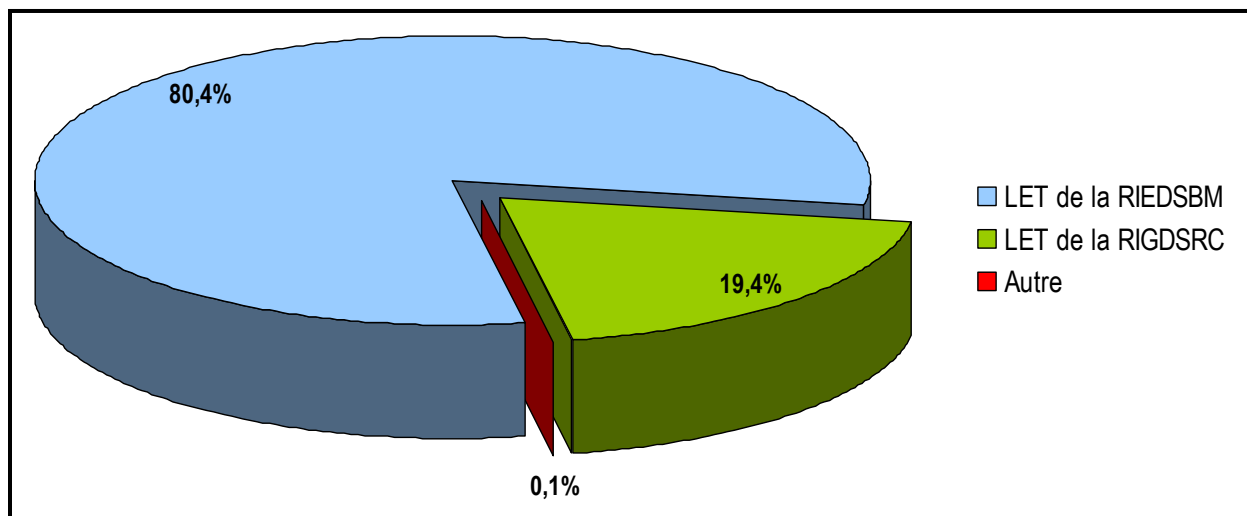
Deux lieux d'enfouissement technique sont utilisés par les municipalités de la MRC. Il s'agit du LET de la RIGDSC dans la MRC de Coaticook et de celui de la RIEDSBM dans la MRC Brome-Missisquoi. La municipalité de Saint-Benoît-du-Lac a pour sa part attribué un contrat pour la gestion de ses matières résiduelles à la compagnie Services Matrec Inc. Le choix du lieu d'élimination revient donc à cette entreprise privée. En 2011, 15 730 tonnes de matières résiduelles ont été enfouies. La répartition entre les différents sites de la quantité des matières résiduelles enfouies est illustrée par la Figure 6. Le pourcentage plus élevé de matières résiduelles envoyées au LET de la RIEDSBM s'explique par le fait qu'il est utilisé par la Ville de Magog, principale agglomération de la MRC, et conséquemment, productrice importante de matières résiduelles en regard du tonnage.

Comme mentionné précédemment, les municipalités de la MRC ont dépensé plus de trois millions de dollars en 2011 pour collecter et enfouir des matières résiduelles. De ce montant, près de 56 % sont alloués à la collecte et au transport. Le fait que les LET utilisés se situent à l'extérieur du territoire de la MRC a certainement une incidence sur les coûts de transport. Toutefois, en comparant avec les données de 2009, où la collecte et le

transport représentaient 62 % des frais, on peut remarquer que les coûts reliés directement à la tarification aux sites d'enfouissement sont à la hausse.

À l'échelle de la MRC, le coût par unité desservie est estimé à 109 \$, dont 61 \$ pour la collecte et le transport et 44 \$ pour l'enfouissement. Une partie des frais reliés à l'enfouissement est toutefois retournée aux municipalités via le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, afin de contribuer au financement d'activités municipales visant l'élaboration, la révision, la modification et la mise en œuvre des PGMR. Ainsi, en 2011, les municipalités de la MRC ont reçu un montant total de 420 694 \$ en redevances, soit environ 15 \$ par unité desservie. Le coût des programmes municipaux de gestion des ordures varie de 67 \$ à 130 \$ par unité desservie. La municipalité où le coût unitaire est le plus faible est Bolton-Est, alors que celle où il est le plus élevé est Ogden. La municipalité de Saint-Benoît-du-Lac n'est pas considérée dans ces moyennes compte tenu de son caractère unique.

Figure 6 : Répartition de la quantité de matières résiduelles destinées à l'enfouissement en 2011



Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.11).

Tableau 14 : Description des programmes municipaux de gestion des ordures en 2011

Municipalité	Fréquence de collecte en 2011			Contrat de collecte en vigueur en 2011			Type de cueillette	Contenant permis
	Type	Journée	nb/an	Entrepreneur	Durée	Échéance		
Austin	Aux 2 semaines	Lundi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Sac Bac de 360 litres
Ayer's Cliff	Aux 2 semaines	Vendredi	26	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Tous les contenants sont acceptés
Bolton-Est	Aux 2 semaines	Lundi	26	Les entreprises Raymond Cherrier	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Sac
Eastman	Aux 2 semaines et hebdomadaire en juillet et août	Lundi	30	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 240 litres ou de 360 litres
Hatley	Mensuelle	Mardi	12	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Sac
Canton de Hatley	Aux 2 semaines	Jeudi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Magog	Aux 2 semaines	Lundi au vendredi	26	Services Matrec Inc.	3 ans	Juin 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres Conteneur ⁽¹⁾
North Hatley	Aux 2 semaines	Jeudi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 120, 240 ou 360 litres
Ogden	Aux 2 semaines	Lundi	26	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Tous les contenants sont acceptés
Orford	Aux 4 semaines et aux 2 semaines entre mai et septembre	Lundi	18	Sani-Estrie	2 ans	31 déc. 2013	Porte-à-porte	Bac de 240 litres
Potton	Aux 2 semaines	Lundi	26	Les entreprises Raymond Cherrier	3 ans	31 janv. 2012	Porte-à-porte	Sac Bac de 360 litres
St-Benoît-du-Lac	Hebdomadaire	Mardi	52	Services Matrec Inc.	5 ans	2012	Porte-à-porte	Conteneur de 8 verges ³
Ste-Catherine-de-Hatley	Mensuelle	Mardi et mercredi	12	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2013	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
St-Étienne-de-Bolton	Aux 2 semaines	Mardi	26	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Tous les contenants sont acceptés Sac
Stanstead	Aux 2 semaines	Mercredi et jeudi	26	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Tous les contenants sont acceptés
Canton de Stanstead	Aux 2 semaines	Lundi	26	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Tous les contenants sont acceptés
Stukely-Sud	Aux 2 semaines	Jeudi	26	Les entreprises Raymond Cherrier	2 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Tous les contenants sont acceptés

Notes : (1) Conteneurs pour les six logements et plus.

(2) Valeur estimée en fonction du nombre de collecte.

(3) Équipement et ressources humaines.

(suite Tableau 14)

Lieu de traitement en 2011	Quantité 2011 (tonne)	Nombre d'u.o. desservies en 2011					Coût avant taxes en 2011 (\$)						Municipalité
		Perm.		Sais.	ICI	Total	Collecte et transport	Traitement / élimination	Autre	Total	Coût / u.o. résid.	Coût / tonne	
		Unif.	M-L										
RIEDSBM	531,43	469	46	713	4	1 232	94 971	50 123	5 030	150 124	122	282	Austin
RIGDSC	297,29	355	124	113	0	592	20 860	45 469	---	66 329	112	223	Ayer's Cliff
RIEDSBM	330,69	362	23	360	11	756	29 249	21 351	---	50 600	67	153	Bolton-Est
RIEDSBM	876,09	642	77	568	0	1 287	78 219	53 952	---	132 171	103	151	Eastman
RIGDSC	200,46	268	29	152	0	449	16 905	21 163	---	38 068	85	190	Hatley
RIGDSC	402,73	638	74	86	4	802	45 251	54 606	---	99 857	125	248	Canton de Hatley
RIEDSBM	8 264,05	5 883	5 699	1 179	33	12 794	939 025	512 559	90 943 ⁽³⁾	1 542 527	121	187	Magog
RIGDSC	204,17	236	113	81	0	430	35 530	19 980	---	55 510	129	272	North Hatley
RIGDSC	214,02	276	14	214	2	506	36 795	28 974	---	65 769	130	307	Ogden
RIEDSBM	1 466,88	1 102	390	905	0	2 397	78 167	97 816	---	175 983	73	120	Canton d'Orford
RIEDSBM	768,91	769	211	767	53	1 800	112 757	50 271	---	163 028	91	212	Canton de Potton
Au choix du transporteur	16,98	0	0	0	1	1	2 521	711	---	3 232	s/o	190	St-Benoît-du-Lac
RIGDSC	463,36	906	50	375	0	1 331	48 417	62 756	---	111 173	84	240	Ste-Catherine-de-Hatley
RIEDSBM	132,18	220	29	205	0	454	27 859	8 642	---	36 501	80	276	St-Étienne-de-Bolton
RIGDSC	785,59	834	560	3	59	1 456	50 378	106 973	---	157 351	108	200	Stanstead
RIGDSC	491,24	425	35	444	7	911	50 986	66 502	---	117 488	129	239	Canton de Stanstead
RIEDSBM	284,42	366	35	110	0	511	30 914	18 595	---	49 509	97	174	Stukely-Sud
	15 730,49	13 751	7 509	6 275	174	27 709	1 698 804	1 220 443	95 973	3 015 220	109	192	MRC de Memphrémagog

Légende : u.o. = Unité d'occupation Perm. = Permanent Sais. = Saisonnier Unif. = Unifamiliale M-L = Multilogement
u.o. résid. = Unité d'occupation résidentielle ICI = Industrie, commerce et institution

2.5.2 Programme de gestion des matières recyclables

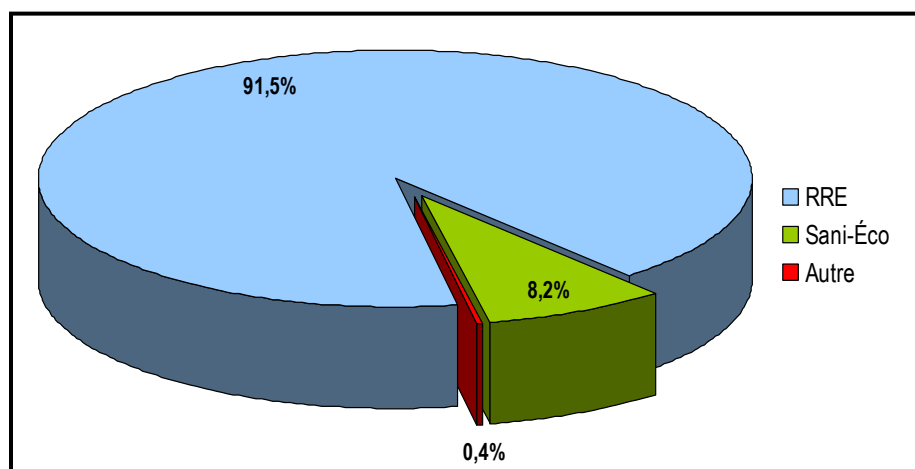
Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte porte-à-porte des matières recyclables (Tableau 15). Les citoyens de la Ville de Magog peuvent également aller porter leurs matières recyclables à l'écocentre de leur ville. En 2011, les collectes ont permis d'amasser 7 371 tonnes de matières. La collecte des matières recyclables est offerte à 27 535 logements résidentiels et 368 ICI. La fréquence de collecte est la même pour l'ensemble de la MRC, soit une fois par deux semaines, à l'exception de Saint-Benoît-du-Lac.

Les contenants utilisés varient d'une municipalité à l'autre. En règle générale, des bacs roulants de 360 litres ou de 240 litres sont utilisés. Seules les municipalités de Bolton-Est, du Canton de Potton et de Saint-Étienne-de-Bolton permettent l'emploi de sacs. Pour l'ensemble du territoire de la MRC, ce sont donc des collectes pêle-mêle qui sont implantées.

Comme indiqué précédemment, la MRC a reçu une délégation de compétence pour le tri et le conditionnement des matières recyclables de la part de 12 municipalités. Les matières recyclables de ces municipalités sont traitées par la Régie de récupération de l'Estrie (RRE), dont les installations se trouvent à Sherbrooke. Les municipalités de Bolton-Est, Eastman, Saint-Étienne-de-Bolton et Stukely-Sud envoient quant à elles leurs matières recyclables au centre de récupération de la compagnie Sani-Éco situé à Granby. Finalement, comme pour les ordures, la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac a attribué un contrat à une entreprise privée, la compagnie Sani-Estrie, pour la cueillette et le traitement de ses matières recyclables. Près de 92 % des matières recyclables recueillies par les collectes municipales sont traitées à la RRE (Figure 7).

En 2011, les municipalités ont consacré 1 489 098 \$ à la collecte des matières recyclables. Le coût moyen par unité d'occupation résidentielle était de 53 \$. Tout comme pour la gestion des ordures, la collecte et le transport constituent la principale dépense, soit 76 % des coûts des programmes de gestion des matières recyclables. Une compensation totale de 1 081 490 \$ a toutefois été versée aux municipalités dans le cadre du *Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*.

Figure 7 : Répartition des matières recyclables recueillies par la collecte sélective en 2011



Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).

2.5.3 Programme de gestion des matières organiques

Dans le cadre de la gestion des matières organiques, on retrouve deux types de programmes : la collecte des matières organiques et la collecte de résidus verts. Quelques municipalités offrent également des infrastructures permettant des apports volontaires (Tableau 16).

En 2011, neuf municipalités avaient implanté une collecte des matières organiques. Il s'agit des municipalités membres de la RIGDSC (Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley, Stanstead et Canton de Stanstead) ainsi que de la municipalité du Canton d'Orford. Ces collectes ont permis de détourner de l'enfouissement 1 140 tonnes de matières organiques en 2011. Elles ont toutes été valorisées à la plate-forme de compostage aménagée par la RIGDSC. Au total, 8 827 unités résidentielles et 25 ICI, sont desservis par ce type de collecte, soit environ 32 % des logements du territoire de la MRC. La fréquence de ces collectes varie grandement d'une municipalité à l'autre passant de 19 à 36 par année. Ce sont généralement des bacs roulants de 360 litres ou de 240 litres qui sont utilisés. Seule la municipalité d'Ogden laisse le choix du contenant aux citoyens. En 2011, les collectes de matières organiques ont coûté 407 035 \$ aux municipalités, soit un coût moyen par unité desservie évalué à 46 \$.

Les collectes de résidus verts sont essentiellement constituées de collectes spéciales permettant de recueillir principalement des feuilles mortes et des sapins de Noël (Tableau 16). Huit municipalités ont offert ce type de service en 2011, soient Austin, Ayer's Cliff, Canton de Hatley, Magog, North Hatley, Canton d'Orford, Canton de Potton et Stanstead. Pour l'ensemble de la MRC, il y a eu un total de sept collectes pour les sapins de Noël et de 14 collectes porte-à-porte pour les feuilles mortes. L'écocentre de Magog constitue également un point de dépôt pour l'apport volontaire de matières organiques par les citoyens de la ville. De plus, les samedis de septembre à octobre, l'écocentre de Potton accepte également les feuilles mortes des citoyens de Potton, Bolton-Est et Austin. Finalement, les citoyens des municipalités membres de la RIGDSC peuvent également aller déposer leurs résidus verts (branches, résidus d'émondage, gazon, feuilles mortes, etc.) à l'écocentre de la régie situé dans la municipalité de Coaticook. Le lieu de traitement utilisé pour les collectes de résidus verts est la plate-forme de compostage de la RIGDSC à Coaticook. Dans le cas des municipalités du Canton de Potton et d'Austin, les feuilles mortes sont valorisées directement sur le territoire des municipalités, soit respectivement, chez un apiculteur et une personne qui possède des serres. Les coûts associés à ces collectes varient selon les municipalités. De plus, pour celles ayant implanté une collecte à trois voies, les frais reliés à ces collectes spéciales sont généralement inclus dans les contrats de la collecte à trois voies. Il est alors difficile de déterminer les coûts associés exclusivement aux collectes de résidus verts.

Tableau 15 : Description des programmes municipaux de gestion des matières recyclables en 2011

Municipalité	Fréquence de collecte en 2011			Contrat de collecte en vigueur en 2011			Type de cueillette	Contenant permis
	Type	Journée	nb/an	Entrepreneur	Durée	Échéance		
Austin	Aux 2 semaines	Lundi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Ayer's Cliff	Aux 2 semaines	Vendredi	26	Services Matrec Inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 240 ou 360 litres
Bolton-Est	Aux 2 semaines	Mardi	26	Les entreprises Raymond Cherrier	3 ans	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 360 litres Sac
Eastman	Aux 2 semaines	Lundi ou mardi ⁽¹⁾	26	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Hatley	Aux 2 semaines	Vendredi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Canton de Hatley	Aux 2 semaines	Jeudi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Magog	Aux 2 semaines	Lundi au vendredi	26	Services Matrec Inc.	3 ans	Juin 2012	Porte-à-porte Apport volontaire (écocentre)	Bac de 360 litres Conteneur ⁽²⁾
North Hatley	Aux 2 semaines	Jeudi	26	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 240 ou 360 litres
Ogden	Aux 2 semaines	Lundi	26	Arle C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Canton d'Orford	Aux 2 semaines	Lundi	26	Sani-Estrie	2 ans	31 déc. 2013	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Canton de Potton	Aux 2 semaines	Lundi	26	Les entreprises Raymond Cherrier	3 ans	31 janv. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres Sac
St-Benoît-du-Lac	Aux 2 mois	s/o	6	Sani-Estrie	5 ans	2012	Apport volontaire	Conteneur de 40 verges ³
Ste-Catherine-de-Hatley	Aux 2 semaines	Mardi et mercredi	26	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2013	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
St-Étienne-de-Bolton	Aux 2 semaines	Mardi	26	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Sac
Stanstead	Aux 2 semaines	Vendredi	26	Arle C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Canton de Stanstead	Aux 2 semaines	Lundi	26	Sani-Estrie	1 an	31 déc. 2010	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
Stukely-Sud	Aux 2 semaines	Jeudi	26	Les entreprises Raymond Cherrier	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres

Notes : (1) Collecte effectuée le mardi en juillet et août.

(2) Conteneurs pour les six logements et plus.

(suite Tableau 15)

Lieu de traitement en 2011	Quantité 2011 (tonne)	Nombre d'u.o. desservies en 2011					Coût avant taxes en 2011 (\$)						Municipalité
		Perm.		Sais.	ICI	Total	Collecte et transport	Traitement / élimination	Autre	Total	Coût / u.o. résid.	Coût / tonne	
		Unif.	M-L										
RRE	400,27	469	46	713	4	1 232	77 842	9 002	1 367	88 211	72	220	Austin
RRE	227,43	355	124	113	0	592	29 853	4 221	---	34 074	58	150	Ayer's Cliff
Sani-Éco	109,08	362	23	360	11	756	29 249	5 845	---	35 094	46	322	Bolton-Est
Sani-Éco	262,98	642	77	568	0	1 287	64 424	Inclus dans la collecte	---	64 424	50	245	Eastman
RRE	199,40	268	29	152	0	449	27 377	3 717	---	31 094	69	156	Hatley
RRE	282,10	638	74	86	4	802	40 542	6 034	---	46 576	58	165	Canton de Hatley
RRE	3 650,88	5 883	5 699	1179	98	12 859	360 109	115 151	151 325	626 585	49	172	Magog
RRE	118,77	236	113	81	0	430	22 931	3 255	---	26 186	61	220	North Hatley
RRE	99,55	276	14	214	2	506	31 929	3 997	---	35 926	71	361	Ogden
RRE	677,82	1 102	390	905	22	2 419	163 472	17 402	---	180 874	75	267	Canton d'Orford
RRE	249,05	769	211	767	53	1 800	65 580	13 447	---	79 027	44	317	Canton de Potton
Sani-Estrie	26,09	0	0	0	1	1	3 738	296	960	4 994	s/o	191	St-Benoît-du-Lac
RRE	308,04	906	50	375	11	1 342	75 244	9 429	---	84 673	63	275	Ste-Catherine-de-Hatley
Sani-Éco	84,15	220	29	205	0	454	19 545	Inclus dans la collecte	---	19 545	43	232	St-Étienne-de-Bolton
RRE	367,40	834	560	3	155	1 552	46 560	9 870	--	56 430	36	154	Stanstead
RRE	160,42	425	35	444	7	911	44 708	7 056	---	51 764	57	323	Canton de Stanstead
Sani-Éco	147,54	366	35	110	0	511	23 621	Inclus dans la collecte	1 575	25 195	49	171	Stukely-Sud
	7 370,92	13 751	7 509	6 275	368	27 093	1 126 724	208 722	155 227	1 490 672	53	202	MRC de Memphrémagog

Légende : u.o. = Unité d'occupation Perm. = Permanent Sais. = Saisonnier Unif. = Unifamiliale M-L = Multi logement
u.o. résid. = Unité d'occupation résidentielle ICI = Industrie, commerce, institution

Tableau 16 : Description des programmes de gestion des matières organiques en 2011

Municipalité	Fréquence de collecte en 2011			Contrat de collecte en vigueur en 2011			Type de cueillette	Contenant permis
	Type	Journée / mois	nb/an	Entrepreneur	Durée	Échéance		
Austin	Collecte feuilles mortes	Octobre	1	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Sac de papier
	Collecte sapins de Noël	Janvier	1	Municipalité		s/o	Porte-à-porte	s/o
Ayer's Cliff	Collecte à trois voies	Vendredi	19	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 240 litres
	Collecte sapins de Noël	Janvier	1					s/o
	Collecte feuilles mortes et résidus verts	Oct. / nov. / Mai / juin	6					Sac compostable ou de papier
Bolton-Est	Aucune collecte de matières organiques							
Eastman	Aucune collecte de matières organiques							
Hatley	Collecte à trois voies	Lundi	19	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 240 litres
Canton de Hatley	Collecte à trois voies	Vendredi	36	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 360 litres
	Collecte sapins de Noël	Janvier	1	Municipalité		s/o	Porte-à-porte	s/o
Magog	Collecte sapins de Noël	Janvier	1	Services Matrec Inc.	3 ans	Juin 2012	Porte-à-porte Apport volontaire (écocentre)	Sac de papier ou en fibre biodégradable
	Collecte feuilles mortes et résidus verts	Oct. / nov. / Mai	3					
North Hatley	Collecte à trois voies	Vendredi	36	Sani-Estrie	3 ans	31 déc. 2012	Porte-à-porte	Bac de 120 ou 240 litres
	Collecte sapins de Noël	Janvier	1	Municipalité		s/o	Porte-à-porte	s/o
Ogden	Collecte à trois voies	Mardi	20	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 46 litres ou de 240 litres
Canton d'Orford	Collecte à trois voies	Lundi	29	Sani-Estrie	2 ans	31 déc. 2013	Porte-à-porte	Bac de 240 litres
	Collecte feuilles mortes	Mai et nov.	2	Municipalité		s/o	Porte-à-porte	Sac de papier ou de maïs
	Collecte sapins de Noël	Janvier	1	Particulier		s/o	Porte-à-porte	s/o
Canton de Potton	Collecte feuilles mortes	Sept. / oct.	9			s/o	Apport volontaire (écocentre)	Sac compostable
St-Benoît-du-Lac	Aucune collecte de matières organiques							
Ste-Catherine-de-Hatley	Collecte à trois voies	Mardi et mercredi	19	Services Matrec Inc.	3 ans	31 déc. 2013	Porte-à-porte	Bac de 240 litres
St-Étienne-de-Bolton	Aucune collecte de matières organiques							
Stanstead	Collecte à trois voies	Jeudi	32	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 240 ou 360 litres
	Collecte sapins de Noël	Janvier	1					s/o
	Collecte feuilles mortes	Mai et nov.	2					Sac compostable ou de papier
Canton de Stanstead	Collecte à trois voies	Mercredi	19	Arlie C. Fearon Transport inc.	1 an	31 déc. 2011	Porte-à-porte	Bac de 240 litres
Stukely-Sud	Aucune collecte de matières organiques							

(suite Tableau 16)

Lieu de traitement en 2011	Quantité 2011 (tonne)	Nombre d'u.o. desservies en 2011					Coût avant taxes en 2011						Municipalité
		Perm.		Sais.	ICI	Total	Collecte et transport	Traitement / élimination	Autre	Total	Coût / u.o. résid.	Coût / tonne	
		Unif.	M-L										
Sur place	n/d	469	46	713	0	1 228	2 000	2 000	---	4 000	3	n/d	Austin
Sur place	n/d												
RIGDSC	101,66	355	124	113	0	592	14 304	4 270	---	18 574	31	183	Ayer's Cliff
Aucune collecte de matières organiques													Bolton-Est
Aucune collecte de matières organiques													Eastman
RIGDSC	74,58	268	29	152	0	449	13 523	2 920	---	16 443	37	220	Hatley
RIGDSC	100,49	638	74	86	4	802	36 808	4 020	---	40 828	51	406	Canton de Hatley
RIGDSC	1 694,63	5 883	5 699	1179	0	12 761	112 711	94 693	12 102	219 506	17	130	Magog
RIGDSC	50,02	236	113	81	0	430	22 337	1 641	---	23 978	56	479	North Hatley
RIGDSC	13,70	276	14	214	2	506	14 000	548	---	14 548	29	1 062	Ogden
RIGDSC	331,17	1 102	390	905	0	2 397	143 314	17 791	---	161 105	67	486	Canton d'Orford
Particulier	n/d												
Apiculteur	n/d	769	211	767	0	1 747	0	0	---	0	0	0	Canton de Potton
Aucune collecte de matières organiques													St-Benoît-du-Lac
RIGDSC	195,13	906	50	375	0	1 331	47 293	7 805	---	55 098	41	282	Ste-Catherine-de-Hatley
Aucune collecte de matières organiques													St-Étienne-de-Bolton
RIGDSC	210,74	834	560	3	12	1 409	35 620	8 434	---	44 054	31	209	Stanstead
RIGDSC	62,99	425	35	444	7	911	29 886	2 521	---	32 407	36	514	Canton de Stanstead
Aucune collecte de matières organiques													Stukely-Sud
	2 835,11	12 161	7 345	5 032	25	24 563	471 796	146 643	12 102	630 541	26	222	MRC de Memphrémagog

Légende : u.o. = Unité d'occupation Perm. = Permanent Sais. = Saisonnier Unif. = Unifamiliale M-L = Multilogement
u.o. résid. = Unité d'occupation résidentielle ICI = Industrie, commerce, institution

2.5.4 Programme de gestion des résidus domestiques dangereux

Au cours des dernières années, des efforts importants ont été consacrés afin de détourner les résidus domestiques dangereux (RDD) de la collecte des ordures. Le gouvernement provincial a ainsi adopté des règlements sur la responsabilité élargie des producteurs. Parmi les matières ciblées, on retrouve la peinture et les huiles usagées. Les producteurs ont donc mis en place des programmes afin de recueillir ces matières. Dix municipalités de la MRC participent au programme instauré par Éco-Peinture et six au programme de la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) (Tableau 17).

La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a pour sa part organisé quatre collectes de RDD pour ses municipalités membres. En 2011, elles ont eu lieu sur le territoire de Sainte-Catherine-de-Hatley, Stanstead, Coaticook et Waterville. Les citoyens des municipalités membres de la RIGDSC peuvent également aller déposer leurs RDD à l'écocentre de la régie. Les citoyens de la Ville de Magog peuvent aussi utiliser les services de leur écocentre pour se départir adéquatement de leurs RDD. Pour sa part, quatre journées sont prévues par année à l'écocentre de Potton pour recevoir les RDD des citoyens des municipalités de Potton, Bolton-Est et Austin. Quant à elles, les municipalités de Saint-Étienne-de-Bolton et d'Eastman ont organisé des journées d'écocentre mobile où les citoyens peuvent, entre autres, se départir de leurs RDD. Finalement, les citoyens de la municipalité du Canton d'Orford peuvent aller déposer leurs RDD à leur écocentre. Dans tous les cas, il s'agit d'apports volontaires. Aucune collecte porte-à-porte n'a été effectuée sur le territoire de la MRC.

Finalement, plusieurs municipalités ainsi que la MRC participent à des programmes permettant la récupération de piles, de cartouches d'encre, d'ampoules fluocompactes et de téléphones cellulaires. Dans le cadre de ces programmes, il est généralement impossible de connaître la quantité de RDD recueillis.

Il est difficile de déterminer les coûts associés à la récupération des RDD, puisque dans certains cas, les coûts sont absorbés par d'autres organismes. Les coûts comptabilisés par les municipalités pour les différents services de récupération de RDD offerts aux citoyens totalisaient 84 354 \$ en 2011. Pour les RDD pour lesquels il était possible d'obtenir des données, 140 tonnes ont été recueillies sur le territoire de la MRC.

Tableau 17 : Description des programmes de gestion des résidus domestiques dangereux en 2011

Municipalité	Collecte de RDD			Dépôt permanent (apport volontaire)	Type de RDD récupérés							Quantité 2011 (tonne)	Coût total avant taxes en 2011
	Nb/an	Responsible	Type de collecte		Peinture (1)	Huile usagée (2)	Ampoule fluo-compacte	Pile	Téléphone cellulaire	Cartouche d'encre	Autre RDD		
Austin	Aucune collecte			À la municipalité	x	x	x ⁽³⁾	x	x	x		4,18	2 980 ⁽⁵⁾
				Écocentre de Potton (4 journées)	x	x		x					
Ayer's Cliff	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	À la municipalité	x		x	x	x	x	x	3,69	1 465
				Écocentre de la RIGDSC	x	x		x					
Bolton-Est	Aucune collecte			Écocentre de Potton (4 journées)	x	x		x				n/d	1 000 ⁽⁶⁾
Eastman	1	Municipalité	Apport volontaire	À la municipalité	x	x	x	x	x	x		3,19	1 139
Hatley	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	À la municipalité	x							2,02	531
				Écocentre de la RIGDSC	x	x		x					
Canton de Hatley	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	À la municipalité				x				1,47	140
				Écocentre de la RIGDSC	x	x		x					
Magog	Aucune collecte			Écocentre de Magog	x	x	x	x	x	x	x	95,16	68 562
North Hatley	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	À la municipalité				x	x	x		n/d	n/d
				Écocentre de la RIGDSC	x	x		x					
Ogden	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	Écocentre de la RIGDSC	x	x		x			x	1,18	Inclus dans la quote-part
Canton d'Orford	Aucune collecte			Écocentre d'Orford (11 journées)	x	x	x ⁽³⁾	x			x	4,15	2 050
Canton de Potton	Aucune collecte			Écocentre de Potton (4 journées)	x	x		x			x	5,23	3 405
St-Benoît-du-Lac	Aucune collecte			À la municipalité	x							1,19	n/d
Ste-Catherine-de-Hatley	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	Écocentre de la RIGDSC	x	x		x			x	5,44	Inclus dans la quote-part
St-Étienne-de-Bolton	2	Municipalité	Apport volontaire	Aucun dépôt permanent							1,76	847	
Stanstead	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	Écocentre de la RIGDSC	x	x		x			x	4,12	Inclus dans la quote-part
Canton de Stanstead	4 ⁽⁴⁾	RIGDSC	Apport volontaire	À la municipalité	x							2,81	795
				Écocentre de la RIGDSC	x	x		x					
Stukely-Sud	Aucune collecte			À la municipalité	x	x	x ⁽³⁾	x		x		3,76	1 440
MRC de Memphrémagog	Aucune collecte			À la MRC			x ⁽³⁾	x	x			n/d	0

- Notes :
- (1) Participation au programme de récupération d'Éco-Peinture.
 - (2) Participation au programme de récupération de la SOGHU.
 - (3) Participation au programme de récupération RecycFluo.
 - (4) La RIGDSC organise 4 collectes par année au bénéfice de ses municipalités membres. En 2011, deux collectes ont eu lieu sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, soit dans les municipalités de Sainte-Catherine-de-Hatley et de Stanstead.
 - (5) Le coût total inclut les frais facturés par la municipalité du Canton de Potton pour les services reliés à l'écocentre.
 - (6) Le coût total correspond aux frais facturés par la municipalité du Canton de Potton pour les services reliés à l'écocentre.

2.5.5 Programme de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD

Toutes les municipalités ont offert un service de collecte des résidus encombrants en 2011 (Tableau 18). Dans huit municipalités, ils sont ramassés à même la collecte des ordures. Dans le cas des autres municipalités, pour l'année 2011, le nombre de collecte porte-à-porte dédiées aux résidus encombrants a varié d'une à six. La collecte des résidus encombrants de la Ville de Magog était combinée avec une collecte de matériaux secs.

Les écocentres de Magog, du Canton de Potton, du Canton d'Orford et de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) acceptent également les résidus encombrants et les résidus provenant de la construction, rénovation et démolition (CRD). Les citoyens de Magog, Canton de Potton, Canton d'Orford, Bolton-Est, Austin, Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley, Stanstead et Canton de Stanstead sont desservis par ces différents écocentres. Les citoyens de Saint-Étienne-de-Bolton, Austin et Eastman se sont vu offrir par leur municipalité respective des journées d'écocentre mobile.

Les résidus encombrants recueillis lors de collecte porte-à-porte ont été éliminés. La Ville de Magog fait toutefois exception puisqu'une partie des résidus, le bois, a été valorisée. La situation est cependant inverse en ce qui concerne les écocentres et les écocentres mobiles. En effet, les résidus encombrants et les résidus de CRD recueillis par ces services ont été en grande partie valorisés.

Il est impossible de déterminer pour l'ensemble de la MRC les coûts et les quantités ramassées par ces services, puisque dans la majorité des cas, ces informations sont généralement incluses dans celles concernant la collecte des ordures. Seule la municipalité d'Austin avait des frais séparés reliés à la collecte des résidus encombrants. Toutefois, les frais d'élimination étaient compris dans la collecte des ordures.

Les coûts reliés à la gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD par les différents services d'écocentre et d'apports volontaires totalisaient 198 067 \$ en 2011, dont 183 190 \$ consacrés à la valorisation de ces matières. La grande majorité de cette somme est reliée à l'écocentre de la Ville de Magog (138 766 \$).

Tableau 18 : Description des programmes de gestion des résidus encombrants et des résidus de CRD en 2011

Municipalité	Fréquence en 2011		Entreprise de collecte	Type de matière	Disposition / Lieu de traitement	Quantité 2011 (tonne)	Coût avant taxes en 2011		
	Type de collecte	nb/an					Total	Coût / u.o. résid.	Coût / tonne
Austin	Porte-à-porte	4	Sani-Estrie	Résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	Inclus dans les ordures	14 442	12	n/d
	Apport volontaire (écocentre mobile)	2	Récupération 2000	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Récupération 2000	23,06	6 002	5	260
Ayer's Cliff	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	29,46	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Bolton-Est	Porte-à-porte	3	Les entreprises Raymond Cherrier	Résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	Inclus dans la collecte des ordures			
Eastman	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures, mais sur demande.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre mobile)	1	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers Élimination / RIEDSBM	18,35	4 682	4	255
Hatley	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	13,96	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Canton de Hatley	Porte-à-porte	3	Sani-Estrie	Résidu encombrant	Élimination / RIGDSC	Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	10,42	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Magog	Porte-à-porte	1	Services Matrec Inc.	Résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	Inclus dans la collecte des ordures			
	Porte-à-porte Apport volontaire (écocentre)	s/o	Divers	CRD, matériau sec et résidu encombrant	Valorisation / Divers	2 968,65	138 766	11	47
North Hatley	Porte-à-porte	6	Sani-Estrie	Résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	13,88	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Ogden	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	31,49	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Canton d'Orford	Porte-à-porte	2	Sani-Estrie	Résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre)	11	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	180,56	18 367	8	102
Canton de Potton	Porte-à-porte	1	Les entreprises Raymond Cherrier	Résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	220,47	11 947	7	54
St-Benoît-du-Lac	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
Ste-Catherine-de-Hatley	Porte-à-porte	3	Services Matrec Inc.	Résidu encombrant	Élimination / RIGDSC	Inclus dans la collecte des ordures (estimation : 60 à 110 tonnes)			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	7,49	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
St-Étienne-de-Bolton	Apport volontaire (écocentre mobile)	2	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	29,66	3 426	8	116
Stanstead	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	47,89	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Canton de Stanstead	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire (écocentre RIGDSC)	s/o	Divers	CRD et résidu encombrant	Valorisation / Divers	6,45	Inclus dans la quote-part de la RIGDSC		
Stukely-Sud	Résidus encombrants amassés lors de la collecte des ordures.					Inclus dans la collecte des ordures			
	Apport volontaire	1	Services Matrec Inc.	CRD et résidu encombrant	Élimination / RIEDSBM	3,53	435	1	123

Légende : u.o. résid. = Unité d'occupation résidentielle

2.5.6 Programme de gestion des boues municipales

Les eaux usées domestiques sont recueillies soit par un système de traitement isolé (fosse septique), soit par un réseau d'égouts municipal. Peu importe le mode de gestion utilisé, des boues sont produites. Elles doivent être recueillies à intervalle régulier et ensuite valorisées ou éliminées.

2.5.6.1 Boues de fosses septiques

En 2011, toutes les municipalités de la MRC géraient un programme de vidange des fosses septiques (Tableau 19). Dix municipalités procèdent à une vidange systématique. Généralement, les municipalités procèdent à la vidange une fois tous les deux ans, indifféremment du type de résidences. Toutefois, les municipalités d'Austin, de Hatley, de North Hatley et de Sainte-Catherine-de-Hatley procèdent à la vidange une fois tous les deux ans pour les résidences permanentes et une fois tous les quatre ans pour les résidences secondaires. Dans le cas de huit municipalités, l'entrepreneur est mandaté par la municipalité qui facture les coûts de la vidange au propriétaire par le biais d'une taxe municipale. Dans le cas de deux municipalités, ce sont les propriétaires qui sont responsables de faire effectuer la vidange. La municipalité de Hatley exige alors que le propriétaire lui transmette une preuve que la vidange a été effectuée.

Les municipalités de Bolton-Est, Canton d'Orford, Canton de Potton, Saint-Étienne-de-Bolton et Canton de Stanstead procèdent quant à elles à la mesure annuelle de l'épaisseur des boues de fosses septiques. Les installations sont donc vidangées au besoin seulement. Dans le cas du Canton d'Orford et de Saint-Étienne-de-Bolton, l'entrepreneur est désigné par la municipalité. Dans le cas des autres municipalités, ce sont les propriétaires qui sont responsables de faire effectuer la vidange et de fournir une preuve des travaux à la municipalité.

Concernant la municipalité d'Ogden, elle offre à ses citoyens de choisir entre la vidange périodique ou la mesure annuelle des boues. Dans le cas de la mesure annuelle, elle est assurée par des employés municipaux. Pour ceux qui ont choisi la vidange périodique, la municipalité leur fait parvenir un rappel le moment venu. Peu importe le scénario, le propriétaire est responsable de faire vidanger sa fosse et il doit transmettre une preuve de la vidange à la municipalité.

Selon les chiffres disponibles, les programmes ont coûté un total de 756 636 \$ en 2011. Il est à noter que la plupart des municipalités transfèrent toutefois une partie des coûts aux propriétaires via la taxation municipale.

Tableau 19 : Description des programmes de gestion des boues de fosses septiques en 2011

Municipalité	Fréquence de la vidange	Responsable de la vidange	Entreprise de collecte mandatée par la municipalité	Nombre de fosses vidangées en 2011	Mode de disposition	Lieu de traitement	Coût associé à la vidange des fosses avant taxes en 2011 (\$/an)	Coût associé à la mesure annuelle des boues avant taxes en 2011 (\$/an)
Austin	2 ou 4 ans	Municipalité	Groupe Deslandes Fortin	665	Valorisation	Roxton Pond	101 745 \$	---
Ayer's Cliff	2 ans	Municipalité	Normand Brassard 2006 Inc.	18 ⁽³⁾ (2012)	Valorisation	East Angus, Asbestos, Orford ⁽¹⁾	4050 \$ ⁽³⁾ (2012)	---
Bolton-Est	Mesure annuelle	Propriétaire	s/o	113	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire ⁽²⁾		---	11 228 \$
Eastman	2 ans	Municipalité	Groupe Deslandes Fortin	583	Valorisation	Roxton Pond	89 779 \$	---
Hatley	2 ou 4 ans	Propriétaire	s/o	125	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire ⁽²⁾		---	---
Canton de Hatley	2 ans	Municipalité	Gaudreau environnement inc.	700 ⁽³⁾ (2010)	Valorisation	St-Rosaire et Cowansville	118 670 \$ ⁽³⁾ (2010)	---
Magog	2 ans	Municipalité	Gaudreau environnement inc.	1 550	Valorisation	St-Rosaire et Cowansville	210 452 \$	---
North Hatley	2 ou 4 ans	Propriétaire	s/o	n/d ⁽⁴⁾	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire ⁽²⁾		---	---
Ogden	2 ou 4 ans ou mesure annuelle	Propriétaire	s/o	51 (environ)	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire ⁽²⁾		---	4 065 \$
Canton d'Orford	Mesure annuelle	Municipalité	Gaudreau environnement inc.	303	s/o	Orford ⁽¹⁾	22 710 \$	9 828 \$
Canton de Potton	Mesure annuelle	Propriétaire	s/o	114	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire ⁽²⁾		---	14 284 \$
St-Benoît-du-Lac	s/o							
Ste-Catherine-de-Hatley	2 ou 4 ans	Municipalité	Gaudreau environnement inc.	499	Valorisation	St-Rosaire et Cowansville	81 400 \$	---
St-Étienne-de-Bolton	Mesure annuelle	Municipalité	Groupe Deslandes Fortin	46	Valorisation	Roxton Pond	7 200 \$	4 998 \$
Stanstead	2 ans	Municipalité	Normand Brassard 2006 Inc.	143	Valorisation	East Angus, Asbestos, Orford ⁽¹⁾	28 025 \$	---
Canton de Stanstead	Mesure annuelle	Propriétaire	s/o	248	Au choix de l'entreprise mandatée par le propriétaire ⁽²⁾		---	12 237 \$
Stukely-Sud	2 ans	Municipalité	Groupe Deslandes Fortin	248	Valorisation	Roxton Pond	35 965 \$	---

Notes : (1) Les boues de la station d'épuration n'ont pas encore été vidangées. Le mode de disposition n'est donc pas connu.

(2) Les entreprises oeuvrant sur le territoire de la MRC disposent des boues de fosses septiques dans des lieux où elles sont valorisées^(Réf.9).

(3) La municipalité procède à la vidange des installations septiques aux 2 ans. Il n'y avait donc pas de vidange en 2011.

(4) Les propriétaires sont responsables de faire vidanger leur installation septique. Comme il n'y a que six fosses septiques sur son territoire, la municipalité ne demande pas de preuve de vidange.

2.5.6.2 Boues de station **d'épuration**

Dans la MRC, on retrouve 12 municipalités dont au moins une partie de leur territoire est desservie par un réseau d'égouts. Trois municipalités ont une partie de leur réseau connecté à une station d'épuration appartenant à une municipalité adjacente située dans la MRC. Dans le cas de la Ville de Magog, une partie du réseau est branchée au réseau de la Ville de Sherbrooke qui assure le traitement des eaux usées. Le réseau présent dans la municipalité de Hatley est connecté à la station d'épuration d'Ayer's Cliff. Finalement, une partie du réseau du Canton de Hatley est traitée par la station d'épuration de North Hatley et une autre partie, par celle de la Ville de Sherbrooke.

Sur le territoire de la MRC, on compte 15 stations d'épuration des eaux usées (Tableau 20). Seule la station d'épuration du Canton d'Orford accepte les boues de vidange des fosses septiques. La fréquence de vidange des boues de stations d'épuration est très variable en fonction du type d'installation, passant par exemple d'une fois par jour à une fois en 18 ans. En 2011, seulement six stations ont vidangé leurs boues. La grande majorité de celles-ci ont été enfouies. Toutefois, à compter de 2012, la Ville de Magog, qui génère la quantité la plus importante des boues municipales, a procédé à leur valorisation.

Pour les municipalités utilisant les services de la compagnie Terratube ou de l'entreprise PM VAC, les boues sont déshydratées sur place et seront ultérieurement valorisées si elles répondent aux critères environnementaux.

Tableau 20 : Description des programmes de gestion des boues de station d'épuration en 2011

Municipalité	Type de station (1)	Année d'entrée en fonction (1)	Fréquence de vidange	Année de la dernière vidange	Entreprise de collecte	Disposition / Lieu de traitement	Quantité de boues vidangées	Coût total avant taxes (\$/an)
Ayers' Cliff	BA	1986	À chaque semaine	s/o	Waste Management	Élimination / RIGDSC	205,45 t (en 2011)	37 812 \$
Eastman	EA	1993	Première vidange depuis 1994 (16 ans)	2010	Terratube	Valorisation / Entreposées sur place	27,8 t (2010)	7 278 \$ (2010)
Magog	BA(FO)	1985	Tous les jours	s/o	Waste Management	Élimination / Ste-Cécile-de-Milton (Roland Thibault)	2 861 t (en 2011)	269 787 \$ (2011)
	EA (Omerville)	1983	Chaque année	2011	PM VAC	Valorisation / Entreposées sur place	1 000 m ³	0 \$
North Hatley	EA	1986	Première vidange depuis 2006 (4 ans)	2010	Terratube	Valorisation / Entreposées sur place	14 t	6 578 \$ (2010)
Canton d'Orford	EA(PV)	2006	Aucune vidange depuis la mise en opération de la station en 2006.					
Canton de Potton	ENA(VP)	1995	Jamais vidée depuis 1997	Ne nécessitera pas une vidange pour plusieurs années				
	EA (Owl's Head)	1988	Une seule vidange depuis 1988 (18 ans)	2006	Terratube	Élimination / Ste-Cécile-de-Milton (Roland Thibault)	14,8 t	10 163 \$
St-Benoît-du-Lac	BA(AP)	1962	Aux 4 ans environ	2006	National Vaccum	Les boues de la vidange des bassins sont toujours entreposées. Celles qui ont été vidangées régulièrement sont épandues sur les terres de la municipalité.		
Ste-Catherine-de-Hatley	FSI	1985	À chaque année (fosse du village)	2011	Gaudreau environnement inc.	Valorisation / Cowansville	54 m ³	3 121 \$
Stanstead	EA (Beebe Plain)	1985	Aux 2 ans environ	2010	Terratube	Les boues de 2 sacs de déshydratation ont été valorisées en 2010. Les deux autres sacs de déshydratation sont sur place et seront possiblement valorisés en 2012.	275 t/an (2010)	15 000 \$ (2010)
	BA (Rock Island)	1981	À chaque semaine	s/o				
	EA (Stanstead Plain)	1985	À chaque année	2011				
Canton de Stanstead	EA(PV) (Georgeville)	2001	1 fois aux 6 ans environ	2005	Terratube	Valorisation / Les boues de deux sacs ont été valorisées en 2005. Les deux autres sacs sont sur place et seront possiblement valorisés en 2013	275 t (2005)	8 500 \$
	EA(PV) (Fitch Bay)	1992	1 fois aux 6 ans environ	2008			250 t (2013)	7 000 \$

Source : (1) MAMROT^(Réf.23).

Légende : BA : Boues activées
 BA(AP) : Boues activées (aération prolongée)
 BA(FO) : Boues activées (fossé d'oxydation)
 FSI : Fosse septique avec infiltration

EA : Étang aéré
 EA(PV) : Étang aéré (parois verticales)
 ENA(VP) : Étang non aéré (vidange périodique)

2.6 Activités d'information et de sensibilisation

Des activités d'information et de sensibilisation sont réalisées sur l'ensemble du territoire à l'initiative de la MRC et des municipalités. Ces activités prennent plusieurs aspects et atteignent divers degrés d'information (Tableau 21).

La MRC procède à la publication d'un bulletin en développement durable qui fournit de l'information, entre autres, sur les matières résiduelles. Ce bulletin est distribué dans toutes les résidences permanentes et saisonnières du territoire en plus d'être disponible, en français et en anglais, sur le site Internet de la MRC. Annuellement, la MRC réalise aussi un Bottin des services de récupération disponibles sur son territoire afin d'informer la population sur les lieux de réemploi, de récupération et de valorisation des matières résiduelles. De plus, depuis plusieurs années, la MRC organise des conférences sur différentes thématiques ainsi qu'une tournée scolaire. Des ateliers sur le compostage domestique ont également été tenus. Depuis l'été 2011, un kiosque d'information est également mis à la disposition des municipalités lors de différents événements pour sensibiliser la population à différentes thématiques reliées aux matières résiduelles, à l'environnement et à l'aménagement du territoire.

Au niveau local, plusieurs types de documents sont utilisés pour informer le citoyen, dont le bulletin municipal. Ces publications contiennent de l'information pratique sur les différents services municipaux, dont ceux relatifs aux matières résiduelles. De façon plus ponctuelle, des dépliants, guides ou calendriers sont également produits. Par exemple, les municipalités ayant implanté une collecte à trois voies ont développé différents outils de communication afin de bien informer les citoyens et de s'assurer de la réussite de ce nouveau service. De plus en plus de municipalités utilisent également leur site Internet comme source d'information pour le citoyen. En 2011, 15 municipalités avaient un site Internet sur lequel on retrouvait de l'information sur les matières résiduelles.

Les coûts reliés à l'information et à la sensibilisation par rapport aux matières résiduelles sont difficiles à chiffrer puisqu'ils sont généralement inclus, par exemple, dans le coût total de production du bulletin municipal ou dans le salaire du personnel déjà en place. Selon les données disponibles pour 2011, les municipalités ont dépensé entre 0 \$ et 2,07 \$ par logement pour les programmes municipaux d'information et de sensibilisation reliés à la gestion des matières résiduelles.

Tableau 21 : Description des programmes d'information et de sensibilisation en 2011

Municipalité	Moyen de communication					Matière ou élément ciblé	Coût total avant taxé en 2011	
	Bulletin municipal	Site Internet	Dépliant / guide / calendrier	Autre ⁽¹⁾	Formation / porte-à-porte		(\$/an)	(\$/porte)
Austin	x	x	x	x	x	Compostage, recyclage, protection de l'environnement, conservation, etc.	2 000 \$	1,63 \$
Ayer's Cliff	x	x	x	---	---	Différentes collectes, écocentres	185 \$	0,31 \$
Bolton-Est	x	x	x	---	---	Recyclage	1 567 \$	2,07 \$
Eastman	x	x	x	x	---	Écocentre mobile, RDD	Frais adminis.	n/d
Hatley	---	s/o	x	---	---	Matière résiduelle, matière recyclable et matière organique	Frais adminis.	n/d
Canton de Hatley	x	x	x	---	---	Matière recyclable et organique, RDD (piles)	n/d	n/d
Magog	x	x	x	---	x	Collecte à deux voies, écocentre, compostage domestique, collecte spéciale (arbre de Noël, boîte, encombrant)	17 136 \$	1,34 \$
North Hatley	x	x	x	---	---	Calendrier de collecte (ordure, recyclage, matière organique, et encombrant)	300 \$	0,70 \$
Ogden	x	s/o	---	---	---	RDD, recyclage	0 \$	0 \$
Canton d'Orford	x	x	x	---	---	Calendrier de collecte, matières acceptées dans les différentes collectes et à l'écocentre	n/d	n/d
Canton de Potton	---	x	x	---	x	Écocentre, boue de fosse septique, compostage domestique, matière résiduelle	2 553 \$	1,46 \$
St-Benoît-du-Lac	s/o							
Ste-Catherine-de-Hatley	x	x	x	---	---	Matière recyclable, matière organique, etc.	600 \$	0,45 \$
St-Étienne-de-Bolton	x	x	---	---	---	Compostage domestique, recyclage, matière organique, réduction à la source, valorisation de diverses matières	150 \$	0,33 \$
Stanstead	x	x	x	x	---	Matière organique, collecte de RDD	1 268 \$	0,91 \$
Canton de Stanstead	x	x	x	---	---	Collecte à trois voies, recyclage, ordures ménagères	500 \$	0,55 \$
Stukely-Sud	x	x	x	x	---	Matière résiduelle, matière recyclable, RDD, compostage	n/d	n/d
MRC de Memphrémagog	---	x	x	x	---	PGMR, matière résiduelle, ICI, compostage, RDD, matière recyclable	17 100 \$	0,62 \$
TOTAL	14	15	15	5	3		43 359 \$	1,57 \$

Note : (1) Comprend différentes activités dont des journées vertes, des journées sans sac, la distribution de bacs de recyclage, la distribution d'aide-mémoire, la publication d'articles dans les journaux, une tournée scolaire, un kiosque d'information, un déjeuner-conférence pour les ICI.

CHAPITRE 3

Intervenants et infrastructures en gestion des matières résiduelles

Ce chapitre présente un inventaire des intervenants et entreprises œuvrant dans les domaines du réemploi, de la récupération, de la valorisation et de l'élimination ainsi qu'une description des différentes installations de traitement et d'élimination des matières résiduelles utilisées par les municipalités et situées sur ou à l'extérieur du territoire de la MRC de Memphrémagog. Les informations contenues dans ce chapitre visent à donner une vue d'ensemble de la situation des intervenants et infrastructures disponibles. Ce portrait est nécessaire pour déterminer, entre autres, si les infrastructures existantes permettent d'atteindre les objectifs retenus dans le Plan de gestion des matières résiduelles.

3.1 Intervenants en gestion des matières résiduelles

Les municipalités constituent des acteurs de premier plan dans la gestion des matières résiduelles. Cependant, la gestion des matières résiduelles étant un domaine relativement spécialisé, différents intervenants doivent se joindre à elles afin d'assurer une gestion intégrée et efficace. Entre le moment où les matières résiduelles sont produites et leur traitement définitif, il y a plusieurs étapes à franchir. Les intervenants sont définis comme étant ceux qui jouent un rôle dans la circulation des matières générées sur le territoire, peu importe où ils sont localisés et à quelles étapes ils interviennent.

Le tableau suivant indique le nombre de ces intervenants selon la municipalité où ils se situent et leur domaine d'intervention (Tableau 22). La majorité des intervenants se trouvent dans la Ville de Magog. Il y a toutefois de nombreux intervenants susceptibles d'œuvrer sur le territoire de planification, mais qui sont situés à l'extérieur de celui-ci. Sans être exhaustive, l'annexe 2 présente les principaux intervenants, qu'ils soient gouvernementaux, municipaux, privés ou autres, susceptibles d'être impliqués dans la mise en œuvre du PGMR de la MRC ou qui jouent présentement un rôle dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification.

Finalement, sans prendre part directement à la gestion des matières résiduelles, les commissions scolaires et les établissements scolaires affiliés jouent un rôle primordial au niveau de l'éducation et de la sensibilisation. L'annexe 3 établit la liste des différents établissements scolaires présents sur le territoire de planification. Depuis 2005, la MRC a ainsi offert aux écoles de la région des ateliers portant sur les matières résiduelles. Depuis 2008, les classes des différentes écoles peuvent également visiter le centre de tri de la Régie de récupération de l'Estrie.

Tableau 22 : Répartition des principaux intervenants présents sur le territoire de planification

Type d'intervenant	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Potton	Saint-Benoît-du-Lac	Sainte-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	MRC de Memphrémagog
Entreprise récupérant des RDD							10	1			1				2		1	15
Organismes communautaires ou d'économie sociale (ex. : friperie, comptoir familial)				1			3				1				1			6
Entreprise récupérant des métaux ferreux ou non ferreux						1	3						1					5
Entreprise de collecte et de transport							2				2							4
Élimination des matières résiduelles							1 ⁽¹⁾											1
Organisme impliqué dans le traitement des matières recyclables							1											1
Entreprise valorisant des matières organiques																	1	1
Entreprise récupérant des agrégats						1												1
Entreprise réemployant de la machinerie										1								1
Entreprise de collecte ou de traitement des boues municipales							1											1
Organisme gouvernemental et parapublic en lien avec la gestion des matières résiduelles																		0
Organisme privé ou sans but lucratif impliqué en gestion des matières résiduelles																		0
Établissement scolaire		3		1			11	1			2		1		3			22
Commission scolaire							2											2
TOTAL	0	3	0	2	0	2	34	2	0	1	6	0	2	0	6	0	2	60

Note : (1) Le LES de la compagnie Waste Management, localisé sur le territoire de la Ville de Magog, a cessé ses activités d'enfouissement en janvier 2009.

3.1.1 Collecte et transport de matières résiduelles

En 2011, onze entreprises privées différentes avaient des contrats avec les municipalités de la MRC afin d'assurer la collecte et le transport des matières résiduelles, incluant les boues de fosses septiques et les boues municipales (Tableau 23). De ces entreprises, seulement deux se trouvent sur le territoire de la MRC. Il s'agit de Waste Management et Les entreprises Raymond Cherrier.

Tableau 23 : Répartition des contrats de collecte et de transport en 2011

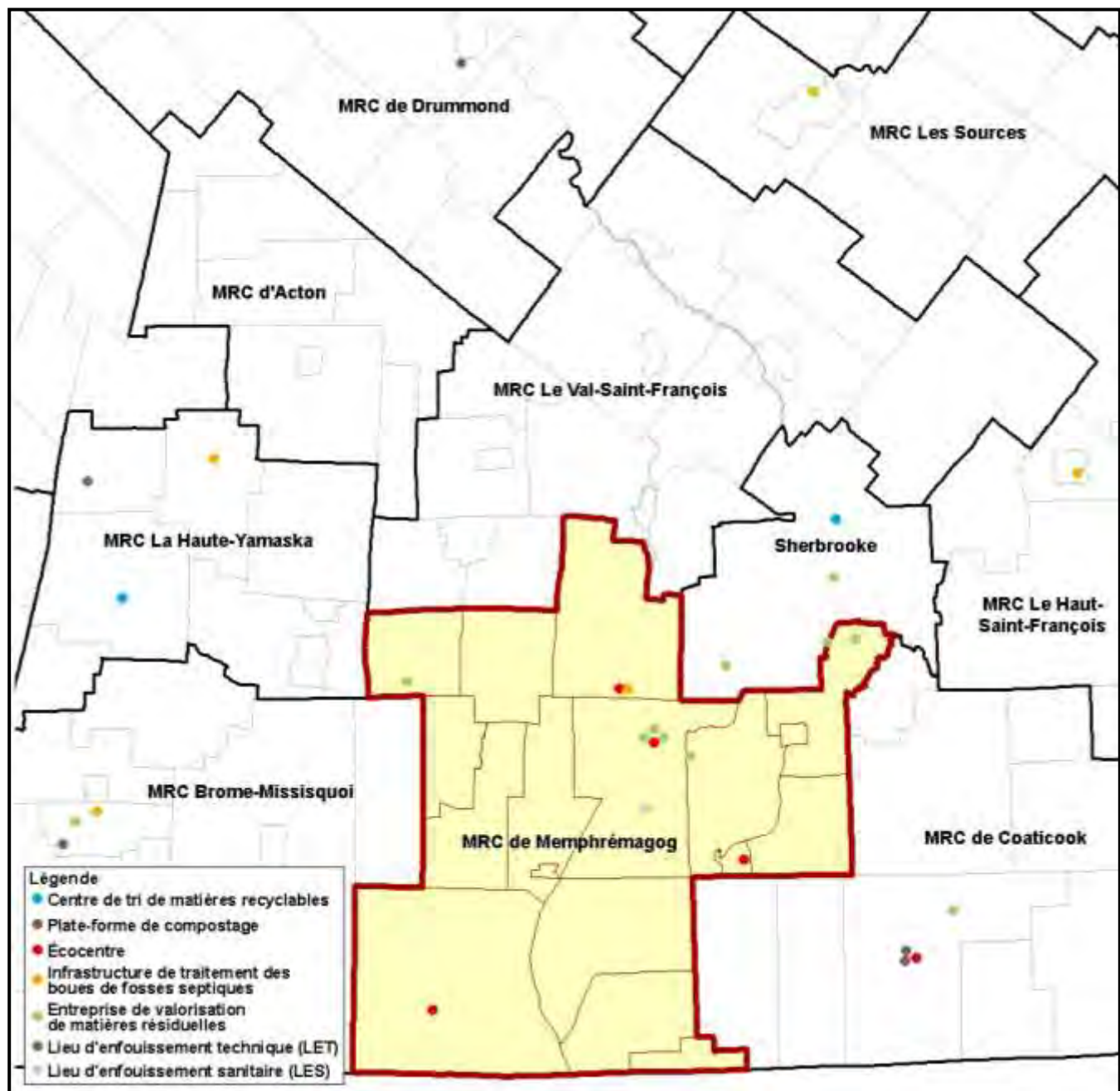
Municipalité	Ordures	Matière recyclable	Matière organique	Encombrant (collecte séparée porte-à-porte)	Boue de fosse septique	Boue de station d'épuration
Austin	Sani-Estrie	Sani-Estrie	s/o	Sani-Estrie	Groupe Deslandes Fortin	s/o
Ayer's Cliff	Arlie C. Fearon Transport inc.	Services Matrec inc.	Arlie C. Fearon Transport inc.	s/o	Gaudreau Environnement inc.	Waste Management
Bolton-Est	Les entreprises Raymond Cherrier	Les entreprises Raymond Cherrier	s/o	Les entreprises Raymond Cherrier	s/o	s/o
Eastman	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	s/o	s/o	Groupe Deslandes Fortin	Terratube
Hatley	Arlie C. Fearon Transport inc.	Sani-Estrie	Arlie C. Fearon Transport inc.	s/o	s/o	s/o
Canton de Hatley	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Gaudreau Environnement inc.	s/o
Magog	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	Gaudreau Environnement inc.	Waste Management PM VAC
North Hatley	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Sani-Estrie	s/o	Terratube
Ogden	Arlie C. Fearon Transport inc.	Arlie C. Fearon Transport inc.	Arlie C. Fearon Transport inc.	s/o	s/o	s/o
Canton d'Orford	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Sani-Estrie	Gaudreau Environnement inc.	s/o
Canton de Potton	Les entreprises Raymond Cherrier	Les entreprises Raymond Cherrier	s/o	Les entreprises Raymond Cherrier	s/o	Terratube
St-Benoît-du-Lac	Services Matrec inc.	Sani-Estrie	s/o	s/o	s/o	National Vacuum
Ste-Catherine-de-Hatley	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	Gaudreau Environnement inc.	Gaudreau Environnement inc.
St-Étienne-de-Bolton	Services Matrec inc.	Services Matrec inc.	s/o	s/o	Groupe Deslandes Fortin	s/o
Stanstead	Arlie C. Fearon Transport inc.	Arlie C. Fearon Transport inc.	Arlie C. Fearon Transport inc.	s/o	Normand Brassard 2006 inc.	Terratube
Canton de Stanstead	Arlie C. Fearon Transport inc.	Sani-Estrie	Arlie C. Fearon Transport inc.	s/o	s/o	Terratube
Stukely-Sud	Les entreprises Raymond Cherrier	Les entreprises Raymond Cherrier	s/o	s/o	Groupe Deslandes Fortin	s/o
Nombre de compagnies impliquées	4	4	3	3	3	5

Source : MRC de Memphrémagog^(Réf.6).

3.2 Infrastructures de valorisation et d'élimination de matières résiduelles

Cette section fait un inventaire des installations, présentes sur le territoire de planification ou utilisées par les municipalités de la MRC, participant au traitement de matières résiduelles en vue de leur valorisation ou de leur élimination. La figure suivante fait état de la localisation des infrastructures se trouvant sur le territoire de la MRC de Memphrémagog ainsi que celles de l'extérieur susceptibles d'être utilisées (Figure 8).

Figure 8 : Répartition des installations de récupération, valorisation et élimination



Comme le démontre le tableau suivant, la majorité des infrastructures présentes sur le territoire de planification sont des points permanents de collecte (Tableau 24). Ainsi, on dénombre peu d'infrastructures majeures de traitement des matières résiduelles sur le territoire de la MRC.

Tableau 24 : Infrastructures de traitement de matières résiduelles situées sur le territoire de la MRC

Type d'infrastructure	Austin	Ayer's Cliff	Bolton-Est	Eastman	Hatley	Canton de Hatley	Magog	North Hatley	Ogden	Canton d'Orford	Canton de Poffton	Saint-Benoît-du-Lac	Ste-Catherine-de-Hatley	Saint-Étienne-de-Bolton	Stanstead	Canton de Stanstead	Stukely-Sud	MRC de Memphrémagog
Infrastructure de valorisation						2	4			2	1		1				1	11
◊ Infrastructure de récupération (matière recyclable, métaux, CRD)						2	3						1					6
◊ Écocentre							1			1	1							3
◊ Lieu de traitement des boues de fosses septiques										1 ⁽¹⁾								1
◊ Infrastructure de compostage																	1	1
Point permanent de collecte	1	2		2	1		8	1		2	3	1			3	1	1	26
◊ RDD ⁽²⁾	1	1		1	1		6	1		1	2	1			2	1	1	19
◊ Vêtement et textile ⁽³⁾		1		1			2			1	1				1			7
Infrastructure d'élimination							1											1
◊ Lieu d'enfouissement sanitaire							1 ⁽⁴⁾											1
◊ Lieu d'enfouissement technique, incinérateur																		0
◊ Centre de transbordement																		0
◊ Dépôt de matériaux secs ou lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition																		0
Total	1	2	0	2	1	2	13	1	0	4	4	1	1	0	3	1	2	38

- Notes : (1) La station de traitement des eaux usées du Canton d'Orford accepte les boues de fosses septiques.
 (2) Seuls les points de collecte associés aux programmes de récupération d'Éco-Peinture et de la SOGHU ont été répertoriés.
 (3) Seuls les points de collecte associés à l'organisme Récupex inc. ont été répertoriés.
 (4) Le lieu d'enfouissement sanitaire de la compagnie Waste Management a cessé ses activités d'enfouissement en janvier 2009.

3.2.1 Infrastructures de valorisation

3.2.1.1 Écocentre et ressourcerie

Trois écocentres ont été aménagés sur le territoire de la MRC (Tableau 25). La municipalité du Canton de Potton a inauguré un parc à conteneurs en 2001. En 2011, les citoyens des municipalités de Bolton-Est et d'Austin avaient également accès à cet écocentre à la suite d'une entente entre ces municipalités et celle du Canton de Potton. Pour sa part, la Ville de Magog a ouvert son écocentre en 2007. Ce dernier n'est pas accessible aux entrepreneurs et seuls les citoyens y ont accès. Depuis 2012, les résidents de la municipalité d'Austin ont également accès à l'écocentre de la Ville de Magog. En 2011, la municipalité du Canton d'Orford a également aménagé un écocentre. Ce dernier a été ouvert onze journées entre les mois de juin et septembre. En 2011, ces trois infrastructures ont permis de recueillir 4 386 tonnes de matières (matière recyclable, RDD, textile, CRD, etc.). La destination des matières varie selon leur type, ce qui fait en sorte que plusieurs recycleurs sont mis à contribution pour en assurer la valorisation. Par exemple, pour l'écocentre de la Ville de Magog, près d'une vingtaine d'entreprises interviennent dans la valorisation des matières apportées par les citoyens. En 2011, la municipalité d'Ayer's Cliff a aménagé un mini-écocentre pour permettre à ses citoyens de se départir de certaines matières. L'objectif est de rapprocher le service des résidents puisque ces derniers ont aussi accès à l'écocentre de la RIGDSC.

Certaines municipalités ont, quant à elles, accès à des écocentres situés à l'extérieur du territoire de la MRC. Bien que les écocentres soient généralement considérés comme un service de proximité, les citoyens des municipalités membres de la RIGDSC utilisent quand même celui aménagé par cette régie et localisé à Coaticook où 161 tonnes de matières provenant de la MRC ont été valorisées en 2011. Pour leur part, les résidents des municipalités clientes de la RIEDSBM peuvent également se départir de certaines de leurs matières résiduelles à l'écocentre de cette régie située à Cowansville.

La Ressourcerie des Frontières est une entreprise d'économie sociale qui a amorcé ses activités en avril 2012. Cet organisme est voué au réemploi et à la récupération d'objets qui autrement seraient envoyés à l'élimination. Les matières collectées sont nettoyées, réparées et mises en valeur pour être revendues dans le magasin de l'entreprise ou encore, démontées aux fins de recyclage. Sept municipalités, soit Ayer's Cliff, Hatley, Canton de Hatley, North Hatley, Ogden, Sainte-Catherine-de-Hatley et le Canton de Stanstead, ont une entente avec cet organisme. Les citoyens de ces municipalités peuvent utiliser les services de collecte de l'entreprise située à Coaticook. Entre avril et septembre 2012, plus de 70 tonnes de matières en provenance de ces sept municipalités avaient été recueillies et valorisées par la ressourcerie. La Ville de Stanstead prévoit également utiliser les services de cette entreprise à compter de 2013.

Tableau 25 : Écocentres utilisés par les citoyens de la MRC de Memphrémagog

Type / Localisation	Exploitant	Municipalités de la MRC desservies		Matière acceptée
Mini-écocentre Ayer's Cliff	Ayer's Cliff	Ayer's Cliff		Peinture, pile, téléphone cellulaire, cartouche d'encre, ampoule fluo-compacte, matériel informatique, matériel électronique, matière recyclable, vêtement et textile, lunette, résidus verts, pneu déjanté
Écocentre Magog	Ville de Magog	Ville de Magog Austin		Résidus verts, résidus d'émondage, métaux, CRD, bois, agrégats, matière recyclable, pneu usé, RDD, vêtement et textile, meuble et jouet, matériel informatique
Écocentre Orford	Canton d'Orford	Canton d'Orford		Résidus de CRD, bois, béton, métaux, RDD, matériel électronique, pneu, vêtement et textile
Écocentre Potton	Canton de Potton	Potton Austin Bolton-Est		Résidus verts, résidus d'émondage, métaux, CRD, bois, pneu usé, RDD, vêtement et textile, meuble et jouet
Écocentre Coaticook (hors MRC)	RIGDSC	Ayer's Cliff Hatley Ogden Stanstead	Canton de Hatley North Hatley Ste-Catherine-de-Hatley Canton de Stanstead	Résidus verts, résidus d'émondage, métaux, CRD, bois, agrégats, RDD, matériel informatique
Ressourcerie Coaticook (hors MRC)	Ressourcerie des Frontières	Ayer's Cliff Hatley Ogden Canton de Stanstead	Canton de Hatley North Hatley Ste-Catherine-de-Hatley	Meuble, électroménager, le matériel informatique, menu objet, matériaux de construction réutilisables, certains encombrants, vêtement et textile
Écocentre Cowansville (hors MRC)	RIEDSBM	Austin Bolton-Est Eastman Magog	Canton d'Orford Canton de Potton Stukely-Sud St-Étienne-de-Bolton	Résidus verts, résidus d'émondage, bois, métaux, agrégats, appareil ménager

3.2.1.2 Centre de tri et de récupération de matières recyclables

Les centres de tri et de récupération de matières recyclables traitent les matières recueillies par les collectes sélectives, qu'elles soient municipales ou privées. Leur rôle consiste principalement à trier les matières recyclables et à trouver des marchés pour vendre les matières ainsi séparées et assurer leur valorisation.

On trouve sur le territoire de la MRC un centre de formation en entreprise et récupération (CFER) appartenant à la Commission scolaire des Sommets (Tableau 26). Le CFER de Memphrémagog fait principalement la récupération du papier et du carton. Ce centre a également établi un partenariat avec la Ville de Magog afin de traiter le matériel informatique et les électroménagers recueillis à l'écocentre.

Deux autres centres de tri situés à l'extérieur du territoire de la MRC se partagent les matières recyclables provenant de la MRC (Tableau 26). Celui situé à Sherbrooke appartient à la Régie de récupération de l'Estrie (RRE), dont est membre la MRC et par le fait même, les douze municipalités ayant délégué cette compétence à la MRC. Le centre de récupération de Granby appartient à la compagnie Sani-Éco. Ces deux centres reçoivent les matières recyclables usuelles, soit le papier, le carton, le verre, le métal, le plastique souple et le plastique rigide. Ils acceptent des matières mélangées, ce qui a amené la grande majorité des municipalités de la MRC à implanter

des collectes utilisant des bacs roulants. Finalement, la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac a attribué un contrat à la compagnie Sani-Estrie qui assure le traitement des matières recyclables de cette municipalité.

Les deux principaux centres de tri utilisés possèdent une capacité de traitement résiduelle suffisante pour répondre à une augmentation de la quantité de matières à traiter. En effet, au cours des dernières années, on remarque que la quantité de matières mise à la collecte sélective par les citoyens tend à se stabiliser. L'augmentation possible des quantités de matières recyclables à trier serait alors davantage reliée à la croissance de la population ou à l'intégration d'ICI aux collectes municipales.

Les taux de rejets des deux principaux centres de tri se situent dans la moyenne québécoise de ce type d'installation. Au cours des dernières années, des campagnes de sensibilisation et d'information ont été menées, principalement par la RRE, pour améliorer la qualité des matières recyclables mises à la collecte sélective. Un des objectifs est de diminuer le taux de rejet du centre de tri.

Tableau 26 : Centres de tri récupérant les matières recyclables produites dans la MRC

Localisation	Propriétaire / exploitant de l'infrastructure	Traitement actuel (t/an)	Capacité de traitement maximale (t/an)	Capacité de traitement résiduelle (t/an)	Taux de rejet en 2011 ⁽¹⁾
Magog	Commission scolaire des Sommets / CFER Memphrémagog	s/o			
Sherbrooke (hors MRC)	Régie de récupération de l'Estrie / Recycle-City	40 000	50 000	10 000	8 %
Granby (hors MRC)	Sani-Éco	28 000	50 000	22 000	9-10 %

Sources : Régie de récupération de l'Estrie^(Réf.14), Sani-Éco^(Réf.15).

Note : (1) Le taux de rejet comprend des matières non acceptées au centre de tri, mais qui y sont quand même acheminées.

3.2.1.3 Infrastructure de compostage

Sur le territoire de la MRC, on ne compte, pour le moment, aucune infrastructure de compostage recevant des matières organiques provenant du secteur municipal. Pour la disposition des matières provenant des collectes à trois voies et des collectes spéciales de résidus verts (feuilles mortes, sapins de Noël), les municipalités utilisent donc des infrastructures situées à l'extérieur du territoire de la MRC à l'exception des municipalités du Canton de Potton et d'Austin qui acheminent les matières issues des collectes de feuilles mortes directement chez un apiculteur et un propriétaire de serres de leur territoire.

La plate-forme de compostage localisée à Coaticook et aménagée par la RIGDSC est utilisée par toutes les municipalités membres de cette régie. La municipalité du Canton d'Orford et la Ville de Magog y envoient également des matières organiques. Les matières doivent être séparées des ordures et conséquemment, provenir d'une collecte à trois voies. La capacité maximale de traitement n'est pas déterminée, mais elle est évaluée à environ 9 000 tonnes pour une production annuelle de compost autorisé de 4 500 tonnes par an. En 2012, environ

5 000 tonnes de matières étaient traitées à la plate-forme de la RIGDSC. La compagnie GSI Environnement possède une plate-forme de compostage située à Bury dans la MRC Le Haut-Saint-François. Cette installation a déjà été utilisée par des municipalités de la MRC dans les années antérieures. Les deux plates-formes de compostage utilisent un procédé de compostage en pile statique avec retournement par pelle mécanique, suivi d'une mise en maturation.

Le territoire de la MRC de Memphrémagog compte une entreprise spécialisée dans la fabrication d'engrais qui est localisée dans la municipalité de Stukely-Sud. Il s'agit de la compagnie Agrégats Waterloo inc. qui s'approvisionne en matières premières (matières minérales, fumier) principalement auprès d'industries et de commerces.

Plusieurs projets de traitement des matières organiques sont en cours d'élaboration. La Ville de Magog élabore présentement un projet visant à implanter une usine de biométhanisation sur son territoire. Cette installation permettrait de traiter les matières organiques triées à la source ainsi que les boues de fosses septiques et des stations d'épuration de la Ville de Magog. La capacité annuelle de traitement n'est pas encore déterminée, mais elle permettrait éventuellement de traiter les matières organiques d'autres municipalités. Quant à la municipalité du Canton de Potton, elle vise à implanter un composteur modulaire afin de traiter les matières organiques produites sur son territoire. Le projet pourrait également permettre le traitement de matières organiques en provenance d'autres municipalités. Il s'agit d'un équipement de traitement qui permet de composter des matières organiques à une échelle locale. Le procédé s'effectue en milieu fermé, ce qui minimise les risques d'odeurs et n'entraîne pas de lixiviat. La capacité de traitement d'un composteur modulaire varie en fonction de sa dimension. Dans le cas du Canton de Potton, la municipalité vise à implanter un équipement pouvant traiter jusqu'à 300 tonnes de matières organiques par an.

Dans les MRC limitrophes, on retrouve aussi des projets pour des infrastructures de compostage. Dans la MRC de Brome-Missisquoi, la RIEDSBM projette l'aménagement d'un centre de traitement qui pourrait recevoir les matières issues d'une collecte à deux ou trois voies. Une technologie de tri optique séparerait les matières organiques des ordures en vue de les envoyer dans un biométhaniseur. Cette installation serait également en mesure de traiter les boues provenant de stations d'épuration. La MRC de La Haute-Yamaska développe, quant à elle, un projet de valorisation des matières organiques et des boues. Le projet prévoit traiter des matières provenant de collectes à deux voies. Les infrastructures projetées serviraient toutefois exclusivement aux municipalités de cette MRC. Finalement, Valoris prévoit implanter un biométhaniseur sur son site situé à Bury dans la MRC Le Haut-Saint-François. Les matières pourraient provenir d'une collecte à deux ou trois voies.

3.2.1.4 Autres infrastructures de valorisation

Sur le territoire de la MRC, on compte une entreprise faisant le réemploi et la récupération d'agrégats. Il s'agit de la compagnie Sintra inc. localisée dans le Canton de Hatley. Cette entreprise peut effectuer le concassage d'asphalte et de béton. La quantité de matières résiduelles qu'elle met en valeur ainsi que sa capacité de traitement sont inconnues.

Cinq entreprises font la récupération de métaux ferreux ou non ferreux sur le territoire. Il s'agit de : Les métaux R. Hinses Ltée, Magotteaux Ltée, Récupération de métaux M.C., Récupération de métaux R.C. et Magog Électro Service. La quantité de matières résiduelles que ces entreprises mettent en valeur ainsi que leur capacité de traitement sont également inconnues.

3.2.2 Points permanents de collecte

Les points permanents de collecte représentent des lieux de dépôt volontaire où les citoyens peuvent y amener certaines matières résiduelles. Seuls les dépôts permanents ont été inventoriés. Parmi ces infrastructures, on note les points de collecte de RDD ainsi que de vêtements et textiles.

Pour ce qui est des RDD, on dénombre 14 points de collecte permettant la récupération de la peinture. Selon les données fournies par Peintures récupérées du Québec inc., ces derniers ont permis d'amasser près de 67 tonnes de RDD en 2011. Quant à elle, la SOGHU possède 11 points de collecte sur le territoire de la MRC. La quantité d'huiles usagées recueillies par ces points de collecte n'est pas disponible. Seuls des chiffres à l'échelle du Québec sont comptabilisés par l'organisme.

Concernant les vêtements et les textiles, il est difficile d'évaluer la quantité recueillie par les friperies et les comptoirs familiaux. Toutefois, l'Estrie compte un intervenant majeur dans ce secteur d'activité : Récupex inc. Cet organisme sans but lucratif récupère le textile, les vêtements et les chaussures pour ensuite les redistribuer dans des comptoirs familiaux ou des friperies de la région. Une partie du textile recueilli est également expédiée vers des entreprises qui le déchiquettent pour le réutiliser. Récupex inc. ramasse plus de 1 100 tonnes de matières annuellement. Sur le territoire de la MRC, on retrouve sept points de collecte de cet organisme répartis dans six municipalités. En 2011, les sept points de collecte de cet organisme ont recueilli 185 tonnes de textile qui ont par la suite été valorisées.

Sans avoir été inventoriées, il est à noter que les pharmacies du territoire recueillent les médicaments périmés afin de s'assurer qu'ils soient éliminés de façon sécuritaire. La quantité de médicaments recueillie est cependant inconnue.

3.2.3 Infrastructures d'élimination

La compagnie Waste Management possède un lieu d'enfouissement sanitaire localisé sur le territoire de la Ville de Magog. Les activités d'enfouissement, à cet endroit, ont cessé en janvier 2009 conformément au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. Un projet d'agrandissement a fait l'objet d'audiences publiques de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) en 2007. Lors de ces audiences, les citoyens se sont clairement exprimés contre un projet d'agrandissement et l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique dans le bassin versant du lac Memphrémagog, principal réservoir d'eau potable. Le rapport du BAPE a été remis au gouvernement. Toutefois, en novembre 2008, la compagnie a informé le MDDEP qu'elle suspendait sa demande pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement. Conséquemment, en mars 2009, le MDDEP a annoncé qu'il abandonnait l'analyse de ce dossier. Le gouvernement ne s'est donc jamais positionné sur la présence possible d'un lieu d'enfouissement technique à cet endroit.

Que ce soit un lieu d'enfouissement, un dépôt de matériaux secs ou un lieu d'enfouissement de débris de construction ou de démolition, on ne retrouve aucune de ces infrastructures d'élimination en activité sur le territoire de planification du PGMR. Le prochain tableau dresse un portrait des infrastructures d'élimination situées à proximité de la MRC (Tableau 27). En 2011, seuls les lieux d'enfouissement technique de la RIGDSC et la RIEDSBM ont reçu des matières résiduelles issues des collectes effectuées par les municipalités de la MRC.

Tableau 27 : Infrastructures d'élimination dans la MRC de Memphrémagog ou les MRC environnantes

Localisation	Propriétaire / Exploitant	Type d'infrastructure	Volume maximal autorisé (m ³)	Capacité maximale annuelle (t/an)	Durée de vie prévue	Date de fermeture
Magog	Waste Management	LES		s/o		19 janvier 2009
Magog	Waste Management	Dépôt de matériaux secs		s/o		1995
Canton de Potton	Waste Management	Dépôt en tranchées		s/o		1998
Canton de Melbourne (hors MRC)	SGMR	LET		s/o		2011
Coaticook (hors MRC)	RIGDSC	LET	398 000	Env. 7 500	35 à 40 ans	2047-2052
Cowansville (hors MRC)	RIEDSBM	LET	3 787 000	75 000	32 ans	2045
Sainte-Cécile-de-Milton (hors MRC)	Roland Thibault inc.	LET	6 840 000	150 000	40 ans	2047

Sources : Références 16, 17, 18 et 19.

CHAPITRE 4

Estimation des matières résiduelles produites sur le territoire

Ce chapitre présente une estimation des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC. Il est divisé en quatre sections et il comprend les matières résiduelles provenant des secteurs :

- ◆ Résidentiel;
- ◆ Institutionnel, commercial et industriel (ICI);
- ◆ Construction, rénovation et démolition (CRD);
- ◆ Boues municipales.

Pour chacun des secteurs identifiés, les données recueillies ou estimées ont été compilées. Il importe de mentionner que les quantités indiquées doivent être interprétées comme des ordres de grandeur, car dans certains cas, elles ont été obtenues à partir de données estimées et non mesurées. De plus, la composition des matières résiduelles a été déterminée à l'aide de la caractérisation 2006-2009 faite à l'échelle du Québec par Recyc-Québec, ce qui n'est pas nécessairement représentatif de la réalité de la région. Pour l'ensemble des données présentées, l'année de référence est 2011.

4.1 Secteur résidentiel

L'inventaire du secteur résidentiel comprend les données disponibles concernant les matières résiduelles prises en charge par les municipalités et qui sont produites par les résidents permanents et saisonniers. L'inventaire a été réalisé à partir du bilan de chacune des municipalités du territoire. Il est à noter que, comme certaines municipalités offrent des services de collecte aux ICI et que leurs matières se retrouvent pêle-mêle avec les matières résiduelles résidentielles, l'inventaire du secteur résidentiel inclut donc, également, une partie des matières provenant des ICI.

4.1.1 Sources des données pour le secteur résidentiel

Plusieurs sources d'information ont été utilisées pour déterminer la quantité de matières résiduelles produites et valorisées par le secteur résidentiel. Le tableau suivant présente l'ensemble des sources de données employées selon le type de matière ou de collecte (Tableau 28). Afin de compléter ces données, des quantités estimées ont aussi été calculées à partir des valeurs se trouvant dans le rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009* réalisée par Recyc-Québec et Éco Entreprise Québec^(Réf.7).

Tableau 28 : Sources des données pour la réalisation du bilan du secteur résidentiel

Catégorie de matières résiduelles	Source des données	Type de données
Collecte des ordures	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM) ◆ Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) 	Mesuré
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Services Matrec inc. 	Estimé ⁽¹⁾
Collecte des matières recyclables	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Régie de récupération de l'Estrie ◆ Sani-Éco ◆ Ville de Magog ◆ Gestion Ressources Richer ◆ Sani-Estrie 	Mesuré
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009 (consigne) 	Estimé
Matières compostables	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ◆ Ville de Magog 	Mesuré
RDD	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Peintures récupérées inc. ◆ Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ◆ Ville de Magog ◆ Municipalité du Canton de Potton ◆ Municipalité du Canton d'Orford ◆ Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton ◆ Municipalité d'Eastman 	Mesuré
Encombrants et CRD	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) ◆ Ville de Magog ◆ Municipalité du Canton de Potton ◆ Municipalité du Canton d'Orford ◆ Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton ◆ Municipalité d'Eastman ◆ Municipalité d'Austin 	Mesuré
Textile	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Récupex inc. 	Mesuré
	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009 	Estimé

Note : (1) L'estimation de Services Matrec inc. est basée sur le type de conteneur et la fréquence des levées.

4.1.2 Estimation de la quantité de matières générées

Pour déterminer la quantité de matières générées selon le type, une estimation a été réalisée à partir des données présentées dans le rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009* réalisée par Recyc-Québec et Éco Entreprise Québec^(Réf.7).

Type de matière	kg/pers/an
Matière organique	184 kg
Papier / carton	77 kg
Plastique	29 kg
Verre	25 kg
Métal	12 kg
Encombrant et CRD	61 kg
Textile	12 kg
RDD	6 kg
Autres	7 kg
TOTAL	412 kg

Source : Caractérisation de Recyc-Québec^(Réf.7), p.6.

Dans la caractérisation de Recyc-Québec, certaines matières ont été regroupées. Ainsi, les matières organiques comprennent les résidus alimentaires et les résidus verts. Le papier et le carton sont également combinés. Les résidus encombrants, métalliques et non métalliques, ainsi que les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) sont regroupés. Cette catégorie inclut aussi les résidus provenant des technologies de l'information et des communications. Finalement, il n'y a pas de distinction en ce qui concerne les RDD entre ceux qui sont couverts par les programmes sur la responsabilité élargie des producteurs et ceux qui ne le sont pas.

Puisque la population saisonnière représente 27 % de la population totale de la MRC et que dans six municipalités elle est plus élevée que le nombre de résidents permanents, il est essentiel que l'estimation des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel tienne compte de cette réalité.

Pour chacune des municipalités, les quantités ci-dessus ont été appliquées à la population permanente et à la population équivalente (Tableau 29). La population équivalente est établie en additionnant la population permanente et la population saisonnière. Pour être intégrée dans le calcul de la population équivalente, la population saisonnière a été divisée par deux puisqu'elle est considérée comme étant présente sur le territoire de la MRC seulement six mois par année.

Les résultats obtenus démontrent que la population permanente de la MRC aurait produit 19 658 tonnes de matières résiduelles en 2011. Ce tonnage monte à 23 287 tonnes lorsque l'estimation est réalisée à partir de la population équivalente (Tableau 29).

Tableau 29 : Estimation de la quantité de matières résiduelles générées par le secteur résidentiel en 2011

Municipalité		Type de matière (tonne)									
		Matière organique	Papier / Carton	Métal	Verre	Plastique	Encombrant et CRD	RDD	Textile	Autre	Total ⁽¹⁾
Austin	Pop. perm.	302	126	20	41	48	100	10	20	11	678
	Pop. équiv.	486	203	32	66	77	161	16	32	18	1 090
Ayer's Cliff	Pop. perm.	196	82	13	27	31	65	6	13	7	439
	Pop. équiv.	225	94	15	31	35	74	7	15	9	504
Bolton-Est	Pop. perm.	141	59	9	19	22	47	5	9	5	316
	Pop. équiv.	234	98	15	32	37	77	8	15	9	525
Eastman	Pop. perm.	282	118	18	38	44	93	9	18	11	632
	Pop. équiv.	428	179	28	58	67	142	14	28	16	961
Hatley	Pop. perm.	150	63	10	20	24	50	5	10	6	337
	Pop. équiv.	190	79	12	26	30	63	6	12	7	425
Canton de Hatley	Pop. perm.	348	145	23	47	55	115	11	23	13	780
	Pop. équiv.	370	155	24	50	58	123	12	24	14	830
Magog	Pop. perm.	4 680	1 958	305	636	738	1 551	153	305	178	10 504
	Pop. équiv.	4 983	2 085	325	677	785	1 652	163	325	190	11 186
North Hatley	Pop. perm.	140	59	9	19	22	46	5	9	5	314
	Pop. équiv.	161	67	11	22	25	53	5	11	6	361
Ogden	Pop. perm.	136	57	9	18	21	45	4	9	5	305
	Pop. équiv.	191	80	12	26	30	63	6	12	7	429
Canton d'Orford	Pop. perm.	598	250	39	81	94	198	20	39	23	1 342
	Pop. équiv.	831	348	54	113	131	276	27	54	32	1 866
Potton	Pop. perm.	326	137	21	44	51	108	11	21	12	732
	Pop. équiv.	524	219	34	71	83	174	17	34	20	1 176
St-Benoît-du-Lac	Pop. perm.	8	3	1	1	1	3	0	1	0	19
	Pop. équiv.	s/o									s/o
Ste-Catherine-de-Hatley	Pop. perm.	461	193	30	63	73	153	15	30	18	1 036
	Pop. équiv.	558	234	36	76	88	185	18	36	21	1 253
St-Étienne-de-Bolton	Pop. perm.	99	41	6	13	16	33	3	6	4	221
	Pop. équiv.	151	63	10	21	24	50	5	10	6	340
Stanstead	Pop. perm.	530	222	35	72	83	176	17	35	20	1 189
	Pop. équiv.	530	222	35	72	84	176	17	35	20	1 191
Canton de Stanstead	Pop. perm.	188	79	12	26	30	62	6	12	7	421
	Pop. équiv.	302	126	20	41	48	100	10	20	11	678
Stukely-Sud	Pop. perm.	175	73	11	24	28	58	6	11	7	392
	Pop. équiv.	203	85	13	28	32	67	7	13	8	456
MRC de Memphrémagog ⁽¹⁾	Pop. perm.	8 758	3 665	571	1 190	1 380	2 904	286	571	333	19 658
	Pop. équiv.	10 375	4 342	677	1 410	1 635	3 440	338	677	395	23 287

Source : Estimation réalisée à partir des données présentées dans le rapport synthèse de la *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*^(Réf.7).

Note : (1) En raison de l'arrondissement des fractions en nombres entiers, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.

4.1.3 Estimation de la quantité de matières valorisées

Le Tableau 30 présente les quantités de matières résiduelles valorisées en 2011, selon le type de matière. Sauf exception, les quantités valorisées ont été pesées. Toutefois, une estimation de la répartition par type de matière a été réalisée pour la collecte des matières recyclables.

Pour y parvenir, les pourcentages de matières traitées en 2011 par le centre de tri de la Régie de récupération de l'Estrie ont été utilisés. Les pourcentages ont été appliqués à la quantité pesée de matières recyclables recueillies par chacune des municipalités. Les rejets n'ont pas été considérés dans les matières valorisées.

Répartition des matières traitées par la Régie de récupération de l'Estrie

Type de matière	Pourcentage
Papier / carton	69,0 %
Verre	15,4 %
Plastique	3,7 %
Métal	3,5 %
Autre / Contaminant / Rejet	8,3 %

Source : Régie de récupération de l'Estrie^(Réf.14).

Tableau 30 : Quantités de matières résiduelles valorisées en 2011

Municipalité	Pop. équivalente	Matière recyclable (tonne)										
		Papier / carton		Plastique		Verre		Métal			Total matière recyclable ⁽¹²⁾	
		Généré ⁽¹⁾	Valorisé ⁽²⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé ⁽²⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé ⁽²⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé estimation ⁽³⁾	Valorisé ⁽²⁾	Générée ⁽¹⁾	Valorisée ⁽⁴⁾
Austin	2 639	203	276	77	15	66	62	32	16	14	377	383
Ayer's Cliff	1 221	94	157	35	8	31	35	15	7	8	175	215
Bolton-Est	1 270	98	75	37	4	32	17	15	8	4	182	108
Eastman	2 326	179	182	67	10	58	40	28	14	9	333	255
Hatley	1 030	79	138	30	7	26	31	12	6	7	147	189
Canton de Hatley	2 010	155	195	58	10	50	43	24	12	10	287	271
Magog	27 084	2 085	2 521	785	135	677	562	325	163	129	3 873	3 509
North Hatley	875	67	82	25	4	22	18	11	5	4	125	114
Ogden	1 038	80	69	30	4	26	15	12	6	4	148	97
Canton d'Orford	4 517	348	468	131	25	113	104	54	27	24	646	648
Canton de Potton	2 847	219	172	83	9	71	38	34	17	9	407	245
Saint-Benoît-du-Lac ⁽⁵⁾	45	3	18	1	1	1	4	1	0	1	6	24
Ste-Catherine-de-Hatley	3 033	234	213	88	11	76	47	36	18	11	434	300
Saint-Étienne-de-Bolton	823	63	58	24	3	21	13	10	5	3	118	82
Stanstead	2 883	222	254	84	14	72	57	35	17	13	412	354
Canton de Stanstead	1 642	126	111	48	6	41	25	20	10	6	235	157
Stukely-Sud	1 103	85	102	32	5	28	23	13	7	5	158	142
MRC de Memphrémagog ⁽¹²⁾	56 386	4 342	5 089	1 635	272	1 410	1 134	677	338	260	8 063	7 094
Taux de récupération (%)		s/o⁽⁶⁾		16,6		80,4		88,4			88,0	

Notes : (1) Les quantités générées ont été estimées pour la population équivalente à partir de la caractérisation de Recyc-Québec^(Réf.7), ce qui explique en partie que certaines quantités valorisées sont plus élevées que les quantités générées (voir Tableau 29).

(2) La répartition par type de matière a été faite à partir des pourcentages de matières traitées au centre de tri de la Régie de récupération de l'Estrie. Les rejets ne sont pas inclus dans les quantités valorisées.

(3) La quantité estimée correspond aux matières recueillies par la consigne selon la caractérisation de Recyc-Québec^(Réf.7).

(4) Comprend les quantités estimées pour la consigne et les données des collectes des matières recyclables.

(5) Les données de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac sont fournies à titre indicatif seulement, car le mode de calcul ne tient pas compte du caractère exceptionnel de cette municipalité (Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac).

(6) Le taux de récupération dépasse 100 % (117,2 %) puisque les quantités de matières valorisées pesées au centre de tri dépassent les quantités générées estimées. Le fait que les collectes du secteur résidentiel inclut les matières de près de 350 ICI sur tout le territoire de la MRC peut expliquer cette situation.

(suite Tableau 30)

Matière organique (tonne)		Encombrant et CRD (tonne)		RDD (tonne)		Textile (tonne)			Autre (tonne)		Total (tonne) ⁽¹²⁾		Taux de récupération (%)	Municipalité
Générée ⁽¹⁾	Valorisée ⁽⁷⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé ⁽⁸⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé ⁽⁹⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé estimation ⁽¹⁰⁾	Valorisé ⁽¹¹⁾	Généré ⁽¹⁾	Valorisé	Généré ⁽¹⁾	Valorisé		
486	10	161	23	16	4	32	8	---	18		1 091	428	39,2	Austin
225	103	74	29	7	4	15	4	10	9		505	365	72,3	Ayer's Cliff
234	3	77	0	8	0	15	4	---	9		525	115	21,9	Bolton-Est
428	5	142	18	14	3	28	7	21	16		960	309	32,2	Eastman
190	75	63	14	6	2	12	3	---	7		425	283	66,6	Hatley
370	104	123	10	12	1	24	6	---	14		830	391	47,1	Canton de Hatley
4 983	1 756	1 652	2 969	163	95	325	81	111	190		11 185	8 522	76,2	Magog
161	53	53	14	5	1	11	3	---	6		361	184	51,0	North Hatley
191	14	63	31	6	1	12	3	---	7	s/o	427	147	34,4	Ogden
831	341	276	181	27	4	54	14	15	32		1 866	1 203	64,5	Canton d'Orford
524	8	174	220	17	5	34	9	6	20		1 176	493	41,9	Canton de Potton
8	0	3	0	0	1	1	0	---	0		18	25	138,9	Saint-Benoît-du-Lac ⁽⁵⁾
558	199	185	7	18	5	36	9	---	21		1 252	520	41,5	Ste-Catherine-de-Hatley
151	18	50	30	5	1	10	2	---	6		340	133	39,1	St-Étienne-de-Bolton
530	214	176	48	17	4	35	9	23	20		1 191	653	54,8	Stanstead
302	65	100	6	10	3	20	5	---	11		678	237	35,0	Canton de Stanstead
203	2	67	0	7	4	13	3	---	8		456	151	33,1	Stukely-Sud
10 375	2 970	3 439	3 600	338	138	677	170	186	394	s/o	23 286	14 159	60,8	MRC de Memphrémagog ⁽¹²⁾
28,6		s/o ⁽¹³⁾		40,8		52,6			0		60,8%		Taux de récupération (%)	

- Notes : (7) Les quantités valorisées proviennent des données des collectes de matières organiques, de résidus verts et d'une estimation de la quantité de matières organiques mise en valeur par le compostage domestique.
- (8) Les quantités valorisées proviennent des informations des municipalités concernant les écocentres.
- (9) Les quantités valorisées proviennent des informations des municipalités concernant les écocentres et de Peintures récupérées inc.
- (10) La quantité estimée correspond aux données pour la valorisation du textile inscrites dans la caractérisation de Recyc-Québec^(Réf.7).
- (11) La quantité valorisée provient des informations fournies par Récupex inc.
- (12) En raison de l'arrondissement des fractions en nombres entiers, il se peut que les totaux ne correspondent pas à la somme de leurs éléments.
- (13) Le taux de récupération dépasse 100 % (104,7 %) puisque les quantités de matières générées établies à partir de la caractérisation de Recyc-Québec^(Réf.7) sont sous estimées sur le territoire.

4.1.4 Analyse du bilan du secteur résidentiel

Le taux de récupération correspond au pourcentage de matières détournées de l'enfouissement. Il représente donc la quantité de matières valorisées par rapport à la quantité totale de matières résiduelles produites. Cet indicateur a été privilégié puisqu'il permet de mieux tenir compte des efforts de réduction et de réemploi. Selon les données présentées au Tableau 30, le taux de récupération de la MRC de Memphrémagog atteint près de 61 % en 2011.

Les taux de récupération varient beaucoup d'une municipalité à l'autre, passant de 22 % à plus de 76 %. L'estimation des quantités de matières générées influence grandement le taux de récupération. De plus, les types de service offerts aux citoyens, particulièrement la présence d'écocentres, viennent également influencer les taux atteints. Il faut donc considérer ces valeurs comme des ordres de grandeur, car la quantité de matières générées est basée sur des estimations et non des chiffres réels.

Ainsi, pour ce qui est des matières recyclables ainsi que des résidus encombrants et de CRD, on peut remarquer que dans certaines municipalités, la quantité de matières valorisées dépasse l'estimation de la quantité de matières générées. Pour ce qui est des matières recyclables, cette variation peut s'expliquer par le fait que la MRC de Memphrémagog possède, en combinant les résidences permanentes et les résidences saisonnières, un haut taux d'habitations unifamiliales (72 %). Il y a donc peu de multilogements sur le territoire de la MRC. La caractérisation de Recyc-Québec a mis en évidence les différences au niveau de la performance de récupération atteinte en fonction des types de logements. Ainsi, le taux de récupération indiqué dans la caractérisation de Recyc-Québec est de 59 % pour les résidences unifamiliales, alors qu'il est de 43 % pour les habitations de deux à neuf logements et de 37 % pour les multilogements.

Par ailleurs, plus de 350 ICI sont inclus dans la collecte du secteur résidentiel, ce qui augmente la quantité de matières valorisées par les collectes municipales. Il n'est toutefois pas possible de séparer les données provenant de ces deux secteurs puisque les matières sont collectées dans le même camion. Pour ce qui est des résidus encombrants et de CRD, le fait que la Ville de Magog et le Canton de Potton possèdent des écocentres explique possiblement les quantités plus élevées de matières valorisées qu'on y retrouve. Comme il a été mentionné précédemment, l'écocentre du Canton de Potton accepte les matières des citoyens des municipalités d'Austin et de Bolton-Est. Toutefois, il n'est pas possible de connaître les quantités apportées par les citoyens de ces deux municipalités. Conséquemment, les données de la municipalité du Canton de Potton incluent des matières en provenance d'Austin et de Bolton-Est.

Les matières organiques, le papier/carton ainsi que les résidus encombrants et de CRD sont les types de matières les plus produites par le secteur résidentiel. La forte proportion d'habitations unifamiliales influence possiblement la génération de ces types de matières.

Le Tableau 30 présente également les taux de récupération atteints dans la MRC selon les types de matières. On remarque ainsi que 88 % des matières recyclables étaient récupérées en 2011. Les encombrants et les résidus de CRD présentent également un fort taux de récupération, principalement à cause de l'écocentre de Magog. Une quantité importante de matières organiques reste à valoriser. En effet, près de 70 % des matières organiques qui seraient générées étaient envoyées à l'enfouissement en 2011, alors qu'elles présentaient un fort potentiel de

valorisation. L'implantation d'une collecte à trois voies sur le territoire de la Ville de Magog en 2012 risque de modifier positivement la situation compte tenu du tonnage qu'elle génère.

Il est possible d'établir des constats supplémentaires en se basant sur les données pesées des matières éliminées et valorisées par les municipalités.

En 2011, les municipalités de la MRC de Memphrémagog ont pris en charge 29 996 tonnes de matières résiduelles, dont 15 730 tonnes ont été envoyées à l'élimination et 14 266 tonnes ont été acheminées vers des infrastructures de valorisation. À l'échelle de la MRC, les quantités éliminées par le secteur résidentiel concordent avec les données publiées par le MDDEFP à ce sujet avec une différence de moins de 100 tonnes^(Réf.26). Ces chiffres mettent toutefois en évidence le fait que les quantités générées estimées (23 287 tonnes) à l'aide de la caractérisation de 2006-2009 réalisée par Recyc-Québec sont sous-estimées. Une caractérisation des matières résiduelles à une échelle régionale permettrait d'avoir un portrait plus précis de la situation. L'utilisation d'une caractérisation plus récente permettrait également de mieux refléter la situation de 2012. Toutefois, la caractérisation résidentielle réalisée en 2010 par Recyc-Québec n'est toujours pas disponible.

En regard du tonnage, c'est la Ville de Magog qui génère le plus de matières. Comme il s'agit de la municipalité la plus peuplée de la MRC, cette situation n'est pas inattendue. Afin d'avoir un meilleur portrait de la situation, il est préférable de ramener le tonnage en kilogramme par personne selon la population équivalente. Ainsi, en considérant seulement les matières réelles ramassées lors des collectes des déchets, des matières recyclables ainsi que des matières organiques et des résidus verts, on obtient le classement présenté au Tableau 31. Seules ces trois collectes ont été considérées, car il s'agit des valeurs les plus justes et comparables disponibles sur le territoire de la MRC.

En observant les trois types de collecte retenus, on remarque que la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton est celle dont la population produit le moins de matières, alors que la municipalité du Canton d'Orford est celle dont les citoyens en génèrent le plus. Les citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley sont ceux qui envoient le moins de matières à l'élimination (153 kg/personne). À l'opposé, avec 377 kg/personne, la municipalité d'Eastman est celle dont la population contribue le plus à l'enfouissement.

Au niveau de la valorisation, la municipalité d'Ayer's Cliff est celle dont les citoyens utilisent le plus les services de collecte des matières recyclables et des matières organiques. Cette section du Tableau 31 ainsi que celle concernant le taux de récupération permettent également de constater l'impact de l'implantation de la collecte à trois voies sur les performances municipales. Ainsi, on remarque que les municipalités n'ayant pas de programme de collecte des matières organiques présentent généralement des quantités valorisées et des taux de récupération plus faibles.

Tableau 31 : Classement des municipalités en regard de la génération, l'élimination et la valorisation des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel en 2011 selon la population équivalente⁽¹⁾

Génération		Élimination		Valorisation		Taux de récupération	
Municipalité	kg/pers	Municipalité	kg/pers	Municipalité	kg/pers	Municipalité	Taux (%)
Saint-Étienne-de-Bolton	263	Ste-Catherine-de-Hatley ⁽³⁾	153	Saint-Benoît-du-Lac ⁽²⁾	580	Saint-Benoît-du-Lac ⁽²⁾	60,6
Ogden ⁽³⁾	315	Saint-Étienne-de-Bolton	161	Ayer's Cliff ⁽³⁾	270	Hatley ⁽³⁾	57,7
Ste-Catherine-de-Hatley ⁽³⁾	319	Hatley ⁽³⁾	195	Hatley ⁽³⁾	266	Ayer's Cliff ⁽³⁾	52,5
Bolton-Est	346	Canton de Hatley ⁽³⁾	200	Canton d'Orford ⁽³⁾	223	Ste-Catherine-de-Hatley ⁽³⁾	52,1
Austin	353	Austin	201	Stanstead ⁽³⁾	201	Canton de Hatley ⁽³⁾	48,7
Canton de Potton	358	Ogden ⁽³⁾	206	Magog	197	North Hatley ⁽³⁾	45,3
Canton de Hatley ⁽³⁾	391	North Hatley ⁽³⁾	233	North Hatley ⁽³⁾	193	Austin	43,0
Stukely-Sud	392	Ayer's Cliff ⁽³⁾	243	Canton de Hatley ⁽³⁾	190	Stanstead ⁽³⁾	42,4
North Hatley ⁽³⁾	426	Stukely-Sud	258	Ste-Catherine-de-Hatley ⁽³⁾	166	Canton d'Orford ⁽³⁾	40,8
Canton de Stanstead ⁽³⁾	435	Bolton-Est	260	Austin	152	Magog	39,3
Hatley ⁽³⁾	461	Canton de Potton	270	Canton de Stanstead ⁽³⁾	136	Saint-Étienne-de-Bolton	38,9
Stanstead ⁽³⁾	473	Stanstead ⁽³⁾	272	Stukely-Sud	134	Ogden ⁽³⁾	34,6
Eastman	490	Canton de Stanstead ⁽³⁾	299	Eastman	113	Stukely-Sud	34,2
Magog	503	Magog	305	Ogden ⁽³⁾	109	Canton de Stanstead ⁽³⁾	31,3
Ayer's Cliff ⁽³⁾	513	Canton d'Orford ⁽³⁾	325	Saint-Étienne-de-Bolton	102	Bolton-Est	24,8
Canton d'Orford ⁽³⁾	548	Eastman	377	Canton de Potton	87	Canton de Potton	24,5
Saint-Benoît-du-Lac ⁽²⁾	957	Saint-Benoît-du-Lac ⁽²⁾	377	Bolton-Est	86	Eastman	23,1
MRC de Memphrémagog	460	MRC de Memphrémagog	279	MRC de Memphrémagog	181	MRC de Memphrémagog	39,4

Notes : (1) Seules les matières recueillies lors des collectes de déchets, des matières recyclables et des matières organiques/résidus verts ont été considérées dans les calculs de ce tableau.

(2) Les données de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac sont fournies à titre indicatif seulement compte tenu du caractère exceptionnel de cette municipalité (Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac).

(3) Municipalités ayant un service de collecte à trois voies en 2011.

4.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI)

Le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) a procédé à une vaste étude en 2012 afin de réaliser un inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle pour le territoire de l'Estrie. La méthodologie utilisée regroupe trois sources de données provenant d'une enquête postale, d'une caractérisation visuelle de conteneurs et d'une caractérisation détaillée de matières résiduelles. Les données recueillies lors de l'enquête postale ont été jumelées avec des données socio-économiques afin de dresser un portrait pour chacune des MRC de l'Estrie. La section suivante reprend les données provenant de cette étude^(Réf.25).

La MRC de Memphrémagog comptait une population active expérimentée¹ de 22 875 personnes en 2006. Cette population a été divisée selon trois catégories : les industries (6 910 personnes), les commerces (5 545 personnes) et les institutions (10 420 personnes). Le Tableau 32 présente une estimation des matières produites pour ces trois catégories en fonction du type de matière et de leur mode de disposition.

Tableau 32 : Estimation des matières résiduelles générées, éliminées et valorisées par le secteur ICI

Type de matière	Quantité de matières selon le type d'ICI et le mode de disposition (tonne)												Taux de récupération
	Industrie			Commerce			Institution			Total ICI			
	Éliminée	Valorisée	Générée	Éliminée	Valorisée	Générée	Éliminée	Valorisée	Générée	Éliminée	Valorisée	Générée	
Matière mélangée	2 134	0	2 134	2 065	0	2 065	3 426	0	3 426	7 625	0	7 625	0,0
Papier/carton	106	1 464	1 570	661	2 763	3 424	28	1 398	1 426	795	5 626	6 421	87,6
Verre	29	68	96	190	104	294	26	66	93	245	238	483	49,3
Métal, canette	12	1 039	1 051	100	85	185	0	44	44	112	1 168	1 280	91,2
Plastique	618	437	1 056	97	242	338	36	21	57	751	700	1 451	48,2
Matière organique, huile de cuisson	126	74	200	1 882	758	2 640	338	156	494	2 346	987	3 334	29,6
Boue	68	423	491	0	0	0	0	0	0	68	423	491	86,1
RDD, TIC	0	156	157	51	249	300	1	54	55	52	460	512	89,8
Bois, CRD	342	8 221	8 563	216	44	260	133	291	424	691	8 556	9 247	92,5
Textile	12	43	55	1	0	1	0	0	0	13	43	56	77,4
Autre	3 823	7 734	11 557	4	49	53	114	0	114	3 941	7 783	11 724	66,4
Total	7 270	19 659	26 929	5 266	4 294	9 560	4 103	2 031	6 134	16 639	25 984	42 623	61 %
Taux de récupération	73 %			45 %			33 %			61 %			

Source : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie^(Réf.25).

Selon ces données, le taux de récupération du secteur ICI atteindrait 61 %, ce taux étant particulièrement attribuable à la performance du secteur industriel^(Réf.25). En effet, le taux pour le secteur du commerce et des institutions est beaucoup plus faible. Certaines matières semblent plus facilement mises en valeur par les ICI, comme les métaux, le bois et matériaux de CRD, les RDD et TIC ainsi que le papier/carton. À l'opposé, les matières organiques, le plastique et le verre sont encore peu valorisés.

¹ La population active expérimentée en 2006 est déterminée en retranchant de la population active les chômeurs âgés de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé la dernière fois avant le 1^{er} janvier 2005 seulement. La population active comprend les personnes occupées et les chômeurs.

Sur les 253 questionnaires utilisés dans le cadre de l'étude estrienne, 51 provenaient d'ICI du territoire de la MRC, soit 28 d'industries et 23 de commerces et d'institutions. Les informations tirées de l'étude permettent de dresser un bilan général de la situation des ICI. Toutefois, elles ne font pas ressortir les problématiques particulières reliées à la gestion des matières résiduelles auxquelles doivent faire face les ICI du territoire de la MRC, ni les matières plus difficilement gérables pour les entreprises de la MRC. Des données supplémentaires devront ainsi être acquises lors de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles*.

Les données de l'étude du CREE ont été privilégiées par rapport aux données d'élimination du MDDEFP publiées en 2013, car elles semblent mieux refléter la situation du territoire de la MRC. Selon les données du MDDEFP, seulement 3 442 tonnes de matières auraient été éliminées par les ICI du territoire^(Réf.26). Cette quantité apparaît très faible en comparaison avec les estimations de l'étude du CREE qui évalue à 16 639 tonnes la quantité de matières éliminées par les ICI du territoire. Ces différences font également ressortir le besoin d'obtenir des données supplémentaires pour le secteur des ICI.

4.2.1 Le secteur agricole

L'étude réalisée par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie compte également une section relative aux matières résiduelles produites par le secteur agricole. À partir du portrait des activités agricoles de chaque MRC de l'Estrie, des estimations des quantités de matières résiduelles potentiellement récupérables ont été réalisées^(Réf.25).

Estimation des quantités potentielles de plastiques agricoles récupérables

Type de matière		Quantité (t)
Enrobage de balle de foin		74,4
Acériculture	Tubulure	2,3
	Conduite principale	1,8
	Raccord	1,6
TOTAL		80,1

Source : Conseil régional de l'environnement de l'Estrie^(Réf.25).

Ainsi, la matière ayant le plus grand potentiel de récupération serait le plastique provenant de l'enrobage des balles de foin. Cependant, ce plastique présente peu d'intérêt pour des recycleurs, car il est généralement souillé, ce qui complique sa valorisation. Le plastique provenant des activités d'acériculture présente un plus grand potentiel de valorisation ainsi qu'une valeur plus élevée compte tenu du type de plastique utilisé^(Réf.25).

4.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD)

Une estimation des matières générées par le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) a été effectuée dans le cadre de l'étude du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE). L'estimation a été réalisée à partir des résultats de la caractérisation visuelle de chargements de CRD ainsi que des informations disponibles dans le *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles* réalisé par Recyc-Québec.

Selon cette étude, 28 415 tonnes de matières résiduelles seraient produites par le secteur CRD pour le territoire de la MRC de Memphrémagog. Les informations obtenues ne permettent pas de déterminer les quantités de matières qui sont valorisées et celles qui sont enfouies. Toutefois, en appliquant le même pourcentage que celui atteint dans le *Bilan 2008 de la gestion des matières résiduelles*, soit un taux de récupération de l'ordre de 74 %, on peut estimer que 21 027 tonnes ont été valorisées et 7 388 tonnes ont été éliminées.

Tout comme pour le secteur ICI, les données de l'étude du CREE ont été privilégiées par rapport aux données du MDDEFP concernant l'élimination. Le MDDEFP estime à 339 tonnes la quantité de matières éliminées provenant du secteur CRD. Cette quantité n'apparaît pas réaliste, d'autant plus que pour neuf municipalités du territoire, la quantité de matières éliminées provenant du secteur CRD est de zéro^(Réf.26).

Le manque d'information quant à la composition des matières résiduelles produites par ce secteur ainsi que la destination finale des matières fait en sorte que des mesures d'acquisition de connaissances seront nécessaires dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan de gestion des matières résiduelles*.

4.4 Boues municipales et boues de fosses septiques

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* considère les boues municipales provenant des stations d'épuration des eaux usées, les boues de fosses septiques et les boues industrielles dans les matières organiques. Toutefois, compte tenu du caractère particulier de ces matières, soit le taux de siccité, l'importance des quantités qu'elles représentent et le fonctionnement des stations d'épuration, elles ont été comptabilisées séparément des matières organiques triées à la source.

4.1.1 Boues municipales

Au niveau municipal, le territoire de la MRC de Memphrémagog compte quinze installations de traitement des eaux usées. Dans la municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley, il s'agit d'une fosse septique avec infiltration. Dans les autres cas, les procédés de traitement utilisés peuvent être regroupés en trois grands types :

- ◆ Stations à boues activées (4 installations);
- ◆ Stations avec étangs aérés (9 installations);
- ◆ Station avec étangs non aérés (1 installation).

La majorité des stations de traitement des eaux usées du territoire de la MRC sont des étangs aérés. Ce type d'installation cumule les boues dans un bassin et les vidanges se font à un intervalle plus ou moins long allant d'un an à 18 ans selon les données recueillies auprès des municipalités du territoire. À l'opposé, les stations à boues activées sont vidangées quotidiennement, hebdomadairement ou annuellement. Seule la station de la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac est vidangée aux quatre ans.

Les villes de Magog et Stanstead ainsi que la municipalité d'Ayer's Cliff regroupent plus de 75 % des entreprises industrielles de la MRC. Leurs parcs industriels sont desservis par les réseaux d'égouts. L'hypothèse selon laquelle les boues des stations d'épuration des eaux usées incluent également les boues industrielles a été utilisée dans le cadre du PGMR.

En 2011, seules les stations d'Ayer's Cliff, de Magog, de Sainte-Catherine-de-Hatley et de Stanstead ont procédé à la vidange de boues pour une estimation totale de 4 406 tonnes (Tableau 33). De ce nombre, 3 066 tonnes ont été enfouies, soit près de 70 % des boues produites. Par ailleurs, 1 275 tonnes sont entreposées sur place dans des sacs en géotextile. La disposition finale dépendra de leurs caractéristiques, mais la valorisation est privilégiée. Il importe toutefois de mentionner que depuis 2012, la Ville de Magog procède à la valorisation de ces boues municipales. Comme il s'agit du principal producteur de boues, un tonnage important est maintenant détourné de l'enfouissement.

À partir des données disponibles, il est possible d'évaluer les stations qui auront à traiter des boues d'ici 2018. Le Tableau 34 présente une estimation annuelle des boues qui devront être traitées. Depuis quelques années, dans plusieurs cas, les boues sont cependant entreposées sur place dans des sacs en géotextile afin de les déshydrater, avant de procéder à leur disposition finale. En moyenne, on peut estimer que 4 406 tonnes de boues municipales sont produites sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.

Tableau 33 : Estimation des boues municipales vidangées en 2011

Municipalité	Quantité de boues vidangées en 2011
Ayer's Cliff	205 t
Magog	2 861 t 1 000 m ³ (estimée à 1 010 t) ⁽¹⁾
Sainte-Catherine-de-Hatley	54 m ³ (estimée à 55 t) ⁽¹⁾
Stanstead	275 t (basée sur les données de 2010)
Total MRC de Memphrémagog	4 406 t

Note 1 : Estimation basée sur une masse volumique de 1,01 t/m³, AOMGMR, 2001^(Réf.20).

Tableau 34 : Estimation des boues municipales à vidanger annuellement

Station d'épuration des eaux usées	Année probable de vidange						Quantité estimée par vidange (t)
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Ayer's Cliff	x	x	x	x	x	x	200
Magog	x	x	x	x	x	x	2 800
Magog (Omerville)	x	x	x	x	x	x	1 010 ⁽¹⁾
North Hatley		x				x	15
Canton de Potton (Owl's Head)						x	14
Saint-Benoît-du-Lac	Les boues sont vidangées régulièrement et épandues directement sur les terres agricoles de la municipalité. La quantité n'est pas connue.						
Sainte-Catherine-de-Hatley	x	x	x	x	x	x	55 ⁽¹⁾
Stanstead (Beebe Plain)	x		x		x		100
Stanstead (Rock Island)	x	x	x	x	x	x	100
Stanstead (Stanstead Plain)	x	x	x	x	x	x	100
Canton de Stanstead (Georgeville)					x		250
Canton de Stanstead (Fitch Bay)		x					250
Total annuel pour la MRC (t)	4 365	4 530	4 365	4 265	4 615	4 294	

Note : (1) Estimation basée sur une masse volumique de 1,01 t/m³, AOMGMR, 2001^(Réf.20).

4.1.2 Boues de fosses septiques

Toutes les municipalités de la MRC possèdent un programme de vidange obligatoire des fosses septiques. Comme il a été démontré au chapitre 2, certaines procèdent à une mesure annuelle des boues plutôt que d'en faire une vidange systématique. Les municipalités qui procèdent à la mesure annuelle des boues jugent que ce moyen est plus rentable puisque seulement 10 à 25 % des fosses sont vidangées annuellement. Dans certaines municipalités, ce sont les propriétaires qui sont responsables de faire effectuer la vidange de leur installation. Par la suite, ils doivent fournir une preuve à la municipalité indiquant que le travail a été effectué. Les entreprises de vidange qui ont un contrat avec les municipalités de même que celles offrant leurs services directement aux citoyens sont :

- ◆ Gaudreau environnement inc.
- ◆ Normand Brassard 2006 inc.
- ◆ Groupe Deslandes Fortin
- ◆ Pompage West Brome
- ◆ National Vaccum

L'entreprise Gaudreau environnement inc. achemine les boues collectées à son site de traitement à Saint-Rosaire ainsi qu'au site de G. Campbell à Cowansville, où elles sont déshydratées et valorisées. Normard Brassard 2006 inc. achemine les boues collectées aux stations d'épuration d'Orford, d'East Angus et d'Asbestos. Le Groupe Deslandes Fortin dispose des boues à son site de traitement situé à Roxton Pond où les boues sont déshydratées et valorisées. Pompage West Brome envoie quant à lui les boues au site de G. Campbell à Cowansville. Finalement, National Vaccum achemine les boues à la station d'épuration d'East Angus. Selon les informations recueillies auprès de ces entreprises et des lieux de traitement, il a été déterminé que la totalité des boues de fosses septiques collectées sur le territoire de la MRC de Memphrémagog était valorisée^(Réf.9).

Dans un rapport réalisé pour le compte de la MRC en 2009, une estimation de la quantité de boues de fosses septiques a été réalisée^(Réf.9). Cette estimation est basée sur les prémisses suivantes : une fosse septique a un volume moyen de 4,2 m³ et les boues vidangées ont une siccité de 1,5 %. Conformément aux directives obtenues auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, les boues doivent être calculées en base humide. L'estimation a donc été réalisée en fonction du taux de siccité des boues une fois déshydratées à l'aide des technologies utilisées par les sites de traitement, soit 30 %. Le Tableau 35 présente l'estimation de la quantité de boues à traiter annuellement.

Selon ces estimations, un total de 1 134 tonnes de boues de fosses septiques doivent être gérées annuellement. Comme mentionné précédemment, ces boues auraient toutes été valorisées en 2011^(Réf.9).

Tableau 35 : Estimation des boues de fosses septiques à vidanger annuellement

Municipalité	Nombre de fosses septiques	Estimation du volume total des fosses ⁽¹⁾ (m ³)	Estimation du nombre de fosses à vidanger annuellement	Estimation du volume vidangé annuellement (m ³)	Estimation du volume total des boues une fois déshydratées ⁽²⁾ (m ³)	Estimation de la quantité de boues ⁽³⁾ (t)
Austin	1 421	5 968	711	2 984	149,2	151
Ayer's Cliff	18	76	9	38	1,9	2
Bolton-Est	645	2 709	97	406	20,3	21
Eastman	1 174	4 931	587	2 465	123,3	125
Hatley	360	1 512	180	756	37,8	38
Canton de Hatley	700	2 940	350	1 470	73,5	74
Magog	3 274	13 751	1 637	6 875	343,8	347
North Hatley	6	25	3	13	0,6	1
Ogden	557	2 339	279	1 170	58,5	59
Canton d'Orford	1 232	5 174	185	776	38,8	39
Canton de Potton	1 476	6 199	221	930	46,5	47
Sainte-Catherine-de-Hatley	1 163	4 885	582	2 442	122,1	123
Saint-Étienne-de-Bolton	450	1 890	68	284	14,2	14
Stanstead	143	601	72	300	15,0	15
Canton de Stanstead	868	3 646	130	547	27,3	28
Stukely-Sud	484	2 033	242	1 016	50,8	51
MRC de Memphrémagog	13 971	58 679	5 353	22 472	1 123,6	1 135

Notes : (1) Volume moyen d'une fosse septique estimé à 4,2 m³(Réf.9).

(2) Taux de siccité de 30 %(Réf.9).

(3) Estimation basée sur une masse volumique de 1,01 t/m³, AOMGMR, 2001(Réf.20).

CHAPITRE 5

Diagnostic territorial, orientations et objectifs

5.1 Bilan du premier PGMR

L'implantation des actions du premier PGMR devait s'échelonner sur la période allant de 2004 à 2008. Les actions mises en œuvre ont continué d'avoir cours au-delà de 2008. En 2011, 30 actions avaient été réalisées en tout ou en partie et 12 actions restaient à être mises en application. Le Tableau 36 présente l'état de réalisation du plan d'action identifié lors de l'élaboration du premier PGMR.

L'ensemble des actions concernant la mise en vigueur du PGMR ont été faites. Seule l'action concernant les politiques d'achats municipaux a été modifiée par le comité de vigilance. Ainsi, plutôt que de procéder à la révision des politiques d'achats municipaux, la MRC a adopté une politique environnementale pour son organisation et l'a transmise aux municipalités afin de les inciter à faire de même. Au niveau de l'information et de la sensibilisation, dès son adoption, le PGMR a fait l'objet d'une diffusion auprès des municipalités et de la population afin d'expliquer les objectifs poursuivis. Plusieurs activités d'information et de sensibilisation ont également eu lieu au fil des ans, dont la création d'une escouade verte, la tenue de conférences, la réalisation de tournées scolaires, la publication de chroniques dans les journaux, d'un bottin des services de récupération et d'un bulletin biannuel. L'action concernant la production et la diffusion d'audits environnementaux n'a pas été réalisée. En contre-partie, des déjeuners-conférences pour les ICI ont été tenus afin de les informer sur différentes thématiques, dont le programme ICI on Recycle! de Recyc-Québec.

L'évaluation de la pertinence de procéder à des délégations de compétences dans différents domaines en lien avec les matières résiduelles faisait partie du plan d'action. En 2004, la MRC a reçu une délégation de compétence de sept municipalités pour l'élimination des matières résiduelles. Cette entente a pris fin en 2008, puisque des contrats avaient été signés entre les municipalités et les gestionnaires de lieux d'enfouissement. À la fin de 2008, les municipalités étaient donc responsables de l'ensemble des volets liés à la gestion des matières résiduelles à l'exception du tri et du conditionnement des matières recyclables pour lesquels la MRC a compétence pour le bénéfice de douze municipalités. L'implantation de la collecte sélective des matières recyclables a été complétée en 2005.

Par ailleurs, la MRC a organisé des ateliers sur le compostage domestique et a financé l'achat de composteurs. De plus, différentes activités de sensibilisation ont été réalisées afin d'inciter les citoyens à faire de l'herbicyclage. En 2011, des collectes de résidus verts ont été organisées dans huit municipalités. La MRC n'a pas réalisé de projet pilote concernant les collectes à trois voies. Les dix municipalités ayant ce type de collecte en 2012 ont préféré l'implanter directement, à l'exception de la municipalité du Canton d'Orford qui a réalisé un projet pilote en 2009. Comme la MRC n'a pas de délégation de compétence à ce niveau, il n'y a pas eu de négociation avec un

centre de compostage pour le traitement des matières compostables. Les municipalités qui ont mis en place des collectes à trois voies ont des ententes avec la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC).

Le comité de surveillance du PGMR n'est pas allé de l'avant concernant les différentes actions visant la prise en charge du secteur ICI par les municipalités. Malgré tout, certaines municipalités prennent en charge les matières résiduelles d'origine institutionnelle et commerciale, particulièrement pour les petits établissements. La Ville de Magog a, par exemple, mis sur pied un programme pour la prise en charge des matières recyclables auquel peuvent adhérer les commerces et entreprises de son territoire.

Au niveau de la gestion des boues de fosses septiques, la MRC a travaillé de concert avec les municipalités. Plusieurs actions, dont des inventaires et des travaux correcteurs, ont été entreprises par les municipalités en ce qui a trait à la réglementation et à l'instauration de programmes de vérification de la conformité des installations. Compte tenu de la prise en charge par les municipalités, le comité a jugé qu'il n'était pas nécessaire de demander une délégation de compétence à ce sujet. Conséquemment, les actions découlant d'une éventuelle prise en charge ont été abandonnées.

On retrouve trois écocentres permanents sur le territoire de la MRC. En 2011, trois municipalités ont également organisé des écocentres mobiles. L'aménagement d'écocentres s'est réalisé en fonction de la volonté des municipalités. Aucune étude n'a été réalisée sur ce sujet tout comme sur celui des ressourceries. Aucune ressourcerie n'a été inaugurée sur le territoire. Par contre, une ressourcerie a vu le jour en 2011 dans la MRC de Coaticook. Cette ressourcerie a signé une entente avec sept municipalités de la MRC de Memphrémagog.

Une analyse de faisabilité pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique a été réalisée en 2003. Suite à cette étude, il a été décidé de ne pas procéder à l'implantation d'une telle infrastructure sur le territoire de la MRC. Des ententes ont donc été négociées avec les exploitants de lieux d'enfouissement technique situés à l'extérieur du territoire de la MRC afin de sécuriser la capacité d'élimination à long terme.

Finalement, les actions liées aux résidus de construction, de rénovation et de démolition de même que celles concernant les systèmes de tarification et d'automatisation n'ont pas été mises de l'avant par le comité de suivi du PGMR et les municipalités.

Tableau 36 : État de réalisation des actions prévues au premier PGMR

Action prévue	État de réalisation au 31 déc. 2011
Programme 1 : Mise en vigueur du PGMR de la MRC de Memphrémagog	
1.A Mettre en œuvre le PGMR	Réalisée
1.B Adopter un règlement sur la limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire	Réalisée
1.C Réviser et mettre en conformité la réglementation municipale avec le PGMR	Réalisée
1.D Créer un comité de vigilance pour le suivi du PGMR	Réalisée
1.E Concevoir et mettre en opération le programme de suivi et de contrôle du PGMR	Réalisée
1.F Réviser et appliquer les politiques d'achats municipales	Réalisée en partie
1.G Produire et diffuser, aux deux ans, un bilan des matières résiduelles pour la MRC	Réalisée
1.H Réviser le PGMR tous les cinq ans	En cours de réalisation

(suite Tableau 36)

Action prévue	État de réalisation au 31 déc. 2011
Programme 2 : Information et sensibilisation de la population et des intervenants	
2.A Diffuser le PGMR	Réalisée
2.B Mettre en place un programme d'incitation à la réduction à la source pour la population et les autres intervenants	Réalisée
2.C Mettre en place un programme d'incitation au réemploi pour la population et les autres intervenants	Réalisée
2.D Informer les citoyens sur les infrastructures disponibles pour la gestion des matières résiduelles	Réalisée
2.E Sensibiliser la population et autres intervenants aux programmes de gestion des matières résiduelles accessibles	Réalisée
2.F Susciter la production et la diffusion d'audits environnementaux et de plans de réduction des résidus pour le secteur industriel	Non réalisée
Programme 3 : Gestion des matières résiduelles	
3.A Analyser l'opportunité d'offrir la délégation de compétence à la MRC pour l'élimination des matières résiduelles	Réalisée
3.B Analyser l'opportunité d'offrir la délégation de compétence à la MRC pour l'ensemble de la gestion des matières résiduelles (collecte, transport, traitement, élimination et gestion)	Réalisée
3.C Vérifier la possibilité de prendre en charge des matières résiduelles d'origine institutionnelle et commerciale par les municipalités	Réalisée en partie
3.D À la fin des contrats actuels, réviser les contrats de collecte des résidus et de la collecte sélective pour la mise à niveau des cahiers de charges et l'intégration de la collecte sélective des matières recyclables	Réalisée
Programme 4 : Matières recyclables	
4.A Négocier une entente à long terme avec un centre de récupération pour les matières recyclables	Réalisée
Programme 5 : Matières compostables	
5.A Mettre en place un programme d'incitation au compostage domestique auprès des citoyens	Réalisée
5.B Inciter les citoyens à faire de l'herbicyclage	Réalisée
5.C Négocier une entente à long terme avec un centre de compostage pour les matières compostables	Réalisée en partie
Programme 6 : Collecte sélective des matières résiduelles	
6.A Implanter la collecte sélective porte à porte pour les matières recyclables à l'ensemble de la MRC	Réalisée
6.B Implanter la collecte sélective des résidus verts en milieu urbain pour le compostage	Réalisée
6.C Intégrer, si les analyses en démontrent les avantages, les secteurs institutionnel et commercial aux collectes du secteur résidentiel	Réalisée en partie
6.D Réaliser un projet pilote de collecte à trois voies	Non réalisée
6.E Implanter la collecte à trois voies dans les secteurs institutionnel et commercial	Non réalisée
6.F Implanter la collecte à trois voies dans le secteur résidentiel	Réalisée en partie
Programme 7 : Gestion des boues de fosses septiques	
7.A Analyser l'opportunité d'offrir la délégation de compétence à la MRC pour la gestion des boues de fosses septiques	Réalisée
7.B Réaliser une étude technique sur le système de gestion des boues de fosses septiques	Non réalisée
7.C Réviser la réglementation municipale concernant la gestion des boues de fosses septiques	Réalisée
7.D Négocier une entente de service à long terme avec un centre de traitement des boues de fosses septiques et les boues municipales	Abandonnée
7.E Préparer le cahier des charges pour les appels d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des boues de fosses septiques	Abandonnée
Programme 8 : Implantation des infrastructures pour les matières résiduelles	
8.A Compléter le réseau des ressourceries avec l'ajout d'une ou deux unités	Non réalisée
8.B Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un réseau de déchetteries (écocentre)	Non réalisée
8.C Implanter un réseau de déchetteries pour les résidus encombrants et les résidus domestiques dangereux	Réalisée en partie
Programme 9 : Résidus de construction, de rénovation et de démolition	
9.A Implanter un programme de récupération et de mise en valeur des résidus des travaux municipaux	Non réalisée
9.B Réviser la réglementation des permis de construction, de rénovation et de démolition pour faciliter la mise en valeur	Non réalisée
Programme 10 : Élimination des résidus ultimes	
10.A Réaliser une étude de faisabilité pour l'implantation d'un lieu d'enfouissement technique	Réalisée
10.B Négocier une entente à long terme avec l'exploitant d'un lieu d'enfouissement technique pour sécuriser une capacité d'élimination à long terme	Réalisée
Programme 11 : Système de tarification et automatisation	
11.A Analyser et réviser le système de tarification pour les services des secteurs institutionnel et commercial	Abandonnée
11.B Analyser et réviser le système de tarification pour les services du secteur résidentiel	Abandonnée

5.2 Problématiques et enjeux

5.2.1 Problématiques et enjeux régionaux

5.2.1.1 Secteur municipal

L'analyse de la gestion des matières résiduelles de même que le bilan du premier PGMR font ressortir différentes problématiques et enjeux régionaux. La MRC de Memphrémagog regroupe 17 municipalités ayant des profils parfois très distincts. Dans certains dossiers, comme celui de la gestion des matières résiduelles, cela peut résulter en des prises de décisions qui diffèrent d'un secteur géographique à l'autre. Cet aspect relié au fait que les municipalités ont convenu de conserver leurs compétences, plutôt que de les déléguer à une région ou à la MRC, a occasionné des obstacles dans la mise en œuvre du PGMR. Ainsi, pour que la MRC mette en place une action, cette dernière doit faire consensus et répondre aux intérêts de l'ensemble des municipalités afin qu'un budget y soit attribué. Dans le cas contraire, les actions relèvent davantage de l'initiative des municipalités.

Par ailleurs, le manque d'infrastructures présentes sur le territoire de la MRC fait en sorte que les services offerts aux citoyens ainsi qu'aux industries, commerces et institutions sont inégaux entre les différentes municipalités. Par exemple, ce ne sont pas tous les citoyens de la MRC qui ont accès à un écocentre permanent, un écocentre mobile ou à un point de dépôt pour les résidus domestiques dangereux. Il est également apparu difficile pour la MRC et les municipalités de stimuler les activités d'économie sociale afin d'assurer différents services reliés au réemploi de matières résiduelles. Les services offerts dans ce domaine sont peu nombreux, mais surtout très fluctuants dans le temps. Au niveau des matières organiques, le fait que les municipalités de l'est du territoire aient accès à une plate-forme de compostage dans un rayon rapproché a permis l'implantation de collectes à trois voies. Toutefois, aucune infrastructure de traitement des matières organiques n'est disponible dans le secteur ouest de la MRC, ce qui retarde la prise en charge de ces matières.

Pour ce qui est de l'élimination, il n'y a pas de lieu d'enfouissement technique sur le territoire de la MRC. Ce dernier compte de nombreux réservoirs d'eau potable, ce qui fait en sorte qu'il y a une forte résistance de la part de la population, des élus et des groupes environnementaux à ce qu'un lieu d'enfouissement technique s'implante dans le bassin versant de ces réservoirs d'eau potable. Les municipalités de l'est du territoire ont sécurisé leur capacité d'enfouissement à long terme en adhérant à la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC). Pour ce qui est des autres municipalités, elles sont clientes du lieu d'enfouissement technique de la Régie intermunicipale d'élimination des déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM). Leurs ententes se terminent en 2019, à l'exception de la Ville de Magog et de la municipalité du Canton d'Orford qui ont conclu des ententes annuelles.

La MRC de Memphrémagog se caractérise par une nombreuse population saisonnière. Cette spécificité entraîne des difficultés au niveau des collectes dans certains secteurs de villégiature. Les rues étroites dans les secteurs de villégiature, le fait que les propriétaires sont absents lors des journées de collectes et le manque d'espace pour l'entreposage des bacs constituent des exemples de problèmes possibles auxquels les municipalités doivent faire face.

5.2.1.2 Secteurs ICI et CRD

Dans le cadre de l'élaboration de son PGMR, la MRC a consulté des représentants des secteurs ICI et CRD afin de mieux connaître leur situation en regard de la gestion des matières résiduelles. Différents constats ont pu être établis. Tout d'abord, il apparaît clairement que les besoins de sensibilisation et d'information sont grands et touchent plusieurs aspects, comme :

- ◆ La formation des employés;
- ◆ La sensibilisation des touristes de passage dans la région;
- ◆ La diffusion d'une liste des récupérateurs œuvrant sur le territoire et des prix ayant cours;
- ◆ La diffusion d'information concernant les services, programmes et infrastructures disponibles.

Dans un autre ordre d'idées, on remarque que certaines matières sont difficilement valorisables, et ce, pour différentes raisons. Parfois, les débouchés sont inexistantes ou fluctuants ou encore, les volumes produits sont trop petits pour intéresser un recycleur. Le manque d'espace peut également représenter une contrainte à la valorisation, particulièrement sur les chantiers de construction où le tri à la source des matières peut s'avérer difficilement réalisable.

Une des principales problématiques rencontrées par les secteurs ICI et CRD concerne la connaissance des matières résiduelles produites. La collecte de données précises et fiables pour ces secteurs demeure extrêmement ardue et représente un défi de taille. Généralement, les entreprises déboursent pour obtenir un service de conteneur. La quantité de matières produites et leur destination finale ne sont pas connues des entreprises. Au niveau industriel, il y a habituellement une meilleure connaissance des types de résidus produits, mais la quantification de ces matières en termes de poids n'est pas usuelle. Un enjeu important découle donc de cette situation pour la réalisation d'un portrait précis de la situation dans les ICI et CRD.

5.2.2 Problématiques par rapport aux attentes gouvernementales

Les attentes gouvernementales concernant la planification et la gestion des matières résiduelles à l'échelle régionale sont élevées. Tout d'abord, la MRC de Memphrémagog considère que les exigences gouvernementales, autant au niveau des matières devant être ciblées par les PGMR que du contenu exigé, font en sorte qu'il est difficile pour une MRC de réaliser elle-même son PGMR. Les exigences étant très pointues à certains niveaux, cela entraîne une obligation pour les MRC d'attribuer des mandats à des consultants détenant une expertise particulière pour élaborer leur PGMR. Cette situation est renforcée par le manque de soutien technique provenant du gouvernement.

Il apparaît clairement qu'une des principales problématiques de la MRC par rapport aux attentes gouvernementales concerne les difficultés pour obtenir des données précises de la part des industries, commerces et institutions. La cueillette des données provenant du secteur des résidus de construction, rénovation et démolition présente également de nombreuses difficultés. Même les données des organismes responsables de la valorisation des produits visés par le *Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par des entreprises* ne sont pas toujours disponibles à l'échelle de la MRC.

Pour ce qui est du secteur ICI et CRD, les objectifs nationaux, particulièrement ceux concernant la valorisation des résidus de construction, rénovation et démolition ainsi que ceux touchant les matières organiques peuvent être difficilement atteignables sans l'attribution substantielle de ressources et la mise en place de services et de support provenant des instances municipales et gouvernementales.

Finalement, la mise en œuvre des mesures par les intervenants affectés par le PGMR apparaît difficilement contrôlable. Les MRC et les municipalités ne disposent en effet d'aucun moyen légal pouvant obliger différents générateurs ou entreprises de gestion de matières résiduelles à se conformer aux mesures prévues au PGMR. La mise en œuvre de cette partie du PGMR dépend essentiellement de la collaboration, de la volonté et des moyens de ces intervenants. Dans la mesure où le gouvernement octroyait davantage d'outils, qu'ils soient financiers ou légaux, aux instances municipales, l'atteinte des objectifs nationaux en serait probablement facilitée.

5.3 Limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire de la MRC

L'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* permet à une municipalité régionale de limiter ou d'interdire la mise en décharge sur son territoire de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire. Dans ce cas, la MRC doit faire état de son intention dans le PGMR et indiquer, s'il s'agit d'une limitation, la quantité de matières résiduelles visées.

Le territoire de la MRC de Memphrémagog est adjacent à cinq autres MRC. Sur le territoire des MRC de Brome-Missisquoi, de Coaticook et de La Haute-Yamaska, on retrouve un lieu d'enfouissement technique (LET). Dans les deux premiers cas, il est administré par une régie intermunicipale et dans le cas de la MRC de La Haute-Yamaska il est de propriété privée. La Ville de Sherbrooke et la MRC Le Haut-Saint-François se sont quant à elles associées en 2010, pour devenir propriétaires d'un LET à Bury. Elles ont créé, à cet effet, la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke, nommée Valoris. Le nouveau LET sera en opération à compter de 2013. Finalement, la MRC Le Val-Saint-François a mis fin aux activités de son LET en 2011 et elle ne prévoit pas ouvrir un nouveau site.

Dans le PGMR adopté en 2004, la MRC limitait l'enfouissement de matières résiduelles provenant de territoires limitrophes à un maximum de 60 000 t/an. Cette quantité correspondait à la quantité de déchets produits sur le territoire de la MRC. À cette époque, dans l'éventualité où les performances de la MRC permettaient de réduire les quantités enfouies, seules les matières résiduelles provenant des territoires limitrophes pouvaient être enfouies sur le territoire de la MRC, et ce, jusqu'à concurrence de 60 000 t/an.

Depuis, le seul lieu d'enfouissement sanitaire présent sur le territoire de la MRC a fermé en janvier 2009 conformément au *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*. On ne retrouve donc aucune infrastructure d'élimination de matières résiduelles sur le territoire de la MRC. Malgré cette situation, la MRC désire maintenir le statu quo et conserver son droit de regard actuel. Ce droit ne peut toutefois s'exercer qu'après la mise en vigueur du nouveau PGMR. De plus, la *Loi sur la qualité de l'environnement* confie au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs la responsabilité de s'assurer

que l'exercice du droit de regard par les municipalités régionales n'est pas susceptible de compromettre la santé ou la sécurité publique.

5.4 Orientations générales et spécifiques

5.4.1 Mise en contexte

Les chapitres précédents ainsi qu'une étude réalisée en 2011 visant à outiller la MRC et les municipalités pour augmenter leurs performances^(Réf.9) font ressortir certains constats propres au territoire de la MRC. Tout d'abord, il apparaît clairement qu'à l'échelle de la MRC, la quantité de matières résiduelles enfouies par personne en provenance du secteur résidentiel est plus élevée que celle de la moyenne québécoise. L'importance de la population de villégiature peut avoir un impact sur ces valeurs, mais il n'en demeure pas moins qu'il s'agit d'un aspect important sur lequel le PGMR doit se pencher.

Au niveau des matières recyclables, la performance de la MRC pour le secteur résidentiel est supérieure aux objectifs gouvernementaux. Ainsi, les objectifs poursuivis par la MRC pour ces matières seront plus élevés que ceux inscrits dans le plan d'action 2011-2015 accompagnant la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

La gestion des matières organiques constitue un élément incontournable du PGMR. Des efforts sont nécessaires pour continuer, et dans certains cas pour commencer, à détourner de l'enfouissement ces matières pour lesquelles des moyens de valorisation sont disponibles.

Certaines catégories de matières, dont les résidus domestiques dangereux (RDD), ceux provenant des technologies de l'information et des communications (TIC) et les encombrants doivent faire l'objet d'une attention particulière pour limiter leur impact sur l'environnement et réduire l'enfouissement de matières recelant un potentiel de valorisation.

Finalement, la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* rend redevables les municipalités pour la performance du secteur des industries, commerces et institutions ainsi que celui du secteur de la construction, rénovation et démolition. La réalisation du PGMR a toutefois permis de mettre en lumière la difficulté d'avoir des informations pour ces secteurs, particulièrement à l'échelle de la MRC et des municipalités.

Ces différents constats touchent plusieurs aspects liés à la gestion des matières résiduelles et ils sont à la base des orientations établies dans le PGMR. Ces orientations permettront d'établir des objectifs précis et spécifiques à la MRC de Memphrémagog, le tout en respect de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

5.4.2 Orientations générales

Dans le cadre de son PGMR, la MRC a établi quatre orientations générales, à savoir :

- ◆ Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions;
- ◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des municipalités et des industries, commerces et institutions;
- ◆ Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition;
- ◆ Contribuer, par une gestion responsable des matières résiduelles, à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

5.4.3 Orientations spécifiques

De façon plus précise, six orientations spécifiques ont également été déterminées. Ces orientations permettent de cibler des objectifs concrets de mise en valeur rattachés, entre autres, à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Les orientations spécifiques du PGMR de la MRC de Memphrémagog sont les suivantes :

- ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel;
- ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables;
- ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement;
- ◆ Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition;
- ◆ Planifier une gestion concertée des résidus domestiques dangereux et des matières provenant des technologies de l'information et des communications en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs;
- ◆ Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.

5.5 Objectifs de mise en valeur

L'objectif fondamental de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec : le résidu ultime. Le résidu ultime est celui qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux^(Réf.10).

Les six orientations spécifiques servent à établir des objectifs précis et propres au territoire d'application du PGMR de la MRC de Memphrémagog (Tableau 37). Ces objectifs sont également en lien direct avec la politique québécoise et le plan d'action 2011-2015 qui l'accompagne. Ils permettront à la MRC d'établir un plan d'action concret afin d'améliorer la performance de la MRC et des municipalités. L'année de référence à partir de laquelle les objectifs ont été fixés est 2011.

Tableau 37 : Objectifs poursuivis par le PGMR de la MRC de Memphrémagog

Objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles	Orientations spécifiques de la MRC	Objectifs de la MRC	Échéancier de la MRC
À l'échelle du Québec et tous les secteurs confondus, ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées.	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.	Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel.	2015
Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal. <i>Le gouvernement prévoit bannir de l'enfouissement le papier et le carton d'ici 2013.</i>	Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables.	Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.	2013
		Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.	2015
Valoriser 60 % des matières organiques (incluant les boues municipales et de fosses septiques). <i>Le gouvernement prévoit bannir de l'enfouissement les matières organiques d'ici 2020.</i>	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.	Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.	2015
		Valoriser 100 % des boues de fosses septiques.	
		Valoriser 100 % des boues des stations d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.	2018
		Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel.	2020
Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri. <i>Le gouvernement prévoit bannir de l'enfouissement le bois d'ici 2014.</i> Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition.	Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.	2014
		Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri.	2015
		Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	2015
	Planifier une gestion concertée des RDD et des matières provenant des TIC en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs.	Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.	2018
	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des ICI afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.	Mettre en place des mesures permettant d'obtenir des informations afin de dresser un portrait de la situation dans les ICI et CRD	2018
		Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI et CRD	2018
		Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD	2018

Légende : RDD : Résidus domestiques dangereux
TIC : Technologies de l'information et des communications

CRD : Construction, rénovation et démolition
ICI : Industrie, commerce et institution

5.5.1 Objectifs municipaux concernant l'élimination de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel

Dans sa politique, le gouvernement vise à réduire à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées. Cet objectif inclut les matières enfouies par tous les secteurs, soit les secteurs résidentiel, ICI et CRD. Selon le bilan présenté au chapitre 4, la quantité de déchets enfouis par personne sur le territoire de la MRC de Memphrémagog, tous secteurs confondus, était déjà de 696 kg en 2011.

Dans ce contexte, la MRC a pris l'initiative de considérer que l'objectif québécois de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées correspond à une réduction de 13,5 % par rapport à la moyenne québécoise de 2008, qui était de 810 kg par habitant. Afin de continuer à contribuer à cet objectif national, le même pourcentage de réduction a été appliqué à la moyenne de 2011 de la MRC concernant la quantité de matières résiduelles éliminées par personne du secteur résidentiel. En 2011, en se basant sur la population permanente, 330 kg/personne de matières étaient éliminés. En appliquant une réduction de 13,5 %, cela ramène cette quantité à 285 kg/personne au niveau de la MRC. Les élus de la MRC ont toutefois convenu que toutes les municipalités devraient chercher à atteindre au moins la moyenne de la MRC, à savoir 285 kg/personne. Pour les municipalités ayant déjà atteint ce niveau ou étant déjà plus bas, elles devraient s'assurer d'au moins maintenir leur moyenne. Cela a donc pour conséquence que les objectifs poursuivis se libellent différemment selon chacune des municipalités et les performances déjà atteintes par ces dernières. Le tableau suivant détaille les objectifs municipaux correspondants (Tableau 38).

Cet objectif du PGMR s'applique uniquement au secteur résidentiel, car le PGMR prévoit d'abord établir une meilleure collaboration avec le secteur ICI et CRD. En effet, il est difficile, voire impossible, pour la MRC d'évaluer exactement la quantité de matières enfouies par les secteurs dont elle n'a pas la responsabilité. En travaillant de concert avec le secteur ICI et CRD, il sera possible d'acquérir de meilleures connaissances et de les sensibiliser à l'importance de mettre en place une gestion responsable de leurs matières résiduelles. Cela correspond à une visée plus réalistement atteignable pour la MRC, compte tenu de son rôle et de ses pouvoirs envers ces secteurs.

Tableau 38 : Objectifs municipaux de réduction de l'enfouissement pour le secteur résidentiel

Municipalité	Matières enfouies en 2011 (kg/pers) ⁽¹⁾	Objectifs à atteindre ou à maintenir pour 2015	
		Matières enfouies (kg/pers)	Réduction (%)
Austin	323,8	285,9	11,7
Ayer's Cliff	279,7	279,7	0
Bolton-Est	431,7	285,9	33,8
Eastman	572,2	285,9	50,0
Hatley	245,4	245,4	0
Canton de Hatley	213,2	213,2	0
Magog	324,9	285,9	12,0
North Hatley	268,3	268,3	0
Ogden	290,0	285,9	1,4
Canton d'Orford	451,3	285,9	36,7
Canton de Potton	433,7	285,9	34,1
Saint-Benoît-du-Lac	377,3	285,9	24,2
Sainte-Catherine-de-Hatley	184,8	184,8	0
Saint-Étienne-de-Bolton	246,6	246,6	0
Stanstead	272,9	272,9	0
Canton de Stanstead	481,6	285,9	40,6
Stukely-Sud	299,7	285,9	4,6

Note : (1) Donnée en kg/personne établie en fonction de la population permanente.

5.5.1.1 Évaluation à long terme des besoins en élimination

Sur la base des objectifs poursuivis, des perspectives démographiques et d'une estimation des matières générées établie à partir de la caractérisation de 2006-2009 de Recyc-Québec, une évaluation à long terme des besoins en élimination pour le secteur résidentiel a été réalisée à l'échelle de la MRC.

Un premier scénario a été effectué en considérant les objectifs municipaux de réduction de l'enfouissement pour le secteur résidentiel présentés au Tableau 38. Les quantités en kilogramme par personne ont été appliquées aux perspectives démographiques des municipalités de 2014. La quantité de matières enfouies par les municipalités de la MRC en 2014 serait ainsi évaluée à 13 641 tonnes, soit 275 kg/personne. Il s'agirait d'une diminution annuelle de 4,4 % par rapport au tonnage réel enfoui en 2011. En appliquant cette baisse pour les années subséquentes, on obtient une quantité de matières résiduelles enfouies de 10 877 tonnes en 2019 et de 8 673 tonnes en 2024, soit l'équivalent de 210 kg/personne en 2019 et 161 kg/personne en 2024. Ce scénario est considéré comme conservateur puisqu'il ne tient pas compte des objectifs de valorisation prévus pour certaines matières, comme les matières organiques.

Un deuxième scénario considérant les objectifs de valorisation a aussi été réalisé. Pour ce faire, une estimation de la quantité de matières générées a été réalisée à partir de données présentées dans la caractérisation 2006-2009 de Recyc-Québec^(Réf.7) et des perspectives démographiques. Par la suite, une hypothèse concernant l'atteinte des objectifs de valorisation selon le type de matière a été ajoutée. Les pourcentages de valorisation considérés dans cette hypothèse sont les suivants :

Type de matière	Pourcentage de valorisation considéré		
	2014	2019	2024
Matières organiques	60 %	80 %	100 %
Matières recyclables	70 %	80 %	90 %
Encombrants et CRD	70 %	70 %	70 %
RDD	50 %	50 %	50 %
Textile	50 %	50 %	50 %
Autre	0 %	0 %	0 %

Selon ce deuxième scénario, la quantité de matières résiduelles enfouies serait de 7 137 tonnes en 2014 (144 kg/pers), de 4 811 tonnes en 2019 (93 kg/pers.) et de 2 237 tonnes en 2024 (42 kg/pers.). Comme la quantité générée pour chacune des années repose sur une estimation, la marge d'erreur est plus importante.

Il est fort probable que la réalité se situera quelque part entre ces deux scénarios. Les différentes actions mises en place par les municipalités pour détourner de l'enfouissement les matières organiques risquent d'avoir un impact considérable sur les quantités de matières éliminées. Les capacités résiduelles des lieux d'enfouissement techniques présentement utilisés par les municipalités ne laissent pas présager de difficultés pour recevoir les matières provenant des municipalités de la MRC. Des ententes feront possiblement l'objet de discussions au cours de la mise en œuvre du PGMR, puisque les ententes actuelles arriveront à échéance en 2017 et 2019.

5.5.2 Objectifs municipaux concernant la valorisation des matières organiques provenant du secteur résidentiel

Pour 2015, le PGMR prévoit la valorisation de 60 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel, en excluant les boues de fosses septiques ou de stations d'épuration. Ces deux derniers éléments ont des objectifs spécifiques. En se basant sur les données estimées et disponibles pour 2011, le prochain tableau présente une indication de la quantité en kilogramme par personne de matières organiques devant être valorisées (Tableau 39). Un suivi annuel de cet indicateur sera fait afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs.

Tableau 39 : Objectifs municipaux de valorisation des matières organiques du secteur résidentiel

Municipalité	Matières organiques produites en 2011 (kg/pers) ⁽¹⁾	Objectif : Valoriser 60 % (kg/pers)	Matières organiques valorisées en 2011 (kg/pers) ⁽²⁾	Matières organiques restant à valoriser	
				(kg/pers)	(%)
Austin	152,9	91,7	0	91,7	100
Ayer's Cliff	199,1	119,5	95,6	23,8	20
Bolton-Est	203,8	122,3	0	122,3	100
Eastman	270,1	162,1	0	162,1	100
Hatley	182,1	109,2	91,3	18,0	16
Canton de Hatley	132,1	79,2	53,2	26,1	33
Magog	220,0	132,0	66,6	65,4	50
North Hatley	165,0	99,0	65,7	33,3	34
Ogden	125,9	75,5	18,6	57,0	75
Canton d'Orford	268,9	161,3	101,9	59,4	37
Canton de Potton	204,7	122,8	0	122,8	100
Saint-Benoît-du-Lac	178,1	106,9	0	106,9	100
Sainte-Catherine-de-Hatley	146,2	87,7	77,8	9,9	11
Saint-Étienne-de-Bolton	116,4	69,8	0	69,8	100
Stanstead	174,2	104,5	73,2	31,3	30
Canton de Stanstead	239,9	144,0	61,8	82,2	57
Stukely-Sud	141,5	84,9	0	84,9	100
MRC de Memphrémagog	205,9	123,5	59,6	63,9	52

Notes : (1) Donnée en kg/personne établie en fonction de la population permanente, des quantités de matières résiduelles enfouies en 2011 et des caractérisations faites par les régies opérant les lieux d'enfouissement.

(2) Les matières organiques valorisées par le compostage domestique ne sont pas comptabilisées puisqu'il s'agit d'une réduction à la source.

CHAPITRE 6

Plan d'action 2013-2018

Cette partie du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) consiste à élaborer un plan d'action concernant la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. Le plan d'action se veut un outil concret permettant l'atteinte des objectifs fixés tout en respectant les orientations établies et en présentant des solutions avantageuses tant du point de vue environnemental et économique que social.

6.1 Les éléments de base du plan d'action

Le plan d'action a été établi à partir des aspects suivants :

- ◆ L'analyse de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- ◆ Les intervenants et infrastructures disponibles;
- ◆ L'estimation des matières résiduelles produites sur le territoire;
- ◆ Les orientations et objectifs poursuivis par le PGMR.

Il présente une série de mesures et de moyens d'intervention visant à assurer une saine gestion de l'ensemble des matières résiduelles produites par le secteur résidentiel, le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) et celui de la construction, rénovation et démolition (CRD).

Le plan d'action vise l'atteinte des objectifs du PGMR ainsi que ceux de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Le principe des 3RV, à savoir la réduction à la source, la réutilisation, la récupération et la valorisation des matières résiduelles fait partie intégrante du plan d'action. Il comprend donc des mesures reflétant ce principe.

Pour parvenir aux objectifs visés, certains aspects, identifiés par le comité de développement durable de la MRC ou la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, constituent des incontournables et, de ce fait, ils représentent une des bases du plan d'action proposé. Ces aspects sont les suivants :

- ◆ La consultation des municipalités;
- ◆ La prise en compte de l'ensemble des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC, peu importe leur secteur de provenance;
- ◆ La prise en charge des matières organiques;
- ◆ La responsabilisation des intervenants du secteur industriel, commercial et institutionnel ainsi que du secteur de la construction, rénovation et démolition.
- ◆ Le suivi et le contrôle du PGMR.

6.2 Les grandes thématiques du plan d'action

Les actions contenues dans le plan peuvent être regroupées en quatre thématiques différentes reliées à la gestion des matières résiduelles, à savoir :

- ◆ L'information, la sensibilisation et l'éducation;
- ◆ L'acquisition de connaissances;
- ◆ La gestion des matières résiduelles;
- ◆ Les collectes, services et infrastructures.

6.2.1 L'information, la sensibilisation et l'éducation

L'élaboration et la mise en place de programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation constituent un élément essentiel permettant d'atteindre les objectifs poursuivis. Ces programmes récurrents viseront tous les producteurs de matières résiduelles, qu'ils soient citoyens, industriels ou encore, commerçants. Une attention sera également portée à la clientèle touristique, qui est de passage sur le territoire de la MRC. Les campagnes de sensibilisation et d'information seront en lien direct avec l'adoption ou la modification des différents règlements municipaux prévus par le plan d'action du PGMR au cours des prochaines années et qui visent à interdire l'élimination de certaines matières. Conséquemment, une partie importante de ces programmes sera consacrée à la promotion de la valorisation des matières organiques.

Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation représentent un moyen de promouvoir le principe des 3RV auprès de tous les acteurs concernés. Le compostage domestique, l'herbicyclage et les différents programmes de réduction à la source mis de l'avant par les municipalités en sont des exemples. La MRC compte également intervenir auprès des instances appropriées pour que des mesures plus restrictives concernant le suremballage, l'utilisation de produits à contenu recyclé et l'obligation d'inscrire les types de plastiques sur les contenants soient adoptées.

Le PGMR prévoit que la MRC tiendra un rôle prépondérant dans l'élaboration et la création d'outils d'information et de sensibilisation, alors que les municipalités seront des partenaires privilégiés pour en assurer la diffusion. La MRC deviendra ainsi un lieu de partage où pourront s'alimenter les municipalités pour la réalisation de leurs propres programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation.

Au niveau de la MRC, une attention particulière sera aussi portée au secteur des industries, commerces et institutions (ICI) afin d'établir une collaboration visant à mieux encadrer et gérer les matières résiduelles de ce secteur et d'acquérir une plus grande connaissance de leurs situations et besoins. Pour atteindre les objectifs poursuivis, la participation des associations sectorielles ou professionnelles sera essentielle. Le plan d'action cherche à développer des outils permettant de mieux informer le secteur des ICI sur les différents programmes et services disponibles, mais aussi à favoriser le réseautage entre les ICI et les différents intervenants œuvrant dans la gestion des matières résiduelles.

Finalement, le plan d'action du PGMR prévoit également instituer un événement permettant de reconnaître, régionalement, les initiatives et réalisations des municipalités ainsi que celles des industries, commerces et institutions en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles.

6.2.2 L'acquisition de connaissances

Une des principales actions reliées à l'acquisition de connaissances consiste à réaliser une étude de caractérisation en 2013 et en 2017. Ces études permettront, dans un premier temps, d'avoir une description régionale plus pointue des matières se retrouvant dans les lieux d'enfouissement. Dans un second temps, elles contribueront à évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre pour détourner de l'enfouissement les matières résiduelles ayant un potentiel de valorisation et d'ajuster, au besoin, les interventions prévues.

L'établissement d'une collaboration avec les industries, les commerces et les institutions et le secteur de la construction, rénovation et démolition permettra d'acquérir des données plus précises pour ces secteurs, ce qui permettra de dresser un portrait de la situation à l'échelle de la MRC et de prévoir des objectifs de valorisation intérimaires des matières organiques à atteindre. Un projet de recherche et développement visant à valoriser une matière problématique pour le secteur ICI et présentement éliminée sera aussi réalisé.

Certaines actions d'acquisition de connaissances seront aussi nécessaires pour assurer une meilleure gestion des boues municipales et des boues de fosses septiques.

6.2.3 La gestion des matières résiduelles

Les municipalités de la MRC souhaitent conserver une gestion décentralisée des matières résiduelles. Puisque la MRC de Memphrémagog n'a pas reçu de la part de ses municipalités une délégation de compétence en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, le rôle de cette dernière dans la mise en œuvre du PGMR s'en trouve limité. Les municipalités sont, par conséquent, des acteurs de premier plan dans l'atteinte des objectifs poursuivis. Ainsi, elles demeurent, par exemple, responsables de l'attribution des contrats. Toutefois, les municipalités doivent se conformer aux orientations et objectifs du PGMR et, comme l'indique la *Loi sur la qualité de l'environnement*, elles doivent prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire. Pour les appuyer, la MRC recueillera et diffusera des exemples de devis d'appels d'offres et de règlements afin de s'assurer que les contrats attribués permettent de respecter les orientations et objectifs du PGMR.

La réglementation municipale devra être revue pour interdire l'enfouissement du papier et carton, du bois et des matières organiques selon les échéanciers prévus. Une obligation de valoriser les résidus de construction, rénovation et démolition pourra être intégrée à la réglementation, tout comme l'obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'attribution de contrats municipaux.

Afin d'optimiser les modes de gestion en place, les municipalités pourront évaluer les possibilités de regroupements, autant pour l'attribution de contrats de collecte que pour la mise en commun d'infrastructures de valorisation. La MRC sera en mesure de les appuyer dans leurs démarches selon leurs besoins. De plus, la MRC pourra vérifier l'intérêt des municipalités et le cas échéant, coordonner des appels d'offres communs afin de diminuer les coûts reliés à certains achats.

Au niveau des industries, commerces et institutions, l'application du principe des 3RV-E dans la gestion des matières résiduelles sera encouragée, entre autres, par la promotion du programme d'attestation « ICI on recycle! ». De plus, le PGMR vise à développer une synergie à l'intérieur des parcs industriels et à favoriser le regroupement d'entreprises afin d'optimiser la gestion des matières résiduelles.

6.2.4 Les collectes, services et infrastructures

Des collectes de matières recyclables ont lieu dans l'ensemble des municipalités de la MRC. Les études de caractérisation prévues serviront, entre autres, à cibler les améliorations à apporter à ces collectes. L'obligation d'utiliser un bac plutôt que des sacs sera également un moyen envisagé pour optimiser les collectes en place.

En 2012, dix municipalités de la MRC avaient mis en place une collecte des matières organiques dans le secteur résidentiel. Dans certains cas, des actions demeurent cependant nécessaires pour améliorer l'efficacité et le rendement des collectes de même que l'augmentation de la participation. Des actions doivent également être mises en œuvre pour instaurer une prise en charge des matières organiques dans les municipalités où aucun service n'est actuellement offert.

Le plan d'action du PGMR prévoit également des actions au niveau des collectes pour le bois, les encombrants, les résidus domestiques dangereux et les matières provenant des technologies de l'information et des communications.

Le plan d'action intègre finalement des moyens pour améliorer la disponibilité des services et des infrastructures de valorisation afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs poursuivis par le PGMR. L'ajout d'équipements de valorisation dans les lieux publics, la mise en place d'écocentres mobiles dans les municipalités, l'implantation d'un composteur modulaire au Canton de Potton, la construction d'une usine de biométhanisation à Magog, l'ouverture de deux nouveaux écocentres et l'aménagement de points de dépôt pour les matières ciblées par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs sont des exemples concrets qui permettront aux différents générateurs de matières résiduelles d'avoir accès à des services de valorisation.

Afin de favoriser la valorisation des matières provenant du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que du secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), des mesures sont prévues pour leur permettre l'accès aux écocentres et aux collectes municipales.

6.3 Présentation détaillée du plan d'action

Le Tableau 40 constitue le plan d'action du PGMR. Afin d'en assurer la réalisation et le suivi, le plan d'action est présenté en identifiant les responsables de la mise en œuvre de l'action, les collaborateurs, les coûts estimés ainsi que l'échéancier privilégié. Une série de ces actions sont récurrentes chaque année. Il s'agit généralement des actions de sensibilisation, d'information et d'éducation. Certaines de ces actions ne comportent pas de coûts réels pour la MRC ou les municipalités, mais demandent davantage de temps au niveau des ressources humaines.

Une fiche détaillée a été réalisée pour chacune des actions. Ces fiches présentent le type d'action, leur lien avec les orientations et objectifs du PGMR, le secteur ciblé, une description de la mise en œuvre de l'action, une estimation des coûts de réalisation ainsi que les indicateurs de suivi. Elles sont regroupées à l'Annexe 4, qui fait partie intégrante du PGMR.

Les actions du PGMR seront implantées entre 2013 et 2018, année où la MRC devra procéder à une révision de son PGMR. Les échéanciers indiqués permettent malgré tout d'atteindre les objectifs fixés par le plan d'action 2011-2015 du gouvernement qui accompagne la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Si un autre plan d'action est adopté par le gouvernement après 2015, le PGMR pourra être modifié afin de tenir compte des nouvelles attentes.

À la suite de l'approbation du PGMR par le gouvernement, la MRC devra adopter un règlement sur la limitation des quantités de matières éliminées provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de Memphrémagog. La MRC aura également à concevoir et mettre en opération un programme de suivi et de contrôle du PGMR basé sur les indicateurs prévus au plan d'action. Une tournée des municipalités sera effectuée pour diffuser le PGMR et des mesures pour faire connaître le PGMR auprès de la population, des industries, des commerces et des institutions seront également prises.

Tableau 40 : Plan d'action 2013-2018 du PGMR de la MRC de Memphrémagog

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Échéancier et coûts						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Information, sensibilisation et éducation									
1	Mettre en place un événement annuel au cours duquel seront soulignées les réalisations des municipalités et élargir l'événement aux ICI à partir de 2015.	MRC	Municipalité CLD Association sectorielle	2 000 \$ RH : 4 200 \$	2 000 \$ RH : 4 500 \$	3 500 \$ RH : 4 500 \$	3 500 \$ RH : 4 750 \$	3 500 \$ RH : 4 750 \$	3 500 \$ RH : 5 250 \$
2	Mettre en place, par la MRC et par les municipalités, un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des secteurs.	MRC	Municipalité	Prog. : 33 900 \$	Prog. : 30 000 \$	Prog. : 30 000 \$	Prog. : 30 000 \$	Prog. : 30 000 \$	Prog. : 30 000 \$
	◆ Demander aux municipalités de fournir un exemple de tous leurs outils de sensibilisation à la MRC afin qu'elle devienne un lieu de partage.	MRC	Municipalité	Outils : 5 000 \$	Outils : 5 000 \$	Outils : 5 000 \$	Outils : 5 000 \$	Outils : 5 000 \$	Outils : 5 000 \$
	◆ Concevoir des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation et créer une banque d'outils et de règlements disponibles pour les municipalités.	MRC		RH : 8 456 \$	RH : 9 000 \$	RH : 9 250 \$	RH : 9 500 \$	RH : 9 750 \$	RH : 10 250 \$
	◆ Encourager la participation citoyenne dans la mise en œuvre des programmes annuels de sensibilisation.	MRC	Municipalité						
3	Organiser des ateliers de travail et une tournée des municipalités afin qu'elles puissent échanger sur la gestion des matières résiduelles et partager leur expertise ainsi que leurs programmes de sensibilisation.	MRC	Municipalité		100 \$ RH : 7 500 \$	100 \$ RH : 2 250 \$	100 \$ RH : 2 250 \$	100 \$ RH : 2 250 \$	100 \$ RH : 2 500 \$
4	Faire de la MRC un modèle dans la gestion des matières résiduelles et demander aux municipalités de procéder à l'adoption d'une politique environnementale (ex. : conseil sans papier, réduction à la source, attestation ICI on recycle!, etc.).	MRC	Municipalité		\$ selon les RH : 2 500 \$	\$ selon les RH : 2 750 \$			
5	Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de tenue d'événements publics sur leur territoire.	Municipalité	MRC	RH : 3 136 \$					
	◆ Encourager les organisateurs d'événements à gérer les matières résiduelles qu'ils produisent selon le principe des 3RV-E.	Organisateur	Municipalité		RH : 1 500 \$	RH : 1 500 \$	RH : 1 750 \$	RH : 1 750 \$	RH : 1 750 \$
	◆ Offrir de la formation ou des outils de formation aux organisateurs d'événements.	MRC	Municipalité Organisateur		5 000 \$ RH : 2 000 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 500 \$
6	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par les différentes régies.	Régie	MRC	RH : 392 \$	2 500 \$ RH : 500 \$	2 500 \$ RH : 500 \$	2 500 \$ RH : 500 \$	2 500 \$ RH : 500 \$	2 500 \$ RH : 500 \$
7	Réaliser, en collaboration avec les municipalités, une campagne d'information auprès des résidents (permanents et saisonniers) ainsi que des touristes concernant différentes thématiques afin d'augmenter la participation et diminuer les problématiques associées aux collectes (ex. : matière organique, matière recyclable, matière qui sera bannie de l'enfouissement, réduction à la source, valorisation des produits usagés, etc.).	MRC	Municipalité	15 000 \$ RH : 6 468 \$	15 000 \$ RH : 6 750 \$	15 000 \$ RH : 7 000 \$	15 000 \$ RH : 7 250 \$	15 000 \$ RH : 7 500 \$	15 000 \$ RH : 7 750 \$
8	Mettre en place des mesures ou offrir des incitatifs pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques collectées.	MRC	Municipalité	5 000 \$ RH : 2 156 \$	5 000 \$ RH : 2 500 \$	5 000 \$ RH : 2 500 \$	5 000 \$ RH : 2 500 \$	5 000 \$ RH : 2 500 \$	5 000 \$ RH : 2 750 \$
	◆ Former des maîtres composteurs pour encourager la pratique du compostage domestique.	Municipalité		Suggestion 1 500 \$ / formation	Suggestion 1 500 \$ / formation	Suggestion 1 500 \$ / formation	Suggestion 1 500 \$ / formation	Suggestion 1 500 \$ / formation	Suggestion 1 500 \$ / formation

(suite Tableau 40)

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Échéancier et coûts						
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	
Information, sensibilisation et éducation (suite)									
9	Mettre en place des mesures de réduction à la source (ex. : programme de financement pour des couches lavables, distribution d'un autocollant pour éviter les publicités).	Municipalité	MRC	4 000 \$ RH : 1 764 \$	4 000 \$ RH : 2 000 \$	4 000 \$ RH : 2 000 \$	4 000 \$ RH : 2 000 \$	4 000 \$ RH : 2 000 \$	4 000 \$ RH : 2 250 \$
10	Poursuivre la réalisation et bonifier le bottin des services de récupération disponibles sur le territoire de la MRC afin de faire connaître également les différents récupérateurs œuvrant au niveau des ICI et CRD.	MRC	Municipalité ICI / CRD	RH : 1 960 \$	RH : 2 500 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 500 \$
	◆ Faire connaître auprès des ICI et CRD les services offerts par la MRC et les municipalités ainsi que les programmes nationaux disponibles.	MRC Municipalité	Association sectorielle						
	◆ Développer une section interactive sur le site Internet de la MRC pour diffuser et recevoir de l'information pour les ICI et CRD.	MRC							
11	Collaborer avec des associations sectorielles afin de réaliser des activités de sensibilisation pour les ICI et CRD, entre autres, pour qu'ils mettent en place des mesures de réduction à la source (ex. : limiter le suremballage) ou des plans de gestion des matières résiduelles basés sur le principe des 3RV-E.	MRC	Association sectorielle	1 000 \$ RH : 980 \$	2 000 \$ RH : 1 000 \$	2 000 \$ RH : 1 000 \$	2 000 \$ RH : 1 000 \$	2 000 \$ RH : 1 250 \$	2 000 \$ RH : 1 250 \$
	◆ Promouvoir le programme d'attestation « ICI on recycle! » de Recyc-Québec.	CREE	MRC						
12	Faire connaître, aux secteurs ICI et CRD, les objectifs du PGMR découlant de la Politique québécoise.	MRC		500 \$ RH : 392 \$					
13	Mettre en place une activité annuelle de réseautage permettant aux ICI, CRD et intervenants dans la gestion des matières résiduelles de se rencontrer et d'échanger.	CLD	MRC	500 \$ RH : 504 \$	1 000 \$ RH : 500 \$	1 000 \$ RH : 500 \$	1 000 \$ RH : 500 \$	1 000 \$ RH : 500 \$	1 000 \$ RH : 500 \$
14	Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des mesures plus restrictives concernant le suremballage, l'utilisation de produits à contenu recyclé, la limitation de l'utilisation de la styromousse et l'obligation d'inscrire le type de plastique sur les contenants soient adoptées.	MRC		RH : 140 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$
15	Sensibiliser le gouvernement au fait que des données quantifiées ne sont pas disponibles pour les ICI et CRD et que l'on doit se baser sur des estimations.	MRC		RH : 140 \$	RH : 250 \$				
16	Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux et régionaux.	MRC			RH : 250 \$				
17	Suggérer au gouvernement qu'il mette en place un projet à l'échelle nationale concernant la valorisation des couches et des culottes jetables ou qu'il donne ce mandat à l'industrie.	MRC				RH : 250 \$			

(suite Tableau 40)

Description de l'action		Respon- sable	Collabo- rateur	Échéancier et coûts					
				2013	2014	2015	2016	2017	2018
Acquisition de connaissances									
18	Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	MRC	Régie Municipalité	35 000 \$ RH : 3 332 \$				35 000 \$ RH : 4 000 \$	
19	Réaliser une étude afin d'évaluer les possibilités de rapprocher les lieux de traitement des boues de fosses septiques afin de réduire les coûts associés au transport.	MRC	Municipalité			5 000 \$ RH : 4 000 \$			
	◊ Prévoir des ententes avec des lieux de traitement des boues de fosses septiques plus près du territoire de la MRC, selon les résultats de l'étude.	Municipalité					RH : 2 000 \$		
20	Réaliser une étude de cas visant à déterminer les avantages et inconvénients reliés aux différents modes de gestion des vidanges des boues de fosses septiques.	MRC	Municipalité				RH : 4 000 \$		
21	Organiser un atelier de travail aux deux ans sur la valorisation des boues des stations d'épuration.	MRC	Municipalité		300 \$ RH : 1 500 \$		300 \$ RH : 1 500 \$		300 \$ RH : 1 750 \$
22	Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD, car il s'agit d'un préalable nécessaire à toutes les démarches de mise en commun, d'acquisition de connaissances sur les matières pouvant s'intégrer aux collectes municipales et aux matières problématiques.	MRC	ICI / CRD		5 000 \$ RH : 8 500 \$		RH : 9 250 \$		RH : 10 000 \$
	◊ Déterminer, en collaboration avec le secteur ICI et CRD, des objectifs intérimaires permettant d'atteindre l'objectif de valoriser 100 % des matières organiques en 2020.	MRC ICI / CRD							
	◊ Élaborer un questionnaire fonctionnel pour la collecte des données qui serviront au portrait régional en fonction de la réalité des ICI et CRD.	MRC	ICI / CRD	RH : 980 \$					
23	Demander un avis juridique concernant la gestion des résidus de CRD et l'intégration de l'obligation de valoriser les résidus de CRD dans les règlements municipaux.	MRC			5 000 \$				
	◊ Modifier les règlements municipaux afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition, selon les résultats de l'avis juridique.	Municipalité			RH : 3 750 \$	RH : 3 750 \$			
24	Mettre en place un projet de recherche et développement pour une matière sans débouché et en faire un exemple de réussite.	ICI	CLD, MRC	\$ selon le projet RH : 392 \$					
25	Exiger un rapport annuel de la part du MDDEFP concernant le suivi post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de la Ville de Magog.	MRC		RH : 140 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$	RH : 250 \$

(suite Tableau 40)

Description de l'action		Responsible	Collaborateur	Échéancier et coûts					
				2013	2014	2015	2016	2017	2018
Gestion des matières résiduelles									
26	Recueillir et diffuser des exemples de devis d'appels d'offres pour les contrats municipaux reliés à la gestion des matières résiduelles.	MRC	Municipalité UMQ, FQM		RH : 3 500 \$				
27	Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des achats regroupés en fonction des besoins des municipalités.	MRC	Municipalité		RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 250 \$	RH : 2 500 \$
28	Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées (ex. : regroupements de municipalités, bacs roulants, fréquence des collectes, co-collectes, collectes municipales/privées, uniformisation de l'aspect visuel des bacs, etc.).	Municipalité	MRC	RH : 5 488 \$	RH : 5 750 \$ bacs roulants (mat. recy- clables)	RH : 6 000 \$	RH : 6 250 \$	RH : 6 500 \$	RH : 6 500 \$
29	Adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire de mettre dans le bac à déchets :	Municipalité	MRC UMQ, FQM						
	◊ Le papier et le carton recyclable;	Municipalité		RH : 6 664 \$					
	◊ Le bois;	Municipalité			RH : 7 000 \$				
	◊ Les matières organiques (débuter les modifications).	Municipalité							RH : 8 000 \$
30	Favoriser les partenariats entre les municipalités pour optimiser les accès aux services d'écocentres.	Municipalité	MRC	RH : 784 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$
31	Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux.	Municipalité				RH : 1 250 \$			
32	Favoriser le regroupement d'entreprises pour leur permettre de négocier de meilleurs tarifs, mettre en commun certaines matières ou procéder à des appels d'offres communs.	ICI / CRD Association sectorielle	CLD MRC		RH : 500 \$	RH : 500 \$	RH : 500 \$	RH : 500 \$	RH : 750 \$
33	Développer une synergie dans les parcs industriels pour que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises.	CLD	ICI		\$ selon le projet	\$ selon le projet	\$ selon le projet	\$ selon le projet	\$ selon le projet
					RH : 500 \$	RH : 500 \$	RH : 500 \$	RH : 500 \$	RH : 750 \$
Collectes, services et infrastructures									
34	Offrir dans toutes les municipalités de la MRC un service de collecte pour les matières organiques du secteur résidentiel.	Municipalité			\$ selon les projets RH : 10 250 \$				
35	Mettre en place des collectes de résidus verts, particulièrement dans les municipalités qui n'ont pas encore pris en charge les matières organiques.	Municipalité			\$ selon les projets RH : 1 250 \$				
36	Mettre en place des collectes ponctuelles pour le bois (meubles, bois de construction, branches, etc.).	Municipalité			20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$
					RH : 750 \$	RH : 750 \$	RH : 750 \$	RH : 750 \$	RH : 750 \$
					<i>Suggestion</i> 4 000 \$ / collecte	<i>Suggestion</i> 4 000 \$ / collecte	<i>Suggestion</i> 4 000 \$ / collecte	<i>Suggestion</i> 4 000 \$ / collecte	<i>Suggestion</i> 4 000 \$ / collecte

(suite Tableau 40)

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Échéancier et coûts					
			2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collectes, services et infrastructures (suite)								
37	Prévoir des collectes séparées de celles des déchets pour les encombrants afin de favoriser la valorisation de ces matières.	Municipalité			16 000 \$ RH : 750 \$ Suggestion 4 000 \$ / collecte	16 000 \$ RH : 750 \$ Suggestion 4 000 \$ / collecte	16 000 \$ RH : 750 \$ Suggestion 4 000 \$ / collecte	16 000 \$ RH : 750 \$ Suggestion 4 000 \$ / collecte
38	Organiser des collectes ponctuelles de résidus domestiques dangereux (RDD) et TIC.	Municipalité	MRC	8 000 \$ RH : 980 \$ Suggestion 8 000 \$ / collecte	8 000 \$ RH : 1 250 \$ Suggestion 8 000 \$ / collecte	8 000 \$ RH : 1 250 \$ Suggestion 8 000 \$ / collecte	8 000 \$ RH : 1 250 \$ Suggestion 8 000 \$ / collecte	8 000 \$ RH : 1 250 \$ Suggestion 8 000 \$ / collecte
39	Organiser des écocentres mobiles dans les municipalités.	Municipalité	MRC	25 000 \$ RH : 2 156 \$ Suggestion 5 000 \$ / collecte	25 000 \$ RH : 2 250 \$ Suggestion 5 000 \$ / collecte	25 000 \$ RH : 2 500 \$ Suggestion 5 000 \$ / collecte	25 000 \$ RH : 2 500 \$ Suggestion 5 000 \$ / collecte	25 000 \$ RH : 2 750 \$ Suggestion 5 000 \$ / collecte
40	Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques.	Municipalité	MRC		\$ selon les projets RH : 1 250 \$	\$ selon les projets RH : 1 250 \$	\$ selon les projets RH : 1 250 \$	\$ selon les projets RH : 1 250 \$
41	Évaluer la possibilité de mettre en place un programme pour la récupération de plastique souple (plastique agricole ou de ICI).	UPA Municipalité	MRC		RH : 750 \$			
42	Ouvrir deux nouveaux écocentres permanents sur le territoire de la MRC.	Municipalité	MRC			56 000 \$ RH : 2 250 \$		56 000 \$ RH : 2 250 \$
43	Évaluer le nombre de points de dépôt nécessaires pour assurer la proximité des services de récupération de RDD.	MRC	Municipalité	RH : 840 \$				
	◆ Rendre accessibles des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.	Municipalité	MRC		RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$
44	Évaluer la pertinence de mettre en place une ressourcerie ou des entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales faites à ce niveau afin de favoriser la valorisation de certaines matières.	Municipalité CLD	MRC	\$ selon les projets RH : 2 352 \$	\$ selon les projets RH : 2 500 \$	\$ selon les projets RH : 2 750 \$	\$ selon les projets RH : 2 750 \$	\$ selon les projets RH : 2 750 \$
45	Encourager la mise en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles.	Municipalité	Organisme		RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$	RH : 1 000 \$
46	Mettre en place un composteur modulaire dans la municipalité du Canton de Potton afin de faire une gestion locale des matières organiques.	Canton de Potton	MRC Municipalité		577 200 \$ ⁽¹⁾ RH : 50 500 \$			
47	Implanter une usine de biométhanisation à la Ville de Magog permettant de traiter les matières organiques et les boues municipales.	Ville de Magog	MRC Municipalité		12 M\$ ⁽²⁾ RH : 30 500 \$			

- Note : (1) Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage permettrait de financer 288 600 \$, ce qui réduirait le coût d'implantation à 288 600 \$ (*montant anticipé de la subvention, le financement n'est pas confirmé*).
- (2) Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage permettrait de financer 7 920 000 \$, ce qui réduirait le coût d'implantation à 4 080 000 \$ (*montant anticipé de la subvention, le financement n'est pas confirmé*).

(suite Tableau 40)

Description de l'action	Responsible	Collaborateur	Échéancier et coûts					
			2013	2014	2015	2016	2017	2018
Collectes, services et infrastructures (suite)								
48	Permettre l'accès des ICI et CRD aux écocentres pour les volumes comparables au secteur résidentiel et assurer la proximité de ces services.	Municipalité		\$ selon les projets RH : 1 250 \$	\$ selon les projets RH : 1 250 \$		\$ selon les projets RH : 1 250 \$	
49	Permettre aux ICI de participer aux collectes municipales pour les matières et les quantités générées comparables au secteur résidentiel (ex. : matières organiques).	Municipalité		RH : 1 250 \$	RH : 1 250 \$	RH : 1 250 \$	RH : 1 250 \$	RH : 1 250 \$
50	Offrir une collaboration aux ICI, par le biais d'une personne-ressource, pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles, la formation du personnel, la disponibilité des services.	Association sectorielle	MRC Municipalité		\$ selon les projets RH : 1 000 \$	\$ selon les projets RH : 1 000 \$	\$ selon les projets RH : 1 000 \$	\$ selon les projets RH : 1 000 \$
	◊ Trouver des services et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques.	Association sectorielle	MRC Municipalité					
51	Mettre en place, si pertinent, un projet pilote afin d'améliorer la gestion des matières organiques au CSSS Memphrémagog	CSSS	Ville de Magog MRC	\$ selon les projets RH : 1 000 \$	\$ selon les projets RH : 1 000 \$			
52	Évaluer la pertinence de mettre en place un projet de gestion locale des matières organiques pour la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, si aucune autre option n'est disponible.	Saint-Benoît-du-Lac	MRC Municipalité	\$ selon les projets RH : 1 500 \$	\$ selon les projets RH : 1 500 \$			
53	Maintenir les services de collectes (déchets, matières recyclables, matières organiques) actuellement offerts sur le territoire de la MRC	Municipalité		3 634 323 \$ (3)	3 634 323 \$ (3)	3 634 323 \$ (3)	3 634 323 \$ (3)	3 634 323 \$ (3)

Note : (3) Montant estimé à partir des services offerts en 2011 (5 136 434 \$) par les municipalités duquel ont été soustraites les redevances à l'élimination perçues en 2011 (420 694 \$) ainsi que les compensations versées pour la collecte sélective en 2011 (1 081 416 \$).

6.4 Estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR

L'estimation des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR totalise près de 36 millions de dollars (Tableau 41). Cette somme est principalement attribuable à la poursuite des services de collectes (déchets, matières recyclables, matières organiques) déjà en place sur le territoire ainsi qu'à l'implantation d'une usine de biométhanisation à Magog. À elles seules, ces deux actions totalisent 94 % des coûts du PGMR.

Les actions reliées aux collectes, services et infrastructures constituent les coûts les plus importants. Elles sont suivies par celles touchant l'information, la sensibilisation et l'éducation. Les actions concernant l'acquisition de connaissances et la gestion des matières résiduelles occasionnent des coûts moindres.

Les coûts estimés du PGMR reliés à l'année 2014 sont plus importants. Cela s'explique par la réalisation des projets concernant l'implantation de l'usine de biométhanisation de la Ville de Magog et du composteur modulaire de la municipalité du Canton de Potton prévus à ce moment. Sinon, les coûts d'une année à l'autre sont similaires.

Tableau 41 : Synthèse des coûts reliés à la mise en œuvre du PGMR

	Volets du PGMR				Total
	Information, sensibilisation et éducation	Acquisition de connaissances	Gestion des matières résiduelles	Collectes, services et infrastructures	
2013					
Ressources humaines (MRC)	13 328 \$	4 452 \$	1 176 \$	980 \$	19 936 \$
Ressources humaines (municipalités)	17 360 \$	392 \$	11 760 \$	5 348 \$	34 860 \$
Ressources financières / matérielles (MRC)	28 400 \$	35 000 \$			63 400 \$
Ressources financières / matérielles (municipalités)	38 500 \$			3 667 323 \$	3 705 823 \$
Total en 2013	97 588 \$	39 844 \$	12 936 \$	3 673 651 \$	3 824 019 \$
2014					
Ressources humaines (MRC)	21 250 \$	6 250 \$	4 000 \$	5 750 \$	37 250 \$
Ressources humaines (municipalités)	22 250 \$	7 750 \$	16 500 \$	102 500 \$	149 000 \$
Ressources financières / matérielles (MRC)	38 100 \$	10 300 \$			48 400 \$
Ressources financières / matérielles (municipalités)	38 500 \$			3 687 323 \$	3 725 823 \$
Immobilisation (municipalités)				12 577 200 \$	12 577 200 \$
Exploitation (municipalités)				55 600 \$	55 600 \$
Total en 2014	120 100 \$	24 300 \$	20 500 \$	16 428 373 \$	16 593 273 \$
2015					
Ressources humaines (MRC)	17 750 \$	2 750 \$	2 750 \$	4 750 \$	28 000 \$
Ressources humaines (municipalités)	21 000 \$	5 250 \$	8 750 \$	14 750 \$	49 750 \$
Ressources financières / matérielles (MRC)	29 600 \$	5 000 \$			34 600 \$
Ressources financières / matérielles (municipalités)	38 500 \$			3 703 323 \$	3 741 823 \$
Immobilisation (municipalités)				36 000 \$	36 000 \$
Exploitation (municipalités)				20 000 \$	20 000 \$
Total en 2015	106 850 \$	13 000 \$	11 500 \$	3 778 823 \$	3 910 173 \$
2016					
Ressources humaines (MRC)	17 000 \$	8 750 \$	2 500 \$	3 000 \$	31 250 \$
Ressources humaines (municipalités)	19 750 \$	8 250 \$	8 000 \$	10 500 \$	46 500 \$
Ressources financières / matérielles (MRC)	29 600 \$	300 \$			29 900 \$
Ressources financières / matérielles (municipalités)	38 500 \$			3 703 323 \$	3 741 823 \$
Total en 2016	104 850 \$	17 300 \$	10 500 \$	3 716 823 \$	3 849 473 \$
2017					
Ressources humaines (MRC)	17 500 \$	3 750 \$	2 500 \$	3 750 \$	27 500 \$
Ressources humaines (municipalités)	20 000 \$	500 \$	8 250 \$	13 250 \$	42 000 \$
Ressources financières / matérielles (MRC)	29 600 \$	35 000 \$			64 600 \$
Ressources financières / matérielles (municipalités)	38 500 \$			3 703 323 \$	3 741 823 \$
Immobilisation (municipalités)				36 000 \$	36 000 \$
Exploitation (municipalités)				20 000 \$	20 000 \$
Total en 2017	105 600 \$	39 250 \$	10 750 \$	3 776 323 \$	3 931 923 \$
2018					
Ressources humaines (MRC)	18 500 \$	6 750 \$	3 500 \$	3 000 \$	31 750 \$
Ressources humaines (municipalités)	21 500 \$	5 250 \$	16 000 \$	10 750 \$	53 500 \$
Ressources financières / matérielles (MRC)	29 600 \$	300 \$			29 900 \$
Ressources financières / matérielles (municipalités)	38 500 \$			3 703 323 \$	3 741 823 \$
Total en 2018	108 100 \$	12 300 \$	19 500 \$	3 717 073 \$	3 856 973 \$
TOTAL du PGMR	643 088 \$	145 994 \$	85 686 \$	35 091 069 \$	35 965 837 \$

CHAPITRE 7

Programme de suivi et de surveillance du PGMR

Selon la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC doit prévoir, dans le cadre de son plan de gestion des matières résiduelles, un système de surveillance et de suivi du plan afin d'en vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prévues au plan d'action. Pour ce faire, le comité de suivi poursuivra ses travaux et des indicateurs de performance seront déterminés afin de suivre l'évolution de l'atteinte des objectifs. Le succès de la mise en œuvre du plan de gestion dépend également de l'élaboration d'un plan de communication. L'ensemble de ces points sont présentés dans ce chapitre.

7.1 Comité de suivi

La MRC de Memphrémagog poursuivra les activités de son comité de développement durable qui est responsable de l'application du Plan de gestion des matières résiduelles. Ce comité a été créé par résolution du conseil de la MRC, tel que le prévoit l'article 53.9 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du premier PGMR.

Le comité de développement durable est composé de six membres, le préfet et le représentant de la Ville de Magog étant membres d'office. Chacun des cinq secteurs géographiques définis au comité administratif est représenté sur le comité. Dans le cadre de la mise en œuvre du PGMR, le comité verra principalement à :

- ◆ Jouer un rôle d'informateur auprès des municipalités locales;
- ◆ Effectuer un suivi des actions mises en œuvre (résultats);
- ◆ Procéder à des rajustements de ces actions, si nécessaire;
- ◆ Mettre à la disposition des municipalités locales les outils appropriés de mise à jour des statistiques de gestion des matières résiduelles;
- ◆ Transmettre à la fin de l'année, un questionnaire à remplir par les municipalités locales sur les actions accomplies pendant l'année en cours. Ce questionnaire permettra de compiler les statistiques de gestion des matières résiduelles;
- ◆ Déposer au conseil, en début d'année, un rapport compilant les résultats des questionnaires et faisant le bilan des actions mises en œuvre.

À partir des indicateurs de suivi établis au plan d'action, le comité sera en mesure d'évaluer l'efficacité du PGMR, de consolider les points forts et d'apporter, le cas échéant, les corrections nécessaires à l'atteinte des objectifs poursuivis. Le comité sera également responsable de produire annuellement un rapport faisant état des avancées du PGMR. Finalement, le comité verra à réaliser un bilan intérimaire, qui sera publié au plus tard à la fin de la troisième année de la mise en œuvre du PGMR, ainsi qu'un bilan de fin d'échéance. Ce dernier devra être effectué au terme du PGMR, soit en 2018. L'objectif de ces bilans est de décrire les actions réalisées, de préciser les résultats et les performances atteintes, de faire des recommandations pour réorienter le PGMR le cas échéant et de présenter les résultats des différents indicateurs de suivi.

Afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et des actions prévues pour le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) de même que pour celui de la construction, rénovation et démolition (CRD), le comité tiendra, deux fois par année, une rencontre avec des représentants de ces secteurs. Les objectifs de ces rencontres seront d'assurer la réalisation des actions pour l'année en cours et d'en effectuer un bilan. Si nécessaire, des rencontres supplémentaires pourront être organisées afin d'assurer la réalisation du plan d'action.

Les rapports annuels ainsi que le bilan intérimaire et de fin d'échéance seront déposés au conseil de la MRC, mis en ligne sur le site Internet de la MRC et envoyés aux municipalités. La MRC procède de cette façon depuis 2008. Elle publie également un résumé du bilan annuel, soit dans son bulletin d'information, via les journaux locaux ou lors de conférences de presse afin de tenir la population informée. Cette démarche sera poursuivie afin que les données de suivi et les résultats obtenus demeurent accessibles au public.

7.2 Plan de communication

Avec l'adoption et l'entrée en vigueur du plan de gestion deuxième génération, il sera nécessaire de mettre en place une campagne d'information afin de faire connaître la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC, mais aussi les orientations et les objectifs poursuivis par le PGMR.

Un plan de communication détaillé sera élaboré par le comité responsable à chaque début d'année afin de bien encadrer les différentes activités inscrites au plan d'action. Il comprendra une description des activités de communication, les budgets nécessaires et un échéancier. Il s'agit d'un élément clé assurant le succès de la mise en œuvre du PGMR et de l'atteinte des objectifs. Les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation à organiser annuellement y seront également décrites et détaillées. La diffusion des rapports annuels, intérimaires et de fin d'échéance devra être intégrée au plan de communication.

L'objectif général du plan de communication est de promouvoir, favoriser et optimiser la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Memphrémagog. Le plan de communication doit être conforme au PGMR et contribuer à l'atteinte des objectifs poursuivis et favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Le PGMR de la MRC de Memphrémagog sollicite la contribution des municipalités et des citoyens. De plus, des stratégies seront mises en place pour rejoindre efficacement le secteur des ICI et permettre un travail de collaboration entre les municipalités, la MRC et les ICI pour encourager une gestion des matières résiduelles en lien avec les objectifs régionaux. Ainsi, tous les secteurs interpellés par la gestion des matières résiduelles seront ciblés par le plan de communication. Les municipalités devront aussi prévoir des outils efficaces pour informer leurs citoyens des différents services offerts et les inciter à contribuer à l'atteinte des objectifs du PGMR.

Plusieurs outils de communication seront analysés par le comité pour rejoindre les différents intervenants, dont :

- ◆ bulletins municipaux;
- ◆ sites Internet;
- ◆ calendriers de collectes;
- ◆ communiqués et conférences de presse;
- ◆ dépliants d'information;
- ◆ tournées de sensibilisation porte-à-porte;
- ◆ kiosques d'information et de sensibilisation;
- ◆ tournées scolaires;
- ◆ ateliers et conférences;
- ◆ déjeuners-conférences.

Le plan de communication sera élaboré sur la base des orientations suivantes :

- ◆ Le principe des 3RV-E;
- ◆ La valorisation des matières organiques;
- ◆ Le compostage domestique et l'herbicyclage;
- ◆ L'importance de bien trier les matières et de les déposer dans les bonnes filières de traitement;
- ◆ La diffusion des ressources et des services disponibles pour les citoyens et les ICI.

7.3 Indicateurs de suivi du PGMR

Des indicateurs de suivi du PGMR ont été établis selon les mesures prévues au plan d'action et les objectifs visés. Ils sont présentés en fonction des objectifs ou orientations auxquels ils se rattachent (Tableau 42).

Tableau 42 : Indicateurs de suivi du PGMR

Objectif / orientation	Indicateur de suivi
Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quantité de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel (kg/pers/an). ◆ Quantité de matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an). ◆ Taux annuel de récupération du secteur municipal. ◆ Nombre et types de programmes municipaux de réduction à la source. ◆ Nombre de points de dépôt pour les vêtements et textiles et répartition sur le territoire.
Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de programmes annuels de sensibilisation et matières visées. ◆ Nombre de citoyens impliqués dans les programmes de sensibilisation. ◆ Nombre d'activités de sensibilisation et matières visées. ◆ Nombre de participants aux activités de sensibilisation. ◆ Coût par personne mis dans les activités de sensibilisation à l'échelle de la MRC. ◆ Nombre de campagnes de sensibilisation et matières visées.
Contribuer, par une gestion responsable des matières résiduelles, à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Distance parcourue par les municipalités vers les lieux de traitement des matières résiduelles.
<p>Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables</p> <p>Récupérer 100 % du plastique, verre, métal recyclables</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Quantité de matières recyclables valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an). ◆ Nombre de lieux publics desservis par des équipements de collecte des matières recyclables par rapport au nombre de lieux publics existants. ◆ Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les matières recyclables à la collecte des ordures. ◆ Nombre d'agriculteurs et d'ICI desservis par une collecte de plastique souple, le cas échéant. ◆ Quantité de plastique souple valorisé (tonne/an), le cas échéant. ◆ Nombre de municipalités ayant une politique de gestion des matières résiduelles, ou l'équivalent, à appliquer lors de la tenue d'événements publics.
<p>Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel</p> <p>Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de municipalités offrant un service de collecte des matières organiques. ◆ Nombre de collectes de résidus verts. ◆ Quantité de matières organiques valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an). ◆ Nombre de lieux publics desservis par des équipements de collecte des matières organiques par rapport au nombre de lieux publics existants. ◆ Coût de la collecte par rapport à la quantité de matières organiques valorisées. ◆ Nombre de composteurs domestiques financés. ◆ Nombre de maîtres composteurs formés. ◆ Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre les matières organiques à la collecte des ordures. ◆ Nombre de municipalités ayant une politique de gestion des matières résiduelles, ou l'équivalent, lors d'événements publics.
Valoriser 100 % du bois	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de municipalités offrant un service de collecte ponctuelle pour le bois. ◆ Quantité de bois recueilli (kg/pers/an). ◆ Nombre de municipalités ayant un règlement interdisant de mettre le bois à la collecte des ordures ou des encombrants.

(suite Tableau 42)

Objectif / orientation	Indicateur de suivi
<p>Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un centre de tri</p> <p>Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de municipalités ayant accès à un écocentre. ◆ Distance entre la municipalité et l'écocentre. ◆ Nombre de municipalités ayant organisé une activité d'écocentre mobile. ◆ Nombre de visites de citoyens comptabilisées aux écocentres. ◆ Nombre de municipalités ayant une collecte des résidus encombrants séparée de la collecte des déchets. ◆ Quantité de CRD et d'encombrants recueillis par les écocentres et les écocentres mobiles (kg/pers/an). ◆ Nombre de municipalités obligeant la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition. ◆ Nombre de municipalités intégrant une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'attribution de contrats municipaux.
Mettre en place au moins un point de dépôt par municipalité pour les matières couvertes par les programmes de REP	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de municipalités ayant un point de dépôt accessible aux citoyens et le type de matière acceptée. ◆ Quantité de RDD recueillis par les municipalités (kg/pers/an).
Mettre en place des mesures permettant d'obtenir des informations afin de dresser un portrait de la situation dans les ICI	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Taux de réponse (participation) aux questionnaires ou formulaires transmis.
Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'activités offertes aux ICI et CRD. ◆ Nombre de participants aux activités. ◆ Nombre d'ICI certifiés « ICI on recycle! » sur le territoire de la MRC.
Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'ICI desservis par des collectes municipales. ◆ Nombre de visites d'ICI aux écocentres.

RÉFÉRENCES

Les références bibliographiques qui suivent sont présentées selon l'ordre de référence proposé dans le texte du PGMR et apparaissant comme suit (Réf. ___).

- Réf. 1 Institut de la statistique du Québec (2009) Lexique du système du code géographique du Québec. Sur le site <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/lexique.htm>, consulté le 29 mars 2012.
- Réf. 2 Conférence régionale des élus de l'Estrie (2009) *Portrait socio-économique de la MRC de Memphrémagog*. 89 p. + annexes.
- Réf. 3 Institut de la statistique du Québec (2012) Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2006-2031. Sur le site http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/profil05/05mrc_index.htm#demographie, consulté le 29 mars 2012.
- Réf. 4 CLD de la MRC de Memphrémagog (2012) *Répertoire des entreprises industrielles*. MRC de Memphrémagog, édition 2012, 38 p.
- Réf. 5 J.P. Cadrin & Ass. Inc. (2011) *Données extraites du rôle d'évaluation foncière de la MRC de Memphrémagog pour l'exercice financier 2011*. MRC de Memphrémagog.
- Réf. 6 MRC de Memphrémagog (2012) Enquête municipale.
- Réf. 7 Recyc-Québec et Éco Entreprise Québec (2009) *Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009*. Rapport synthèse.
- Réf. 8 Statistique Canada (2012) *Profil du recensement*. Recensement de 2011.
- Réf. 9 K. Cantin (2011) *Projet régional durable en gestion des matières résiduelles visant à augmenter la performance des municipalités de la MRC de Memphrémagog*. Rapport réalisé pour la MRC de Memphrémagog, 161 p.
- Réf. 10 Gouvernement du Québec (2011) *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. Plan d'action 2011-2015*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 33 p.
- Réf. 11 MRC de Memphrémagog (2012) *Bilan 2011 de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Memphrémagog*.
- Réf. 12 Institut de la statistique du Québec (2012) *Perspectives de population des municipalités du Québec, 2009-2024*. Sur le site : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/index.htm#municipalites, consulté le 11 mai 2012.
- Réf. 13 Institut de la statistique du Québec (2012) *Perspectives des ménages privés par municipalités du Québec, 2009-2024*. Sur le site : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/index.htm#municipalites, consulté le 11 mai 2012.
- Réf. 14 Régie de récupération de l'Estrie (2012) Communication personnelle avec Taraneh Sépahsalari, 4 juillet 2012.
- Réf. 15 Sani-Éco (2012) Communication personnelle avec Sylvain Gagné, 9 juillet 2012.
- Réf. 16 SGMR (2012) Communication personnelle avec Ann Bouchard, 25 avril 2012.

- Réf. 17 RIGDSC (2012) Communication personnelle avec Francis Lussier, 9 juillet 2012.
- Réf. 18 RIEDSBM (2012) Communication personnelle avec Brigitte Nadeau, 9 juillet 2012.
- Réf. 19 Roland Thibault inc. (2012) Communication personnelle avec Patrick Milot, 9 juillet 2012.
- Réf. 20 AOMGMR (2001) *Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*.
- Réf. 21 MRC de Memphrémagog (2012) Informations extraites des données géomatiques.
- Réf. 22 Institut de la statistique du Québec (2012) *Bulletin statistique régional*. Édition 2012, Estrie, 32 p.
- Réf. 23 MAMROT (2012) Liste des stations d'épuration. Direction générale des infrastructures. Sur le site : http://www.mamrot.gouv.qc.ca/pub/infrastructures/suivi_ouvrages_assainissement_eaux/liste_station.pdf, consulté le 9 avril 2012.
- Réf. 24 Statistique Canada (2006) *Profil du recensement*. Recensement de 2006.
- Réf. 25 Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (2012) *Inventaire des matières résiduelles d'origine autre que résidentielle de l'Estrie*. Les consultants S.M. inc., octobre 2012, 173 pages + annexes.
- Réf. 26 MDDEFP (2013) *Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par municipalité*. Sur le site : <http://www.mddefp.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination.htm>, consulté le 13 août 2013.

ANNEXE 1

Description du territoire / fiches par municipalité

Une série de fiches sur la description socio-économique de chacune des municipalités complètent le chapitre. Les données proviennent du sommaire du rôle d'évaluation foncière pour 2011, de l'Institut de la statistique du Québec et du recensement de 2011 de Statistique Canada.

La population permanente de 2011 a été établie à partir du décret des populations publié par le gouvernement du Québec alors que les projections démographiques pour la MRC proviennent de l'Institut de la statistique du Québec.

MRC de Memphrémagog

Superficie : 1 449 km ²		Densité de la population totale : 45,0 hab./km ²				
Population						
Population permanente : 47 599		Population saisonnière : 17 569				
Population totale : 65 168						
Ménage ^(Réf.8)						
Nombre de ménage : 21 845		Taille moyenne du ménage : 2,2				
Projections démographiques ^(Réf.3)						
	2006	2011	2016	2021	2026	2031
Population :	45 538	48 159	50 940	53 315	55 140	56 358
Nombre de ménage privé :	19 943	21 903	23 923	25 653	26 997	27 963
Densité de la pop. perm. (hab./ km ²) :	31,4	33,2	35,2	36,8	38,1	38,9
	2001- 2006	2006-2011	2011-2016	2016-2021	2021-2026	2026-2031
Variation de la population (%) :	6,9	5,8	5,8	4,7	3,4	2,2
Variation du nombre de ménage privé (%) :	11,5	9,8	9,2	7,2	5,2	3,6
Unités d'évaluation ^(Réf.5)						
Résidence permanente : 17 057		Résidence secondaire : 6 275				
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale			
Unifamiliale :	13 789	80,9 %	Secteur dominant : Rural			
2 à 4 logements :	3 025	17,8 %				
5 à 9 logements :	165	1,0 %				
10 logements et plus :	57	0,3 %				
Caractéristiques sociales de la population permanente						
Pyramide des âges ^(Réf.8)	Niveau de scolarité ^(Réf.24)	Première langue officielle parlée ^(Réf.8)				
0 à 14 ans : 14,2 %	Aucun diplôme : 28 %	Français : 83,5 %				
15 à 34 ans : 19,1 %	Secondaire ou école de métiers : 39 %	Anglais : 15,9 %				
35 à 64 ans : 45,8 %	Cégep : 13 %	Français et anglais : 0,6 %				
65 ans et plus : 20,9 %	Université : 20 %	Autre : 0 %				
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)						
Revenu des ménages (2005)	Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail			
Moins de 20 000 \$: 17,3 %	Primaire : 3,3 %	Taux d'activité : 61,8 %				
20 000 à 39 999 \$: 26,5 %	Secondaire : 28,1 %	Taux d'emploi : 57,1 %				
40 000 à 59 999 \$: 22,8 %	Tertiaire : 68,6 %	Taux de chômage : 7,6 %				
60 000 \$ et plus : 33,4 %						
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 23 699 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 44 338 \$				
Niveau de revenu par personne : Supérieur par rapport à l'Estrie / Inférieur par rapport au Québec						
Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à l'Estrie / Inférieur par rapport au Québec						
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)						
Résidentiel : 77,9 %	Notes :					
Industriel : 1,4 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.					
Commercial : 3,5 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.					
Services : 3,3 %						
Autres : 13,9 %						

Austin

Superficie : 86,5 km ²		Densité de la population totale : 42,0 hab./km ²		
Population				
Population permanente : 1 641		Population saisonnière : 1 996		
Population totale : 3 637				
Ménage ^(Réf.8)				
Nombre de ménage : 855		Taille moyenne du ménage : 2,2		
Projections démographiques ^(Réf.12,13)				
	2009	2014	2019	2024
Population :	1 575	1 815	2 000	2 160
Proportion de la population de la MRC (%) :	3,4	3,7	3,9	4,0
Nombre de ménage privé :	770	900	1 025	1 115
	2009-2014	2014-2019	2019-2024	
Variation de la population permanente (%) :	15,2	10,2	8,0	
Variation du nombre de ménage privé (%) :	16,9	13,9	8,8	
Unités d'évaluation ^(Réf.5)				
Résidence permanente : 499		Résidence secondaire : 713		
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale	
Unifamiliale :	479	96,2 %	Secteur dominant : Rural	
2 à 4 logements :	18	3,6 %		
5 à 9 logements :	1	0,2 %		
10 logements et plus :	0	0 %		
Caractéristiques sociales de la population permanente				
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)
0 à 14 ans :	11,7 %	Aucun diplôme :	20 %	Français : 83 %
15 à 34 ans :	14,9 %	Secondaire ou école de métiers :	39 %	Anglais : 16,7 %
35 à 64 ans :	51,6 %	Cégep :	16 %	Français et anglais : 0,3 %
65 ans et plus :	21,8 %	Université :	25 %	Autre : 0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)				
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$:	15,5 %	Primaire :	3,4 %	Taux d'activité : 55,6 %
20 000 à 39 999 \$:	27,1 %	Secondaire :	28,1 %	Taux d'emploi : 51,8 %
40 000 à 59 999 \$:	20,9 %	Tertiaire :	68,6 %	Taux de chômage : 6,3 %
60 000 \$ et plus :	36,4 %			
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 22 164 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 44 950 \$		
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie		
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie		
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)				
Résidentiel :	84,8 %	Notes :		
Industriel :	0,01 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.		
Commercial :	0,1 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.		
Services :	1,4 %			
Autres :	13,7 %			

Ayer's Cliff

Superficie : 5,5 km ²		Densité de la population totale : 250,7 hab./km ²		
Population				
Population permanente : 1 063		Population saisonnière : 316	Population totale : 1 379	
Ménage ^(Réf.8)				
Nombre de ménage : 470		Taille moyenne du ménage : 2,2		
Projections démographiques ^(Réf.12,13)				
	2009	2014	2019	2024
Population :	1 055	985	895	850
Proportion de la population de la MRC (%) :	2,3	2,0	1,7	1,6
Nombre de ménage privé :	435	410	390	370
	2009-2014	2014-2019	2019-2024	
Variation de la population permanente (%) :	-6,6	-9,1	-5,0	
Variation du nombre de ménage privé (%) :	-5,7	-4,9	-5,1	
Unités d'évaluation ^(Réf.5)				
Résidence permanente : 407		Résidence secondaire : 113		
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale	
Unifamiliale :	338	83,3 %	Secteur dominant : Urbain	
2 à 4 logements :	65	16,0 %		
5 à 9 logements :	3	0,7 %		
10 logements et plus :	0	0 %		
Caractéristiques sociales de la population permanente				
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)	Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	14,4 %	Aucun diplôme :	32 %	
15 à 34 ans :	18,9 %	Secondaire ou école de métiers :	35 %	
35 à 64 ans :	43,7 %	Cégep :	17 %	
65 ans et plus :	22,5 %	Université :	16 %	
			Français : 56,6 %	
			Anglais : 42,9 %	
			Français et anglais : 0,5 %	
			Autre : 0 %	
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)				
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	3,4 %	Primaire :	2,7 %	
20 000 à 39 999 \$:	36,4 %	Secondaire :	24,6 %	
40 000 à 59 999 \$:	29,5 %	Tertiaire :	72,7 %	
60 000 \$ et plus :	30,7 %		Taux d'activité : 63,4 %	
			Taux d'emploi : 60,0 %	
			Taux de chômage : 5,4 %	
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 23 379 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 45 728 \$		
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie		
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie		
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)				
Résidentiel :	74,5 %	Notes :		
Industriel :	3,8 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.		
Commercial :	4,5 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.		
Services :	6,7 %			
Autres :	10,4 %			

Bolton-Est

Superficie : 81,6 km ²		Densité de la population totale : 21,7 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 766		Population saisonnière : 1 008			
Population totale : 1 774					
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 420		Taille moyenne du ménage : 2,2			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	760	810	850	860	
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,6	1,6	1,6	1,6	
Nombre de ménage privé :	335	375	410	440	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	6,6	4,9	1,2		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	11,9	9,3	7,3		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 387		Résidence secondaire : 360			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	376	97,2 %	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	11	2,8 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	12,1 %	Aucun diplôme :	26 %	Français :	61,2 %
15 à 34 ans :	17,0 %	Secondaire ou école de métiers :	45 %	Anglais :	37,7 %
35 à 64 ans :	50,5 %	Cégep :	15 %	Français et anglais :	0,5 %
65 ans et plus :	20,3 %	Université :	14 %	Autre :	0,5 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	15,6 %	Primaire :	0 %	Taux d'activité :	59,6 %
20 000 à 39 999 \$:	32,8 %	Secondaire :	25 %	Taux d'emploi :	55,3 %
40 000 à 59 999 \$:	17,2 %	Tertiaire :	75 %	Taux de chômage :	5,9 %
60 000 \$ et plus :	34,4 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 22 998 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 41 229 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	77,4 %	Notes :			
Industriel :	0,4 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0,7 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	1,1 %				
Autres :	20,4 %				

Eastman

Superficie : 77,1 km ²		Densité de la population totale : 40,5 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 1 531		Population saisonnière : 1 590			
Population totale : 3 121					
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 815		Taille moyenne du ménage : 2,1			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	1 520	1 620	1 675	1 695	
Proportion de la population de la MRC (%) :	3,2	3,3	3,2	3,2	
Nombre de ménage privé :	745	820	880	910	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	6,6	3,4	1,2		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	10,1	7,3	3,4		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 683		Résidence secondaire : 568			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	645	94,7 %	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	36	5,3 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	11,2 %	Aucun diplôme :	23 %	Français :	92,7 %
15 à 34 ans :	14,9 %	Secondaire ou école de métiers :	38 %	Anglais :	7 %
35 à 64 ans :	50,3 %	Cégep :	12 %	Français et anglais :	0,3 %
65 ans et plus :	22,4 %	Université :	27 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	10,7 %	Primaire :	7,2 %	Taux d'activité :	55,2 %
20 000 à 39 999 \$:	27,5 %	Secondaire :	21,1 %	Taux d'emploi :	51,6 %
40 000 à 59 999 \$:	22,8 %	Tertiaire :	71,7 %	Taux de chômage :	7,1 %
60 000 \$ et plus :	38,9 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 26 969 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 52 040 \$			
Niveau de revenu par personne :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	77,2 %	Notes :			
Industriel :	0,1 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	1,5 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	1,2 %				
Autres :	20,0 %				

Hatley

Superficie : 66,6 km ²		Densité de la population totale : 18,7 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 817		Population saisonnière : 426	Population totale : 1 243		
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 320		Taille moyenne du ménage : 2,4			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	825	860	905	915	
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,8	1,7	1,7	1,7	
Nombre de ménage privé :	320	365	395	420	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	4,2	5,2	1,1		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	14,1	8,2	6,3		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 291		Résidence secondaire : 152			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	278	95,2 %	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	14	4,8 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)	Première langue officielle parlée ^(Réf.8)		
0 à 14 ans :	17,8 %	Aucun diplôme :	21 %	Français :	59,9 %
15 à 34 ans :	20,4 %	Secondaire ou école de métiers :	42 %	Anglais :	37,5 %
35 à 64 ans :	42,1 %	Cégep :	17 %	Français et anglais :	2,6 %
65 ans et plus :	18,4 %	Université :	20 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail		
Moins de 20 000 \$:	21,0 %	Primaire :	21,9 %	Taux d'activité :	62,0 %
20 000 à 39 999 \$:	17,7 %	Secondaire :	26,0 %	Taux d'emploi :	58,7 %
40 000 à 59 999 \$:	24,2 %	Tertiaire :	52,1 %	Taux de chômage :	2,7 %
60 000 \$ et plus :	37,1 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 19 630 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 48 324 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.8)					
Résidentiel :	67,5 %	Notes :			
Industriel :	0 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0,4 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0,6 %				
Autres :	31,6 %				

Canton de Hatley

Superficie : 75,9 km ²		Densité de la population totale : 28,1 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 1 889		Population saisonnière : 241	Population totale : 2 130		
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 760		Taille moyenne du ménage : 2,6			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	1 870	2 025	2 195	2 400	
Proportion de la population de la MRC (%) :	4,0	4,1	4,2	4,5	
Nombre de ménage privé :	720	820	925	1 040	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	8,3	8,4	9,3		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	13,9	12,8	12,4		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 748		Résidence secondaire : 86			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale Secteur dominant : Rural		
Unifamiliale :	723	96,9 %			
2 à 4 logements :	21	2,8 %			
5 à 9 logements :	1	0,1 %			
10 logements et plus :	1	0,1 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	18,7 %	Aucun diplôme :	16 %	Français :	75 %
15 à 34 ans :	18,2 %	Secondaire ou école de métiers :	33 %	Anglais :	24,3 %
35 à 64 ans :	50,1 %	Cégep :	16 %	Français et anglais :	0,7 %
65 ans et plus :	13,0 %	Université :	35 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	9,4 %	Primaire :	8 %	Taux d'activité :	71,4 %
20 000 à 39 999 \$:	18,8 %	Secondaire :	17 %	Taux d'emploi :	64,5 %
40 000 à 59 999 \$:	21,0 %	Tertiaire :	75 %	Taux de chômage :	9,3 %
60 000 \$ et plus :	50,7 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 30 671 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 60 095 \$			
Niveau de revenu par personne :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	80,5 %	Notes :			
Industriel :	0,8 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0,3 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0,3 %				
Autres :	18,1 %				

Magog

Superficie : 167,5 km ²		Densité de la population totale : 171,5 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 25 433		Population saisonnière : 3 301			
Population totale : 28 734					
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 11 705		Taille moyenne du ménage : 2,1			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	25 040	26 640	28 080	29 185	
Proportion de la population de la MRC (%) :	53,4	53,7	54,2	54,3	
Nombre de ménage privé :	11 495	12 610	13 645	14 460	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	6,4	5,4	3,9		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	9,7	8,2	6,0		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 8 242		Résidence secondaire : 1 179			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	5 902	71,7 %	Secteur dominant : Rural et urbain		
2 à 4 logements :	2 142	26,0 %			
5 à 9 logements :	135	1,6 %			
10 logements et plus :	49	0,6 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	13,8 %	Aucun diplôme :	30 %	Français :	93,5 %
15 à 34 ans :	20,8 %	Secondaire ou école de métiers :	40 %	Anglais :	6 %
35 à 64 ans :	43,7 %	Cégep :	13 %	Français et anglais :	0,5 %
65 ans et plus :	21,7 %	Université :	17 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	19,7 %	Primaire :	1,6 %	Taux d'activité :	62,3 %
20 000 à 39 999 \$:	27,1 %	Secondaire :	29,3 %	Taux d'emploi :	57,3 %
40 000 à 59 999 \$:	21,8 %	Tertiaire :	69,1 %	Taux de chômage :	8,1 %
60 000 \$ et plus :	31,4 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 23 818 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 42 546 \$			
Niveau de revenu par personne :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Inférieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	77,6 %	Notes :			
Industriel :	2,4 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	5,6 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	5,5 %				
Autres :	8,9 %				

North Hatley

Superficie : 4,6 km ²		Densité de la population totale : 214,8 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 761		Population saisonnière : 227			
Population totale : 988					
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 315		Taille moyenne du ménage : 1,9			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	760	765	730	725	
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,6	1,5	1,4	1,3	
Nombre de ménage privé :	315	325	330	330	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	0,7	-4,6	-0,7		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	3,2	1,5	0,0		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 267		Résidence secondaire : 81			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	236	88,4 %	Secteur dominant : Urbain		
2 à 4 logements :	27	10,1 %			
5 à 9 logements :	2	0,7 %			
10 logements et plus :	2	0,7 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	9,2 %	Aucun diplôme :	16 %	Français :	50,4 %
15 à 34 ans :	16,0 %	Secondaire ou école de métiers :	34 %	Anglais :	48,8 %
35 à 64 ans :	42,0 %	Cégep :	17 %	Français et anglais :	0,8 %
65 ans et plus :	31,3 %	Université :	33 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	23,7 %	Primaire :	3,9 %	Taux d'activité :	46,2 %
20 000 à 39 999 \$:	32,2 %	Secondaire :	11,8 %	Taux d'emploi :	44,2 %
40 000 à 59 999 \$:	8,5 %	Tertiaire :	84,3 %	Taux de chômage :	4,2 %
60 000 \$ et plus :	35,6 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 23 061 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 37 632 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC /		Inférieur par rapport à l'Estrie	
Niveau de revenu par ménage :		Inférieur par rapport à la MRC /		Inférieur par rapport à l'Estrie	
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	80,3 %	Notes :			
Industriel :	0 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	6,5 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	2,2 %				
Autres :	11,0 %				

Ogden

Superficie : 84,1 km ²		Densité de la population totale : 15,9 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 738		Population saisonnière : 599	Population totale : 1 337		
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 330		Taille moyenne du ménage : 2,3			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	760	755	710	710	
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,6	1,5	1,4	1,3	
Nombre de ménage privé :	305	320	325	320	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	-0,7	-6,0	0,0		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	4,9	1,6	-1,5		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 285		Résidence secondaire : 214			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale Secteur dominant : Rural		
Unifamiliale :	278	97,5 %			
2 à 4 logements :	7	2,5 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	14,9 %	Aucun diplôme :	39 %	Français :	48,7 %
15 à 34 ans :	16,9 %	Secondaire ou école de métiers :	40 %	Anglais :	50,7 %
35 à 64 ans :	46,8 %	Cégep :	10 %	Français et anglais :	0,6 %
65 ans et plus :	22,1 %	Université :	11 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	12,1 %	Primaire :	11,5 %	Taux d'activité :	53,2 %
20 000 à 39 999 \$:	25,9 %	Secondaire :	16,4 %	Taux d'emploi :	51,6 %
40 000 à 59 999 \$:	29,3 %	Tertiaire :	72,1 %	Taux de chômage :	3,0 %
60 000 \$ et plus :	32,8 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 20 280 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 46 896 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	82,0 %	Notes :			
Industriel :	1,0 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0,3 %				
Autres :	16,7 %				

Canton d'Orford

Superficie : 148,6 km²Densité de la population totale : 38,9 hab./km²

Population

Population permanente : 3 250

Population saisonnière : 2 534

Population totale : 5 784

Ménage^(Réf.8)

Nombre de ménage : 1 545

Taille moyenne du ménage : 2,3

Projections démographiques^(Réf.12,13)

	2009	2014	2019	2024
Population :	3 115	3 390	3 625	3 835
Proportion de la population de la MRC (%) :	6,6	6,8	7,0	7,1
Nombre de ménage privé :	1 350	1 515	1 685	1 825
	2009-2014	2014-2019	2019-2024	
Variation de la population permanente (%) :	8,8	6,9	5,8	
Variation du nombre de ménage privé (%) :	12,2	11,2	8,3	

Unités d'évaluation^(Réf.5)

Résidence permanente : 1 454

Résidence secondaire : 905

Catégorie	Nombre	Répartition
Unifamiliale :	1 102	75,8 %
2 à 4 logements :	352	24,2 %
5 à 9 logements :	0	0 %
10 logements et plus :	0	0 %

Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale
Secteur dominant : Rural

Caractéristiques sociales de la population permanente

Pyramide des âges^(Réf.8)	Niveau de scolarité^(Réf.24)	Première langue officielle parlée^(Réf.8)
0 à 14 ans : 15,5 %	Aucun diplôme : 19 %	Français : 94,1 %
15 à 34 ans : 18,0 %	Secondaire ou école de métiers : 35 %	Anglais : 5,5 %
35 à 64 ans : 50,2 %	Cégep : 15 %	Français et anglais : 0,4 %
65 ans et plus : 16,2 %	Université : 31 %	Autre : 0 %

Caractéristiques économiques de la population permanente^(Réf.24)

Revenu des ménages (2005)	Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$: 8,6 %	Primaire : 1,2 %	Taux d'activité : 67,7 %
20 000 à 39 999 \$: 18,8 %	Secondaire : 27,3 %	Taux d'emploi : 62,2 %
40 000 à 59 999 \$: 20,0 %	Tertiaire : 71,5 %	Taux de chômage : 7,9 %
60 000 \$ et plus : 52,5 %		

Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 31 833 \$

Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 61 407 \$

Niveau de revenu par personne : Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie

Niveau de revenu par ménage : Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie

Structure de la richesse foncière^(Réf.5)

	Notes :
Résidentiel : 76,4 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau. La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.
Industriel : 0 %	
Commercial : 7,0 %	
Services : 0,4 %	
Autres : 16,3 %	

Canton de Potton

Superficie : 278,6 km ²		Densité de la population totale : 14,1 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 1 773		Population saisonnière : 2 148			
Population totale : 3 921					
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 875		Taille moyenne du ménage : 2,1			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	1 765	1 750	1 720	1 720	
Proportion de la population de la MRC (%) :	3,8	3,5	3,3	3,2	
Nombre de ménage privé :	850	865	870	860	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	-0,8	-1,7	0,0		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	1,8	0,6	-1,1		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 907		Résidence secondaire : 767			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	783	86,3 %	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	122	13,5 %			
5 à 9 logements :	2	0,2 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	11,4 %	Aucun diplôme :	28 %	Français :	51,6 %
15 à 34 ans :	14,1 %	Secondaire ou école de métiers :	38 %	Anglais :	47,3 %
35 à 64 ans :	46,6 %	Cégep :	15 %	Français et anglais :	1,1 %
65 ans et plus :	27,9 %	Université :	19 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	20,4 %	Primaire :	9,6 %	Taux d'activité :	59,1 %
20 000 à 39 999 \$:	30,5 %	Secondaire :	33,2 %	Taux d'emploi :	54,1 %
40 000 à 59 999 \$:	27,5 %	Tertiaire :	57,2 %	Taux de chômage :	8,5 %
60 000 \$ et plus :	21,6 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 18 406 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 39 690 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	77,2 %	Notes :			
Industriel :	0,7 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	1,0 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	1,1 %				
Autres :	20,0 %				

Saint-Benoît-du-Lac

Superficie : 2,4 km ²		Densité de la population totale : 18,8 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 45		Population saisonnière : 0			
Population totale : 45					
Ménage					
Nombre de ménage : s/o		Taille moyenne du ménage : s/o			
Projections démographiques (Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	n/d	n/d	n/d	n/d	
Proportion de la population de la MRC (%) :	n/d	n/d	n/d	n/d	
Nombre de ménage privé :	s/o	s/o	s/o	s/o	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	n/d	n/d	n/d		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	s/o	s/o	s/o		
Unités d'évaluation (Réf.5)					
Résidence permanente : 1		Résidence secondaire : 0			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : s/o		
Unifamiliale :	s/o	s/o	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	s/o	s/o			
5 à 9 logements :	s/o	s/o			
10 logements et plus :	s/o	s/o			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges (Réf.8)		Niveau de scolarité (Réf.24)		Première langue officielle parlée (Réf.8)	
0 à 14 ans :	0 %	Aucun diplôme :	22 %	Français :	88,9 %
15 à 34 ans :	20,0 %	Secondaire ou école de métiers :	0 %	Anglais :	11,1 %
35 à 64 ans :	20,0 %	Cégep :	22 %	Français et anglais :	0 %
65 ans et plus :	60,0 %	Université :	56 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente (Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	s/o	Primaire :	s/o	Taux d'activité :	s/o
20 000 à 39 999 \$:	s/o	Secondaire :	s/o	Taux d'emploi :	s/o
40 000 à 59 999 \$:	s/o	Tertiaire :	s/o	Taux de chômage :	s/o
60 000 \$ et plus :	s/o				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : s/o			Revenu annuel médian par ménage en 2005 : s/o		
Niveau de revenu par personne :		s/o			
Niveau de revenu par ménage :		s/o			
Structure de la richesse foncière (Réf.5)					
Résidentiel :	100 %	Notes :			
Industriel :	0 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0 %				
Autres :	0 %				

Sainte-Catherine-de-Hatley

Superficie : 99,2 km ²		Densité de la population totale : 35,9 hab./km ²		
Population				
Population permanente : 2 508		Population saisonnière : 1 050		
Population totale : 3 558				
Ménage ^(Réf.8)				
Nombre de ménage : 1 025		Taille moyenne du ménage : 2,4		
Projections démographiques ^(Réf.12,13)				
	2009	2014	2019	2024
Population :	2 480	2 840	3 190	3 490
Proportion de la population de la MRC (%) :	5,3	5,7	6,2	6,5
Nombre de ménage privé :	1 065	1 250	1 445	1 615
	2009-2014	2014-2019	2019-2024	
Variation de la population permanente (%) :	14,5	12,3	9,4	
Variation du nombre de ménage privé (%) :	17,4	15,6	11,8	
Unités d'évaluation ^(Réf.5)				
Résidence permanente : 834		Résidence secondaire : 375		
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale	
Unifamiliale :	810	97,1 %	Secteur dominant : Rural	
2 à 4 logements :	24	2,9 %		
5 à 9 logements :	0	0 %		
10 logements et plus :	0	0 %		
Caractéristiques sociales de la population permanente				
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)
0 à 14 ans :	15,6 %	Aucun diplôme :	20,0 %	Français : 92,1 %
15 à 34 ans :	17,4 %	Secondaire ou école de métiers :	40,0 %	Anglais : 7,7 %
35 à 64 ans :	51,3 %	Cégep :	14,5 %	Français et anglais : 0,2 %
65 ans et plus :	15,8 %	Université :	25,5 %	Autre : 0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)				
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail
Moins de 20 000 \$:	8,5 %	Primaire :	2,3 %	Taux d'activité : 67,1 %
20 000 à 39 999 \$:	20,7 %	Secondaire :	23,8 %	Taux d'emploi : 63,8 %
40 000 à 59 999 \$:	27,7 %	Tertiaire :	73,9 %	Taux de chômage : 4,9 %
60 000 \$ et plus :	43,1 %			
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 26 864 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 56 307 \$		
Niveau de revenu par personne :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie		
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie		
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)				
Résidentiel :	82,6 %	Notes :		
Industriel :	0,2 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.		
Commercial :	0,3 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.		
Services :	0,9 %			
Autres :	16,0 %			

Saint-Étienne-de-Bolton

Superficie : 49,0 km ²		Densité de la population totale : 22,7 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 536		Population saisonnière : 574	Population totale : 1 110		
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 245		Taille moyenne du ménage : 2,1			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	525	555	575	580	
Proportion de la population de la MRC (%) :	1,1	1,1	1,1	1,1	
Nombre de ménage privé :	240	260	270	280	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	5,7	3,6	0,9		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	8,3	3,8	3,7		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 235		Résidence secondaire : 205			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	221	94,0 %	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	14	6,0 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)	Première langue officielle parlée ^(Réf.8)		
0 à 14 ans :	10,3 %	Aucun diplôme :	34 %	Français :	85,2 %
15 à 34 ans :	15,9 %	Secondaire ou école de métiers :	35 %	Anglais :	13,9 %
35 à 64 ans :	53,3 %	Cégep :	12 %	Français et anglais :	0,9 %
65 ans et plus :	23,4 %	Université :	19 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail		
Moins de 20 000 \$:	25,0 %	Primaire :	6,7 %	Taux d'activité :	56,3 %
20 000 à 39 999 \$:	22,7 %	Secondaire :	33,3 %	Taux d'emploi :	50,6 %
40 000 à 59 999 \$:	34,1 %	Tertiaire :	60,0 %	Taux de chômage :	8,2 %
60 000 \$ et plus :	18,2 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 20 712 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 45 144 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	83,5 %	Notes :			
Industriel :	0 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0,1 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0,3 %				
Autres :	16,1 %				

Stanstead

Superficie : 22,3 km ²		Densité de la population totale : 129,5 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 2 879		Population saisonnière : 8	Population totale : 2 887		
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 1 270		Taille moyenne du ménage : 2,2			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	2 890	2 895	2 855	2 830	
Proportion de la population de la MRC (%) :	6,2	5,8	5,5	5,3	
Nombre de ménage privé :	1 300	1 325	1 355	1 365	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	0,2	-1,4	-0,9		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	1,9	2,3	0,7		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 987		Résidence secondaire : 3			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	820	83,1 %	Secteur dominant : Urbain et rural		
2 à 4 logements :	141	14,3 %			
5 à 9 logements :	21	2,1 %			
10 logements et plus :	5	0,5 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)	Première langue officielle parlée ^(Réf.8)		
0 à 14 ans :	18,5 %	Aucun diplôme :	38 %	Français :	44,6 %
15 à 34 ans :	21,0 %	Secondaire ou école de métiers :	46 %	Anglais :	54,1 %
35 à 64 ans :	40,7 %	Cégep :	9 %	Français et anglais :	1,1 %
65 ans et plus :	20,3 %	Université :	7 %	Autre :	0,2 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active	Indice du marché du travail		
Moins de 20 000 \$:	24,2 %	Primaire :	2,7 %	Taux d'activité :	57,2 %
20 000 à 39 999 \$:	32,4 %	Secondaire :	39,6 %	Taux d'emploi :	52,6 %
40 000 à 59 999 \$:	25,0 %	Tertiaire :	57,7 %	Taux de chômage :	8,1 %
60 000 \$ et plus :	18,4 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 19 586 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 33 941 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	59,0 %	Notes :			
Industriel :	6,5 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	7,3 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	18,9 %				
Autres :	8,5 %				

Canton de Stanstead

Superficie : 135,7 km ²		Densité de la population totale : 16,7 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 1 020		Population saisonnière : 1 243			
Population totale : 2 263					
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 470		Taille moyenne du ménage : 2,2			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	1 005	990	995	970	
Proportion de la population de la MRC (%) :	2,1	2,0	1,9	1,8	
Nombre de ménage privé :	455	475	480	490	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	-1,5	0,5	-2,5		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	4,4	1,1	2,1		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 444		Résidence secondaire : 444			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale		
Unifamiliale :	427	96,4 %	Secteur dominant : Rural		
2 à 4 logements :	16	3,6 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	12,1 %	Aucun diplôme :	20 %	Français :	60,4 %
15 à 34 ans :	13,5 %	Secondaire ou école de métiers :	36 %	Anglais :	37,7 %
35 à 64 ans :	48,3 %	Cégep :	17 %	Français et anglais :	1,4 %
65 ans et plus :	27,1 %	Université :	27 %	Autre :	0,5 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	16,1 %	Primaire :	11,8 %	Taux d'activité :	55,0 %
20 000 à 39 999 \$:	31,2 %	Secondaire :	13,7 %	Taux d'emploi :	51,8 %
40 000 à 59 999 \$:	18,3 %	Tertiaire :	74,5 %	Taux de chômage :	5,7 %
60 000 \$ et plus :	34,4 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 22 338 \$		Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 43 118 \$			
Niveau de revenu par personne :		Inférieur par rapport à la MRC / Inférieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Inférieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	79,5 %	Notes :			
Industriel :	0,05 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0,2 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0,3 %				
Autres :	20,0 %				

Stukely-Sud

Superficie : 63,8 km ²		Densité de la population totale : 19,7 hab./km ²			
Population					
Population permanente : 949		Population saisonnière : 308	Population totale : 1 257		
Ménage ^(Réf.8)					
Nombre de ménage : 415		Taille moyenne du ménage : 2,4			
Projections démographiques ^(Réf.12,13)					
	2009	2014	2019	2024	
Population :	935	885	850	810	
Proportion de la population de la MRC (%) :	2,0	1,8	1,6	1,5	
Nombre de ménage privé :	400	380	365	355	
	2009-2014	2014-2019	2019-2024		
Variation de la population permanente (%) :	-5,3	-4,0	-4,7		
Variation du nombre de ménage privé (%) :	-5,0	-3,9	-2,7		
Unités d'évaluation ^(Réf.5)					
Résidence permanente : 386		Résidence secondaire : 110			
Catégorie	Nombre	Répartition	Structure dominante de l'habitat : Unifamiliale Secteur dominant : Rural		
Unifamiliale :	371	96,1 %			
2 à 4 logements :	15	3,9 %			
5 à 9 logements :	0	0 %			
10 logements et plus :	0	0 %			
Caractéristiques sociales de la population permanente					
Pyramide des âges ^(Réf.8)		Niveau de scolarité ^(Réf.24)		Première langue officielle parlée ^(Réf.8)	
0 à 14 ans :	17,0 %	Aucun diplôme :	34 %	Français :	84,1 %
15 à 34 ans :	19,0 %	Secondaire ou école de métiers :	43 %	Anglais :	15,4 %
35 à 64 ans :	48,5 %	Cégep :	9 %	Français et anglais :	0,5 %
65 ans et plus :	15,5 %	Université :	14 %	Autre :	0 %
Caractéristiques économiques de la population permanente ^(Réf.24)					
Revenu des ménages (2005)		Secteur d'emploi de la population active		Indice du marché du travail	
Moins de 20 000 \$:	8,9 %	Primaire :	3,8 %	Taux d'activité :	69,2 %
20 000 à 39 999 \$:	17,7 %	Secondaire :	46,2 %	Taux d'emploi :	64,7 %
40 000 à 59 999 \$:	40,5 %	Tertiaire :	50,0 %	Taux de chômage :	5,6 %
60 000 \$ et plus :	32,9 %				
Revenu annuel médian – personne de 15 ans et plus en 2005 : 24 813 \$			Revenu annuel médian par ménage en 2005 : 47 805 \$		
Niveau de revenu par personne :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Niveau de revenu par ménage :		Supérieur par rapport à la MRC / Supérieur par rapport à l'Estrie			
Structure de la richesse foncière ^(Réf.5)					
Résidentiel :	76,0 %	Notes :			
Industriel :	2,0 %	La classe « Autres » comprend le transport, les communications et les services publics, les immeubles culturels, récréatifs et de loisirs, la production et l'extraction de richesses naturelles, les immeubles non exploités et les étendues d'eau.			
Commercial :	0,1 %	La structure de la richesse foncière est établie en fonction des valeurs imposables et non imposables.			
Services :	0,9 %				
Autres :	20,9 %				

ANNEXE 2

Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles susceptibles **d'œuvrer sur le territoire de la MRC de Memphrémagog**

La liste des intervenants en gestion des matières résiduelles susceptibles d'œuvrer sur le territoire de la MRC de Memphrémagog est présentée à titre informatif seulement. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. Tout renseignement fourni sur une entreprise, un produit ou un service ne signifie aucunement qu'il a été endossé ou recommandé par la MRC.

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Organismes gouvernementaux ou para-gouvernementaux				
Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs <i>Dir. Rég. de l'Estrie et de la Montérégie</i>	770, rue Goretti Sherbrooke (Québec) J1E 3H4 ☎ (819) 820-3882 ☎ (819) 820-3958 www.mddefp.gouv.qc.ca		x	
Recyc-Québec	420, boulevard Charest Est, bureau 200 Québec (Québec) G1K 8M4 ☎ (418) 643-0394 ☎ (418) 643-6507 www.recyc-quebec.gouv.qc.ca		x	Récupération : pneus
Parc national du Mont-Orford	3321, chemin du Parc Orford (Québec) J1X 7A2 ☎ (819) 843-9855 ☎ (819) 868-2107 www.sepaq.com	x		
Organismes municipaux				
MRC de Memphrémagog	455, rue MacDonald, bureau 200 Magog (Québec) J1X 1M2 ☎ (819) 843-9292 ☎ (819) 843-7295 www.mrcmemphremagog.com	x		Récupération : piles, cellulaires, lampes fluocompactes
Municipalité d'Austin	21, chemin Millington Austin (Québec) J0B 1B0 ☎ (819) 843-2388 ☎ (819) 843-8211 www.municipalite.austin.qc.ca	x		Récupération : huiles usagées, cartouche d'encre, pneus, peintures, piles, cellulaire, vêtements et textiles
Municipalité d'Ayer's Cliff	958, rue Main Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0 ☎ (819) 838-5006 ☎ (819) 838-4411 www.ayerscliff.ca	x		Récupération : cartouche d'encre, peinture, piles, cellulaires, vêtements et textiles
Municipalité de Bolton-Est	858, route Missisquoi Bolton-Est (Québec) J0E 1G0 ☎ (450) 292-3444 ☎ (450) 292-4224 www.boltonest.ca	x		
Municipalité d'Eastman	160, chemin George-Bonnallie Eastman (Québec) J0E 1P0 ☎ (450) 297-3440 ☎ (450) 297-3448 www.muneastman.ca	x		Récupération : peinture
Municipalité de Hatley	2100, route 143 Hatley (Québec) J0B 4B0 ☎ (819) 838-5877 ☎ (819) 838-4646	x		Récupération : cartouche d'encre, peinture, piles, cellulaires
Municipalité du Canton de Hatley	135, rue Main North Hatley (Québec) J0B 2C0 ☎ (819) 842-2977 ☎ (819) 842-2639 www.cantondehatley.ca	x		
Ville de Magog	Hôtel de ville 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4 ☎ (819) 843-6501 ☎ (819) 843-3599 www.ville.magog.qc.ca Écocentre : ☎ (819) 843-7106 520, rue Saint-Luc, Magog (Québec) J1X 2X1 Services incendie : ☎ (819) 843-3333 Bibliothèque : ☎ (819) 843-1330	x		Écocentre Services incendie : réemploi jouets Bibliothèque : réemploi livres
Municipalité de North Hatley	3125, chemin Capelton North Hatley (Québec) J0B 2C0 ☎ (819) 842-2754 ☎ (819) 843-4501 www.northhatley.org	x		

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Municipalité d'Ogden	70, chemin Ogden Ogden (Québec) J0B 3E3 ☎ (819) 876-7117 ☎ (819) 876-2121	x		Récupération : cartouche d'encre, pneus
Municipalité du Canton d'Orford	2530, chemin du Parc Orford (Québec) J1X 8R8 ☎ (819) 843-3111 ☎ (819) 843-2707 www.canton.orford.qc.ca	x		Récupération : piles, cellulaires, vêtements et textiles, peinture, lampes fluocompactes
Municipalité du Canton de Potton	2, rue Vale Perkins, C.P. 330 Mansonville (Québec) J0E 1X0 ☎ (450) 292-3313 ☎ (450) 292-5555 www.potton.ca	x		Écocentre
Municipalité de Saint-Benoît-du-Lac	1, rue Principale Saint-Benoît-du-Lac (Québec) J0B 2M0 ☎ (819) 843-4080 ☎ (819) 843-0085 www.st-benoit-du-lac.com	x		
Municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley	35, chemin North Hatley, C.P. 30 Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) J0B 1W0 ☎ (819) 843-1935 ☎ (819) 843-8527 www.sainte-catherine-de-hatley.ca	x		
Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton	9, rang de la Montagne Saint-Étienne-de-Bolton (Québec) J0E 2E0 ☎ (450) 297-3353 ☎ (450) 297-0412	x		
Ville de Stanstead	425, rue Dufferin Stanstead (Québec) J0B 3E2 ☎ (819) 876-7181 ☎ (819) 876-5560 www.stanstead.ca	x		
Municipalité du Canton de Stanstead	778, chemin Sheldon Canton de Stanstead (Québec) J1X 3W4 ☎ (819) 876-2948 ☎ (819) 876-7007	x		Récupération : peinture
Municipalité de Stukely-Sud	101, rue Place de la Mairie Stukely-Sud (Québec) J0B 2J0 ☎ (450) 297-3407 ☎ (450) 297-3759 www.stukely-sud.com	x		Récupération : huiles usagées, cartouche d'encre, peinture, piles, cellulaires, fluocompactes
Régie de récupération de l'Estrie	2180, rue Claude-Greffard Sherbrooke (Québec) J1H 5H1 ☎ (819) 346-2111 ☎ (819) 349-0009 www.recupeestrie.com		x	Centre de tri et de récupération de matières recyclables
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC)	1095, chemin Bilodeau Coaticook (Québec) J1A 2S4 ☎ (819) 849-9479		x	LET, plate-forme de compostage, écocentre, RDD
Régie intermunicipale d'élimination de déchets solides de Brome-Missisquoi (RIEDSBM)	2500, rang St-Joseph Cowansville (Québec) J2K 3G6 ☎ (450) 263-2351 www.riedsbm.ca		x	LET, plate-forme de compostage, plate-forme de concassage, écocentre, RDD
Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke (Valoris)	107, chemin Maine Central Bury (Québec) J0B 1J0 ☎ (819) 560-8403 ☎ (819) 560-8470 www.valoris-estrie.com		x	LET Projets : centre de tri multimatières, usine de biométhanisation

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Organismes privés ou sans but lucratif impliqués en gestion des matières résiduelles				
Action Saint-François	18, rue Wellington Nord, local 4 Sherbrooke (Québec) J1H 5B7 ☎ (819) 563-5362 ☎ (819) 563-5804 www.asf-estrie.org		x	Organisme organisant des activités de nettoyage des cours d'eau dans la région de l'Estrie
Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles (AOMGMR)	400, boulevard de La Gabelle Saint-Étienne-des-Grès (Québec) G0X 2P0 ☎ (819) 373-3130 ☎ (819) 373-7820 www.aomgmr.com		x	Regroupement visant à fournir un support technique aux élus et aux gestionnaires municipaux
Association pour le recyclage des produits électronique (ARPE)	☎ 1 (888) 557-8177 www.recyclermeselectroniques.ca/		x	Organisme responsable du programme de récupération et de valorisation des produits électroniques
Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ) du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTÉI)	3000, boulevard de Tracy Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9 ☎ (450) 742-6651 ext. 5301 ☎ (450) 730-0867 www.briq.ca		x	Maillage entre entreprises pour échanges de matières résiduelles
Conseil canadien du compostage	16, rue Northumberland Street Toronto (Ontario) M6H 1P7 ☎ (416) 535-0240 ☎ (416) 536-9892 www.compost.org		x	Organisme faisant la promotion du développement du compostage et de l'utilisation du compost
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	165, rue Moore, bureau 300 Sherbrooke (Québec) J1H 1B8 ☎ (819) 821-4357 ☎ (819) 821-3841 www.environnementestrie.ca		x	Accompagne les organismes publics et privés vers une gestion intégrée de l'environnement
Éco-Peinture	7175, rue Marion, bureau 140 Trois-Rivières (Québec) G9A 5Z9 ☎ (819) 840 6229 ☎ (819) 840 3270 www.eco-peinture.com		x	<u>Récupération</u> : peinture, RDD
Fondation MIRA	☎ (418) 845-6472 ☎ (418) 845-1000 www.mira.ca		x	<u>Récupération</u> : cellulaire, cartouche d'encre
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	4200, rue Adam Montréal (Québec) H1V 1S9 ☎ (514) 396-2686 www.fcqged.org		x	Expertise dans la gestion des matières résiduelles
Groupe des récupérateurs du Conseil québécois des entreprises adaptés (CQEA)	101, rue de la Grand-Voile St-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2M7 ☎ (418) 872-7899 ☎ (418) 872-8459 www.cqea.qc.ca		x	Regroupement d'entreprises adaptés oeuvrant dans différents secteurs dont la récupération
La Table pour la récupération hors foyer	1600, boul. René-Lévesque Ouest, bur. 600 Montréal (Québec) H3H 1P9 ☎ (514) 931-1263 ☎ (514) 875-0911 www.tablehorsfoyer.ca		x	Programme de financement pour la récupération hors foyer
Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)	1, Alexander G. Bell, Tour E, 2 ^e étage Verdun (Québec) H3E 3B3 ☎ 1 (877) 350-3244 www.opeq.qc.ca		x	<u>Récupération et réemploi</u> : matériel informatique
Récupex Inc.	2345, rue Hertel Sherbrooke (Québec) J1J 2J1 ☎ (819) 820-1300 ☎ (819) 820-2715 www.recupexinc.com		x	<u>Récupération et recyclage</u> : Textiles
Recycle mon cell	1110-130, rue Albert Ottawa (Ontario) K1P 5G4 ☎ 1-888-797-1740 ☎ (613) 233-2032 www.recyclemycell.ca		x	<u>Récupération</u> : cellulaire

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Organismes privés ou sans but lucratif impliqués en gestion des matières résiduelles (suite)				
Regroupement des récupérateurs et des recycleurs de matériaux de construction et de démolition du Québec (3RMCDQ)	334, rue Frobisher Saint-Bruno (Québec) J3V 5L7 ☎ (450) 441-3309 ☎ (450) 461-2081 www.3rmcdq.qc.ca		x	Récupération : résidus de CRD
Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération	184, rue Racine, bureau 413 Loretteville (Québec) G2B 1E3 ☎ (418) 407-3380 ☎ (418) 407-3382 www.reseaucfer.ca		x	Réseau des CFER
Société de gestion des huiles usagées (SOGHU)	1101, boulevard Brassard, bureau 214 Chambly (Québec) J3L 5R4 ☎ (450) 447-9996 ☎ (450) 447-9988 www.soghu.com		x	Récupération : huile usagée, contenant, filtre
Entreprise de collecte et de transport de matières résiduelles				
Arlie C. Fearon Transport Inc.	400, rue Queen Lennoxville (Québec) J1M 1K9 ☎ (819) 562-6996		x	Collecte et transport de déchets, de matières recyclables et de matières compostables Location de conteneurs
Gestion Ressources Richer	553, rue du Parc-Industriel Sherbrooke (Québec) J1C 0J2 ☎ (819) 822-1200 ☎ (819) 846-1844 www.gestionricher.ca		x	Collecte, transport et récupération de matières recyclables, de matériaux secs, de résidus de CRD Location de conteneurs
Graydon Gardner Inc.	2602, chemin Vallée-Missiquoi Mansonville (Québec) J0E 2G0	x		Collecte et transport de matières résiduelles
Les entreprises Raymond Cherrier	99, route Mansonville Mansonville (Québec) J0E 1X0 ☎ (450) 292-4716	x		Collecte et transport de déchets, de matières recyclables et de matières compostables
Récupération Casavant Inc. (Sanimax rci Inc.)	6320, boulevard Laurier Est, C.P. 12569 Ste-Rosalie (Québec) J2R 1S1 ☎ 1-800-361-4269 ☎ (450) 799-2253 www.sanimax.com		x	Collecte et transport de résidus putrescibles (sous-produits et carcasses d'animaux)
Sani-Estrie Inc.	405, rue Rodolphe-Racine Sherbrooke (Québec) J1R 0S7 ☎ (819) 566-5660 ☎ (450) 777-8652		x	Collecte et transport de déchets, de matières recyclables, de matières compostables d'origine domestique, commerciale et industrielle Location de conteneurs
Stanley & Dany Taylor Transport Inc.	220, chemin Laberee Sawyerville (Québec) J0B 3A0 ☎ (819) 889-2893 ☎ (819) 889-2700 www.sdtaylortransport.com		x	Collecte et transport de déchets, de matières recyclables, de matières compostables, de cartons et de plastiques agricoles Location de conteneurs
Services Matrec Inc.	140, rue Martin Granby (Québec) J2G 8B4 ☎ (450) 361-3790 ☎ (450) 361-8296 www.matrec.ca		x	Collecte, transport et récupération de déchets, de matières recyclables, de matières compostables d'origine domestique, commerciale et industrielle Location de conteneurs
Transport Magog Express (1982) inc.	1875, boulevard Industriel Magog (Québec) J1X 5N4 ☎ (819) 843-1884 ☎ (819) 263-9115	x		Transport accrédité par Recyc-Québec pour le transport des pneus hors d'usage en Estrie
Waste Management	1994, chemin d'Ayer's Cliff Magog (Québec) J1X 3W2 ☎ (819) 843-9522 www.wmcanada.com	x		Collecte et transport de matières résiduelles

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Entreprises de collecte et de traitement des boues municipales ou de fosses septiques				
National Vaccum	400, boul. Industriel Asbestos (Québec) J1T 4T7 ☎ (819) 879-5245 ☎ (819) 879-5954 www.nationalvaccum.ca		x	Collecte et transport de boues de stations d'épuration Vidange de fosses septiques
Gaudreau Environnement Inc.	365, boulevard de la Bonaventure Victoriaville (Québec) G6T 1V5 ☎ (819) 758-8378 ☎ (819) 758-2947 www.groupegaudreau.com		x	Vidange de fosses septiques
Groupe Deslandes Fortin	657, route 139 Roxton Pond (Québec) J0E 1Z0 ☎ (450) 777-2551		x	Vidange de fosses septiques
GSI Environnement	107, chemin Maine Central Bury (Québec) J0B 1J0 ☎ 1-877-929-4949 www.biogenie-env.com		X	Boues municipales, industrielles, de papetières
Municipalité du Canton d'Orford Station d'épuration des eaux usées	2530, chemin du Parc Orford (Québec) J1X 8R8 ☎ (819) 843-3111 ☎ (819) 843-2707 www.canton.orford.qc.ca	x		Boues de fosses septiques
Normand Brassard 2006 Inc.	588, rue Principale Saint-Georges-de-Windsor (Québec) J0A 1J0 ☎ (819) 828-3214		x	Vidange de fosses septiques
PM VAC	8500, boul. Parent Trois-Rivières (Québec) ☎ (819) 379-8004 www.pmvac.com		x	Vidange de fosses septiques, entreposage de boues municipales
Terratube	1112, boulevard de la Rive-Sud, local 205 Saint-Romuald (Québec) G6W 5M6 ☎ (418) 603-2272 ☎ (418) 603-2285 www.terratube.ca		x	Entreposage de boues municipales
Waste Management	1994, chemin d'Ayer's Cliff Magog (Québec) J1X 3W2 ☎ (819) 843-9522 www.wmcanada.com	x		Collecte et transport de boues de stations d'épuration
Organismes communautaires ou d'économie sociale				
Centre d'action bénévole R. H. Rediker	112, rue Principale Stanstead (Québec) J0B 3E5 ☎ (819) 876-7748 ☎ (819) 876-2347	x		<u>Réemploi</u> : vêtement, article domestique
Centre d'aide Magog – Le cœur sur la main	1730, chemin Gendron Magog (Québec) J1X 3W4 ☎ (819) 843-1713	x		<u>Réemploi</u> : électroménager, appareil électrique, meuble, vêtement, article domestique
Comptoir familial de Magog	145, rue Lasalle Magog (Québec) J1X 1L4 ☎ (819) 843-6760	x		<u>Réemploi</u> : vêtement, article domestique
Comptoir Familial Pour Tous	195, rue Principale Est Magog (Québec) J1X 1Y6 ☎ (819) 847-2260	x		<u>Réemploi</u> : électroménager, appareil électrique, meuble, matériel informatique, vêtement, article domestique
Consortium Écho-Logique	3552, rue Saint-Patrick Montréal (Québec) H4E 1A2 ☎ (514) 323-2999 ☎ (514) 323-4888 www.echologique.ca		x	Collecte de pneus de vélo

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Organismes communautaires ou d'économie sociale (suite)				
Estrie-Aide	345, rue Wellington Sud Sherbrooke (Québec) J1H 5E2 ☎ (819) 346-9714 ☎ (819) 346-2179 www.estrieaide.com		x	<u>Réemploi</u> : électroménager, appareil électrique, meuble, matériel informatique, vêtement, article domestique
La Corde à Linge	364, rue Principale Eastman (Québec) J0E 1P0 ☎ (450) 297-2932	x		<u>Réemploi</u> : vêtement, article domestique
La Ressourcerie des Frontières	177, rue Cutting Coaticook (Québec) J1A 2G2 ☎ (819) 804-1018 ☎ (819) 804-0923 www.ressourceriedesfrontieres.com		x	<u>Réemploi et recyclage</u> : différentes matières
Reilly House	302, rue Principale Mansonville (Québec) J0E 1X0 ☎ (450) 292-3109	x		<u>Réemploi</u> : vêtement, article domestique
Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs				
Acier et métal Belfer	6477, rue Foster Waterloo (Québec) J0E 2N0 ☎ (450) 539-2940		x	<u>Récupération</u> : métaux
Acier et métaux Doucet inc.	1050, rue St-Charles Sud Granby (Québec) J2J 0L6 ☎ (450) 375-0361 ☎ (450) 375-6854 www.metauxdoucet.com		x	<u>Récupération</u> : métaux
Agrégats Waterloo Inc.	2131, route 112 Stukely-Sud (Québec) J0E 2J0 ☎ (450) 297-2838 ☎ (450) 297-4855	x		<u>Récupération</u> : bois, granulaire Fabricant d'engrais naturels
Broyage Mobile Estrie	4714, Bernier Ascot Corner (Québec) J0B 1A0 ☎ (819) 565-3268 ☎ (819) 565-0765 www.broyagemobileestrie.com		x	<u>Réemploi</u> : déchetage de bois
Bureau en gros	1700, rue Sherbrooke, local 117 Magog (Québec) J1X 5B4 ☎ (819) 868-4467	x		<u>Récupération</u> : cartouches d'encre, matériel informatique, composantes électroniques, téléphones cellulaires
Centre d'auto Memphrémagog enr.	2770, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 4G1 ☎ (819) 868-2900	x		<u>Récupération</u> : batterie d'automobile, pneus
Centre de recyclage électronique de la Montérégie (CREM)	6685, route 132 Sainte-Catherine (Québec) J5C 1B6 ☎ (450) 632-9929 ☎ (450) 632-5586 centrederecyclage.com		x	<u>Recyclage</u> : TIC
Certi-Auto	7860, chemin de St-Élie Sherbrooke (Québec) J0B 2S0 ☎ (819) 822-1000 ☎ (819) 565-4248 www.certiauto.ca		x	<u>Récupération</u> : ferraille, métaux ferreux et non-ferreux
CFER Memphrémagog	1255, boulevard des Étudiants Magog (Québec) J1X 3W7 ☎ (819) 843-1343 ☎ (819) 843-9027	x		<u>Récupération</u> : papier, carton, TIC, meuble
ChemTECH environnement inc.	16-A, rue Principale Côteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0 ☎ 1-800-567-8027 www.chemtechenvironnement.com		x	<u>Récupération</u> : RDD
Conteneurs Rock Forest Inc.	9150, boulevard Bourque Sherbrooke (Québec) J1N 0G2 ☎ (819) 822-4887 ☎ (819) 843-0042		x	<u>Récupération</u> : résidus de CRD, matériaux secs Location de conteneurs

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs (suite)				
CRI environnement inc.	75, rue du Progrès Côteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0 ☎ (450) 763-5541 ☎ (450) 763-0282 www.cri-env.com		x	<u>Récupération</u> : RDD
Dépanneur Gaumont et Fils	2166, route 112 Stukely-Sud (Québec) J0E 2J0 ☎ (450) 297-0824	x		<u>Récupération</u> : bombonne de propane
Dion Chevrolet Buick GMC Inc.	2200, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 4Z6 ☎ (819) 843-6571 ☎ (819) 843-6528	x		<u>Récupération</u> : huiles usagées
Équipements Industriels Richer	27, chemin Nicole Orford (Québec) J1X 6M1 ☎ (819) 847-3332 ☎ (819) 847-2297	x		<u>Réemploi</u> : machinerie usagée
Extincteurs Pierrafeux	2320, avenue de la Pente Magog (Québec) J1X 0M3 ☎ (819) 843-1740	x		<u>Récupération</u> : extincteur
Garage L. P.	2, rue Jonction, R.R. 11 Stanstead (Québec) J0B 3E5 ☎ (819) 876-5242	x		<u>Récupération</u> : huiles usagées
Garage M. D. Côté inc.	1057, rue Principale Est Magog (Québec) J1X 1Z6 ☎ (819) 843-2918	x		<u>Récupération</u> : huiles usagées
Giroux & Giroux (Rona)	300, rue Principale Pottion (Québec) J0E 1X0 ☎ (450) 292-3696 ☎ (450) 292-4104	x		<u>Récupération</u> : peinture
Imprim-Encre	301, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 1R9 ☎ (819) 843-0006 ☎ (819) 843-1635 www.imprim-encre.ca	x		<u>Récupération et réemploi</u> : cartouche d'encre
Laurentide Re/Sources	345, rue Bulstrode Victoriaville (Québec) G6T 1P7 ☎ (819) 758-5497 ☎ (819) 758-2313 www.peinture.ca		x	<u>Récupération</u> : peinture, RDD
Magog Électro Service	1107, rue Principale Est Magog (Québec) J1X 1Z6 ☎ (819) 868-1155	x		<u>Récupération</u> : électroménagers, métaux
Magotteaux Ltée	601, rue Champlain Magog (Québec) J1X 2N1 ☎ (819) 843-0443 ☎ (819) 843-7050	x		<u>Recyclage</u> : métaux ferreux Manufacturier de pièces en fonte
Matériaux Magog Orford (Rona)	205, rue Centre Magog (Québec) J1X 5B6 ☎ (819) 843-4441 ☎ (819) 843-9778	x		<u>Récupération</u> : peinture, piles, lampe fluocompacte
Matériaux usagées de l'Estrie inc.	1220, route 222 Saint-Denis-de-Brompton (Québec) J0B 2P0 ☎ (819) 846-6196 www.materiauxusages.com		x	<u>Réemploi</u> : matériaux de CRD réutilisables
Mécanique Fletcher inc.	3040, chemin Capelton North Hatley (Québec) J0B 2C0 ☎ (819) 842-2914	x		<u>Récupération</u> : huiles usagées
Métaux R. Hinses Ltée	1500, boulevard Industriel Magog (Québec) J1X 4V9 ☎ (819) 843-9606 ☎ (819) 843-0015	x		<u>Récupération</u> : métaux ferreux, métaux non ferreux Conteneurs pour industries

Intervenant	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Récupérateurs, recycleurs et valorisateurs (suite)				
Monsieur Muffler	1729, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 2T5 ☎ (819) 843-5596 ☒ (819) 843-4171	x		Récupération : huiles usagées
Pomerleau Gaz Propane	1, rue Principale Ouest Magog (Québec) J1X 2A4 ☎ (819) 843-3344 ☒ (819) 843-0674	x		Récupération : bombonne de propane
Quincaillerie A. Fluet et Fils inc. (Rona)	8, rue Principale Stanstead (Québec) J0B 3E5 ☎ (819) 876-2706	x		Récupération : peinture, bombonne de propane, lampe fluocompacte
Récupération 2000 inc.	133, rue Dryden Cowansville (Québec) J2K 3G6 ☎ (450) 295-2780 ☒ (450) 263-9288 www.recuperation2000.com		x	Récupération : matières recyclables, CRD
Récupération C.C. enr.	3067-A, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 3W5 ☎ (819) 861-2050	x		Récupération : TIC
Récupération de Métaux M. C.	710, chemin de Magog Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) J0B 1W0 ☎ (819) 868-1246	x		Récupération : batterie d'automobile, électroménagers, métaux
Récupération de Métaux R. C.	1455, chemin Smith Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0 ☎ (819) 566-0031	x		Récupération : batterie d'automobile, électroménagers, métaux
Recyclage Granutech Inc.	2117, rue Jules Paquette Plessisville (Québec) G6L 2Y6 ☎ (819) 362-7638 ☒ (819) 362-3553 www.recyclagegranutech.com		x	Récupération : pneu régulier et surdimensionné
Recycle Gypse	81, boul. Saint-Rémi, porte J & K Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0 ☎ (450) 992-0628 ☒ (450) 992-0635 www.recyclegypse.com		x	Récupération : gypse
R.M.S. Ovide Rouillard Inc.	8750, boulevard Bourque Sherbrooke (Québec) J1S 1A1 ☎ (819) 864-6969		x	Récupération : résidus de CRD, matériaux secs, bois
Sani-Éco	530, rue Édouard Granby (Québec) J2G 3Z6 ☎ (450) 777-4977 www.sani-eco.com		x	Recyclage : centre de tri multimatières
Second Cycle	2740, rue Einstein Québec (Québec) G1P 4S4 ☎ (418) 845-8816 www.secondcycle.net		x	Réemploi et recyclage de matières résiduelles, de sous-produits, d'équipements usagés ou de surplus d'inventaire pour les ICI
Services de l'Estrie	356, rue Wellington Sud Sherbrooke (Québec) J1H 5E4 ☎ (819) 563-0563		x	Récupération : fréon
Sintra Inc.	3600, chemin Dunant Canton de Hatley (Québec) J0B 2C0 ☎ (819) 569-6333 ☒ (819) 566-7599 www.sintra.ca	x		Récupération et recyclage : résidus de CRD (asphalte, béton) Concassage et réutilisation
Toyota Magog	2500, rue Sherbrooke Magog (Québec) J1X 4E8 ☎ (819) 843-9883	x		Récupération : huiles usagées
Turcal (division de Krugger)	411, rue De Courcelette Sherbrooke (Québec) J1H 3X4 ☎ (819) 829-2251		x	Récupération : carton

ANNEXE 3

Liste des établissements scolaires

Établissement scolaire	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
Commission scolaire des Sommets	449, rue Percy Magog (Québec) J1X 1B5 ☎ (819) 847-1610 ☎ (819) 847-2065 www.csdessommets.qc.ca	x		
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke	2955, boulevard de l'Université Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3 ☎ (819) 822-5540 ☎ (819) 822-5530 www.csrs.qc.ca		x	
Commission scolaire Eastern Townships	101, rue du Moulin, suite 205 Magog (Québec) J1X 6H8 ☎ (819) 868-3100 ☎ (819) 868-2286 www.etsb.qc.ca	x		
École du Baluchon	330, rue Principale Mansonville (Québec) J0E 1X0 ☎ (450) 292-5717 ☎ (450) 292-4447	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 75
École Brassard-Saint-Patrice (2 pavillons)	Pavillon Saint-Patrice 265, rue Saint-Patrice Ouest Magog (Québec) J1X 1W4 ☎ (819) 843-3004 ☎ (819) 868-4176	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 687
	Pavillon Brassard 360, rue Saint-Patrice Ouest Magog (Québec) J1X 1W6 ☎ (819) 843-4347 ☎ (819) 868-3785			
École des Deux-Soleils	495, rue Gérin Magog (Québec) J1X 4B1 ☎ (819) 843-5666 ☎ (819) 868-4173	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 197
École Dominique-Savio	115, rue de la Grand-Rue Sainte-Catherine-de-Hatley (Québec) J0B 1W0 ☎ (819) 843-9229 ☎ (819) 843-9264	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 110
École du Jardin-des-Frontières	7, rue Park Stanstead (Québec) J0B 3E0 ☎ (819) 876-7534 ☎ (819) 876-7535	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 207
École Saint-Barthélemy	206, rue Rosedale Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0 ☎ (819) 838-4997 ☎ (819) 838-1447	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 98
École Saint-Jean-Bosco	63, rue Jean-Paul-II Magog (Québec) J1X 1E4 ☎ (819) 843-4641 ☎ (819) 843-4717	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 240
École Sainte-Marguerite	295, rue Saint-David Magog (Québec) J1X 2Z8 ☎ (819) 843-9566 ☎ (819) 868-2831	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 352
École Saint-Pie-X	176, rue Saint-Alphonse Sud Magog (Québec) J1X 3T6 ☎ (819) 843-4016 ☎ (819) 843-4317	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 171
École Val-de-Grâce	500, rue Principale Eastman (Québec) J0E 1P0 ☎ (450) 297-2190 ☎ (450) 297-0282	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 245

Établissement scolaire	Adresse	Localisation		Domaine d'intervention
		MRC	Hors MRC	
École primaire d'Ayer's Cliff	952, rue Sanborn Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0 ☎ (819) 838-4983 ☎ (819) 838-1385	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 155
École primaire de North Hatley	110, rue School North Hatley (Québec) J0B 2C0 ☎ (819) 842-2491 ☎ (819) 842-2491	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 70
École primaire de Mansonville	5, rue Marion Atwell Mansonville (Québec) J0E 1X0 ☎ (450) 292-5622 ☎ (450) 292-0174	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 16
École primaire Princess Elizabeth	420, rue Bellevue Ouest Magog (Québec) J1X 3H2 ☎ (819) 843-4847 ☎ (819) 868-1580	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 235
École primaire Sunnyside	441, rue Dufferin Stanstead (Québec) J0B 3E2 ☎ (819) 876-2469 ☎ (819) 876-5480	x		Niveau : primaire Nombre d'étudiants : 135
Collège Notre-Dame des Servites	470, rue Main Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0 ☎ (819) 838-4221 ☎ (819) 838-4222	x		Niveau : secondaire Nombre d'étudiants : 375
Stanstead College	450, rue Dufferin Stanstead (Québec) J0B 3E0 ☎ (819) 876-5876 ☎ (819) 876-5891	x		Niveau : secondaire Nombre d'étudiants : 200
École secondaire de la Ruche (2 pavillons)	Pavillon de la Ruche 1255, boulevard des Étudiants Magog (Québec) J1X 3Y6 ☎ (819) 843-1343 ☎ (819) 843-9027	x		Niveau : secondaire Nombre d'étudiants : 1 450
	Pavillon du Transit 350, rue Saint-David Magog (Québec) J1X 3A1 ☎ (819) 843-3319 ☎ (819) 843-1316			
Centre de formation professionnelle de Memphrémagog - Centre intégré de formation industrielle	520, boulevard Poirier Magog (Québec) J1X 0A1 ☎ (819) 868-1808 ☎ (819) 868-3392	x		Niveau : professionnel
Centre d'éducation des adultes des Sommets	277, rue Saint-Patrice Ouest Magog (Québec) J1X 1W4 ☎ (819) 843-6116 ☎ (819) 843-3837	x		Niveau : éducation aux adultes
Centre de formation en entreprise et récupération Memphrémagog (CFER)	1255, boulevard des Étudiants, C.P. 15 Magog (Québec) J1X 3W7 ☎ (819) 843-1343 ☎ (819) 843-9027	x		Niveau : formation en entreprise et récupération

ANNEXE 4

Plan d'action 2013-2018 / fiches descriptives

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 12 070 \$ ◇ Municipalités : 15 880 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 27 950 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 18 000 \$ (2 000 \$/an pour 2013-2014 et 3 500 \$/an pour 2015 à 2018) ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 18 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Présentation annuelle d'un projet pour chacune des municipalités ◇ Participation d'ICI provenant de tous les secteurs d'activités de la MRC ◇ Créer une habitude, chez les municipalités et les ICI, à participer à des événements soulignant les performances en gestion des matières résiduelles, tel le Gala des Prix d'excellence de l'environnement des Cantons de l'Est.
Indicateur de suivi	Aucun

<p>Action n° 2 : Mettre en place, par la MRC et par les municipalités, un programme annuel de sensibilisation à la gestion des matières résiduelles pour l'ensemble des secteurs.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Demander aux municipalités de fournir un exemple de tous leurs outils de sensibilisation à la MRC afin qu'elle devienne un lieu de partage. ◆ Concevoir des outils d'information, de sensibilisation et d'éducation et créer une banque d'outils et de règlements disponibles pour les municipalités. ◆ Encourager la participation citoyenne dans la mise en œuvre des programmes annuels de sensibilisation. 	
<p>Description et mise en contexte de l'action</p>	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>La MRC et l'ensemble des municipalités devront mettre en place des programmes de sensibilisation.</p> <p>Lors des ateliers avec les municipalités, le besoin de regrouper et partager les différents outils réalisés a été exprimé. La MRC deviendra donc un point central où les différents outils réalisés par les municipalités et la MRC seront regroupés.</p> <p>La MRC jouera un rôle dans l'élaboration et la création de nouveaux outils d'information et de sensibilisation. La diffusion de ces nouveaux outils se fera conjointement entre la MRC et les municipalités.</p> <p>L'implication citoyenne sera également encouragée. Afin de rejoindre le plus de gens possible, une participation lors d'activités populaires pourra être assurée.</p>
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités. ◆ Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100% du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>La mise en commun des outils de communication permettra une économie d'échelle pour l'ensemble des municipalités. La mise en commun se fera sur le site Internet de la MRC, entre autres par le biais d'une banque d'outils.</p> <p>La création de nouveaux outils par la MRC permettra d'uniformiser les messages transmis par l'ensemble des municipalités, ce qui rendra les programmes de sensibilisation plus performants. Tous les types de matières résiduelles pourront être abordés par les différents programmes contribuant ainsi à plusieurs objectifs du PGMR.</p> <p>L'implication des citoyens dans les programmes de sensibilisation permet de les responsabiliser davantage à leur propre gestion des matières résiduelles.</p>
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel, ICI, CRD

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Mettre en place des programmes de sensibilisation rejoignant l'ensemble des générateurs de matières résiduelles.
Responsable envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog <li style="margin-left: 200px;">◆ Municipalité
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 8 120 \$ ◆ Municipalités : 48 086 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 56 206 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 24 900 \$ (conseiller) + 30 000 \$ (outils) = 54 900 \$ ◆ Municipalités : 159 000 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 213 900 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amener toutes les municipalités à avoir un programme de sensibilisation spécifique à la gestion des matières résiduelles. ◆ Créer une banque d'outils facile à consulter pour les municipalités. ◆ Amener un changement de comportement au sein de la population, des ICI et des touristes afin de réduire à la source les quantités de matières résiduelles générées et augmenter les quantités valorisées.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de programmes annuels de sensibilisation et matières visées. ◆ Nombre de citoyens impliqués dans les programmes de sensibilisation. ◆ Nombre d'activités de sensibilisation et matières visées. ◆ Nombre de participants aux activités de sensibilisation. ◆ Coût par personne mis dans les activités de sensibilisation à l'échelle de la MRC.

Action n° 3 : Organiser des ateliers de travail et une tournée des municipalités afin qu'elles puissent échanger sur la gestion des matières résiduelles et partager leur expertise ainsi que leurs programmes de sensibilisation.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le partage de l'information entre les municipalités et la MRC sur une base récurrente permet de cibler les besoins et actions de chacun des intervenants. Une tournée sera organisée spécifiquement pour l'annonce du PGMR révisé dans tous les conseils municipaux afin de bien informer l'ensemble des élus de la MRC.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités. ◆ Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	Aucun
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Des ateliers de travail avec le personnel et les élus des municipalités sont organisés annuellement par la MRC sur différentes thématiques. Ces ateliers ont démontré leur pertinence et leur efficacité. L'organisation d'un atelier dédié spécifiquement à la mise en œuvre du PGMR en début d'année permettra de planifier adéquatement les actions prévues annuellement. Un second atelier pourra être organisé, si nécessaire, à l'automne en prévision de la préparation des budgets municipaux.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 6 000 \$ ◇ Municipalités : 10 750 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 16 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Un budget de 100 \$ par an est alloué pour l'organisation de la tournée municipale et des ateliers dans les locaux de la MRC.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 500 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 500 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Participation de l'ensemble des municipalités aux ateliers de travail. ◇ Planification efficace et coordonnée des actions prévues annuellement. ◇ Prise en compte du plan d'action du PGMR lors de la préparation des budgets municipaux.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 4 : Faire de la MRC un modèle dans la gestion des matières résiduelles et demander aux municipalités de procéder à l'adoption d'une politique environnementale (ex. : conseil sans papier, réduction à la source, attestation ICI on recycle!, etc.).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Au cours des dernières années, la MRC a adopté différentes politiques. Elle poursuivra et complétera la mise en œuvre de sa politique de développement durable, sa politique d'achat ainsi que son plan d'action sur les gaz à effets de serre.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	Aucun
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Par ses actions, la MRC désire donner l'exemple d'une bonne gestion des matières résiduelles qu'elle produit.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maintenir la mise en application des politiques au fil des années ◆ Encourager les municipalités à adopter des politiques sur une base volontaire.
Responsable envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog ◆ Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2015

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 000 \$ ◇ Municipalités : 4 250 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 5 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Budget à établir selon les besoins ciblés.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Amélioration mesurable de la gestion des matières résiduelles au sein des bureaux de la MRC.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 5 : Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de la tenue d'événements publics sur leur territoire. <ul style="list-style-type: none"> ◆ Encourager les organisateurs d'événements à gérer les matières résiduelles qu'ils produisent selon le principe des 3RV-E. ◆ Offrir de la formation ou des outils de formation aux organisateurs d'événements. 	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>La plupart des événements sont organisés par des organismes qui ne relèvent pas nécessairement des municipalités. Par cette action, la MRC veut ainsi offrir de la formation et des outils de formation pour les organisateurs d'événements afin de les inciter à améliorer leur performance en terme de gestion de leurs matières résiduelles.</p> <p>De plus, des politiques encadrant la tenue d'événements publics existent déjà dans certaines municipalités (ex. : Ville de Magog, Canton de Pottou). Ainsi, l'action vise également à amener des municipalités, où de telles politiques seraient nécessaires, à adopter des mesures en ce sens. Il n'est pas envisageable d'obliger l'ensemble des municipalités à adopter de telles politiques, puisque le territoire de la MRC compte plusieurs municipalités rurales où de tels événements n'ont pas lieu.</p>
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100% du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action favorisera la tenue d'événements écoresponsables ou sans déchet sur le territoire de la MRC. Cela aura pour effet de réduire l'enfouissement et de valoriser davantage de matières résiduelles produites lors des événements publics.
Secteur ciblé	Municipal

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Amener les organisateurs d'événements à parfaire leur gestion des matières résiduelles sur une base volontaire. ◇ Faire adopter par les municipalités, toujours de façon volontaire, une politique encadrant la tenue des événements publics et en assurer l'application.
Responsable envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Municipalité ◇ Organisateur d'événement
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog ◇ Municipalité
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 11 446 \$ ◇ Municipalités : 11 190 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 22 636 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>L'achat d'équipements de récupération pourra s'avérer nécessaire dans certains cas.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 5 000 \$ (en 2014 pour développer la formation des organisateurs.) ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 5 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ S'assurer que les principaux événements de la MRC adoptent une saine gestion de leurs matières résiduelles. ◇ Augmenter le nombre d'événements écoresponsables ou sans déchet sur le territoire.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Nombre de municipalités adopté une politique de gestion des matières résiduelles, ou l'équivalent, à appliquer lors de la tenue d'événements public. ◇ Nombre d'événements où il y a des équipements de récupération.

Action n° 6 : Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur notre territoire par les différentes régies.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La Régie de récupération de l'Estrie réalise chaque année des campagnes de sensibilisation touchant la collecte des matières recyclables. La Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook planifie également des activités de sensibilisation. L'objectif de l'action est de contribuer aux activités réalisées par ces régies. Des visites au centre de tri pourront également être organisées pour les écoles, municipalités et citoyens.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Récupérer 100% du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La participation de la MRC aux campagnes de sensibilisation des différentes régies œuvrant sur le territoire permettra de mieux connaître les messages de sensibilisation prévus, d'assurer une présence médiatique soutenue tout au long de l'année et de coordonner les campagnes de la MRC avec celles des régies.
Secteur ciblé	Résidentiel, ICI
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	Régie
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 892 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 2 892 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 12 500 \$ (2 500 \$ / an pour 2014 à 2018 sont prévus) ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 12 500 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Augmenter la fréquence de diffusion des messages de sensibilisation.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 7 : Réaliser, en collaboration avec les municipalités, une campagne d'information auprès des résidents (permanents et saisonniers) ainsi que des touristes concernant différentes thématiques afin d'augmenter la participation et diminuer les problématiques associées aux collectes (ex. : matière organique, matière recyclable, matière qui sera bannie de l'enfouissement, réduction à la source, valorisation des produits usagés, etc.).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Il apparaît important de continuer à sensibiliser la population afin d'améliorer les performances des municipalités reliées à la gestion des matières résiduelles. Compte tenu du nombre important de touristes dans la région, ils sont également ciblés afin d'améliorer la qualité des collectes des entreprises touristiques (ex. : camping). Une attention sera également portée aux locataires de chalets ou résidences afin de les outiller pour que les locataires gèrent les matières résiduelles adéquatement.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100% du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100% du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>Les campagnes d'information seront mises en place avec les principaux intervenants concernés afin d'assurer un message uniforme pour l'ensemble du territoire. La fréquence de diffusion fera aussi en sorte d'améliorer la portée de ces campagnes.</p> <p>La réduction à la source sera un des éléments récurrents entourant chacune des campagnes de sensibilisation, peu importe la thématique choisie.</p>
Secteur ciblé	Résidentiel, touristique

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre en place des campagnes d'information efficaces et percutantes qui rejoindront une grande partie de la population. ◇ Assurer la participation de tous les intervenants.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 32 150 \$ ◇ Municipalités : 10 568 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 42 718 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 60 000 \$ (10 000 \$ / an pour 2013 à 2018 sont prévus) ◇ Municipalités : 30 000 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 90 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Réduction à la source de la quantité de matières résiduelles produites. ◇ Amélioration des pratiques de tri de la population. ◇ Augmentation de la quantité de matières résiduelles valorisées dans les entreprises touristiques.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Nombre de campagnes de sensibilisation et matières visées. ◇ Quantité de matières résiduelles enfouies provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an) ◇ Taux annuel de récupération du secteur municipal.

Action n° 8 : Mettre en place des mesures ou offrir des incitatifs pour encourager les citoyens à faire du compostage domestique et à pratiquer l'herbicyclage afin de réduire à la source la quantité de matières organiques collectées.	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Former des maîtres composteurs pour encourager la pratique du compostage domestique. 	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Le compostage domestique représente une action de réduction à la source, ce qui fait en sorte que moins de matières sont prises en charge par les municipalités. Il s'agit d'une action privilégiée par certaines municipalités pour assurer une valorisation des matières organiques à un coût moindre.</p> <p>Les maîtres composteurs sont des citoyens qui reçoivent une formation et qui s'engagent à investir un nombre d'heures, durant l'année, pour aider d'autres citoyens à démarrer leur compostage ou à solutionner des problèmes rencontrés. Par ailleurs, le financement de composteurs domestiques pour les citoyens sera notamment étudié.</p>
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permet une prise en charge de la diffusion de l'information par les municipalités et la MRC, mais aussi par la collectivité via les maîtres composteurs. La mise en place de mesures ou d'incitatifs offre la possibilité au citoyen de poser un geste direct de réduction à la source en plus de participer aux collectes de matières organiques.
Secteur ciblé	Résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Poursuivre la pratique du compostage domestique par les citoyens en période hivernale. ◆ Assurer la poursuite sur plusieurs années de la pratique du compostage domestique. ◆ Certaines matières organiques ne peuvent être valorisées par le compostage domestique.
Responsable envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog ◆ Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 4 338 \$ ◇ Municipalités : 10 568 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 14 906 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>La formation de maîtres composteurs relève des municipalités. La planification d'un budget de 1 500 \$ pour la formation d'une douzaine de personnes est suggérée.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 12 000 \$ (2 000 \$ / an pour 2013 à 2018 sont prévus) ◇ Municipalités : 18 000 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 30 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Permettre aux citoyens n'ayant pas accès à une collecte municipale des matières organiques de pouvoir valoriser ces matières. ◇ Réduire à la source la quantité de matières organiques prises en charge par les collectes municipales.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Nombre de composteurs domestiques financés. ◇ Nombre de maîtres composteurs formés.

Action n° 9 : Mettre en place des mesures de réduction à la source (ex. : programme de financement pour des couches lavables, distribution d'un autocollant pour éviter les publicités).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC et les municipalités sensibilisent la population à l'égard de la réduction à la source depuis plusieurs années. Plusieurs initiatives sont également prises par les municipalités pour favoriser la réduction à la source, comme les programmes de financement de couches lavables ou les journées sans sac. L'action vise à appuyer la poursuite et la mise en place de mesures favorisant la réduction à la source dans une optique de sensibilisation et d'information. Les types de mesures et l'ampleur des programmes demeurent à la discrétion des municipalités.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La réduction à la source est le premier principe à appliquer en gestion des matières résiduelles. Toutes mesures prises en ce sens favorisent une bonne promotion de la gestion des matières résiduelles dans le respect du principe des 3RV.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Cibler les actions qui répondent à un réel besoin des citoyens.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 446 \$ ◇ Municipalités : 10 568 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 12 014 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Le budget peut varier d'une municipalité à l'autre en fonction de l'ampleur du programme et des mesures instaurées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 24 000 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 24 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Réduire à la source la quantité de matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Quantité de matières résiduelles produites par le secteur résidentiel (kg/pers/an). ◇ Nombre et types de programmes municipaux de réduction à la source.

Action n° 10 : Poursuivre la réalisation et bonifier le guide de gestion des matières résiduelles disponibles sur le territoire de la MRC afin de faire connaître également les différents récupérateurs œuvrant au niveau des ICI et CRD.

- ◆ Faire connaître auprès des ICI et CRD les services offerts par la MRC et les municipalités ainsi que les programmes nationaux disponibles.
- ◆ Développer une section interactive pour diffuser et recevoir de l'information des ICI et des CRD.

Description et mise en contexte de l'action

Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Un guide de gestion des matières résiduelles est publié annuellement depuis 2006. Le guide sera bonifié pour intégrer les récupérateurs œuvrant auprès des ICI et CRD. Une attention particulière sera portée sur ces secteurs afin de le diffuser plus efficacement. Le guide intégrera éventuellement une section permettant d'inscrire les organismes œuvrant au niveau de la récupération alimentaire.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri. ◆ Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le guide de gestion des matières résiduelles regroupe l'ensemble des services offerts selon les municipalités. Il s'agit d'un guide de référence sur la gestion des matières résiduelles qui intègre aussi de l'information sur les différentes collectes et la réduction à la source. Il comprend également un bottin des services de récupération disponibles. Il est diffusé par la MRC et les municipalités.
Secteur ciblé	Résidentiel, ICI et CRD

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diffusion du document auprès de la population et des ICI. ◆ Cueillette des données concernant les ICI.
Responsable envisagé	MRC
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Municipalité ◆ ICI / CRD ◆ Association sectorielle
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	Action récurrente à chaque année 2014 pour la mise en place d'une section interactive sur le site Internet de la MRC.
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 13 710 \$ ◆ Municipalités : 0 \$ Coût total en ressource humaine : 13 710 \$
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 5 000 \$ (mise en place de la section interactive sur le site Internet) ◆ Municipalités : 0 \$ Coût total en ressource financière / matériel : 5 000 \$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Améliorer le tri des matières résiduelles effectué par les citoyens et les ICI.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 11 : Collaborer avec des associations sectorielles afin de réaliser des activités de sensibilisation pour les ICI et CRD, entre autres, pour qu'ils mettent en place des mesures de réduction à la source (ex. : limiter le suremballage) ou des plans de gestion des matières résiduelles basés sur le principe des 3RV-E.

- ◆ Promouvoir le programme d'attestation « ICI on recycle! » de Recyc-Québec.

Description et mise en contexte de l'action

Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC considère qu'une approche collaborative avec les ICI et CRD donnera davantage de résultats concrets qu'une approche coercitive. De façon non limitative, la Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford et l'APCHQ sont des collaborateurs pressentis pour la mise en œuvre de cette action. L'action vise également à mettre en place des solutions novatrices par la réalisation de projets-pilotes avec les ICI afin d'évaluer localement ce qui peut être fait pour réduire l'enfouissement. La MRC collabore également avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie afin de promouvoir le programme d'attestation « ICI on recycle! ».
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'établissement d'une collaboration avec des intervenants agissant auprès des ICI et CRD permettra de mieux cibler les besoins d'information et sensibilisation de ce secteur, ce qui augmentera l'efficacité des outils et documents développés.
Secteur ciblé	ICI, CRD

Mise en œuvre de l'action

Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Amener les ICI et CRD à participer aux activités de sensibilisation et d'information.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Association sectorielle
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 6 480 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 6 480 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 11 000 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 11 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Augmenter le nombre d'ICI du territoire attestés « ICI on recycle! ».
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Nombre d'activités offertes aux ICI et CRD. ◇ Nombre de participants aux activités. ◇ Nombre d'ICI attestés « ICI on recycle! » sur le territoire de la MRC.

Action n° 12 : Faire connaître, aux secteurs ICI et CRD, les objectifs du PGMR découlant de la Politique québécoise.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Certaines actions du PGMR concernent directement le secteur ICI et CRD. Comme il ne s'agit pas de collaborateurs réguliers de la MRC, une attention particulière devra être apportée pour bien informer ces secteurs des objectifs et des actions du PGMR les concernant. De plus, tous les secteurs seront touchés par les matières bannies de l'enfouissement. Il est donc important d'aviser les ICI et CRD des orientations prévues au niveau provincial.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La MRC informera spécifiquement les secteurs ICI et CRD des objectifs du PGMR découlant de la Politique québécoise, particulièrement les matières qui seront bannies de l'enfouissement.
Secteur ciblé	ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Rejoindre efficacement les ICI et CRD du territoire.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Association sectorielle
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2013

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 392 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 392 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 500 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 500 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Informar l'ensemble des ICI et CRD des objectifs du PGMR.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 13 : Mettre en place une activité annuelle de réseautage permettant aux ICI, CRD et intervenants dans la gestion des matières résiduelles de se rencontrer et d'échanger.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Lors de l'atelier de travail réalisé pour la révision du PGMR avec les secteurs ICI et CRD, des échanges d'information ont permis à certains participants de trouver des solutions à des problématiques qu'ils rencontraient dans la gestion de leurs matières résiduelles. Les participants ont suggéré la poursuite de telles rencontres.</p> <p>La mise en place d'une activité annuelle de réseautage permettra de répondre à des besoins précis de ces secteurs. De plus, l'activité sera l'occasion de mettre en relation les ICI et CRD avec des entreprises pouvant leur offrir des services en lien avec la gestion des matières résiduelles.</p>
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI. ◆ Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette activité sera réalisée avec le CLD de la MRC. Le CLD est un intervenant privilégié pour les contacts avec les entreprises du territoire, que ce soit au niveau industriel, commercial ou touristique.
Secteur ciblé	ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégrer cette activité dans les activités actuelles du CLD. ◆ Amener les ICI et CRD à participer à ces activités de réseautage.
Responsable envisagé	CLD de la MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 3 004 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 3 004 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 5 500 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 5 500 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Permettre des échanges d'information entre les ICI afin de trouver des solutions à des problématiques particulières, parfois propres à un secteur d'activité. ◇ Offrir des occasions de rencontre où la gestion des matières résiduelles sera le sujet principal de discussion.
Indicateur de suivi	Nombre de participants à l'activité de réseautage.

Action n° 14 : Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des mesures plus restrictives concernant le suremballage, l'utilisation de produits à contenu recyclé, la limitation de l'utilisation de la styromousse et l'obligation d'inscrire le type de plastique sur les contenants soient adoptées.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Pour la MRC, il s'agit d'une action visant la réduction à la source. Ses démarches seront entreprises par l'adoption de résolutions, principalement.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des ICI et des municipalités.
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La MRC considère qu'il est du ressort du gouvernement d'intervenir sur certains aspects reliés aux matières résiduelles. La MRC fera connaître son point de vue sur ces derniers afin d'alimenter les discussions.
Secteur ciblé	Gouvernemental
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action réalisée selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 390 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 1 390 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Une évaluation des dossiers cités plus haut et qui constituent une préoccupation constante des municipalités et de la MRC.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 15 : Sensibiliser le gouvernement au fait que des données quantifiées ne sont pas disponibles pour les ICI et CRD et que l'on doit se baser sur des estimations.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Lors de l'atelier de travail organisé pour la révision du PGMR avec les secteurs ICI et CRD, il est clairement apparu que l'inventaire des matières résiduelles de ces secteurs devra être basé en partie sur des estimations et non des données quantifiées compte tenu de la nature des contrats de collectes qui sont attribués dans ces milieux. Il apparaissait important pour les intervenants du secteur ICI et CRD que la MRC informe le gouvernement des contraintes auxquelles ils font face dans la collecte de données précises concernant la quantité et le type de matières résiduelles qu'ils produisent. Cette action se concrétisera par l'adoption de résolutions, par exemple.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Mettre en place des mesures permettant d'obtenir des informations afin de dresser un portrait de la situation dans les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La prise en compte des besoins et des contraintes des ICI et CRD est un élément essentiel à l'établissement d'une collaboration efficace entre ces milieux et les instances municipales.
Secteur ciblé	Gouvernemental
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2013-2014

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 390 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 390 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	s/o
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 16 : Intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux et régionaux.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Il n'y a pas d'obligation pour le secteur des ICI d'améliorer ses performances en gestion des matières résiduelles. En comparaison, les redevances à l'élimination que reçoivent les municipalités sont de plus en plus liées à leur performance. La MRC est d'avis que des incitatifs devraient aussi être mis en place pour stimuler la performance du secteur ICI.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise en place d'incitatifs constituerait une façon positive d'amener le secteur ICI à contribuer aux objectifs gouvernementaux et régionaux.
Secteur ciblé	Gouvernemental
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2014

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 250 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	s/o
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 17 : Suggérer au gouvernement qu'il mette en place un projet à l'échelle nationale concernant la valorisation des couches et des culottes jetables ou qu'il donne ce mandat à l'industrie.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Avec le vieillissement de la population et l'augmentation du nombre de naissances, ces matières risquent d'être produites en quantité importante au cours des prochaines années. Il s'agit d'un enjeu sur lequel devrait se pencher le gouvernement.
Type d'action	Information, sensibilisation et éducation
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise en place d'un projet à l'échelle nationale permettrait de réduire considérablement la quantité de ces matières qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement.
Secteur ciblé	Gouvernemental
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2015

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 250 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Réduction de la quantité de matières résiduelles éliminées.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 18 : Réaliser une étude de caractérisation des déchets pour connaître leur composition afin de faire un suivi des actions mises en place et de mieux cibler les interventions.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC désire obtenir un portrait plus précis des matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel. La proportion importante de la population saisonnière dans la MRC laisse présager des différences par rapport au portrait provincial de la caractérisation des déchets. Une caractérisation permettra également de faire le suivi des matières qui seront bannies de l'enfouissement.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel. ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	En ayant un portrait précis de la situation sur le territoire de la MRC, il sera possible de cibler des matières problématiques et de les aborder lors des campagnes de sensibilisation, ce qui aura un impact positif sur les objectifs prévus.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Réalisation d'une caractérisation représentative du territoire selon les budgets disponibles.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Régie ◆ Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 6 440 \$ ◇ Municipalités : 892 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 7 332 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 70 000 \$ (35 000 \$ est prévu pour chacune des caractérisations) ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 70 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Établissement d'un portrait de la MRC en ce qui concerne les matières résiduelles enfouies par le secteur résidentiel.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 19 : Réaliser une étude visant à évaluer les possibilités de rapprocher les lieux de traitement des boues de fosses septiques afin de réduire les coûts associés au transport.	
♦ Prévoir des ententes avec des lieux de traitement des boues de fosses septiques plus près du territoire de la MRC, selon les résultats de l'étude.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Selon les informations recueillies, l'ensemble des boues de fosses septiques recueillies sur le territoire serait valorisé. Toutefois, les lieux utilisés se trouvent à l'extérieur du territoire, ce qui occasionne des coûts de transport supplémentaires et un impact plus important au niveau de l'émission de gaz à effet de serre.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Contribuer, par une gestion responsable des matières résiduelles, à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Valoriser 100 % des boues de fosses septiques.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action permettra d'évaluer la possibilité de valoriser les boues dans un rayon rapproché (à évaluer) afin de diminuer les impacts reliés au transport de ces dernières.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2016 : dans le cas où des ententes seraient nécessaires avec des lieux de traitement situés plus près du territoire de la MRC.

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 500 \$ ◇ Municipalités : 3 500 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 6 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 5 000 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 5 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Utiliser les services de lieux situés plus près de la MRC.
Indicateur de suivi	Distance parcourue par les municipalités vers les lieux de traitement des matières résiduelles.

Action n° 20 : Réaliser une étude de cas visant à déterminer les avantages et inconvénients reliés aux différents modes de gestion des vidanges des boues de fosses septiques.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'objectif est de comparer les avantages et inconvénients reliés à la vidange systématique des installations par rapport à la mesure annuelle des boues. Les deux méthodes sont actuellement utilisées sur le territoire de la MRC.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions. ◆ Contribuer, par une gestion responsable des matières résiduelles, à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Valoriser 100 % des boues de fosses septiques.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette étude permettra d'établir si une méthode est plus avantageuse que l'autre que ce soit du point de vue logistique ou financier, ce qui contribuera à maximiser les modes de gestion au niveau municipal.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2016

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 250 \$ ◇ Municipalités : 1 750 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 4 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Établir les avantages et les inconvénients de chacune des méthodes.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 21 : Organiser un atelier de travail aux deux ans sur la valorisation des boues des stations d'épuration.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'objectif est de permettre aux municipalités, plus particulièrement aux responsables des stations d'épuration des eaux usées, d'échanger sur les modes de fonctionnement. Des échanges, déjeuners-causeries et conférences pourront être organisés sur cette thématique.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	Valoriser 100 % des boues des stations d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Les échanges d'information entre les responsables des différentes stations d'épuration du territoire pourraient mener à une amélioration de la gestion de ces infrastructures. Il y aurait lieu d'envisager l'invitation d'experts à ces ateliers. Leur participation aux ateliers pourrait être une occasion d'offrir aux municipalités une certaine formation dans le domaine de la gestion des boues.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente aux deux ans

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 500 \$ ◇ Municipalités : 3 250 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 4 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 900 \$ (300 \$ sont alloués pour l'organisation de chacun des ateliers) ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 900 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Améliorer la gestion des boues des stations d'épuration du territoire.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 22 : Réaliser un inventaire détaillé des matières résiduelles pour les secteurs ICI et CRD.	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Élaborer un questionnaire fonctionnel pour la collecte des données qui serviront au portrait régional en fonction de la réalité des ICI et CRD. ◆ Déterminer, en collaboration avec le secteur ICI et CRD, des objectifs intérimaires permettant d'atteindre l'objectif de valoriser 100 % des matières organiques en 2020. 	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>L'inventaire des matières résiduelles des secteurs ICI et CRD est nécessaire, car il s'agit d'un préalable à toutes les démarches de mise en commun, d'acquisition de connaissances sur les matières pouvant s'intégrer aux collectes municipales et aux matières problématiques. Ce sera également l'occasion de déterminer des objectifs intérimaires à atteindre pour la valorisation des matières organiques de ces secteurs.</p> <p>L'inventaire permettra également de bonifier les données estimées qui ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration du chapitre 4 du PGMR.</p>
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Mettre en place des mesures permettant d'obtenir des informations afin de dresser un portrait de la situation dans les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>Le questionnaire sera élaboré en collaboration avec des intervenants de ces secteurs afin de s'assurer qu'il peut être complété efficacement par les ICI et CRD.</p> <p>Cette action permettra de prendre contact avec les entreprises de la MRC et de mieux connaître la situation de ces secteurs. Par la même occasion, il sera possible de les sensibiliser à la gestion des matières résiduelles qu'elles produisent.</p>
Secteur ciblé	ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Obtenir un taux de réponse au questionnaire qui est représentatif des différents secteurs d'activités de la MRC.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	ICI / CRD
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o -- Action récurrente aux deux ans

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 17 480 \$ ◇ Municipalités : 11 250 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 28 730 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Un budget de 5 000 \$ est alloué pour la réalisation de cet inventaire lors de la première année puisque la méthodologie et la structure devront être établies.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 5 000 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 5 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Être en mesure de dresser un portrait plus précis de la situation dans les ICI et de le maintenir à jour aux deux ans.
Indicateur de suivi	Taux de réponse (participation) aux questionnaires ou formulaires transmis.

Action n° 23 : Demander un avis juridique concernant la gestion des résidus de CRD et l'intégration de l'obligation de valoriser les résidus de CRD dans les règlements municipaux.	
<ul style="list-style-type: none"> ◆ Modifier les règlements municipaux afin d'obliger la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition, selon les résultats de l'avis juridique. 	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'avis juridique constitue un préalable nécessaire à toutes modifications des règlements municipaux. Il s'agit d'évaluer exactement quels sont les pouvoirs des municipalités, les outils légaux mis à leur disposition, les conséquences de modifier les règlements et leur mise en application. Cette action découle de l'interdiction d'enfouir le bois, ce qui est prévu pour 2014 par le gouvernement. Selon les avis légaux obtenus, les municipalités seront invitées à modifier certains règlements afin d'obliger la valorisation lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri. ◆ Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra de cibler les pouvoirs des municipalités en ce domaine. Elle contribue directement aux objectifs se rapportant aux résidus de CRD en obligeant leur valorisation.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ À la suite de l'avis juridique, amener les municipalités à modifier la réglementation appropriée. ◆ L'application de la réglementation municipale doit demeurer réalisable et ne pas entraîner obligatoirement l'ajout de ressources.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2015

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 750 \$ ◇ Municipalités : 6 750 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 7 500 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Dans certaines municipalités, un budget supplémentaire pourra être nécessaire pour assurer l'application du règlement.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 5 000 \$ (avis juridique) ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource financière / matériel : 5 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Uniformité au niveau des règlements municipaux sur le territoire pour obliger la valorisation des résidus de CRD.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités obligeant la valorisation des résidus de CRD lors de l'émission de permis de construction, de rénovation ou de démolition.

Action n° 24 : Mettre en place un projet de recherche et développement pour une matière sans débouché et en faire un exemple de réussite.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Dans le secteur des ICI, des matières peuvent présenter des défis pour ce qui est de leur valorisation. L'objectif est de faire d'une matière ou d'une situation un exemple de réussite et ainsi, de contribuer à l'émergence de nouvelles possibilités de valorisation.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le CLD et la MRC appuieront les initiatives en lien avec cette action. La mise en œuvre de cette action sera toutefois sous la responsabilité du secteur ICI.
Secteur ciblé	Industriel, commercial
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Amener les ICI à mettre en œuvre cette action en identifiant un porteur de dossier. ◆ Obtenir les ressources financières nécessaires au démarrage et à la réalisation d'un tel projet.
Responsable envisagé	ICI
Collaborateur envisagé	◆ CLD de la MRC de Memphrémagog ◆ MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	À déterminer selon le type et l'ampleur du projet.

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 392 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 329 \$</p>
Ressource financière / matérielle	À déterminer par les ICI selon le type et l'ampleur du projet. Un montage financier devra être élaboré si un projet est déterminé.
Coût d'immobilisation	À déterminer par les ICI selon le type et l'ampleur du projet. Un montage financier devra être élaboré si un projet est déterminé.
Coût d'exploitation	À déterminer par les ICI selon le type et l'ampleur du projet. Un montage financier devra être élaboré si un projet est déterminé.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Mettre en place une façon de valoriser une matière qui est présentement éliminée.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 25 : Demander un rapport annuel de la part du MDDEFP concernant le suivi post-fermeture du site d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de la Ville de Magog.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le site d'enfouissement sanitaire localisé sur le territoire de la Ville de Magog représente toujours une source d'inquiétude pour les citoyens, ce qui s'est confirmé encore une fois lors des consultations publiques sur le projet de PGMR. La transmission par le MDDEFP d'un rapport annuel sur le suivi post-fermeture permettrait à la MRC d'informer régulièrement les citoyens de l'état de la situation.
Type d'action	Acquisition de connaissances
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	Aucun
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	s/o
Secteur ciblé	Gouvernemental
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 390 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 1 390 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucune
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	s/o
Indicateur de suivi	Aucun

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 000 \$ ◇ Municipalités : 2 500 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 3 500 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Créer une banque d'outils pour les municipalités.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 27 : Vérifier l'intérêt des municipalités à procéder à des appels d'offres communs pour des achats regroupés en fonction des besoins des municipalités.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Les municipalités n'ont pas délégué à la MRC le pouvoir de gérer les matières résiduelles, sauf pour le traitement des matières recyclables de 14 municipalités. Les municipalités procèdent ainsi elles-mêmes aux appels d'offres et octroient des contrats pour les services de collecte et de transport et l'achat d'équipement.</p> <p>L'action vise à vérifier s'il y a un besoin et un intérêt, au cas par cas, à effectuer des appels d'offres communs. Par exemple, la MRC validerait le besoin des municipalités pour l'achat de bacs à chaque début d'année. S'il y a un intérêt, elle pourrait coordonner un appel d'offres pour cet achat.</p> <p>Elle poursuivra également la coordination des demandes faites auprès de la Table pour la récupération hors foyer.</p> <p>Les appels d'offres communs pourraient aussi être pilotés par une municipalité en fonction de certains regroupements sectoriels.</p>
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Aucune
Objectif concerné	Aucun
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Dans certains cas, les appels d'offres communs pourraient permettre des économies d'échelle, ce qui s'avèrerait bénéfique pour les municipalités participantes.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 500 \$ ◇ Municipalités : 9 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 11 500 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Diminuer les coûts reliés à la gestion des matières résiduelles.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 28 : Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place afin de réduire les coûts, limiter le transport et augmenter la quantité de matières collectées (ex. : regroupements de municipalités, bacs roulants, fréquence des collectes, co-collectes, collectes municipales/privées, uniformisation de l'aspect visuel des bacs, etc.).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les municipalités n'ont pas délégué à la MRC le pouvoir de gérer les matières résiduelles, sauf pour le traitement des matières recyclables de 14 municipalités. Les municipalités sont responsables des contrats de collecte octroyés. L'action vise à les amener à évaluer s'il existe des mesures à mettre en place pour améliorer la performance des collectes déjà en place. La MRC pourra apporter un support technique ou logistique aux municipalités selon les besoins.
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Selon les mesures d'optimisation mises en place, différentes orientations ou objectifs du PGMR seront touchés. Par exemple, la diminution du nombre de collectes de déchets pourrait avoir une incidence sur la quantité de matières organiques valorisées.
Secteur ciblé	Municipal

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2014 : date limite pour l'implantation de bacs roulants pour l'ensemble du territoire de la MRC pour la collecte des matières recyclables. Action à réaliser selon les besoins
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 4 338 \$ ◆ Municipalités : 32 150 \$ Coût total en ressource humaine : 36 488 \$
Ressource financière / matérielle	Coûts des bacs roulants nécessaires à la collecte des matières. Le coût du marché est d'environ 75 \$ / bac de 360 litres et 60 \$ / bac de 240 litres. Prévoir également entre 3 à 5 \$ / porte pour la distribution des bacs.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Les coûts des contrats de collecte varient d'une municipalité à l'autre en fonction du transport et du nombre de portes.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Diminution des coûts de collecte et de transport pour les municipalités. ◆ Augmentation des quantités de matières valorisées.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coût de la collecte par rapport à la quantité de matières recueillies. ◆ Quantité de matières recyclables valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an).

Action n° 29 : Adopter ou modifier la réglementation municipale pour interdire de mettre dans le bac à déchets :	
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Le papier et le carton recyclables; ◇ Le bois (selon les directives gouvernementales); ◇ Les matières organiques (débuter les modifications). 	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Cette action découle de l'interdiction d'enfouir certaines matières comme le prévoit le gouvernement dans la <i>Politique québécoise de gestion des matières résiduelles</i> . Le PGMR est conforme à la <i>Politique</i> en intégrant les différentes années de bannissement prévues.
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◇ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◇ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◇ Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◇ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'intégration dans les règlements municipaux des différentes interdictions permettra d'encadrer davantage les matières pouvant être mises dans les collectes des ordures.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog ◇ UMQ, FQM
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2013 : papier / carton 2014 : bois 2020 : matière organique

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 392 \$ ◇ Municipalités : 20 272 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 21 664 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Amener toutes les municipalités à adopter un règlement régissant les matières pouvant être mises dans la collecte des ordures.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités ayant une réglementation interdisant de mettre les matières ciblées à la collecte des ordures.

Action n° 30 : Favoriser les partenariats entre les municipalités pour optimiser les accès aux services d'écocentres.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Les écocentres sont de responsabilité municipale sur le territoire de la MRC. Il existe déjà des ententes entre les municipalités donnant accès à ces écocentres. Par exemple, l'écocentre du Canton de Potton est accessible aux citoyens des municipalités d'Austin, Bolton-Est et Eastman. L'écocentre de la Ville de Magog est accessible aux citoyens d'Austin. L'écocentre de la Régie de Coaticook (RIGDSC) est accessible à toutes les municipalités membres de cette régie (8 municipalités).</p> <p>Certaines municipalités ont aménagé un écocentre, dont les dimensions et infrastructures ne peuvent répondre qu'aux besoins de leur population. Il ne leur est donc pas possible d'accueillir les citoyens d'autres municipalités. C'est pourquoi cette action n'est pas obligatoire pour les municipalités ayant déjà aménagé un écocentre.</p>
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions. ◆ Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition. ◆ Planifier une gestion concertée des résidus domestiques dangereux et des matières provenant des technologies de l'information et des communications en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri. ◆ Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. ◆ Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Lorsque des partenariats sont possibles, cela permet d'offrir un service supplémentaire afin de détourner des matières résiduelles de l'enfouissement. Les regroupements contribuent également à répartir les frais d'opération des différents écocentres.
Secteur ciblé	Municipal

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Les partenariats dépendent de la capacité des infrastructures à accueillir une nouvelle clientèle.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 1 446 \$ ◆ Municipalités : 4 338 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 5 784 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Certaines municipalités devront possiblement prévoir des coûts reliés à l'accès aux écocentres d'autres municipalités.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Augmenter la proportion de la population de la MRC ayant accès à un écocentre. ◆ Favoriser la proximité des écocentres.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre de municipalités ayant accès à un écocentre. ◆ Distance entre la municipalité et l'écocentre.

Action n° 31 : Intégrer une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte ainsi que le bois dans les contrats municipaux.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les municipalités sont des donneurs d'ouvrage importants. L'obligation pour les contracteurs de valoriser certaines matières permettra de détourner de l'enfouissement une quantité non négligeable de matières. Cette obligation dépendra toutefois des services de valorisation disponibles. Si la mise en œuvre de cette action est réalisable, une clause à cet effet sera proposée pour intégration à la réglementation municipale.
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	Aucune
Orientation spécifique concernée	Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition.
Objectif concerné	Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'obligation de valoriser certaines matières, par exemple lors de l'octroi de contrats de voirie, contribuera à l'atteinte des objectifs du PGMR.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Les infrastructures de valorisation devront être disponibles à proximité afin de ne pas augmenter les coûts des contrats octroyés.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 250 \$ ◇ Municipalités : 1 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 1 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucune
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Valorisation plus importante des matières résiduelles générées par les différents contrats municipaux.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités intégrant une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'attribution de contrats municipaux.

Action n° 32 : Favoriser le regroupement d'entreprises pour leur permettre de négocier de meilleurs tarifs, mettre en commun certaines matières ou procéder à des appels d'offres communs.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'action vise à pallier à la difficulté de valoriser certaines matières compte tenu du faible volume généré individuellement par les ICI.
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le CLD et la MRC appuieront les initiatives en lien avec cette action. Elle sera toutefois sous la responsabilité du secteur ICI ou des associations sectorielles.
Secteur ciblé	ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Mettre les entreprises en relation les unes avec les autres selon le type de matières résiduelles qu'elles produisent.
Responsable envisagé	<input type="checkbox"/> ICI, CRD <input checked="" type="checkbox"/> Association sectorielle
Collaborateur envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> CLD de la MRC de Memphrémagog <input checked="" type="checkbox"/> MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 750 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 2 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucune
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Augmenter les quantités de matières résiduelles valorisées dans les secteurs ICI et CRD.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 33 : Développer une synergie dans les parcs industriels pour que des résidus industriels servent de matières premières pour d'autres entreprises.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Cette action découle de l'atelier de travail réalisé avec des représentants des secteurs ICI et CRD lors de la révision du PGMR. Il est possible que certains résidus produits par une entreprise puissent servir de matière première ou secondaire à d'autres entreprises de la région. L'action vise donc à vérifier cette possibilité et le cas échéant, à mettre en relation les différentes entreprises.</p> <p>Le CLD est impliqué dans la gestion des principaux parcs industriels de la MRC, soit ceux de la Ville de Magog et de la Ville de Stanstead. Il tient également un répertoire des entreprises industrielles du territoire. Il s'agit donc du principal intervenant interpellé par cette action.</p>
Type d'action	Gestion des matières résiduelles
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>Le fait que certains résidus puissent servir de matière première à des entreprises permettra possiblement de réduire les frais reliés à la gestion des matières résiduelles pour les ICI concernés.</p> <p>L'action permettra également de détourner de l'enfouissement des matières présentant encore un potentiel de valorisation.</p>
Secteur ciblé	ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Mettre les entreprises en relation les unes avec les autres selon le type de matières résiduelles qu'elles produisent et dont elles ont besoin.
Responsable envisagé	CLD de la MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	ICI, CRD
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 750 \$ ◇ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 2 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Selon le type et l'ampleur des mesures mises en œuvre, un budget pourra être nécessaire au niveau du CLD de la MRC de Memphrémagog.
Coût d'immobilisation	À déterminer selon le type et l'ampleur des mesures qui seront envisagées.
Coût d'exploitation	À déterminer selon le type et l'ampleur des mesures qui seront envisagées.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées par le secteur ICI.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 34 : Offrir dans toutes les municipalités de la MRC un service de collecte pour les matières organiques du secteur résidentiel.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	En 2013, onze municipalités offraient un service de collecte des matières organiques au secteur résidentiel. Six municipalités devront donc déterminer, d'ici 2014, la façon dont elles comptent prendre en charge la gestion des matières organiques du secteur résidentiel en vue du bannissement prévu pour 2020.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel (2015). ◆ Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel (2018). ◆ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (2020).
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permettra l'ajout de services visant à valoriser les matières organiques.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Valoriser l'ensemble des matières organiques à partir de services adaptés à la réalité de chacune des municipalités.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2014

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 250 \$ ◇ Municipalités : 10 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 10 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>À déterminer selon le mode de prise en charge.</p> <p>Coûts des bacs roulants nécessaires à la collecte des matières. Le coût du marché est d'environ 75 \$ / bac de 360 litres et 60 \$ / bac de 240 litres. Prévoir également entre 3 à 5 \$ / porte pour la distribution des bacs.</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Les coûts des contrats de collecte varient d'une municipalité à l'autre en fonction du transport et du nombre de portes.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Offrir un service de gestion des matières organiques sur tout le territoire de la MRC.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Nombre de municipalités offrant un service de collecte des matières organiques. ◇ Quantité de matières organiques valorisées provenant du secteur résidentiel (kg/pers/an).

Action n° 35 : Mettre en place des collectes de résidus verts, particulièrement dans les municipalités qui n'ont pas encore pris en charge les matières organiques.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Plusieurs collectes de résidus verts sont déjà en place sur le territoire de la MRC. L'action vise la poursuite de ces activités et l'ajout de nouvelles collectes dans l'ensemble des municipalités. Les municipalités auront à déterminer la pertinence de poursuivre ses services en fonction des collectes de matières organiques déjà en place ou à venir.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel (2015). ◆ Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel (2018) ◆ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (2020).
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Les collectes de résidus verts permettent de valoriser une certaine catégorie de matières organiques.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 250 \$ ◇ Municipalités : 1 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 1 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Les coûts des contrats de collecte varient d'une municipalité à l'autre en fonction du type de collecte, du transport et du nombre de portes.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Permettre la valorisation des résidus verts dans toutes les municipalités du territoire.
Indicateur de suivi	Nombre de collectes de résidus verts.

Action n° 36 : Mettre en place des collectes ponctuelles pour le bois (meubles, bois de construction, branches, etc.).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Des collectes pour le bois peuvent être faites en parallèle aux collectes des résidus encombrants afin d'en assurer la valorisation. De telles collectes sont déjà en place sur le territoire de la Ville de Magog. Il y aura lieu de valider la faisabilité d'en organiser sur les autres territoires municipaux.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	En plus des services d'écocentres et de ressourceries, les collectes ponctuelles de bois représentent un moyen supplémentaire à offrir afin de détourner cette matière de l'enfouissement.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les coûts reliés au transport par l'ajout d'un camion supplémentaire lors de ces collectes. En effet, il y aura lieu d'évaluer les coûts associés aux distances à parcourir en milieu rural et les quantités de bois recueilli.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 250 \$ ◇ Municipalités : 2 500 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 3 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Il est suggéré de prévoir un coût de 4 000 \$ par collecte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 100 000 \$ (cinq collectes par année de 2014 à 2018) <p>Coût total en ressource financière / matériel : 100 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Les coûts des contrats de collecte varient d'une municipalité à l'autre en fonction du transport et du nombre de portes.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Détourner de l'enfouissement une quantité importante de bois.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Quantité de bois recueilli (kg/pers/an). ◇ Nombre de municipalités offrant un service de collecte ponctuelle pour le bois.

Action n° 37 : Prévoir des collectes séparées de celles des déchets pour les encombrants afin de favoriser la valorisation de ces matières.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	En ayant des collectes séparées, il est possible d'acheminer les collectes des encombrants vers un centre de tri pour augmenter la quantité de matières détournées de l'enfouissement. Ce type de collecte est déjà en place dans la municipalité du Canton de Potton.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ❖ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ❖ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>Lorsque les encombrants sont amassés dans le même camion que les déchets, ils se retrouvent automatiquement au site d'enfouissement. Les collectes séparées permettent de valoriser ces matières.</p> <p>De plus, les collectes séparées permettent de réduire la fréquence de collecte des encombrants. Cela peut inciter le citoyen à utiliser d'autres services de valorisation mis à sa disposition, comme les écocentres ou les ressourceries.</p>
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Les infrastructures de valorisation doivent être disponibles à proximité (moins de 20 km idéalement) pour éviter des coûts supplémentaires de transport.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 000 \$ ◇ Municipalités : 2 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 3 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Il est suggéré de prévoir un coût de 4 000 \$ par collecte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 64 000 \$ (quatre collectes par année de 2015 à 2018) <p>Coût total en ressource financière / matériel : 64 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Les coûts des contrats de collecte varient d'une municipalité à l'autre en fonction du transport et du nombre de portes.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Détourner les résidus encombrants valorisables de l'enfouissement.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités ayant une collecte des résidus encombrants séparée de la collecte des déchets.

Action n° 38 : Organiser des collectes ponctuelles de résidus domestiques dangereux (RDD) et TIC.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Des collectes ponctuelles de résidus domestiques dangereux peuvent être ajoutées aux services offerts par les écocentres et les écocentres mobiles. Des collectes sont déjà organisées deux fois par année pour les municipalités membres de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	Planifier une gestion concertée des résidus domestiques dangereux et des matières provenant des technologies de l'information et des communications en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Objectif concerné	Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Il s'agirait d'un service supplémentaire offert à la population.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les lieux de collecte doivent être aménagés de façon à respecter les consignes de sécurité et de protection de l'environnement. ◆ Les employés doivent être formés pour manipuler adéquatement les RDD et TIC.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 446 \$ ◇ Municipalités : 5 784 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 7 230 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Il est suggéré de prévoir un coût de 8 000 \$ par collecte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 48 000 \$ (une collecte par année de 2013 à 2018) <p>Coût total en ressource financière / matériel : 48 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Éviter que des RDD se retrouvent dans les collectes des déchets.
Indicateur de suivi	Quantité de RDD recueillis par les municipalités (kg/pers/an).

Action n° 39 : Organiser des écocentres mobiles dans les municipalités.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	En l'absence d'un service d'écocentre permanent situé à proximité pour les citoyens, les municipalités sont encouragées à organiser des écocentres mobiles pour permettre la valorisation de certaines matières. En 2013, quatre municipalités ont prévu l'organisation de journées d'écocentre mobile pour leurs citoyens.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition. ◆ Planifier une gestion concertée des résidus domestiques dangereux et des matières provenant des technologies de l'information et des communications en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri. ◆ Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. ◆ Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Il s'agit d'un service supplémentaire offert à la population.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Le coût élevé rattaché à l'organisation d'un écocentre mobile.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année, selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 446 \$ ◇ Municipalités : 13 210 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 14 656 \$</p>
Ressource financière / matérielle	<p>Il est suggéré de prévoir un coût de 5 000 \$ par collecte.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 150 000 \$ (cinq collectes par année de 2013 à 2018) <p>Coût total en ressource financière / matériel : 48 000 \$</p>
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Détourner le plus de matières possibles de l'enfouissement.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités ayant organisé une activité d'écocentre mobile.

Action n° 40 : Rendre disponibles dans les lieux publics et lors d'événements des équipements pour la collecte des matières recyclables et des matières organiques.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC offre régulièrement aux municipalités la possibilité de coordonner une demande de financement déposée à la Table pour la récupération hors foyer afin de diminuer les coûts d'acquisition d'équipements de récupération pour les lieux publics. Des demandes ont ainsi été déposées en 2008, 2009, 2011 et 2013.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Cette action permet aux citoyens et aux touristes de poursuivre leurs habitudes de trier les matières résiduelles à la source, même dans les lieux publics.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel, touristique
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	S'assurer que les utilisateurs des lieux publics effectuent un tri adéquat de leurs matières résiduelles.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année, selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 500 \$ ◇ Municipalités : 3 750 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 6 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Un budget pour l'achat d'équipements de récupération pour les lieux publics devra être planifié. Les coûts peuvent être en partie remboursés par des programmes de financement.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Offrir des services de récupération dans l'ensemble des lieux publics de la MRC.
Indicateur de suivi	Nombre de lieux publics desservis par des équipements de récupération par rapport au nombre de lieux publics existants.

Action n° 41 : Évaluer la possibilité de mettre en place un programme pour la récupération de plastique souple (plastique agricole ou de ICI).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>Selon l'étude réalisée par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie concernant l'inventaire des matières résiduelles autres que résidentielles (2012), le potentiel de récupération de l'Estrie en ce qui concerne le plastique agricole est de 698 tonnes. Cette étude spécifie que, selon le Conseil pour le développement de l'agriculture du Québec, il faut un minimum de 10 000 tonnes de plastiques pour que l'industrie de la récupération ou de la transformation soit viable.</p> <p>Il y a eu des tentatives régionales pour récupérer le plastique agricole dans les dernières années. Une table de travail a même déjà eu lieu avec l'UPA-Estrie. Pour le moment, les projets ne sont pas concluants ou très dispendieux à mettre en place. La MRC ne voulait pas mettre de côté cette matière dans le cadre du PGMR. L'objectif est de poursuivre le travail avec l'UPA-Estrie et les autres MRC pour rester à l'affût de solutions émergentes.</p> <p>L'intégration du plastique provenant des ICI permettrait d'ajouter une plus-value au plastique agricole qui présente généralement moins d'intérêt pour les recycleurs. La faisabilité d'un tel programme doit être évaluée. Pour l'instant, il n'est cependant pas envisageable, d'un point de vue économique notamment, de rendre obligatoire un tel programme.</p>
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Dans la mesure où un tel programme peut être mis en place, il s'agirait d'un service supplémentaire permettant de récupérer davantage de plastique souple.
Secteur ciblé	Municipal, résidentiel, ICI

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les coûts reliés à la récupération des plastiques agricoles. ◆ La propreté des plastiques agricoles. ◆ Les débouchés disponibles.
Responsable envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Fédération de l'UPA-Estrie ◆ Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les ouvertures
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MRC de Memphrémagog : 750 \$ ◆ Municipalités : 0 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Réussir à mettre en place un programme de récupération viable des plastiques souples économiquement et qui peut se perpétuer dans le temps.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Nombre d'agriculteurs et d'ICI desservis par une collecte de plastique souple, le cas échéant. ◆ Quantité de plastique souple valorisé (tonne/an), le cas échéant.

Action n° 42 : Ouvrir deux nouveaux écocentres permanents sur le territoire de la MRC.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	En 2013, on compte quatre écocentres sur le territoire de la MRC desservant sept municipalités. De plus, un écocentre situé à l'extérieur du territoire est disponible pour huit municipalités de la MRC. Le nombre de ces infrastructures à proximité des citoyens, est selon la MRC, insuffisant. L'ouverture de deux nouveaux écocentres sur le territoire compléterait ce besoin.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition. ◆ Planifier une gestion concertée des résidus domestiques dangereux et des matières provenant des technologies de l'information et des communications en tirant profit des programmes disponibles liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri. ◆ Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. ◆ Assurer la proximité des points de dépôt pour les matières couvertes par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Il s'agit d'un service supplémentaire offert à la population.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Identifier les lieux les plus propices à l'établissement d'un service d'écocentre qui serait offert aux citoyens de plusieurs municipalités.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2017

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 000 \$ ◇ Municipalités : 3 500 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 4 500 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 72 000 \$ pour 2 écocentres <p>Coût total en immobilisation : 72 000 \$</p>
Coût d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 0 \$ ◇ Municipalités : 40 000 \$ pour 2 écocentres <p>Coût total en immobilisation : 40 000 \$</p> <p>Des revenus provenant de la vente des matières recyclables ou d'une tarification des entrées peuvent diminuer les coûts d'exploitation.</p>
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Rapprocher les services d'écocentres de la population.
Indicateur de suivi	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Quantité de CRD et d'encombrants recueillis par les écocentres et les écocentres mobiles (kg/pers/an). ◇ Nombre de visites de citoyens comptabilisées aux écocentres.

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 642 \$ ◇ Municipalités : 4 198 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 5 840 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	À déterminer selon les exigences nécessaires pour devenir un point de dépôt.
Coût d'exploitation	À déterminer selon les exigences nécessaires pour devenir un point de dépôt.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Augmenter la proximité des services offerts.
Indicateur de suivi	Nombre de municipalités ayant un point de dépôt accessible aux citoyens et le type de matière acceptée.

Action n° 44 : Évaluer la pertinence de mettre en place une ressourcerie ou des entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales faites à ce niveau afin de favoriser la valorisation de certaines matières.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	L'implantation d'une ressourcerie ou d'entreprises d'économie sociale sur le territoire peut être une façon de détourner des matières de l'enfouissement. Sept municipalités de la MRC situées du côté est du lac Memphrémagog bénéficient actuellement des services d'une ressourcerie et une autre municipalité est en réflexion à ce sujet. Le secteur Est de la MRC est donc bien desservi. Pour ce qui est du secteur Ouest, un projet de ressourcerie est en cours d'analyse par les municipalités concernées. L'objectif de cette action est de supporter cette initiative.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Il s'agirait d'un service supplémentaire offert à la population.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Identifier le lieu le plus propice à l'établissement d'un service de ressourcerie qui serait offert à plusieurs municipalités. ◆ Assurer la continuité des activités des entreprises d'économie sociale.
Responsable envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Municipalité ◆ CLD de la MRC de Memphrémagog
Collaborateur envisagé	MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les ouvertures

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 446 \$ ◇ Municipalités : 14 406 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 15 852 \$</p>
Ressource financière / matérielle	À déterminer selon les projets.
Coût d'immobilisation	À déterminer selon les projets.
Coût d'exploitation	À déterminer selon les projets.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Mise en place d'un service de ressource pour le secteur ouest de la MRC.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 45 : Encourager la mise en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>En Estrie, l'organisme Récupex récupère et valorise des textiles et vêtements. Le territoire de la MRC est présentement desservi par six points de collecte gérés par cet organisme. L'organisme considère le territoire comme étant suffisamment desservi. Cette situation justifie, entre autres, pourquoi le PGMR ne contient pas d'obligation, pour les municipalités, à avoir un point de dépôt provenant de Récupex.</p> <p>D'autres organismes peuvent toutefois offrir un service similaire de collecte de vêtements (ex. : Entraide Diabétique du Québec, Fond québécois en déficience intellectuelle). La MRC encourage les municipalités à vérifier auprès de Récupex et d'autres organismes les possibilités d'aménager un point de dépôt si elles le jugent nécessaire.</p>
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Il s'agirait d'un service supplémentaire offert à la population.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	Entreprise d'économie sociale / organisme
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 250 \$ ◇ Municipalités : 3 750 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 5 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	À déterminer selon les points de dépôts mis en place.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Rapproché des citoyens les points de dépôt pour les vêtements et textiles.
Indicateur de suivi	Nombre de points de dépôt pour les vêtements et textiles et répartition sur le territoire.

Action n° 46 : Mettre en place un composteur modulaire dans la municipalité du Canton de Potton afin de faire une gestion locale des matières organiques.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>L'implantation d'un composteur modulaire dans la municipalité du Canton de Potton en 2014 favorisera une gestion locale des matières organiques. Ce nouveau service de valorisation sera aussi offerte aux municipalités à proximité.</p> <p>Différents scénarios ont été analysés par la municipalité. Ce projet a été retenu, car il permet de réduire le transport des matières et de stimuler l'économie locale en créant de nouveaux emplois. De plus, il s'agit d'un projet intermunicipal, ce qui contribuera à renforcer les liens existants entre les municipalités situées du côté ouest du lac Memphrémagog. Cette technologie est simple à mettre en place et permet de minimiser les coûts et les risques liés à un mauvais fonctionnement. Les opérations de compostage permettront également d'utiliser des résidus produits localement (branches).</p> <p>Initialement, un seul composteur sera en mesure de traiter les 300 tonnes de matières organiques générées par la municipalité du Canton de Potton. Ultimement, deux composteurs sont prévus afin de pouvoir traiter les 800 tonnes de matières organiques produites par l'ensemble des municipalités de l'ouest de la MRC.</p>
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement. ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel (2015). ◆ Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel (2018). ◆ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (2020).
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	<p>La mise en place d'un composteur modulaire augmente les infrastructures de valorisation disponibles sur le territoire et offre de nouvelles possibilités aux municipalités en ce qui a trait à la gestion des matières organiques.</p> <p>Ce projet permettra également de sensibiliser la population à la production et au traitement des matières résiduelles.</p>
Secteur ciblé	Municipal

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Compostage à petite échelle. ◇ Établissement d'une entente intermunicipale.
Responsable envisagé	Canton de Potton
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Municipalité ◇ MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2014
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	50 000 \$ (près d'un an sera nécessaire à la municipalité pour réaliser le projet).
Ressource financière / matérielle	Inclus dans les autres coûts.
Coût d'immobilisation	<p>577 200 \$ (comprenant tous les équipements nécessaires au compostage, soit deux composteurs, mélangeur, convoyeur, abri de maturation, ainsi que la balance, la machinerie, l'alimentation électrique et les taxes applicables).</p> <p>Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage permettra de financer 50 % des coûts d'acquisition et de construction de l'installation, ce qui réduira le coût d'implantation à 288 600 \$.</p>
Coût d'exploitation	55 600 \$ (comprenant les coûts d'opération, intérêts, frais de gestion, déneigement et amortissement).
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Mise en place d'une nouvelle infrastructure de valorisation des matières organiques.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 47 : Planter une usine de biométhanisation à la Ville de Magog permettant de traiter les matières organiques et les boues municipales.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>L'implantation d'une usine de biométhanisation sur le territoire de la Ville de Magog constituera une nouvelle infrastructure de valorisation disponible pour les municipalités de la MRC, et même, les municipalités des MRC avoisinantes.</p> <p>La Ville de Magog a analysé différents scénarios et a opté pour ce projet qui permettra un gain énergétique et environnemental. La Ville vise l'implantation d'une usine de petite capacité. Le projet prévoit une usine fonctionnelle avec une capacité de 10 000 tonnes et pouvant aller jusqu'à 15 000 tonnes.</p> <p>Pour le secteur résidentiel de la Ville de Magog, les besoins sont estimés entre à 2 388 tonnes et 3 740 tonnes. À cela s'ajoutent près de 6 000 tonnes de boues municipales (fosses septiques et station d'épuration). Environ 2 000 tonnes provenant d'ICI pourraient également être traitées.</p>
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement. ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel (2015). ◆ Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel (2018). ◆ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions (2020). ◆ Valoriser 100 % des boues des stations d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	La mise en place d'une usine de biométhanisation augmente les infrastructures de valorisation disponibles sur le territoire et offre de nouvelles possibilités aux municipalités en ce qui a trait à la gestion des matières organiques.
Secteur ciblé	Municipal

Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◇ La Ville de Magog souhaite avoir un partenaire privé pour opérer l'usine. ◇ Le projet vise l'implantation d'une petite usine, il faudra évaluer la viabilité du projet en fonction du nouveau cadre normatif du MDDEFP
Responsable envisagé	Ville de Magog
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Municipalité ◇ MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2014
Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	30 000 \$
Ressource financière / matérielle	À déterminer selon les besoins de la Ville de Magog.
Coût d'immobilisation	12 000 000 \$ Le Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage permettrait de financer 7 920 000 \$.
Coût d'exploitation	À déterminer
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Mise en place d'une nouvelle infrastructure de valorisation des matières organiques.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 48 : Permettre l'accès des ICI et CRD aux écocentres pour les volumes comparables au secteur résidentiel et assurer la proximité de ces services.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Les écocentres sont de responsabilité municipale sur le territoire de la MRC. Dans certains cas, les ICI ont déjà accès à l'écocentre (ex. Canton de Potton, Ville de Magog pour les petits commerces). Lorsque les infrastructures le permettent, l'action vise à accepter les matières des ICI et CRD pour des volumes comparables à ceux générés par un citoyen.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition. ◆ Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD. ◆ Acheminer 70 % des résidus de CRD vers un écocentre ou un centre de tri. ◆ Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte. ◆ Valoriser 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'enfouissement en fonction des directives gouvernementales.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Offrir un service supplémentaire aux ICI et CRD pour valoriser leurs matières résiduelles.
Secteur ciblé	Municipal, ICI , CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	◆ Capacité d'accueil des installations
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2017

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 750 \$ ◇ Municipalités : 3 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 3 750 \$</p>
Ressource financière / matérielle	À déterminer selon l'augmentation du nombre de visites aux écocentres.
Coût d'immobilisation	À déterminer selon l'augmentation du nombre de visites aux écocentres.
Coût d'exploitation	À déterminer selon l'augmentation du nombre de visites aux écocentres. Des revenus provenant de la vente des matières recyclables ou d'une tarification des entrées peuvent diminuer les coûts d'exploitation.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Permettre un accès plus grand aux écocentres pour les ICI et CRD.
Indicateur de suivi	Nombre de visites d'ICI aux écocentres.

Action n° 49 : Permettre aux ICI de participer aux collectes municipales pour les matières et les quantités générées comparables au secteur résidentiel (ex. : matières organiques).	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Dans certaines municipalités, les ICI sont déjà desservis par les collectes municipales. Par exemple, onze municipalités permettent la collecte de matières recyclables provenant d'ICI. L'action vise à intégrer les ICI à toutes les collectes municipales pour des volumes comparables à ceux générés par un citoyen.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD. ◆ Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Offrir un service supplémentaire aux ICI et CRD pour valoriser leurs matières résiduelles.
Secteur ciblé	Municipal, ICI , CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Coûts de la collecte municipale comparables aux services privés pour inciter les ICI à participer. ◆ Concurrence avec les services privés offerts.
Responsable envisagé	Municipalité
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action à réaliser selon les besoins et les dates d'échéance des contrats de collecte.

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 250 \$ ◇ Municipalités : 5 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 6 250 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Selon les besoins, les ICI devront prévoir l'achat de bacs pour les collectes ainsi qu'un coût à défrayer pour participer aux collectes municipales.
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Augmenter la quantité de matières valorisées provenant des ICI. ◇ S'assurer que tous les ICI valorisent les matières recyclables.
Indicateur de suivi	Nombre d'ICI desservis par des collectes municipales.

Action n° 50 : Offrir une collaboration aux ICI, par le biais d'une personne-ressource, pour ce qui est de la gestion des matières résiduelles, la formation du personnel, la disponibilité des services.	
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Trouver des services et rendre disponible l'information pour les matières résiduelles problématiques. 	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	La MRC et les municipalités pourront collaborer avec une personne-ressource identifiée par des associations sectorielles pour fournir de l'information concernant la gestion des matières résiduelles. Cette personne-ressource sera ainsi en mesure d'outiller les ICI et CRD dans la gestion de leurs matières résiduelles.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le partage de l'information engendré par cette action permettra de faciliter les démarches des ICI en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.
Secteur ciblé	Municipal, ICI, CRD
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Mettre en place des canaux de communication efficace. ◇ S'assurer de répondre adéquatement aux demandes des ICI. ◇ Établir quel organisme prendra en charge l'embauche de la personne-ressource.
Responsable envisagé	Association sectorielle
Collaborateur envisagé	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog ◇ Municipalité
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année, selon les besoins

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 2 000 \$ ◇ Municipalités : 2 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 4 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	Aucun
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Faciliter la gestion des matières résiduelles au sein des ICI.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 51 : Mettre en place, si pertinent, un projet pilote afin d'améliorer la gestion des matières organiques au CSSS Memphrémagog.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Le CSSS Memphrémagog représente un grand générateur de matières résiduelles sur le territoire de la MRC, particulièrement en ce qui concerne les matières organiques. La Ville de Magog et la MRC pourraient collaborer avec le CSSS Memphrémagog pour réaliser un projet permettant d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	Le partage de l'information engendré par cette action permettra de faciliter les démarches du CSSS Memphrémagog en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles.
Secteur ciblé	Municipal, institutionnel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Complexité reliée à la gestion des matières résiduelles dans un hôpital.
Responsable envisagé	CSSS Memphrémagog
Collaborateur envisagé	<input checked="" type="checkbox"/> Ville de Magog <input checked="" type="checkbox"/> MRC de Memphrémagog
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2015

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 000 \$ ◇ Municipalités : 1 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 2 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	À déterminer selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet.
Coût d'immobilisation	À déterminer selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet.
Coût d'exploitation	À déterminer selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Améliorer la gestion des matières résiduelles au CSSS Memphrémagog.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 52 : Évaluer la pertinence de mettre en place un projet de gestion locale des matières organiques pour la municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, si aucune autre option n'est disponible.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	<p>L'option privilégiée pour la municipalité de Saint-Benoît-de-Lac est de signer une entente avec la municipalité du Canton de Potton, qui offrira prochainement un service de traitement des matières organiques (composteur modulaire, action n° 46).</p> <p>La municipalité de Saint-Benoît-du-Lac, représentée exclusivement par la population des moines du monastère, possède dans les faits un profil commercial. On y retrouve des activités liées à la fromagerie, au magasin de l'abbaye, à l'usine d'épuration, etc. Saint-Benoît-du-Lac fait donc partie du secteur des ICI dans le contexte de la gestion des matières résiduelles. La faisabilité de mettre en place un projet de gestion locale des matières organiques, de la même façon que la MRC pourrait le faire pour une entreprise agroalimentaire, a été envisagée, mais considérée inappropriée, car hors des compétences de la MRC.</p> <p>Toutefois, dans le cas où il n'y aurait pas d'entente avec la municipalité du Canton de Potton, la MRC et les municipalités désirent évaluer avec l'abbaye les options possibles pour la gestion de leurs matières organiques.</p>
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
Orientation spécifique concernée	Instaurer une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.
Objectif concerné	Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action permettra de faciliter les démarches de l'abbaye de Saint-Benoît-du-Lac en ce qui a trait à la gestion des matières organiques.
Secteur ciblé	Municipal, institutionnel
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Coûts reliés à la valorisation des matières organiques pour l'abbaye.
Responsable envisagé	Abbaye de Saint-Benoît-du-Lac
Collaborateur envisagé	<p>◆ MRC de Memphrémagog</p> <p>◆ Municipalité</p>
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	2015

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	<ul style="list-style-type: none"> ◇ MRC de Memphrémagog : 1 000 \$ ◇ Municipalités : 2 000 \$ <p>Coût total en ressource humaine : 3 000 \$</p>
Ressource financière / matérielle	À déterminer selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet.
Coût d'immobilisation	À déterminer selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet.
Coût d'exploitation	À déterminer selon les besoins identifiés et l'ampleur du projet.
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	Valoriser les matières organiques produites par l'abbaye.
Indicateur de suivi	Aucun

Action n° 53 : Maintenir les services de collectes (déchets, matières recyclables, matières organiques) actuellement offerts sur le territoire de la MRC.	
Description et mise en contexte de l'action	
Contexte et/ou justification entourant le choix de l'action	Toutes les municipalités de la MRC offrent un service de collecte des ordures et des matières recyclables. En 2013, onze municipalités offraient également un service de collecte des matières organiques. Le PGMR prévoit que les services actuels soient maintenus.
Type d'action	Collectes, services et infrastructures
Orientation générale concernée	Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
Orientation spécifique concernée	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire l'enfouissement de matières résiduelles provenant du secteur résidentiel. ◆ Parfaire la gestion actuelle des matières recyclables. ◆ Détourner les matières organiques de l'enfouissement.
Objectif concerné	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réduire de 16,7 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne provenant du secteur résidentiel. ◆ Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. ◆ Valoriser 60 % des matières organiques du secteur résidentiel (2015). ◆ Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel (2018). ◆ Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions.
Caractéristique de l'action contribuant à l'atteinte des orientations ou objectifs	L'action assurera la continuité des services offerts actuellement à la population et aux ICI.
Secteur ciblé	Municipal
Mise en œuvre de l'action	
Enjeu associé à la mise en œuvre de l'action	Aucun enjeu particulier n'est associé à la mise en œuvre de cette action.
Responsable envisagé	Municipalités
Collaborateur envisagé	s/o
Année d'implantation	<input type="checkbox"/> 2013 <input type="checkbox"/> 2014 <input type="checkbox"/> 2015 <input type="checkbox"/> 2016 <input type="checkbox"/> 2017 <input type="checkbox"/> 2018
Année de réalisation	<input checked="" type="checkbox"/> 2013 <input checked="" type="checkbox"/> 2014 <input checked="" type="checkbox"/> 2015 <input checked="" type="checkbox"/> 2016 <input checked="" type="checkbox"/> 2017 <input checked="" type="checkbox"/> 2018
Année où l'action sera finalisée	s/o – Action récurrente à chaque année

Estimation des coûts de réalisation	
Ressource humaine	Aucun (collecte déjà en place)
Ressource financière / matérielle	<p>Coûts des différents services de collectes en 2011 : 3 634 323 \$</p> <p><u>Dépense :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ Coût des collectes de déchets (collecte, transport, traitement) : 3 015 220 \$ ◊ Coût des collectes de matières recyclables (collecte, transport, traitement) : 1 490 673 \$ ◊ Coût des collectes de matières organiques (collecte, transport, traitement) : 630 541 \$ <p><u>Revenu :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ◊ Redevance à l'élimination en 2011 : 420 694 \$ ◊ Compensation pour la collecte sélective en 2011 : 1 081 416 \$
Coût d'immobilisation	Aucun
Coût d'exploitation	Aucun
Résultats attendus découlant de l'action	
Résultat escompté	s/o
Indicateur de suivi	Aucun

ANNEXE 5

Rapport de consultation sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Memphrémagog

RAPPORT DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE
PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR)
de la MRC de Memphrémagog

Déposé par la Commission de consultation au
Conseil des maires le 20 février 2013

Plan du rapport

- Introduction
- Membres de la Commission
- Historique de l'élaboration du PGMR
- Modalité de la consultation publique
- Observations recueillies
- Recommandations
- Conclusions
- Annexes
 - 1- Avis public
 - 2- Présentation du PGMR
 - 3- Liste des présences
 - 4- Tableau synthèse des recommandations de la Commission

Introduction

La Commission de consultation a procédé à l'élaboration du présent rapport et en fait le dépôt au conseil de la MRC tel qu'il est prévu par la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

La grande fierté de notre région est son environnement naturel où les cours d'eau, les lacs et les forêts représentent une source d'attachement ainsi qu'un attrait pour les touristes et les villégiateurs. La préoccupation des élus et citoyens est donc de préserver cette richesse. Les orientations et objectifs du PGMR, bien qu'ambitieux, sont donc partagés, mais soulèvent de nombreux défis pour les citoyens, les municipalités ainsi que pour les industries, commerces et institutions du territoire.

Ce rapport présente les différentes étapes franchies pour la réalisation du plan, les modalités des assemblées de consultation publique ainsi que la synthèse des commentaires et recommandations émis par les citoyens et organismes lors des consultations ou par le dépôt de mémoires.

Membres de la Commission

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, une commission consultative a été créée par résolution du conseil de la MRC afin de prendre actes des commentaires et recommandations des citoyens sur le projet de PGMR de la MRC de Memphrémagog.

La Commission est composée des membres suivants :

Membres	Secteur
Gérard Allaire	Municipal
Jacques Demers	Municipal
Éric Evans	Municipal
Vicki May Hamm, présidente	Municipal
Jean-Noël Leduc	Environnement
Pierre A. Levac	Municipal
Ricky Lewis	Syndical
Jacques Marcoux	Municipal
Marie-Denise Morency	Sociocommunautaire
Jérémy Parent	Affaires

La MRC a également mis à la disposition de la Commission des personnes-ressources de la MRC pour les appuyer dans leurs travaux. Il s'agit de :

- Christine Labelle, directrice adjointe
- Mélanie Desautels, chargée de projets
- Émilie Gagnon, secrétaire-réceptionniste

Une ressource externe, Mme Lucie Hébert, a également été mandatée par la MRC afin d'animer les deux assemblées et participer à la rédaction du présent rapport.

Historique de l'élaboration du PGMR

- 2009 • Résolution du conseil de la MRC démarrant le processus de révision du PGMR;
- 2010 • Résolution du conseil de la MRC suspendant le processus dans l'attente de l'adoption de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*;
- 2011 • Adoption de la Politique québécoise et du plan d'action 2011-2015;
 - Octroi d'un mandat pour la réalisation d'une étude sur un projet régional durable en gestion des matières résiduelles visant à augmenter la performance des municipalités de la MRC de Memphrémagog;
- 2012 • Résolutions du conseil de la MRC relançant le processus de révision et demandant la publication des lignes directrices;
 - Démarche de concertation auprès des municipalités et du secteur ICI et CRD;
 - Adoption du projet de PGMR le 28 novembre (projet soumis aux assemblées de consultation publique);
- 2013 • Assemblées de consultation publique sur le projet de PGMR;
 - Adoption du projet final du PGMR par le conseil de la MRC.

Modalités de la consultation publique

Lieu et date des assemblées de consultation publique

Conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, un avis public accompagné d'un sommaire du projet de PGMR ont été publiés le mercredi 5 décembre 2012 dans le journal local *Le Reflet du Lac* (voir Annexe 1), soit 49 jours avant la tenue des assemblées de consultation publique.

Un rappel des assemblées de consultation publique a également été publié, à la suite de la recommandation de la Commission, le mercredi 16 janvier 2013 dans le journal *Le Reflet du Lac*.

L'information concernant les assemblées de consultation publique de même que le projet de PGMR ont été rendus disponibles dans tous les bureaux municipaux. Ils ont également été publiés, dès le 30 novembre, sur le site Internet de la MRC de Memphrémagog.

Conformément à ce que prévoit la Loi, deux assemblées publiques ont été tenues à deux endroits différents de la MRC :

- le 22 janvier 2013 à Sainte-Catherine-de Hatley
- le 23 janvier 2013 à Magog

Déroulement des assemblées de consultation publique

L'ordre du jour des assemblées de consultation publique se présentait comme suit :

- 1- Présentation du déroulement de l'assemblée;
- 2- Présentation des membres de la Commission;
- 3- Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);
- 4- Questions et commentaires du public / dépôt de mémoire;
- 5- Conclusion.

Les objectifs des consultations étaient de :

- Présenter aux citoyens les explications nécessaires à la compréhension du projet (voir Annexe 2);
- Entendre les commentaires, questions et recommandations des participants;
- Permettre aux commissaires de prendre acte des observations des citoyens pour l'élaboration du présent rapport.

Des directives formelles avaient été proposées par la Commission afin d'encadrer les présentations et questions du public. Toutefois, compte tenu du peu de personnes ayant manifesté le désir de faire des présentations, la période d'intervention du public et les échanges qui ont suivi se sont faits avec souplesse et dans le respect.

L'assemblée du 22 janvier à Sainte-Catherine-de-Hatley a compté quatre participants, alors que celle du 23 janvier en a compté neuf (voir Annexe 3). Ainsi, treize personnes se sont présentées aux assemblées de consultation publique.

Quatre mémoires écrits ont été déposés à la MRC à l'intention de la Commission. Ils proviennent des personnes ou organismes suivants :

- Société de conservation du lac Lovering
- Michèle Turcotte, conseillère à la municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- Jean-Guy Dépôt, citoyen du Canton d'Orford

Observations recueillies

Société de conservation du lac Lovering

1. Il semble se dégager un individualisme municipal au lieu d'une plus grande mise en commun générale.
2. Le programme d'activités d'information et de sensibilisation est varié et intéressant.
3. Il est paradoxal de constater que les MRC et les municipalités ne disposent d'aucun moyen légal pouvant obliger différents générateurs ou entreprises à se conformer aux mesures prévues au PGMR.
4. L'organisme approuve la décision de la MRC qui désire maintenir le statu quo et conserver son droit de regard actuel. Le règlement sur la limitation des matières éliminées provenant de l'extérieur devrait être fixé à zéro.
5. L'effort requis de certaines municipalités pour atteindre la cible de 285 kg/personne de matières à éliminer provenant du secteur résidentiel est important, mais réaliste puisque sept municipalités atteignent déjà cette cible.
6. L'organisme se questionne sur le projet de biométhanisation prévu sur le territoire de la Ville de Magog (provenance des matières, emplacement, mécanisme de consultation de la population).

Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton

1. Actions 23 et 25 : des outils d'aide à la décision pour les municipalités seraient appréciés.
2. Action 22 : le projet de recherche et développement pourrait aborder la problématique des couches et culottes jetables afin de développer un procédé de fabrication en permettant le compostage intégral.
3. Action 26 : La municipalité se questionne sur le mode d'application de la réglementation interdisant l'élimination de certaines matières (ex. : utilisation de sacs transparents, sensibilisation, accès à un écocentre). La réglementation sans moyens de contrôle s'avère souvent inefficace.
4. Action 31 : D'ici 2020, la collecte des matières organiques devrait être offerte dans toutes les municipalités. Entre-temps, il faudrait tenir compte du tonnage réel de matières enfouies dans chaque municipalité avant d'exiger une collecte. Il serait intéressant que les municipalités puissent faire une caractérisation d'une collecte de déchets pour connaître la proportion de matières organiques mise aux déchets dans chaque municipalité. Il faudrait aussi tenir compte des projets à venir dans les MRC limitrophes.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

1. Il faudrait envisager la révision des budgets planifiés pour correspondre aux objectifs visés. Il semble y avoir une discordance entre les objectifs et les moyens financiers anticipés.
2. L'approche des 3RV ne semble pas se traduire concrètement dans le projet de PGMR.
3. À la lecture du projet de PGMR, nous ne parvenons pas à identifier les autres mesures qui sont proposées pour atteindre l'objectif du plan d'action GMR 2011-2015 concernant le bannissement du papier/carton. De même pour la réglementation, il n'est pas indiqué de quelle manière elle sera appliquée et surveillée.
4. Le fait que la Ville de Magog ait décidé d'aller en appel d'offres concernant la biométhanisation nous apparaît comme une excellente nouvelle; de même pour la municipalité du Canton de Pottion qui désire également se procurer un composteur modulaire pour traiter ses matières organiques.
5. La mise en place d'écocentres constitue un autre point positif à votre plan de gestion. Ce service est un élément important du plan de gestion et il trouve son efficacité dans son accessibilité à la population.
6. À court terme, la réduction du nombre de collectes des déchets et l'optimisation des parcours de collectes pourraient avoir un impact intéressant en termes d'économie d'argent et de GES.
7. Malgré une étude réalisée en Estrie par le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie sur les matières résiduelles du secteur ICI, il n'a pas été possible de déterminer avec une grande précision les quantités et matières générées sur le territoire de votre MRC par les ICI et il est de bon augure d'envisager de réaliser un inventaire sur votre territoire.
8. Action 20 : Un montant de 5 000 \$ pour la réalisation d'un inventaire détaillé n'est probablement pas suffisant.

Monique Clément

1. Davantage de précisions pourraient être apportées concernant les mesures de contrôle prévues pour l'application des différentes réglementations concernant le bannissement.

Hélène Théroix

1. Madame Théroix fait part de ses préoccupations concernant les coûts possibles pour les citoyens de la Ville de Magog concernant l'implantation d'une installation de biométhanisation.

Patricia Tremblay

1. Madame Tremblay soulève l'importance de bien informer les citoyens concernant le projet de biométhanisation.

Recommandations recueillies

M. Jean-Guy Dépôt, citoyen du Canton d'Orford

1. Établir un programme de gestion des matières compostables domestiques.
2. Favoriser l'installation de toilettes à faible débit (3 litres) par l'instauration d'un programme de subvention afin de réduire la production et le transport des boues de fosses septiques.

Société de conservation du lac Lovering

1. Il serait pertinent que des paramètres généraux soient considérés lors de la conception et la réalisation du Plan de gestion des matières résiduelles, par exemple :
 - Pas d'installations spécialisées ni de sites d'enfouissement près des lacs et rivières.
 - Avoir un souci de réduire au maximum les impacts négatifs en terme de gravité et aussi en terme de considération du citoyen qui serait désavantagé dans la situation.
 - Identifier des solutions avantageuses, tant du point de vue environnemental que social et économique.
2. Au niveau de la sensibilisation, profiter des activités populaires pour rejoindre le plus de gens possible et profiter de l'occasion pour montrer des exemples d'objets réalisés à partir de matières résiduelles.
3. Faire appel à des gens intéressés et bénévoles pour la tenue de certaines activités.
4. Indiquer dans le projet de PGMR que les citoyens ont clairement exprimé leur opinion à l'effet que le site d'enfouissement sanitaire situé sur le territoire de Magog devrait cesser ses opérations.
5. L'organisme demande à la MRC et à la Ville de Magog de continuer de porter un regard concerné sur le suivi environnemental post-fermeture qui est fait sur le territoire de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire. Des échantillonnages devraient être effectués à fréquence régulière dans le ruisseau situé au sud-ouest du site. Les suivis sur le terrain qui devraient être faits par le MDDEFP devraient être connus et suivis aussi par la Ville de Magog et la MRC.
6. Les locateurs de résidences/chalets de courte durée devraient être ajoutés à l'action 7.

Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton

1. Action 9 : les mesures de réduction mises en exemples ne sont peut-être plus appropriées. La sensibilisation des commerçants sur le suremballage serait un geste concret.
2. Action 14 : ajouter la réduction de la distribution des publi-sacs aux deux semaines ainsi que l'obligation pour les commerçants d'utiliser des barquettes recyclables ou compostables dans les éléments à soulever auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ.
3. Action 22 : Suggérer à Québec un projet à l'échelle nationale concernant la valorisation des couches et culottes jetables ou exiger ce mandat de l'industrie.

Conseil régional de l'environnement de l'Estrie

1. Rehausser le budget et mieux ventiler les actions prévues pour la section information, sensibilisation et éducation.
2. Élaborer et mettre à disposition un site Internet ou une page Web qui puisse rassembler l'information pertinente pour les municipalités et les ICI et non seulement pour les municipalités.
3. Action 4 : Pour faire en sorte que la MRC soit un modèle pour la GMR, vous pourriez aussi penser à adhérer au programme ICI ON RECYCLE! et définir des objectifs de participation en termes de pourcentage (%) au niveau des municipalités, mais aussi au niveau des industries, commerces et institutions (ICI).
4. Action 5 : Soumettre ou diffuser aux municipalités et organisateurs d'évènements un ou des exemples d'une politique d'évènements écoresponsables. Nous pensons aussi qu'il faudrait aussi fournir des sessions (ressources humaines) et des outils de formation aux organisateurs.
5. Action 10 : En plus de faire connaître les services offerts par la MRC, il est aussi important de faire connaître les programmes de financement offerts comme la table hors-foyer, Performance des ICI en GMR, fonds écoaction, fond Éco-IGA, etc.
6. Favoriser ou mettre sur pied un projet de récupération alimentaire dans l'industrie agroalimentaire et dans le milieu de la restauration. Par exemple, en appuyant la banque alimentaire de Memphrémagog.
7. Favoriser le bannissement des bouteilles d'eau dans les édifices et lieux publics.
8. Encourager la réduction de la sollicitation publicitaire « papier » sur votre territoire tel le publi-sac, les bottins téléphoniques et autres publicités, par exemple en organisant une campagne de sensibilisation pour faire la distribution d'autocollant à apposer sur la boîte postale.
9. Outiller toutes les municipalités afin qu'elles puissent supporter les organisateurs pour les obliger à devenir écoresponsables.
10. Sensibiliser et/ou obliger les générateurs d'emballages alimentaires sur le territoire (restaurateurs, épiceries) à opter pour des matériaux favorisant le réemploi ou la valorisation.
11. Apporter un soutien aux entreprises d'économie sociale.
12. Consulter les entreprises d'économie sociale sur votre territoire et répondre dans la mesure du possible à leurs besoins et préoccupations.
13. Changer la perception des gens à l'égard des produits usagés.
14. Évaluer la possibilité de mettre en place une ressourcerie sur le territoire de la MRC de Memphrémagog.
15. Mettre en place ou favoriser la mise en place d'entreprises d'économie sociale pour favoriser le traitement/valorisation de certaines matières comme le bois et le textile.
16. Faire connaître les ressources spécialisées dans le réemploi comme la Bourse des résidus industriels du Québec (BRIQ)/ et le portail second cycle.

17. Regarder la possibilité d'installer des caméras sur les camions de collecte des déchets, si ce n'est pas déjà fait.
18. Obtenir l'attestation ICI ON RECYCLE! pour les différents bâtiments municipaux.
19. Appliquer et faire la promotion du programme de subvention de la table hors foyer afin d'équiper les lieux publics d'équipements de recyclage.
20. Mettre en place une patrouille verte pour sensibiliser la population au recyclage à la maison et dans les lieux publics.
21. Intervenir auprès du gouvernement ou de l'UMQ/FQM pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux et régionaux.
22. Qu'un processus de communication avec les citoyens soit déployé en amont, pendant et après par les promoteurs du projet de biométhanisation.
23. Qu'une plus grande collaboration soit faite entre les initiateurs de projet de biométhanisation, surtout lorsque ces projets sont réalisés sur un même territoire (ex. VALORIS). Le cas échéant, ces promoteurs pourraient déterminer ensemble des critères essentiels à chacun d'eux pour assurer leur viabilité respective.
24. Ajouter le bois dans l'action visant l'intégration d'une obligation de valoriser les résidus de béton, de brique et d'asphalte lors de l'attribution de contrats municipaux.
25. Évaluer la pertinence de diminuer le nombre de collectes de déchets dans les municipalités, qui ont une collecte à trois voies.
26. Évaluer la pertinence d'utiliser les services d'une firme qui se spécialise dans l'optimisation des parcours de collectes des déchets.
27. En complément à l'Action 22, envisager de mettre en place une table en écologie industrielle. Cette table composée de différents acteurs pourrait avoir le mandat de faire réaliser des projets de développement pour la recherche de débouchés pour certaines matières.

Lina Courtois

1. L'uniformisation de la couleur des bacs pour les collectes ou l'identification sur le bac du type de collecte faciliterait l'utilisation pour les villégiateurs et diminuerait les risques que les personnes mettent leurs matières dans le mauvais bac.

Mathieu Fordham

1. Implanter une collecte ponctuelle porte-à-porte de vêtements et textiles puisqu'il y en a une quantité importante mise dans les collectes de déchets.

Recommandations de la Commission

Les membres de la Commission ont procédé à l'analyse de toutes les recommandations émises par les participants, lors d'une rencontre de travail, le 6 février 2013, avec la collaboration de la permanence de la MRC.

Certaines recommandations étaient déjà couvertes par le plan d'action proposé au projet de PGMR. Le libellé de quelques actions a ainsi été précisé pour assurer une meilleure compréhension du texte par le lecteur. Quelques recommandations ont semblé inappropriées au contexte du PGMR et n'ont donc pas été retenues par les membres de la Commission. Finalement, les suggestions considérées pertinentes et retenues lors de l'analyse des mémoires et observations recueillies ainsi que les modifications au libellé ont fait l'objet d'une proposition d'ajustement du projet de PGMR, transmise au conseil de la MRC pour approbation et adoption. L'annexe 4 présente le fruit du travail de la Commission.

Au total, plus de 25 des suggestions soumises par le public participant ont été intégrées au projet de *Plan de gestion des matières résiduelles* de la MRC de Memphrémagog. En synthèse, il ressort de la population concertée une inquiétude en ce qui a trait à la manière dont les objectifs de bannissement du gouvernement pourront être respectés, les outils légaux n'étant pas légion. Par ailleurs, la mise en place d'actions concrètes de sensibilisation de tous les secteurs apparaît comme un incontournable. La MRC a également été sollicitée à plusieurs reprises pour faire pression sur le gouvernement, dans plusieurs dossiers. De façon plus localisée, une inquiétude subsiste face au suivi de post-fermeture du site d'enfouissement sur le territoire de la Ville de Magog. À l'opposé, des précisions ont été demandées concernant le projet de biométhanisation de la Ville de Magog.

Conclusion

La *Loi sur la qualité de l'environnement* impose aux MRC et municipalités locales l'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles pour leur territoire, sa mise en œuvre et sa révision aux cinq ans. C'est dans ce contexte que les membres du conseil de la MRC de Memphrémagog ont assumé leurs responsabilités et entamé, en 2009, le processus de révision du PGMR qui venait à échéance, forts des objectifs qu'ils s'étaient fixés pour améliorer leur performance de réduction à l'enfouissement.

Les élus ont soutenu le rythme et persévéré dans l'avancement du processus de révision, malgré les nombreux obstacles rencontrés. Pour eux, il s'agissait d'une responsabilité sociale incontournable; la production de déchets est en croissance au Québec alors que la qualité de vie des générations actuelles et futures dépend directement d'une gestion responsable de l'environnement. Les municipalités s'investissent de leur côté non seulement en termes de valeurs respectant les principes du développement durable, mais aussi par l'entremise d'une implication financière grandissante. La Commission de consultation salue la persévérance

des 17 municipalités de la MRC. Elle souhaite que le fruit de son travail, par l'entremise de ce rapport, reflète la vision du territoire de Memphrémagog.

En parallèle à la production de ce rapport, la MRC a pu colliger les données concernant la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel, pour l'année 2012. La Commission a été encouragée de constater une réduction significative des matières destinées à l'enfouissement entre 2011 et 2012 et souhaite que ces résultats stimuleront la population et les secteurs de l'industrie, des commerces, des institutions et de la construction à poursuivre leurs efforts dans ce sens.

Annexe 2 : Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)

Assemblées de consultation publique
22 et 23 janvier 2013

Déroulement de l'assemblée publique

Présentation du déroulement de l'assemblée
Présentation des membres de la commission
Présentation du projet de PGMR
Questions et commentaires du public
Conclusion

Déroulement de l'assemblée

1. Présentation du déroulement de l'assemblée
2. Présentation des membres de la commission
3. Présentation du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR)
4. Questions et commentaires du public
5. Conclusion

Membres de la commission

Membres	Secteur
Gérald Allaire	Municipal
Jacques Demers	Municipal
Eric Evans	Municipal
Vicki May Hamm	Municipal
Jean-Noël Leduc	Environnement
Pierre A. Levac	Municipal
Ricky Lewis	Syndical
Jacques Marcoux	Municipal
Marie-Denise Marenzy	Sociocommunitaire
Jérémy Parent	Affaires

Plan de la présentation du projet de PGMR

Plan de la présentation

- Mise en contexte
- Description du territoire de planification
- Gestion actuelle des matières résiduelles
- Interventions et infrastructures
- Estimation de la quantité de matières résiduelles produites
- Orientations et objectifs
- Plan d'action 2013-2018
- Programme de suivi

Mise en contexte

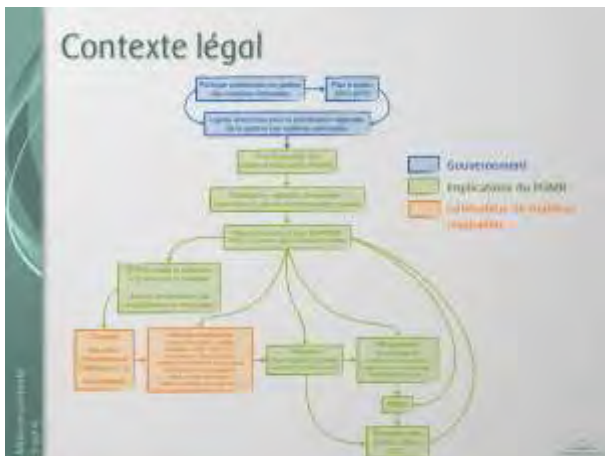
Rôle du PGMR

- Dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles
- Déterminer des orientations et des objectifs en respect de la Politique québécoise
- Identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre

Le PGMR doit couvrir l'ensemble des générateurs de matières résiduelles

Historique de la démarche

- 2009** • Résolution du conseil de la MRC démontrant le processus de révision du PGMR
- 2010** • Résolution du conseil de la MRC suspendant le processus dans l'attente de l'adoption de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles
- 2011** • Adoption de la Politique québécoise et du plan d'action 2011-2015
- 2012** • Résolution du conseil de la MRC relançant le processus de révision
• Adoption du projet de PGMR le 28 novembre 2012
- 2013** • Assemblées de consultation publique sur le projet de PGMR



Matières bannies de l'enfouissement

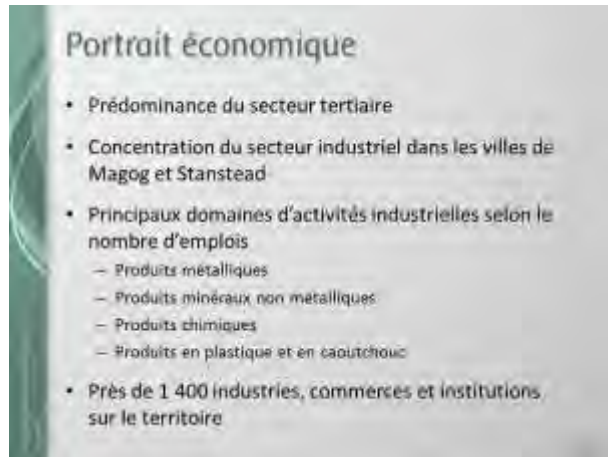
- 2013** • Papier et carton
- 2014** • Bois
- 2020** • Matière organique

Objectif intermédiaire : Valoriser 60 % de la matière organique d'ici 2015.

Description du territoire de planification

Description du territoire

- 17 municipalités
- 1 323 km²
- 2 100 km de routes
- Territoire à caractère rural, principalement de tenure privée
- Ville centre : Magog
- 5 MRC limitrophes : Sherbrooke, Coaticook, Val-Saint-François, Brome-Missisquoi, Haute-Yamaska



Collecte des matières organiques

Fréquence	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de matières organiques : 9 municipalités (100% 2012) Collecte de feuilles mortes : 8 municipalités Collecte de sacs de fumier : 7 municipalités
Collecteurs	<ul style="list-style-type: none"> 2 entreprises possédant des contrats de collecte en 2011
Type de collecte	<ul style="list-style-type: none"> Porte-à-porte Point de collecte
Conteneur payant	<ul style="list-style-type: none"> Collecte de matières organiques dans un sac dans les municipalités concernées
Lieu de traitement	<ul style="list-style-type: none"> Charlevoix (MRC) : toutes les municipalités ayant une collecte des matières organiques
Quantité en 2011	<ul style="list-style-type: none"> 2 815 tonnes (80 équivalents)
Unité de mesure	<ul style="list-style-type: none"> Équivalents : 12 908 Salaires : 1 832 € : 25
Coûts des collecteurs	<ul style="list-style-type: none"> Collecte et transport : 825 765 \$ (29%) Traitement / élimination : 146 600 \$ (29%) Coût / litre : 18 \$ Coût / tonne : 122 \$

Gestion des résidus domestiques dangereux

- Aucune collecte porte-à-porte sur le territoire.
- Possibilités d'aller porter les résidus domestiques dangereux (RDD) à des points de dépôt, des éco-centres ou des journées de collecte.
- 140 tonnes de résidus domestiques dangereux recueillis en 2011.

10 municipalités



Gestion des boues de fosse septique

- Vidange systématique (2 ou 4 ans) : 11 municipalités
- Mesure annuelle : 6 municipalités
- 10 municipalités sont responsables de la vidange alors que dans 6 autres municipalités, c'est le propriétaire.
- Selon les informations disponibles, les boues de fosses septiques recueillies sur le territoire seraient valorisées.

Gestion des boues de station d'épuration

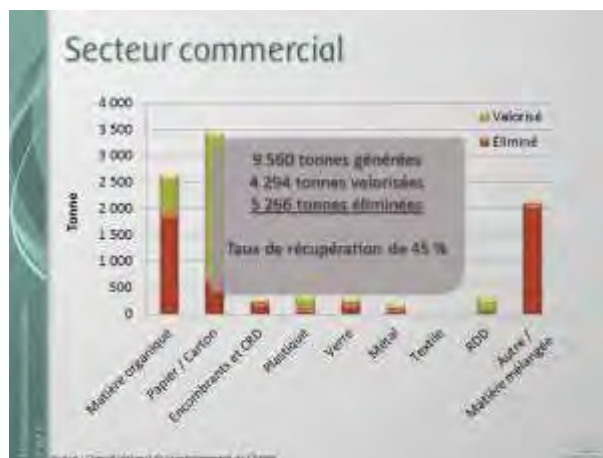
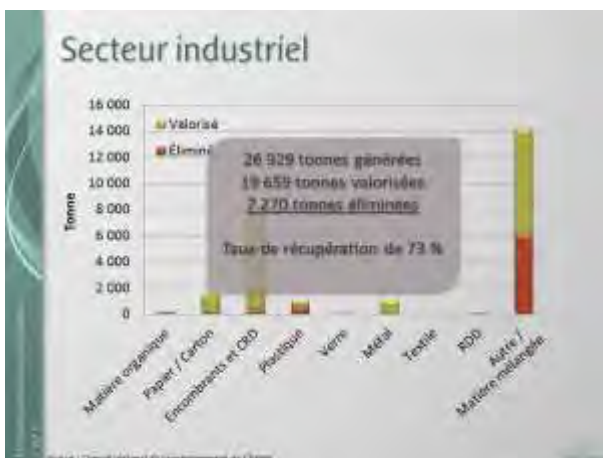
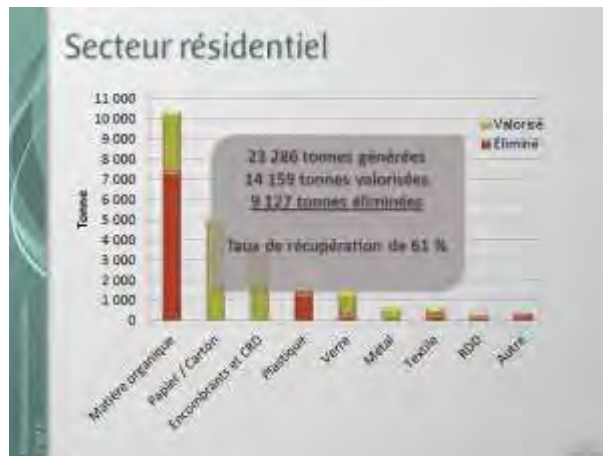
- 15 stations d'épuration sur le territoire.
- 6 stations ont vidangé leurs boues en 2011. La majorité des boues a été enfouie.
- La situation est différente en 2012, puisque la Ville de Magog valorise dorénavant ses boues.

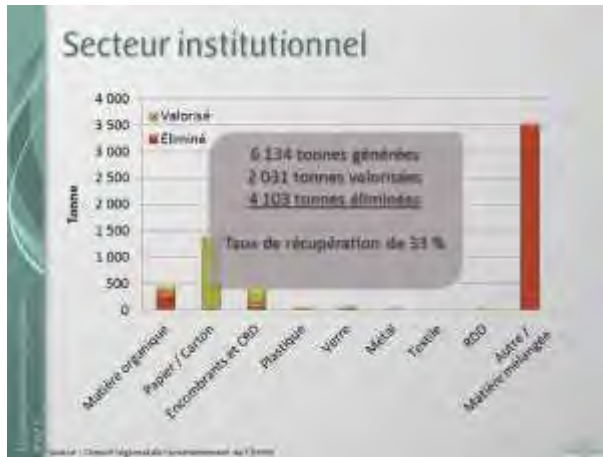
Programme de sensibilisation

- Toutes les municipalités donnent de l'information à leurs citoyens concernant la gestion des matières résiduelles.
- En 2011, plus de 43 000 \$ ont été investis par les municipalités et la MRC pour sensibiliser la population.



Intervenants et infrastructures





- ### Limitation des quantités de matières résiduelles éliminées sur le territoire
- Statu quo par rapport au PGMR de 2004
 - Enfouissement de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire limité :
 - Aux MRC limitrophes;
 - Jusqu'à concurrence de 60 000 tonnes/an
 - Peu d'incidence puisqu'il n'y a pas de lieu d'enfouissement technique en activité sur le territoire

- ### Orientations générales
1. Maximiser la gestion des matières résiduelles au sein des organisations municipales et des industries, commerces et institutions.
 2. Promouvoir la gestion des matières résiduelles auprès de la population, des municipales et des industries, commerces et institutions.
 3. Rendre disponibles plus de services et d'infrastructures de valorisation des matières résiduelles pour les citoyens, pour les industries, commerces et institutions ainsi que pour le secteur de la construction, rénovation et démolition.
 4. Contribuer, par une gestion responsable des matières résiduelles, à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre.

Orientations spécifiques et objectifs

Maximiser l'investissement en matières résiduelles provenant du secteur résidentiel.

- Réduire de 25,7 % la quantité de matières résiduelles destinées par personne provenant du secteur résidentiel. **2015**

Promouvoir la gestion des matières recyclables.

- Récupérer 100 % du papier et du carton recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. **2013**
- Récupérer 100 % du plastique, du verre et du métal recyclables provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. **2015**

Orientations spécifiques et objectifs

Diminuer les quantités générées de l'industrie.

- Valoriser 90 % des matières organiques du secteur résidentiel.
- Valoriser 100 % des boues de fosse septiques.
- Valoriser 100 % des boues des stations d'épuration lorsqu'elles respectent les critères environnementaux.
- Valoriser 80 % des matières organiques du secteur résidentiel.
- Valoriser 100 % des matières organiques provenant du secteur résidentiel et des industries, commerces et institutions. **2015**
- **2018**
- **2020**

Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

- Valoriser 100 % du bois devant être coupé et en assurer le sort de l'exploitation en fonction des directives gouvernementales. **2014**
- Atteindre 70 % des résidus de CRD vers un écoulement alternatif de ré.
- Récupérer 80 % des résidus de béton, de plâtre et d'asphalte. **2015**

Orientations spécifiques et objectifs

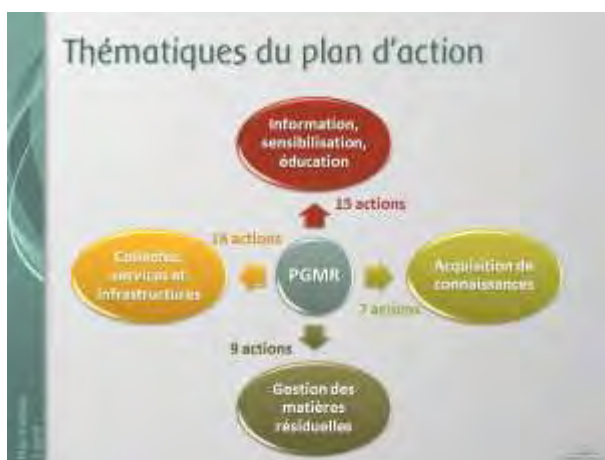
Optimiser l'efficacité des programmes de gestion des matières résiduelles (MRC) en favorisant la collaboration avec les intervenants clés.

- Assurer la protection des primes de dépôt pour les matières incinérées par les programmes liés à la responsabilité élargie des producteurs. **2018**

Favoriser une collaboration entre les municipalités et le secteur des industries, commerces et institutions (ICI) afin de les responsabiliser à la gestion de leurs matières résiduelles.

- Mettre en place des mesures permettant d'obtenir des informations afin de dresser un portrait de la situation des ICI en CRD.
- Améliorer le programme d'information et de sensibilisation de la MRC offert aux ICI et CRD. **2018**
- Faciliter la valorisation des matières résiduelles produites par les ICI et CRD.

Plan d'action 2013-2018



Information, sensibilisation, éducation

- Mise en place de programmes annuels à la MRC et dans les municipalités pour tous les secteurs
- Campagne de sensibilisation et d'information
- Promotion du principe des 3RV
- Élaboration et création d'outils
- Favoriser le réseautage entre les ICI et les intervenants
- Reconnaissance des actions mises de l'avant par les municipalités et les ICI

Collectes, services et infrastructures

Extrait du plan d'action

Titre	Responsable	Statut	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Offre de services de maintenance de la MRC (services de collecte) pour les parties séparées de projet (Municipalité)								
Évaluer les besoins relatifs aux services	Municipalité	En cours						
Offre de services de maintenance pour la MRC	Municipalité	En cours						
Préparer le budget de la MRC et les documents relatifs au projet de PGMR	Municipalité	En cours						
Offre de services de maintenance pour la MRC	Municipalité	En cours						


Programme de suivi

Programme de suivi

Comité de suivi	Indicateurs de suivi	Plan de communication
<ul style="list-style-type: none"> Évaluer l'efficacité du PGMR Procéder à des ajustements si nécessaire Produire un rapport annuel et des bilans Présence d'autres intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre l'évolution des actions S'assurer de l'atteinte des objectifs 	<ul style="list-style-type: none"> Programme annuel pour les activités de sensibilisation

Projet de Plan de gestion des matières résiduelles

Questions et commentaires du public



Projet de Plan de gestion des matières résiduelles

Assemblées de consultation publique

22 et 23 janvier 2013

Déroulement de l'assemblée publique

Présentation du déroulement de l'assemblée
 Présentation des membres de la commission
 Présentation du projet de PGMR
 Questions et commentaires du public
 Vote



ANNEXE 3 : Liste des présences aux consultations publiques

Consultation du 22 janvier à Sainte-Catherine-de-Hatley

	Nom des participants	Organisme, le cas échéant	Municipalité
1	Antoni Daigle	Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE)	----
2	Lina Courtois	Conseillère, Sainte-Catherine-de-Hatley	Sainte-Catherine-de-Hatley
3	Monique Clément	MRC Coaticook	Compton
4	Serge Boislard	Ville d'Asbestos	Asbestos

Consultation du 23 janvier à Magog

	Nom des participants	Organisme, le cas échéant	Municipalité
1	Jean-Guy Bédard	Société de conservation du lac Lovering	Magog et Canton de Stanstead
2	Hélène Thérout	Société de conservation du lac Lovering	Magog et Canton de Stanstead
3	Nathalie Lemay		Magog
4	Michèle Turcotte	Conseillère, Saint-Étienne-de-Bolton	Saint-Étienne-de-Bolton
5	Aline Paul	Comité consultatif en environnement de Saint-Étienne-de-Bolton	Saint-Étienne-de-Bolton
6	Patricia Tremblay	Société de conservation du lac Lovering	Magog et Canton de Stanstead
7	Louise Champoux	CLD Memphrémagog,	Magog
8	Alexandra Leclerc	Municipalité du Canton de Potton	Canton de Potton
9	Mathieu Fordham		Canton de Potton

ANNEXE 4 : Tableau synthèse des recommandations de la Commission

Page	Modifications apportées
Page 2	Dernier paragraphe : inclusion des 3 sphères du développement durable.
Page 56	1 ^{er} paragraphe : ajout indiquant que les citoyens s'étaient clairement opposés au projet du LET dans le bassin versant du lac Memphrémagog.
Page 90	Action 4 : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajouter l'attestation ICI on recycle! dans les exemples. ▪ Remplacer « encourager les municipalités à faire de même » par « demander aux municipalités de procéder à l'adoption d'une politique environnementale ».
Page 90	Action 5 : ajouter une sous-action visant à offrir de la formation ou des outils de formation aux organisateurs d'événements. La MRC est mise comme responsable, les municipalités et organisateurs comme collaborateur, un budget de 5 000 \$ est prévu en 2014 et des ressources humaines en 2015, 2016, 2017 et 2018.
Page 90	Action 7 : ajout de « valorisation des produits usagés » dans les exemples d'éléments de sensibilisation.
Page 90	Action 9 : enlever dans les exemples « distribution de sacs réutilisables » et « distribution de bouteilles d'eau réutilisables ».
Page 91	Action 10 : ajout du texte « ainsi que les programmes nationaux disponibles » à la fin de la première sous-action.
Page 91	Action 11 : ajout indiquant également la sensibilisation des ICI à des mesures de réduction à la source (ex. : limiter le suremballage).
Page 91	Action 14 : ajouter « la limitation de l'utilisation de la styromousse » dans les éléments cités.
Page 91	Ajout d'une action dans la section « Information, sensibilisation et éducation » indiquant que la MRC veut intervenir auprès du gouvernement, de la FQM et de l'UMQ pour que des incitatifs soient proposés afin que les ICI participent à la réalisation des objectifs gouvernementaux et régionaux.
Page 91	Ajout d'une action dans la section « Information, sensibilisation et éducation » suggérant au gouvernement qu'il mette en place un projet à l'échelle nationale concernant la valorisation des couches et des culottes jetables ou qu'il donne ce mandat à l'industrie.
Page 92	Ajout d'une action dans la section « Acquisition de connaissances » exigeant du MDDEFP un rapport annuel sur le suivi post-fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire présent sur le territoire de la Ville de Magog.
Page 92	Action 25 : ajouter « uniformisation de l'aspect visuel des bacs » dans la liste des exemples de mesures d'optimisation des collectes.
Page 92	Action 28 : ajouter « ainsi que le bois » dans la liste des matières devant être valorisées lors de l'octroi de contrats municipaux.

Page 93	Ajout d'une action dans la section « Collectes, services et infrastructures » visant à évaluer la pertinence de mettre en place une ressourcerie ou des entreprises d'économie sociale et supporter les initiatives locales faites à ce niveau afin de favoriser la valorisation de certaines matières. Les municipalités et le CLD sont indiqués comme responsable, la MRC comme collaborateur et l'échéancier est prévu de 2013 à 2018 avec l'indication « RH / \$ ».
Page 93	Ajout d'une action dans la section « Collecte, services et infrastructures » visant à encourager la mise en place de nouveaux points de dépôt permettant la récupération des vêtements et textiles. Les municipalités sont indiquées comme responsables, les organismes comme collaborateur et l'échéancier est prévu de 2014 à 2018 avec l'indication « RH ».
Page 96	Ajout d'un indicateur « nombre de points de dépôt pour les vêtements et textiles et répartition sur le territoire » pour l'objectif visant la réduction de l'enfouissement.
Page 137	Fiche action 2 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant que pour rejoindre le plus de gens possible, une participation lors d'activités populaires pourra être assurée.
Page 140	Fiche action 5 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant que la MRC pourra diffuser aux municipalités et organisateurs d'événements des exemples de politique d'événements écoresponsables et qu'elle pourra également offrir de la formation aux organisateurs d'événements.
Page 141	Fiche action 6 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant que des visites au centre de tri pourront également être organisées pour les écoles, municipalités et citoyens.
Page 142	Fiche action 7 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant qu'une attention sera également portée aux locataires de chalets ou résidences afin de les outiller pour que les locataires fassent une bonne gestion des matières résiduelles.
Page 144	Fiche action 9 : enlever dans les exemples « distribution de sacs réutilisables » et « distribution de bouteilles d'eau réutilisables ».
Page 145	Fiche action 10 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant que le bottin intégrera éventuellement une section permettant d'inscrire les organismes œuvrant au niveau de la récupération alimentaire.
Page 146	Fiche action 11 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant que l'action vise également à mettre en place des solutions novatrices par la réalisation de projet-pilote avec les ICI afin d'évaluer localement ce qui peut être fait pour réduire l'enfouissement.
Page 166	Fiche action 28 : ajout dans la section « information supplémentaire » indiquant que l'obligation de valoriser certaines matières dans les contrats municipaux dépendra, entre autres, des possibilités de valorisation disponible.